

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingtième séance – Mercredi 7 octobre 2015, à 20 h 30

**Présidence de M. Carlos Medeiros, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *MM. Régis de Battista, Sami Gashi* et *Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 23 septembre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 octobre et mercredi 7 octobre 2015, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Notre vice-président, M. Burri, va donner lecture de la liste des personnes dont le portrait n'a pas été fait. Je rappelle, Mesdames et Messieurs, que c'est votre dernière occasion d'avoir une jolie photographie sur le site internet du Conseil municipal. Monsieur Burri, je vous en prie.

**M. Rémy Burri (LR).** Volontiers, Monsieur le président. Sont invités à passer à la photo: M. Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Jannick Frigenti Empana, M. Morten Gisselbaek, M<sup>me</sup> Danièle Magnin, M. Jean Rossiaud, M<sup>mes</sup> Albane Schlechten, Virginie Studemann, Brigitte Studer et M. Olivier Wasmer. Profitez, les photographes sont encore là ce soir.

**Le président.** Et après, ce sera trop tard. C'est ce que vous voulez dire, n'est-ce pas, Monsieur le vice-président?

## 3. Questions orales.

**Le président.** Nous commençons par quelques réponses à des questions orales posées hier. M. Pagani, qui avait des éléments à apporter, n'est pas encore là apparemment... Madame la maire, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Merci, Monsieur le président. Je souhaite répondre à la question de M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes s'agissant du rapport sur les Unités d'action communautaire. Je la rassure: les choses sont en route et nous respectons le calendrier. Ce rapport vous parviendra très prochainement, Mesdames et Messieurs.

**Le président.** Nous poursuivrons notre ordre du jour dès que la petite conférence qui se tient devant le perchoir prendra fin... Mesdames les conseillères municipales, Monsieur et Madame les conseillers administratifs, avertissez-moi lorsque vous aurez terminé, merci. La parole est à M. Rémy Pagani.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le président, je vous prie de m'excuser de ne pas avoir été présent à la séance de 17 h. J'ai dû représenter la Ville de Genève lors d'une réunion des actionnaires des Services industriels de Genève.

Je réponds à M<sup>me</sup> Anne Carron, qui m'interpellait s'agissant du chantier de l'avenue Krieg. Elle me demandait si des places de stationnement supplémentaires étaient prévues pour les vélos dans le cadre du crédit accepté et, si tel n'était pas le cas, s'il était encore possible d'agir en ce sens. Les travaux en cours portent sur l'entretien des revêtements avec la pose d'un phonoabsorbant, que tout le monde réclame par ailleurs. Ils font suite à la réhabilitation des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales, mises en séparatif. Nous profitons de cette intervention pour créer une traversée piétonne sécurisée, avec un îlot central à mi-chemin, entre la route de Florissant et la rue Pedro-Meylan. Les pistes cyclables seront aussi modifiées par rapport à la situation antérieure: elles seront désormais intercalées entre les stationnements longitudinaux et les trottoirs. En revanche, aucune place de stationnement pour vélo n'est créée. Les places de parking pour voitures privées seront modifiées de par la création de la traversée piétonne, mais leur nombre restera inchangé.

M. Souheil Sayegh, toujours sur les travaux de l'avenue Krieg, relevait qu'ils perturbent la circulation des axes environnants. Il se demandait s'il existe un plan d'aménagement pour la construction d'un giratoire. Je précise la chose suivante: l'implantation d'un giratoire au croisement de la route de Florissant et de la rue Robert-de-Traz n'est pas une solution pour fluidifier la circulation en ce lieu pour les raisons suivantes.

Premièrement, en termes de hiérarchie de réseau, l'écoulement des flux est prioritaire sur la route de Florissant, réseau secondaire s'agissant du trafic public et privé qui y circule. Un giratoire contreviendrait à ce principe en donnant la priorité aux véhicules sortant de la rue Robert-de-Traz, qui appartient au réseau de quartier, par rapport aux véhicules provenant de la route de Florissant en sortie de la ville.

Deuxième inconvénient: le gabarit disponible. La configuration du lieu ne permet pas d'envisager l'implantation d'un giratoire compact, d'un diamètre de 26 à 35 m selon les normes, à moins d'empiéter de façon importante sur le trottoir bordant le carrefour. L'implantation d'un mi-giratoire, avec un îlot semi-franchis-

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

sable, d'un diamètre minimum de 18 m, serait possible, mais elle n'est pas souhaitable au vu des charges de trafic. Il serait peu sécurisé: en raison de l'angle de déviation trop faible, la trajectoire serait trop directe.

Troisième inconvénient: si un giratoire peut augmenter la capacité, les réserves de capacité ne seront pas suffisantes au vu des charges de trafic. Son installation engendrerait des refoulements de véhicules sur la route de Florissant, ce qui est problématique, surtout pour l'écoulement des bus. (*Brouhaha.*) Je rappelle à celles et ceux qui ont envie de s'épargner ces réponses un peu techniques qu'ils peuvent m'adresser un courriel et que je me ferai un plaisir de leur répondre sur ces aspects-là.

M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano s'interrogeait sur les travaux de rénovation du 12, rue Maunoir. Cet immeuble n'est pas propriété de la Ville de Genève. Les locataires doivent s'adresser à leur régie. Ils ont aussi la possibilité d'aller consulter l'Office des autorisations de construire du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, qui leur donnera les informations concernant la nature et la durée des travaux, ainsi que les coordonnées du maître d'ouvrage, auquel ils pourront s'adresser pour faire supprimer les échafaudages. (*Remarque.*) C'est bien votre question, Madame? (*Signe d'assentiment.*) Oui, voilà.

Enfin, M. Tobias Schnebli s'enquérissait de l'action du Conseil administratif pour mettre des logements à la disposition des réfugiés, à la suite de l'acceptation de la résolution R-188 «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie» et de la motion M-1191 «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire». M. Sami Kanaan et moi-même étions présents, mais nous n'avons pas compris, l'un et l'autre, à qui vous vous adressez. Nous répondrons donc lors d'une prochaine séance.

#### **4. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1139).**

##### **Préambule**

La Fondation d'art dramatique (FAD) gère le Théâtre de la Comédie et le Théâtre Le Poche. Elle clôture ses comptes à la saison, c'est-à-dire au 30 juin de chaque année. Une fiduciaire contrôle ses comptes. Il s'agit actuellement de Duchosal Berney SA. Sur la base du rapport de cet organe de révision, le conseil de fondation approuve les comptes puis les transmet à la Ville et au Canton.

L'article 6 du statut de la FAD précise que «les comptes de la Fondation doivent chaque année être soumis à l'examen des services du Contrôle financier

de la Ville de Genève et être approuvés respectivement par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que par le Conseil d'Etat». C'est pourquoi, suite à l'examen des comptes par le Contrôle financier et à leur approbation par le Conseil administratif, ce dernier les transmet pour approbation au Conseil municipal.

### **Exposé des motifs**

En 2012, la procédure de contrôle des comptes de la FAD par le Contrôle financier a été allégée, sur demande du Conseil municipal et avec l'accord du département de la culture et du sport. La nouvelle procédure prévoit que le Contrôle financier ne procède à un contrôle complet de la comptabilité (avec justification des dépenses et recettes) qu'à la fin de la première saison de chaque convention de subventionnement quadriennale liant la Ville, le Canton et la FAD. Les comptes des trois autres saisons sont aussi vérifiés, mais sans contrôle de la comptabilité.

La saison 2013-2014 est la deuxième saison couverte par la convention de subventionnement en vigueur. Le Contrôle financier a donc procédé à une vérification succincte des états financiers.

Le rapport du Contrôle financier contient trois recommandations ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre des recommandations qui figuraient dans le rapport concernant les comptes de la saison 2012-2013. Ce document a été transmis au président de la FAD, en lui demandant de respecter ces recommandations dans les comptes de la saison 2014-2015.

Sur le plan institutionnel et artistique, la FAD a procédé durant la saison 2013-2014 au renouvellement du mandat de M. Hervé Loichemol à la tête de la Comédie pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017. La Comédie a présenté une saison diversifiée sur la grande scène et dans les deux studios, comprenant textes classiques et contemporains, accueils, reprises et créations.

La saison 2013-2014 a aussi été marquée par la préparation du départ de M<sup>me</sup> Françoise Courvoisier au 30 juin 2015, après douze années à la direction du Poche. Au terme d'un processus de nomination débuté à l'automne 2013, le Conseil de Fondation a nommé le 21 mars 2014 M. Mathieu Bertholet à la direction du théâtre. Il a repris les rênes de cette institution le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Fort d'une expérience large et reconnue d'auteur, de metteur en scène, de comédien et d'enseignant, M. Bertholet saura guider le théâtre dans la réalisation d'une mission unique dans le paysage théâtral romand, à savoir celle d'un théâtre de création au service exclusif de l'écriture contemporaine. Son mandat durera quatre ans, renouvelable au maximum deux fois trois ans.

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

La FAD a par ailleurs participé au Groupe d'accompagnement du projet de la Nouvelle Comédie avec les partenaires du projet: l'Association pour la Nouvelle Comédie, le Canton et les départements concernés de la Ville de Genève.

## Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver les comptes de la saison 2013-2014 de la FAD, que vous trouverez en annexe, en votant le projet de délibération suivant:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2013-2014 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont approuvés.

- Annexes:*
- Rapport de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire des comptes de la saison 2013-2014 de la FAD;
  - Rapport détaillé de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire des comptes de la saison 2013-2014 de la FAD;
  - Rapport d'activités de la saison 2013-2014 de la FAD;
  - Etats financiers consolidés de la saison 2013-2014 de la FAD;
  - Comptes de l'état-major de la FAD au 30 juin 2014;
  - Comptes de la Comédie, saison 2013-2014;
  - Rapport d'activités de la Comédie, saison 2013-2014;
  - Comptes et rapport d'activités du Poche, saison 2013-2014;
  - Rapport du contrôle financier portant sur les comptes de la saison 2013-2014 de la FAD.



duchosal berney sa

24, avenue de Champel  
case postale 392  
1211 Genève 12  
T +41 22 839 06 06  
T +41 22 346 05 01

duchosalberney.ch

Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle ordinaire  
Au Conseil de la

**Fondation d'Art Dramatique de Genève  
Genève**

pour l'exercice 2013/2014





**duchosal berney**

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de la

**Fondation d'Art Dramatique de Genève  
Genève**

Mesdames, Messieurs,

duchosal berney sa

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

24, avenue de Champel  
case postale 352  
1211 Genève 12  
T +41 22 839 66 66  
F +41 22 346 85 81

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'Art Dramatique de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2014.

duchosalberney.ch

Ces états financiers correspondent au cumul :

- des comptes de l'Etat-Major de la Fondation
- des comptes du théâtre « La Comédie de Genève »
- des comptes du théâtre « Le Poche, Théâtre en Vieille-Ville ».

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique



Fondation d'Art Dramatique de Genève

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2014 sont conformes à la loi suisse, aux obligations imposées par la LGAF, la LSGAF, aux directives étatiques du canton de Genève, aux règlements et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous attestons que le traitement des fonds non affectés est conforme à la convention de subventionnement et au règlement du fonds de réserve et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Duchosal Bernier SA

Franco Luvisotto  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Philippe Lathion  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 novembre 2014  
FLJGC/146A022/A27

Annexes : - comptes annuels  
(bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie et annexe)

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**BILAN**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2012-2013
<b>ACTIF</b>					
Liquidités	2'676'379	261'624	218'969	3'156'972	1'643'021
Réalisables	1'989	50'459	68'382	120'830	139'915
Actifs transitoires	4'257	354'602	231'463	590'322	480'010
Immobilisés	3	409'459	57'976	467'438	495'529
<b>Total de l'actif</b>	<b>2'682'628</b>	<b>1'076'144</b>	<b>576'790</b>	<b>4'335'562</b>	<b>2'758'475</b>
<b>PASSIF</b>					
Créanciers divers	8'423	222'307	88'574	319'304	329'697
Passifs transitoires	1'410'714	332'406	291'027	2'034'147	648'981
Provision pour risque	-	-	-	-	30'210
C/c FAD	(708'431)	511'242	197'189	-	-
Subventions non dépensées 2009-2012 à restituer	72'096	-	-	72'096	72'096
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention 2013-2016	377'519	-	-	377'519	176'314
<b>Exigibles</b>	<b>1'160'321</b>	<b>1'065'955</b>	<b>576'790</b>	<b>2'803'066</b>	<b>1'257'298</b>
Donation Poche	284'285	-	-	284'285	284'285
Fonds Julius Baer, Pédagogie	-	10'189	-	10'189	27'840
<b>Fonds affectés</b>	<b>284'285</b>	<b>10'189</b>	<b>-</b>	<b>294'474</b>	<b>312'125</b>
Fonds de réserve statutaire	1'157'720	-	-	1'157'720	1'157'720
Part de subventions non dépensée	80'302	-	-	80'302	31'332
<b>Fonds Non affectés</b>	<b>1'238'022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'238'022</b>	<b>1'189'052</b>
<b>Total du passif</b>	<b>2'682'628</b>	<b>1'076'144</b>	<b>576'790</b>	<b>4'335'562</b>	<b>2'758'475</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## COMPTE D'EXPLOITATION

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2013-2014	2012-2013
					Budget	
<b>PRODUITS</b>						
Subvention Ville de Genève	5547'478	-	-	5547'478	5547'478	5547'478
Subvention Etat de Genève	2450'000	-	-	2450'000	2450'000	2450'000
Prestations en nature Ville de Genève	-	492'307	216'326	708'633	687'000	704'520
Autres subventions Ville de Genève	-	65'477	58'063	123'540	15'000	116'238
Autres subventions Etat de Genève	-	8'200	29'085	37'285	15'000	23'285
Autres subventions diverses	-	25'000	-	25'000	-	93'700
Subventions attribuées aux théâtres	(7764'000)	5747'000	2'017'000	-	-	-
Utilisation fonds de réserve attribué Centenaire Comédie	-	-	-	-	-	238'418
<b>Subventions</b>	<b>233'478</b>	<b>6'337'984</b>	<b>2'320'474</b>	<b>8'891'936</b>	<b>8'714'478</b>	<b>9'173'639</b>
Recettes entrées	-	387'742	298'383	686'125	847'110	648'844
Tournées, vente spectacles	-	31'172	135'132	166'304	133'850	131'484
Autres recettes des spectacles, coproductions	-	79'400	127'213	206'613	237'000	423'370
Recettes accessoires spectacles	-	30'752	46'737	77'489	41'500	79'917
Dons, sponsoring	-	82'000	84'000	166'000	190'000	75'000
Recettes diverses	-	14'041	3'047	17'088	-	31'229
Dissolution / utilisation provision pour risque	-	-	30'210	30'210	-	4'840
<b>Recettes propres</b>	<b>-</b>	<b>625'107</b>	<b>724'722</b>	<b>1'349'829</b>	<b>1'449'460</b>	<b>1'394'684</b>
Utilisation fonds de réserve attribué	-	-	-	-	-	-
<b>Total des Produits</b>	<b>233'478</b>	<b>6'963'091</b>	<b>3'045'196</b>	<b>10'241'765</b>	<b>10'163'938</b>	<b>10'568'323</b>
<b>CHARGES</b>						
Frais de personnel pour spectacles	-	1'570'340	1'048'500	2'618'840	2'598'516	3'063'322
Frais de locaux non administratifs	-	763'942	226'486	990'428	917'000	959'321
Frais directs des spectacles	-	939'266	359'660	1'298'926	1'581'592	1'279'551
Promotion des spectacles	-	344'144	195'260	539'404	541'440	555'393
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>-</b>	<b>3'617'692</b>	<b>1'829'906</b>	<b>5'447'598</b>	<b>5'638'548</b>	<b>5'857'587</b>
Frais de personnel administratifs	98'977	2'320'218	826'956	3'246'151	3'290'609	3'280'848
Jetons de présence	43'252	-	-	43'252	57'000	47'950
Frais de locaux administratifs	4'800	36'241	19'259	60'300	81'100	80'300
Frais de lancement de saison	-	333'975	116'953	450'928	453'500	382'087
Frais techniques	-	68'894	21'848	90'742	93'500	91'316
Frais d'administration	29'033	264'089	125'125	418'247	492'178	440'648
Charges (Produits) financières nettes	1	7'911	3'203	11'115	5'525	5'347
Amortissements	-	135'130	30'860	165'990	183'000	194'594
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>176'063</b>	<b>3'166'458</b>	<b>1'144'204</b>	<b>4'486'725</b>	<b>4'656'412</b>	<b>4'503'090</b>
Groupe de travail renouvellement direction Poche	57'268	-	-	57'268	50'000	-
<b>Total des charges</b>	<b>233'331</b>	<b>6'784'150</b>	<b>2'974'110</b>	<b>9'991'591</b>	<b>10'344'960</b>	<b>10'360'677</b>
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation avant restitution des subventions non dépensées</b>	<b>147</b>	<b>178'941</b>	<b>71'086</b>	<b>250'174</b>	<b>(181'022)</b>	<b>207'646</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève**DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DU BILAN**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2012-2013
Caisse	30	12'867	15'612	28'509	20'144
CCP c/c	-	47'292	78'173	125'465	64'078
UBS c/c	-	201'465	125'684	327'149	253'656
BCGe c/c	2'401'417	-	-	2'401'417	1'030'186
BCGe c/c donation Poche	274'932	-	-	274'932	274'957
Virement interne	-	-	(500)	(500)	-
<b>Liquidités</b>	<b>2'676'379</b>	<b>261'624</b>	<b>218'969</b>	<b>3'156'972</b>	<b>1'643'021</b>
BCGe, 1.00% , Fds Kull	-	-	-	-	-
<b>Placements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Débiteurs	1'000	44'396	49'901	95'297	95'418
Impôt anticipé	989	-	93	1'082	4'404
Dépôts	-	3'463	20'833	24'296	26'783
Avance sur salaires et frais	-	2'600	(2'445)	155	13'310
<b>Réalisables</b>	<b>1'989</b>	<b>50'459</b>	<b>68'382</b>	<b>120'830</b>	<b>139'915</b>
Produits à recevoir	-	14'892	20'000	34'892	15'621
Frais payés d'avance	4'257	331'249	210'315	545'821	463'549
Inventaire bar	-	-	1'148	1'148	840
OCAS	-	8'461	-	8'461	-
<b>Actifs transitoires</b>	<b>4'257</b>	<b>354'602</b>	<b>231'463</b>	<b>590'322</b>	<b>480'010</b>
Aménagements	-	207'283	13'240	220'523	270'913
Mobilier & Machines de bureau	2	58'188	19'044	77'234	60'705
Sites internet	-	-	-	-	2'207
Matériel technique	-	143'988	15'455	159'443	141'220
Véhicules	-	-	10'236	10'236	20'483
Travaux Caecilia (Comédie)	1	-	-	1	1
<b>Immobilisés</b>	<b>3</b>	<b>409'459</b>	<b>57'976</b>	<b>467'437</b>	<b>495'529</b>
Fournisseurs	-	158'139	(2'949)	155'190	142'551
Créanciers	8'098	16'152	37'125	61'375	20'386
Caisses AVS	-	-	3'609	3'609	39'881
Impôt à la source	-	-	4'309	4'309	17'925
Artes et Comedia	-	40'093	36'676	76'769	99'286
FOP - LPP	325	7'923	9'804	18'052	9'667
<b>Créanciers divers</b>	<b>8'423</b>	<b>222'307</b>	<b>88'574</b>	<b>319'304</b>	<b>329'696</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2012-2013
Recettes encaissées d'avance	-	102'222	94'884	197'106	194'191
Provision pour frais à payer	20'380	40'770	40'948	102'098	126'687
Provision pour vacances	1'100	189'414	93'118	283'632	309'562
Provision pour frais à payer spectacles	-	-	62'072	62'072	12'057
Provision pour TVA à payer	2'364	-	5	2'369	6'484
Subvention Ville de Genève reçue d'avance	1'386'870	-	-	1'386'870	-
<b>Passifs transitoires</b>	<b>1'410'714</b>	<b>332'406</b>	<b>291'027</b>	<b>2'034'147</b>	<b>648'981</b>
Comédie c/c	(511'242)	511'242	-	-	-
Poche c/c	(197'189)	-	197'189	-	-
<b>C/c FAD</b>	<b>(708'431)</b>	<b>511'242</b>	<b>197'189</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Solde au 1er juillet	284'285	-	-	284'285	284'105
Intérêts financiers de l'exercice	-	-	-	-	180
<b>Donation Poche</b>	<b>284'285</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>284'285</b>	<b>284'285</b>
Solde au 1er juillet	-	27'840	-	27'840	43'817
Utilisation fonds Julius Baer	-	(17'651)	-	(17'651)	(15'977)
<b>Fonds Julius Baer, Pédagogie</b>	<b>-</b>	<b>10'189</b>	<b>-</b>	<b>10'189</b>	<b>27'840</b>
Solde au 1er juillet	1'157'720	-	-	1'157'720	950'713
Solde à conserver convention 2009.2012	-	-	-	-	207'007
<b>Fonds de réserve statutaire</b>	<b>1'157'720</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'157'720</b>	<b>1'157'720</b>
Excédent de produits (charges) de l'exercice	147	178'941	71'086	250'174	207'646
<b>Excédent de produits (charges) de l'exercice</b>	<b>147</b>	<b>178'941</b>	<b>71'086</b>	<b>250'174</b>	<b>207'646</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## DETAIL DES PRESTATIONS EN NATURE ACCORDEES PAR LA VILLE ET L'ETAT DE GENEVE

Saison				2013-2014 CHF	2012-2013 CHF			
<b>Prestations accordées par la Ville de Genève</b> (loi sur la gestion administrative de l'Etat de l'Etat de Genève du 07.10.93)								
	m2	Comédie	Poche	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			
<b>VILLE DE GENEVE</b>								
<b>Théâtre de la Comédie</b>								
Salle de spectacle et locaux administration Bd. des Philosophes 5				2'356	395'290	-	395'290	395'290
Loyer et chauffage								
Loyer sortie de secours 5-7 rue de Carouge Loyer et chauffage					<i>Payé par théâtre</i>	-	-	0
Dépôt décors à Châtelaine Avenue de Châtelaine 43, bâtiment H Selon contrat du 16.12.99				480	51'960	-	51'960	51'960
<i>Hangar à Meyrin Rue Adrien Stoessel 26</i>							<i>Payé par théâtre</i>	<i>Payé par théâtre</i>
<i>Salle Casella Rue Schaub Rue des voisins</i>							<i>Payé par théâtre</i>	<i>Payé par théâtre</i>
Salle de répétition de l'Usine, prestation non facturée estimée à CHF 1'625 par la Ville de Genève					1'625	-	1'625	-
Atelier de construction du Lignon prestations non facturées estimées, selon le Dpt. des affaires culturelles de la ville de Genève à 3 fois les montants facturés effectivement aux théâtres					-	-	-	-
Buvette du théâtre Bd des philosophes 6. Selon convention du 01.10.2012				171	43'072	-	43'072	32'304.00
Exonération de taxe pour affichages					360	-	360	8'640
<b>Théâtre de Poche</b>								
Salle de spectacle et locaux administration Rue du Cheval Blanc 7/Rue de la Boulangerie 4 Chauffage				445	-	129'844	129'844	129'844
						0	0	0
Local, selon contrat 12.01.95 Ch. de la Muraille 9-11				242	-	34'972	34'972	34'972
Local de répétition, selon contrat du 07.05.92 Chemin des Pontets 33				450		50'180	50'180	50'180
Atelier de construction du Lignon prestations non facturées estimées, selon le Dpt. des affaires culturelles de la ville de Genève à 3 fois les montants facturés effectivement aux théâtres						<i>Estimation abandonnée dès le 01.07.2010</i>	-	0
Colonnes Morris : Administration					1'330		1'330	1'330
Prêts matériel (350,- inclus dans le compte 51090)					-		-	0
Colonnes Morris : Spectacles					-		0	0
<b>ETAT DE GENEVE</b>							<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<b>TOTAUX</b>					492'307	216'326	<b>708'633</b>	<b>704'520</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

	<b>2013-2014</b>	<b>2012-2013</b>
<b>Exploitation</b>		
Excédent des produits d'exploitation	250'174	207'646
Amortissements	165'990	194'594
Attribution intérêts Donation Poche	-	180
Utilisation du fonds de réserve attribué	-	-238'418.00
<b>CASH FLOW</b>	<b>416'164</b>	<b>164'002</b>
(Augmentation) Diminution des actifs circulants	(91'226)	(167'613)
Augmentation (Diminution) des créanciers divers et des passifs transitoires	1'344'563	(1'446'958)
Augmentation (Diminution) des fonds affectés	(17'851)	(15'977)
	<b>1'235'686</b>	<b>(1'630'548)</b>
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>	<b>1'651'850</b>	<b>(1'466'546)</b>
<b>Investissements de l'exercice</b>	<b>(137'898)</b>	<b>(144'249)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES</b>	<b>1'513'951</b>	<b>(1'610'796)</b>
Liquidités au début d'exercice	(1'643'021)	(3'253'817)
Liquidités en fin d'exercice	3'156'972	1'643'021
Variation des liquidités (comme ci-dessus)	1'513'951	(1'610'796)

Positif = source de fonds

(Négatif) = emploi de fonds

# SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Annexe aux comptes annuels

### ANNEXE

#### 1 Organisation

La fondation d'Art Dramatique de Genève est une fondation d'intérêt communal public créée par la Ville de Genève. Ses statuts ont été adoptés par le Conseil Municipal le 28 mars 1979 et approuvés par le Grand Conseil le 14 mars 1980. Ils ont été amendés le 15 octobre 2008 par le Conseil municipal et approuvés le 25 juin 2009 par le Grand Conseil.

La fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.

#### 2 Liste des membres

Le conseil est formé par autant de membres qu'il y a de partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, plus huit autres membres.

Au 30 juin 2014, le conseil de fondation est composé des membres suivants:

Thomas Boyer	Président
Gérard Deshusses	Vice-président
Marie-Pierre Theubet	Secrétaire
Pascal Altenbach	Membre
Vincent Babel	Membre
Arthur Cohen	Membre
Joëlle Comé	Membre
Stéphane Dubois-dit Bonclaude	Membre
Claudia Grassi	Membre
Sami Kanaan	Membre
Virginie Keller Lopez	Membre
Martine Koelliker	Membre
Daniel Pastore	Membre
Thomas Putallaz	Membre
Daniel Wolf	Membre

La fondation est engagée par la signature collective à deux du Président, du Vice-président ou du Secrétaire. Les membres du conseil de fondation n'ont pas la signature.

#### 3 Responsable de la tenue de la comptabilité

Chaque théâtre tient la comptabilité pour son activité. BIF Société Fiduciaire Bourquin frères et Bèran SA Corratierie 26, Genève, tient la comptabilité de l'Etat-Major et établit les comptes combinés.

#### 4 Organe de révision

L'organe de révision est la fiduciaire Duchosal Berney SA à Genève. Elle a été nommée pour le contrôle des comptes dès la saison 2009-2010.

#### 5 Liste des indemnités versées aux membres du Conseil de Fondation

Les jetons de présence versés aux membres du conseil, du bureau et des commissions durant la saison 2013/2014 ont été les suivants:

	2013-2014	2012-2013
Thomas Boyer	11'950	13'700
Gérard Deshusses	5'675	7'000
Pascal Altenbach	1'700	1'300
Vincent Babel	800	1'400
Arthur Cohen	400	1'200
Claudia Grassi	4'025	4'450
Sami Kanaan	100	-
Virginie Keller Lopez	2'000	1'400
Martine Koelliker	3'200	2'800
Daniel Pastore	1'400	1'400
Thomas Putallaz	2'900	4'500
Marie Pierre Theubet	3'500	3'500
Daniel Wolf	3'925	3'000
trop provisionné saison 2010-2011		-800
	<b>41'575</b>	<b>44'750</b>
Renouvellement direction Poche	38'700	-
<b>Total jetons distribués</b>	<b>80'275</b>	<b>44'750</b>

Les jetons de présence dus aux fonctionnaires sont versés aux autorités de tutelle.

# SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1801

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Annexe aux comptes annuels

- 6 Théâtres gérés**  
La FAD gère le théâtre de la Comédie de Genève-Centre Dramatique et le théâtre Le Poche.

**7.1 SOLDE A VERSER CONVENTION 2009-2012**  
( Art. 20 convention de subventionnement 2009-2012)

	Projet centenaire Comédie	Part de subvention non dépensée à restituer en faveur des autorités	
		Ville	Etat
<b>Solde au 30.06.2012</b>	<b>517'520</b>		
Part de subv. non dépensée à attribuer au fonds de réserve (40%)	(207'007)		
<b>Solde de subventions non dépensées à restituer (60%)</b>	<b>310'513</b>		
Affectation projet centenaire Comédie selon lettre du 14.05.2012	50'000	-	(50'000)
Affectation projet centenaire Comédie selon rapport d'examen CFI 08.01.2013	223'471	(223'471)	-
Utilisation projet centenaire Comédie 2012-2013	(238'418)		
	35'053	-	37'042
Solde à restituer en faveur des autorités subventionnantes selon rapport d'examen du contrôle financier de la Ville de Genève 08.01.2013	(35'053)	28'645	6'408
<b>Solde en faveur des autorités au 30.06.2013</b>	<b>72'095</b>	<b>-</b>	<b>43'450</b>

**7.2 CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT 2013-2016**

En date du 12 décembre 2012 une nouvelle convention de subventionnement a été signée avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève.  
Cette convention prévoit notamment le versement, par la Ville de Genève, d'un montant annuel de CHF 5'547'478. Le versement de l'Etat de Genève prévu dans la convention est un montant annuel de CHF 2'450'000.  
Il est rappelé que ces montants dépendent du vote annuel du Conseil municipal et du Grand conseil, ainsi que d'événements exceptionnels.

**8 Principes comptables**

**8.1 RPC**

Les comptes sont établis conformément aux Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes).

La directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques, établie par le Conseil d'Etat du canton de Genève le 21.04.2010, a été appliquée.

La FAD a affilié le personnel artistique à la fondation de prévoyance Artes & Comoedia d'une part, et le personnel administratif à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) d'autre part. Ces fondations sont organisées selon le système de la primauté des cotisations, l'employeur ne dispose pas d'une réserve de contributions futures, et la situation de couverture des caisses n'était pas connue au 30 juin 2014.

**8.2 Donation Poche**

Il s'agit de la donation faite par les époux Kull en faveur du Poche en 2002.

**8.3 Fonds de réserve statutaire**

La fondation n'ayant pas été dotée d'un capital de dotation lors de sa création, le Conseil Municipal a accepté un règlement du fonds de réserve le 30 juin 1985. Ce règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985, précise que la FAD a l'obligation, en cas d'excédent des produits sur les charges, de constituer un fonds de réserve dont le montant maximum peut atteindre 18% des dernières subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève. En principe, les 2/3 sont destinés à couvrir tout déficit éventuel, et le solde à l'amélioration des spectacles des théâtres gérés par la FAD. Dès le 30 juin 2009, le fonds de réserve statutaire sera alimenté, à chaque échéance de la convention de subventionnement, uniquement par la part de subventions non dépensées (article 20). Au 30 juin 2014, il s'élève à CHF 1'157'720, destinés à couvrir d'une part un renouvellement de la direction du Poche à hauteur de CHF 150'000, d'autre part un renouvellement de la direction de la Comédie à hauteur de CHF 150'000, et enfin les immobilisations pour un total de CHF 467'463. Son maximum est plafonné à 18% des subventions reçues soit au total pour la saison 2013-2014 CHF 1'439'546.

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

### Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Annexe aux comptes annuels

#### 8.4 Coproductions

Depuis l'exercice 2007-2008, seuls les produits et charges propres aux théâtres figurent dans les comptes de recettes et dépenses de la FAD.

#### 8.5 Subventions en nature

Les subventions en nature accordées par la Ville de Genève, principalement la mise à disposition de locaux, sont comptabilisées en recettes et la charge correspondante est comptabilisée sous frais de locaux (spectacles et administratifs). Le détail de ces subventions figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation. La Ville de Genève ne comptabilisant aucune gratuité en rapport avec l'Atelier de construction Lignon, il est renoncé à comptabiliser toute prestation en nature y relative à compter du 1er juillet 2010.

#### 9 Exonération fiscale cantonale et fédérale

Par sa lettre du 30 mai 2011, l'administration fiscale cantonale confirme que, s'agissant d'une fondation d'intérêt communal public, la FAD est exonérée de l'impôt conformément à l'article 9 al. 1 lettre c) de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) du 23 septembre 1984. En conséquence, toute modification des statuts doit être portée à la connaissance de l'AFIC.

10 Leasing	2013-2014	2012-2013
Etat-majör	Néant	Néant
Comédie	Néant	Néant
Poche		
- centrale téléphonique	-	-

#### 11 Analyse des risques

Dans sa séance du 18 mars 2013, la FAD avait décidé que la mise à jour la cartographie des risques et les contrôles périodiques et seraient présentés au Conseil par les directeurs des théâtres. Dans sa séance du 27 janvier 2014, le Poche a présenté la mise à jour de la cartographie des risques et les principales mesures qui ont été et qui seront prises en matière de processus de contrôle.

#### 12 Autres informations

Le détail des autres informations requises par les directives DIP figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation.

#### 13 Tableau de variation du fonds de réserve statutaire

Le fonds de réserve s'élève à CHF 1'157'720 au 30 juin 2014, voir point 8.3 ci-dessus.

#### 14 Prestations à titre gratuit, invitations

Les prestations à titre gratuit doivent être mentionnées en annexe selon la Swiss GAAP RPC 21. La norme précise que "si des marchandises ou services ne peuvent pas être évalués sans que cela entraîne des charges relativement élevées ou si une attribution de valeur ne repose que sur des hypothèses très incertaines, le volume de marchandises ou des services sera publié de manière statistique (p.ex. nombre des objets reçus)".

Pour ces raisons les théâtres ont fixé la valorisation du billet gratuit à CHF 1.-.

Théâtre de la Comédie : 6'027 invitations distribuées à CHF 1.- = CHF 6'027

Le Poche: 3'095 invitations distribuées à CHF 1.- = CHF 3'095

La FAD a demandé à la Ville et à l'Etat les modalités de l'application de cette norme au sein des théâtres sis dans le canton. Cas échéant une adaptation sera effectuée dès la saison 2015 / 2016.

#### 15 Mouvement de la provision pour risque

Provision liée au personnel au 1er juillet 2012	35'050
Utilisation 2012/2013	(4'840)
<b>Solde au 30 juin 2013</b>	<b>30'210</b>
Dissolution 2013/2014	(30'210)
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>0</b>

Remarque : les comptes au 30 juin 2013 ont été retraités et indiquent distinctement la provision qui figurait auparavant dans le poste « passif transitoire »

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1803

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Annexe aux comptes annuels

16 Traitement des bénéficiés et des pertes (article 21 de la convention de subventionnement)

**AFFECTATION DU RESULTAT**

( Art. 21 convention de subventionnement  
2013/2016 et lettre du DAC du 23 septembre 2014)

	PART DES SUBVENTIONS NON DEPENSEE	SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER
	17.54%	82.46%
<b>Boni saison 2012/2013</b>		
Etat Major	24'806	
Comédie	188'335	
Poche	(5'495)	
	207'646	
<b>Boni saison 2013/2014</b>		
Etat Major	147	
Comédie	178'941	
Poche	71'086	
	250'174	
<b>Solde au 30.06.2014</b>	457'821	80'302 377'519

Total des recettes propres combinés	340'1979
total des revenus combinés déterminants	19'396'935
	17.54%

17 Actifs immobilisés

Les immobilisations sont présentées à leur valeur d'acquisition sous déduction des amortissements. Les amortissements annuels sont linéaires, calculés sur la valeur d'acquisition selon les taux présentés ci-dessous, basés sur la période d'utilisation estimée.

Les taux d'amortissements suivants ont été retenus:

Aménagements	12.50%	Matériel technique	25%
Mobilier et machines de bureau	25%	Véhicules	25%
Site internet	25%	Travaux Caecilia	10%

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

	30.06.2013	Acquisitions 13/14	Amortissements 13/14	30.06.2014
Etat-Major	2			2
Comédie	275'784		(68'501)	207'283
Poche	21'637	1'427	(10'726)	12'338
<b>AMENAGEMENTS</b>	<b>297'423</b>	<b>1'427</b>	<b>(79'227)</b>	<b>219'623</b>
Comédie	40'671	39'927	(22'410)	58'188
Poche	19'084	3'099	(6'846)	15'337
<b>MOBILIER ET MACHINES DE BUREAU</b>	<b>59'755</b>	<b>43'026</b>	<b>(29'256)</b>	<b>73'525</b>
Comédie	2'207		(2'207)	-
<b>SITE INTERNET</b>	<b>2'207</b>	<b>-</b>	<b>(2'207)</b>	<b>-</b>
Etat-Major	-			-
Comédie	102'401	78'469	(36'882)	143'988
Poche	13'259	14'976	(8'170)	20'065
<b>MATERIEL TECHNIQUE</b>	<b>115'660</b>	<b>93'445</b>	<b>(45'052)</b>	<b>164'053</b>
Comédie	5'130		(5'130)	-
Poche	15'354		(5'118)	10'236
<b>VEHICULES</b>	<b>20'484</b>	<b>-</b>	<b>(10'248)</b>	<b>10'236</b>
Etat-Major	1			1
<b>TRAVAUX CAECILIA</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>total</b>	<b>495'529</b>	<b>137'898</b>	<b>(165'990)</b>	<b>467'438</b>



**duchosal berney**

duchosal berney sa

24, avenue de champel  
case postale 392  
1211 genève 12  
T +41 22 839 66 66  
F +41 22 346 65 81

duchosalberney.ch

Rapport détaillé de l'organe de révision  
sur le contrôle ordinaire

Au Conseil de Fondation de

**Fondation d'Art Dramatique de Genève  
Genève**

pour l'exercice 2013 / 2014





### Table des matières :

<b>1</b>	<b>Exécution de la mission d'audit</b>	<b>2</b>
1.1	Principes d'audit appliqués	2
1.2	Période des travaux d'audit	2
1.3	Collaboration avec d'autres auditeurs ou tiers	3
1.4	Indépendance de l'organe de révision et précision sur d'éventuelles prestations fournies	3
<b>2</b>	<b>Résultats de la mission d'audit</b>	<b>4</b>
2.1	Explications sur des réserves, remarques ou compléments dans le rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale	4
2.2	Erreurs corrigées et erreurs non corrigées	4
2.3	Recommandations liées aux exercices précédents traitées en 2013 / 2014	5
2.4	Nouvelles recommandations liées à l'exercice 2013 / 2014	5
<b>3</b>	<b>Constatation sur la présentation des comptes annuels</b>	<b>6</b>
3.1	Principes comptables	6
3.2	Constatations sur nos vérifications de certaines rubriques de l'Actif	6
3.3	Constatations sur nos vérifications de certaines rubriques du Passif	8
3.4	Constatations sur nos vérifications du compte d'exploitation	9
3.5	Transactions exceptionnelles ou transactions essentielles avec des parties liées	11
3.6	Événements survenus après la date de bouclage des comptes annuels	11
<b>4</b>	<b>Constatation sur le Système de Contrôle Interne (SCI)</b>	<b>12</b>
4.1	Environnement de contrôle interne	12
4.2	Évaluation des risques	13
4.3	Opérations de contrôle	14
4.4	Information, communication et surveillance	14
4.5	Conclusion sur le système de contrôle interne	15
<b>5</b>	<b>Conclusion</b>	<b>15</b>



## 1 EXÉCUTION DE LA MISSION D'AUDIT

### 1.1 PRINCIPES D'AUDIT APPLIQUÉS

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### 1.2 PÉRIODE DES TRAVAUX D'AUDIT

Nos travaux de contrôles se sont déroulés pour :

- Le théâtre « La Comédie de Genève »  
durant la période du 22 au 26 septembre 2014
- Le théâtre « Le Poche »  
durant la période du 8 au 10 septembre 2014
- L'État-Major  
Durant la première quinzaine d'octobre 2014

Nous avons par ailleurs eu des entretiens finaux d'audit avec les services financiers du « Poche » et les services financiers de la « Comédie de Genève »



### 1.3 COLLABORATION AVEC D'AUTRES AUDITEURS OU TIERS

#### 1.3.1 Externalisation d'activités (Outsourcing)

Dans le cadre de nos travaux nous avons collaboré avec le conseiller financier de la FAD, Monsieur Jean-Paul Triboulet, expert-comptable diplômé et administrateur de BFB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA.

Cette fiduciaire a entre autres été chargée par le Conseil de Fondation de la FAD, des travaux de bouclage annuel suivants :

- Tenue de la comptabilité de « l'État-Major »
- Établissement des comptes annuels cumulés
- Préparation des annexes conformes aux « Swiss GAAP RPC »

#### 1.3.2 Contrôle financier de la ville de Genève

La Fondation d'Art Dramatique est au bénéfice d'une nouvelle convention de subventionnement pour les années civiles 2013 à 2016, conclue avec la ville de Genève et le canton de Genève.

Nous avons ainsi pris connaissance du rapport définitif du contrôle financier de la ville de Genève daté du 12 juin 2014 et qui porte sur l'exercice 2012/2013.

Nous avons finalement été auditionnés le 9 avril 2014 par le contrôle financier de la ville de Genève dans le cadre de notre mission d'audit portant sur l'exercice 2012/2013.

#### 1.3.3 Rapport de l'Inspection Cantonale des Finances

À notre connaissance, il n'existe pas à ce jour de rapports de l'Inspection Cantonale des Finances qui porterait sur les exercices 2008 / 2009 à 2012 / 2013.

Nous avons cependant été sollicités durant l'année 2014 par un auditeur de l'ICF en vue de fournir des explications complémentaires en relations avec nos travaux de l'exercice 2012/2013.

### 1.4 INDÉPENDANCE DE L'ORGANE DE RÉVISION ET PRÉCISION SUR D'ÉVENTUELLES PRESTATIONS FOURNIES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.



## 2 RÉSULTATS DE LA MISSION D'AUDIT

### 2.1 EXPLICATIONS SUR DES RÉSERVES, REMARQUES OU COMPLÉMENTS DANS LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans notre rapport de révision du 27 octobre 2014 destiné au Conseil de Fondation, nous recommandons l'approbation des comptes annuels 2013 / 2014 sans réserve.

### 2.2 ERREURS CORRIGÉES ET ERREURS NON CORRIGÉES

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons eu l'occasion d'évoquer avec les Responsables comptables des théâtres et de l'État-major, tous les points nécessitant un correctif.

Les divergences concernaient essentiellement le théâtre « Le Poche » et portaient sur les éléments suivants :

	CHF
<b>Résultat avant audit</b>	<b>86.00</b>
- annulation provisions pour des tournées liées à l'exercice suivant	28'000.00
- annulation provision pour fin de mandat directrice	13'000.00
- dissolution provision pour risque sur personnel plus justifiée	30'000.00
<b>Résultat après audit</b>	<b>71'086.00</b>

Autres éléments sans incidence sur le résultat :

- Enregistrement d'une facture pour le lancement de la saison 2014/2015 de CHF 22'401.- (pour tenir compte de la comptabilité d'engagement)
- Annulation de la provision « risque du personnel » préalablement dissoute puis reconstituée pour CHF 30'209.-

Nos observations ont été dûment prises en compte de sorte qu'il ne subsiste plus aucune divergence d'appréciation.



### 2.3 RECOMMANDATIONS LIÉES AUX EXERCICES PRÉCÉDENTS TRAITÉES EN 2013 / 2014

Recommandations	Traitement par les entités de la FAD
1) Tenue du journal de caisse du Poche par des moyens électroniques (tableur Excel) ou autre module informatique	Non traité en 2013/2014 voir point 3.2.1

### 2.4 NOUVELLES RECOMMANDATIONS LIÉES À L'EXERCICE 2013 / 2014

1. Nous vous renvoyons à cet effet au point 3.2.3 de notre rapport.  
Le seuil d'activation des immobilisations corporelles n'est pas systématiquement respecté. Il serait opportun d'apprécier si cette limite nécessite d'être adaptée.
2. Le théâtre Le Poche a acquis en 2013/2014 un nouveau logiciel de billetterie. Ainsi nous préconisons que les réconciliations soient suivies, voire affinées et cela surtout en fin de saison (cf. nos commentaires au point 3.4.2. du présent rapport.



### 3 CONSTATATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

#### 3.1 PRINCIPES COMPTABLES

##### 3.1.1 Application des principes généraux de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de la Fondation d'Art Dramatique sont établis en conformité avec :

- Les normes Swiss GAAP RPC
- La directive transversale de présentation des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques (EGE-02-04\_v3).

#### 3.2 CONSTATATIONS SUR NOS VÉRIFICATIONS DE CERTAINES RUBRIQUES DE L'ACTIF

##### 3.2.1 Liquidités et placements

Nos travaux appellent les commentaires suivants :

###### 3.2.1.1 *Caisse*

En date du 21 octobre 2014, nous nous sommes rendus à l'improviste au théâtre de « La Comédie » en vue de procéder à une prise de caisse

La responsable a refusé d'accéder à notre demande en invoquant une surcharge de travail. Nous considérons ce motif comme une limitation de notre activité d'audit.

Nous précisons par ailleurs qu'une prise de caisse n'est jamais annoncée à l'avance et elle requiert dès lors la disponibilité de l'entité contrôlée, estimée dans ce cas à environ une demi- heure.

Nous avons également procédé le même jour à une prise de caisse du théâtre « Le Poche ». Le total des espèces s'élevait à CHF 6'251.- pour la *caisse centrale*, soit un écart de CHF 6.10 avec le livre de caisse.

Nous suggérons à nouveau que le journal de caisse du théâtre « Le Poche » soit tenu sur une feuille Excel afin de limiter les risques d'erreurs arithmétiques ou de report de solde.

Nous avons par ailleurs procédé à une revue des mouvements et des justificatifs de la caisse de janvier 2014 du théâtre « La Comédie ». Nous avons ainsi constaté que les opérations de contrôles (ex : signature, limites de paiements) étaient documentées conformément au SCI.

###### 3.2.1.2 *Poste*

La concordance du solde comptable au 30 juin 2014 a été vérifiée avec le relevé PostFinance à la même date.

Nos contrôles se sont révélés conformes aux exigences.



### 3.2.1.3 Comptes bancaires

La concordance des soldes comptables au 30 juin 2014 a été vérifiée avec les relevés bancaires à la même date.

Nos autres contrôles se sont révélés conformes aux exigences.

### 3.2.2 Actifs transitoires et autres réalisables

Nous avons procédé aux contrôles suivants sur ce poste avec un seuil de matérialité de CHF 5'000.- pour le théâtre « La Comédie », et de CHF 2'000.- pour le théâtre « Le Poche » :

- Vérification par sondage des paiements intervenus sur la période de juillet à septembre 2014 sur les comptes postaux ;
- Analyse de l'ancienneté et du détail des postes ouverts ;
- La justification de l'imputation des charges de spectacles payées d'avance au titre de la saison suivante ;
- La justification des divers autres transitoires.

Nos contrôles, qui n'appellent pas de commentaires particuliers, se sont révélés conformes aux exigences.

### 3.2.3 Immobilisations corporelles

Dans le cadre de nos travaux, nous avons procédé à des contrôles par sondage des acquisitions d'immobilisations corporelles effectuées durant l'exercice 2013 /2014, ainsi que des amortissements pratiqués.

Nous relevons pour le théâtre « Le Poche » que le seuil d'activation pour l'exercice 2013 / 2014 est inférieur au plancher de CHF 5'000.- prévu dans le règlement intérieur de la FAD.

Ceci concerne notamment les aménagements et le matériel informatique qui ont fait l'objet d'activation durant cet exercice pour des dépenses comprises entre CHF 1'300.- et CHF 1'800.-.

Nous vous renvoyons à cet effet aux recommandations du contrôle financier de la ville de Genève qui préconise que «*le Bureau du Conseil de fondation, en collaboration avec les directions financières, évalue l'opportunité de revoir le seuil à partir duquel un investissement doit être porté à l'actif immobilisé du bilan en fonction de la réalité économique propre à chaque théâtre*».



### 3.3 CONSTATATIONS SUR NOS VÉRIFICATIONS DE CERTAINES RUBRIQUES DU PASSIF

#### 3.3.1 Créanciers divers

Dans le cadre de nos travaux nous avons procédé aux contrôles suivants :

- a) Vérification avec un seuil de matérialité de CHF 3'000.- de l'enregistrement des fournisseurs liés à la saison 2013/2014, sur la base des paiements bancaires ou PostFinance intervenus lors de l'exercice suivant, soit durant les mois de juillet à septembre 2014.
- b) Vérification des soldes dus aux organismes sociaux sur la base des décomptes reçus après la clôture ou selon une estimation du service comptable.

Nos contrôles se sont révélés conformes aux exigences.

#### 3.3.2 Passifs transitoires

Lors de nos travaux, nous avons examiné les aspects suivants avec un seuil de matérialité de CHF 10'000.- :

- a) Rapprochement des abonnements encaissés d'avance pour la saison 2014 / 2015.
- b) Vérification des autres recettes encaissées d'avance pour la saison 2014 / 2015
- c) Vérification de l'intégralité des charges à payer au 30 juin 2014.

Nos contrôles se sont révélés conformes aux exigences.



### 3.4 CONSTATATIONS SUR NOS VÉRIFICATIONS DU COMPTE D'EXPLOITATION

#### 3.4.1 Subventions

Nous avons examiné la concordance des subventions enregistrées en comptabilité pour chaque entité compte tenu des :

- a) Décisions de subventions en faveur de la FAD par l'État de Genève et par la Ville de Genève.
- b) Prestations en nature valorisées par la ville de Genève.
- c) Décision d'attribution interne des subventions selon décision du Conseil de la FAD.

Nos travaux de rapprochement se sont révélés conformes aux exigences.

#### 3.4.2 Recettes directes des spectacles

##### *Théâtre « Le Poche »*

Nous avons procédé aux travaux de contrôle suivant:

##### a) *Recettes billetterie*

Tout d'abord, nous relevons que le théâtre « Le Poche » a acquis un nouveau logiciel de billetterie « L@billetterie ».

En effet, dès l'exercice 2013 / 2014 ce logiciel permet notamment d'éditer les billets ainsi que d'obtenir les données directement enregistrées pour les ventes, par spectacle et par saison.

Ce logiciel a été installé pour la saison 2013/2014, nous avons ainsi confronté les données résultant de ce logiciel par rapport à la comptabilité générale.

Nous avons identifié une différence de l'ordre de CHF 1'500,- due à un chevauchement sur les exercices 2013/2014 et 2014/2015.

Ainsi, sans remettre en cause le système de contrôle mis en place, nous préconisons que des réconciliations périodiques soient affinées et cela notamment en fin d'exercice avec les abonnements d'avance.

##### b) *Recettes tournées et ventes de spectacles*

Analyse des « Tournées et ventes de spectacles » sur la base des contrats de cession, des factures et des pièces bancaires.

##### c) *Autres recettes de spectacles, coproductions*

Analyse des « Autres recettes de spectacles, coproductions » sur la base des conventions de coproduction, des factures et des pièces bancaires.

Nos contrôles se sont révélés conformes aux exigences.

*Théâtre « La Comédie »*

Nous avons procédé aux travaux de contrôle suivants :

*a) Recettes billetterie*

Rapprochement entre les recettes enregistrées en comptabilité générale et les données issues du logiciel de billetterie « Rodrigue ».

*b) Tournées et ventes de spectacles*

Analyse des « Tournées et ventes de spectacles » sur la base des contrats de cession, des factures et des pièces bancaires.

*c) Autres recettes de spectacles, coproductions*

Analyse des « Autres recettes de spectacles, coproductions » sur la base des conventions de coproduction, des factures et des pièces bancaires.

Nos divers contrôles par sondage confirment l'exactitude des enregistrements comptables.

#### 3.4.3 Frais de personnel (spectacles et administratifs)

Nous avons vérifié par sondage pour cinq salariés actifs dans le « théâtre de la Comédie » et trois salariés actifs dans le « théâtre du Poche » :

- le paiement d'un mois de salaires ;
- les retenues sociales sur les décomptes de salaires pour la même période ;
- le contrat de travail dûment signé ;
- l'affiliation et l'exactitude des retenues au fonds de prévoyance.

Le rapprochement global entre les salaires 2013 déclarés aux caisses AVS et les données comptabilisées s'est par ailleurs avéré satisfaisant. Nous nous sommes finalement assurés que les provisions pour les diverses charges sociales étaient dûment enregistrées compte tenu des acomptes déjà versés.

#### 3.4.4 Autres charges

Nous avons procédé à des contrôles par sondage afin de nous assurer de :

- la périodicité des charges,
- la justification des dépenses,
- la bonne imputation comptable des dépenses selon leur nature.

Nos contrôles se sont révélés conformes aux exigences.



3.5 TRANSACTIONS EXCEPTIONNELLES OU TRANSACTIONS ESSENTIELLES AVEC DES PARTIES LIÉES

Excepté les éléments présentés dans l'annexe, nous n'avons pas relevé d'autres transactions exceptionnelles ou de transactions essentielles avec des parties liées.

3.6 ÉVÈNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE BOUCLEMENT DES COMPTES ANNUELS

Aucun élément survenu après le bouclage de l'exercice arrêté au 30 juin 2014 relatif aux comptes annuels sous revue ne nous a été communiqué.



#### 4 CONSTATATION SUR LE SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Les directives de l'État de Genève soumettent votre Fondation à la vérification de l'existence du Système de Contrôle Interne par l'organe de révision au sens de l'article 728a du Code des Obligations.

Les conditions principales pour attester de l'existence du SCI sont définies dans la NAS 890 qui relève que le système de contrôle interne :

- Droit être concret, vérifiable et documenté,
- Doit être adapté aux risques et à l'activité commerciale,
- Est connu des collaborateurs responsables,
- Est réellement applicable tel qu'il a été défini,
- Il existe une sensibilité au contrôle dans la Fondation.

Nous avons par ailleurs apprécié l'existence du système de contrôle interne selon le modèle COSO.

Nous reprenons son descriptif afin de déterminer si les exigences légales sont remplies pour l'exercice 2013 / 2014, compte tenu de la taille et de la nature des activités de la FAD.

##### 4.1 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

Nous relevons ci-après les principaux documents qui à notre avis, participent à la définition de l'environnement de contrôle interne de la FAD :

1. La nouvelle Convention de subventionnement pour les années 2013 / 2016, qui fixe à l'art. 12 la mise en place d'un système de contrôle interne.
2. Les statuts de la FAD, arrêtés par le Conseil d'État le 4 février 2009, qui déterminent à l'art.11 lettre d) le rôle du Conseil de Fondation qui doit « assurer, de façon efficace et permanente, le contrôle supérieur de la gestion des théâtres ».
3. Le règlement intérieur de la FAD adopté par le Conseil de Fondation le 2 novembre 1981 qui détermine les compétences entre le Conseil, le Bureau et la Direction.
4. Un manuel de système de contrôle interne des entités de la FAD décrit l'organisation et les procédures de travail.
5. Des cahiers des charges sont établis au sein des théâtres pour les fonctions de Direction.
6. Un organigramme est établi dans chaque théâtre.
7. Une liste des signatures existe pour la principale entité de la FAD



Auxquels s'ajoutent d'autres documents au sein des théâtres, tels que :

1. Une « *charte informatique* » du 15 novembre 2011 signée par l'ensemble des collaborateurs de la Comédie, qui sont au bénéfice d'un emploi fixe.
2. Une « *politique des faveurs* » de juin 2012 de la Comédie qui détermine les invitations au sein du théâtre.
3. Des cahiers des charges pour les principales fonctions.

**Observation :**

---

L'environnement de contrôle est adapté à la taille de votre Institution.

#### 4.2 ÉVALUATION DES RISQUES

Les éléments probants sont identifiés par la cartographie des risques qui a été établie par chacun des deux théâtres et qui couvrent les processus :

- Caisse et liquidités
- Billetterie
- Salaires et frais de personnel
- Fournisseurs et frais de spectacles
- Bouclement annuel
- Informatique

Les degrés de gravité des risques ont été identifiés.

La mise à jour de la cartographie des risques du théâtre « Le Poche » a par ailleurs été soumise au Bureau de la FAD lors d'une séance qui a eu lieu le 16 janvier 2014, puis lors d'une séance du Conseil de la FAD du 27 janvier 2014.

**Observation :**

---

Nous relevons que lors de la clôture de nos travaux d'audit de la Comédie à fin septembre 2014, la revue de sa cartographie des risques et l'avancée de son SCI n'avaient pas été soumis formellement au Bureau et au Conseil de la FAD.

Selon les entretiens que nous avons eus avec la Direction de la Comédie, la revue du SCI 2013 / 2014 sera communiquée dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 en vue de son approbation par le Conseil de la FAD.



#### 4.3 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE

En fin d'année, chaque théâtre a établi un classeur qui documente les contrôles liés au processus « bouclément annuel ».

« La Comédie » a joint la cartographie des risques de chaque processus avec ses opérations de contrôle annuel.

« Le Poche » a établi un classeur de rapprochements annuels, ainsi qu'une check-list des contrôles par processus.

##### *Observation :*

---

Les opérations de contrôle sont documentées compte tenu de la taille et de l'importance économique de chaque entité.

Cette organisation est dès lors suffisante pour attester de l'existence de contrôles internes.

#### 4.4 INFORMATION, COMMUNICATION ET SURVEILLANCE

Les éléments suivants démontrent l'existence d'une communication et d'une surveillance au sein de la FAD :

- Établissement d'un budget annuel
- Tenue d'un plan d'investissement quadriennal
- Soumission des comptes intermédiaires au 30 novembre et des comptes annuels au 30 juin à la surveillance du Conseil de Fondation
- Approbation par le Conseil de Fondation de la cartographie des risques
- Tenue de procès-verbaux

##### *Observation :*

---

Les opérations de contrôle interne nécessitent une surveillance permanente au sein des théâtres. Nous relevons à cet effet que la Direction administrative de la Comédie a procédé à deux revues du respect de certaines procédures comptables en dates du 13 décembre 2013 et du 6 mai 2014.

En ce qui concerne le théâtre du Poche, les contrôles par processus sont matérialisés par des check-lists visées par les responsables.



#### 4.5 CONCLUSION SUR LE SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons attester de l'existence d'un Système de Contrôle Interne au sens de l'art. 728a du Code des Obligations.

#### 5 CONCLUSION

Parvenus au terme de notre rapport nous pouvons confirmer que la comptabilité et les comptes annuels répondent aux exigences légales.

Les remarques et commentaires faisant l'objet du présent fascicule ne sont pas de nature à modifier nos conclusions. Dans notre rapport de révision du 6 novembre 2014 destiné au Conseil de Fondation, nous recommandons l'approbation des comptes annuels 2013 /2014 sans réserve.

Nous tenons à remercier les Directions et les collaborateurs des théâtres et de l'État-Major, pour l'assistance efficace qu'ils nous ont apportée dans le cadre de notre mandat.

Nous rendons le présent rapport en toute bonne foi et faisons les réserves d'usage pour le cas où des faits susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Duchosal Bernay SA

Franco Luvisotto  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Philippe Lathion  
Expert-réviseur agréé

1820

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

f o n d a t i o n n d'art  
dramatique d e  
G e n è v e

## RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2013-2014

<i>1. Message du président.....</i>	<i>p. 2</i>
<i>2. Conseil de Fondation.....</i>	<i>p. 3</i>
<i>3. Gestion de la Fondation.....</i>	<i>p. 4</i>
<i>4. Quelques informations.....</i>	<i>p. 7</i>

*Genève, le 13 novembre 2014/ts*

## 1. Préambule du Président

La Fondation d'Art Dramatique a procédé durant la saison en cours au renouvellement du mandat de Monsieur Hervé Loichemol à la tête de la Comédie de Genève. Son mandat arrivant à échéance le 30 juin 2015, il était prévu contractuellement qu'un renouvellement devrait être négocié durant la saison 13-14. C'est donc désormais chose faite et cela nous permet de pouvoir compter jusqu'au 30 juin 2017 sur l'enthousiasme, le professionnalisme et les qualités artistiques que Monsieur Hervé Loichemol a amené sur la scène de la Comédie. Merci à lui pour son engagement à continuer à diriger la Comédie de Genève et pour sa confiance en notre institution.

La saison 13-14 a aussi été marquée par la préparation du départ prochain de Madame Françoise Courvoisier qui, après 12 années à diriger le Théâtre le Poche, quittera ses fonctions au 30 juin 2015. Au terme d'un processus de nomination débuté à l'automne 2013, le Conseil de la Fondation a nommé le 21 mars 2014 Monsieur Mathieu Bertholet à la direction du théâtre. Il reprendra les rennes de cette institution dès le 1 juillet 2015. Fort d'une expérience large et reconnue d'auteur, de metteur en scène, de comédien et d'enseignant, nous sommes convaincus que Monsieur Mathieu Bertholet saura parfaitement guider le théâtre dans la réalisation d'une mission unique dans le paysage théâtral romand, à savoir celle d'un théâtre de création au service exclusif de l'écriture contemporaine.

Je ne saurais terminer sans parler du projet de la Nouvelle Comédie, qui, chaque année, n'en devient que plus inéluctable au vu du vieillissement des infrastructures existantes. Le projet est entré désormais dans une nouvelle phase avec le dépôt de la demande de crédit devant le Conseil Municipal de la Ville de Genève. Des démarches analogues devraient débiter d'ici la fin de l'année 2014 devant le parlement cantonal. La Fondation se réjouit de cette nouvelle étape.

Je m'associe aux membres du conseil de la Fondation d'Art Dramatique pour féliciter l'ensemble des équipes des théâtres de la Comédie et le Poche pour le formidable travail effectué durant la saison et les remercier pour leur engagement indéfectible à fournir la meilleure offre théâtre possible aux spectateurs de notre région.

Thomas Boyer  
Président

Genève, le 30 octobre 2014

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Elections/nominations :

- Le Conseil du 9 septembre a élu tacitement les membres du Bureau sortant-e-s :

Président : M. Thomas BOYER

Vice-président : M. Gérard DESHUSSES

Secrétaire : Mme Marie Pierre THEUBET

Membre du Conseil : M. Thomas PUTALLAZ (conformément à l'article 17, alinéa 3 du Statut de la Fondation)

Représentant du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) : M. Daniel WOLF (conformément à l'article 17, alinéa 3 du Statut de la Fondation)

En vertu de l'article 17 du statut, al. 1, sont également membres du Bureau : M. Sami KANAAN, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, représentant la Ville de Genève et l'autorité de surveillance, et Mme Claudia GRASSI, représentante de la République et Canton de Genève. Conformément à l'article 17, alinéa 2, Mme Martine Koelliker remplace M. Sami Kanaan aux séances du Bureau.

Suite à la démission de M. Pascal ALTENBACH, le Conseil municipal du 30 avril a élu Mme Marie-Agnès BERTINAT pour représenter l'UDC au sein du Conseil de la FAD.

- Comité de pilotage pour une Nouvelle Comédie : le Conseil du 14 avril 2014 a désigné MM. Thomas BOYER et Gérard DESHUSSES pour le représenter au sein de ce groupe de travail.

**2. Conseil de Fondation**Membres de la FAD

M. Thomas BOYER (PLR), président

M. Gérard DESHUSSES (PS), vice-président

Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), secrétaire

M. Sami KANAAN, conseiller administratif, représentant l'autorité de surveillance

Mme Claudia GRASSI, représentante du Canton de Genève, membre du Bureau

M. Thomas PUTALLAZ (PDC), membre du Bureau

M. Daniel WOLF, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS), membre du Bureau

M. Pascal ALTENBACH (UDC), remplacé par Mme Marie-Agnès BERTINAT (UDC) suite à sa démission

M. Vincent BABEL, représentant du SSRS

M. Arthur COHEN (EàG).

Mme Joëlle COME, représentante du Canton de Genève

M. Stéphane DUBOIS-DIT-BONCLAUDE, représentant du Canton de Genève

Mme Virginie KELLER, représentante de la Ville de Genève

Mme Martine KOELLIKER, représentante de la Ville de Genève

M. Daniel-Dany PASTORE (MCG)

### 3. Gestion de la Fondation

Du 9 septembre 2013 au 14 avril 2014, le Conseil s'est réuni à 8 reprises, soit le même nombre de fois que l'année précédente. Le Bureau a tenu 12 séances, soit 3 de plus que l'année précédente.

#### A) *Politique générale de la Fondation*

- Nouvelle Comédie : le Conseil du 11 novembre 2013 a pris connaissance du rapport du groupe d'accompagnement de la Nouvelle Comédie (GANC) présenté par M. Mathieu Menghini, chef de projet, en présence de M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Il a rappelé que les principales missions de la Nouvelle Comédie sont : la création, l'accueil, la valorisation, la transmission, l'ouverture aux arts de la scène, la médiation culturelle et artistique et enfin la mission de faire vivre le lieu.

Le Conseil d'Etat a fait savoir qu'il prévoit de s'engager à hauteur de 50% pour la réalisation de la Nouvelle Comédie (inscrit au plan d'investissement financier du Canton dès 2018). Le dépôt de la demande de crédit auprès du parlement cantonal devrait avoir lieu fin 2016, le début des travaux en 2016 et l'ouverture de la Nouvelle Comédie en 2019. Le président et le vice-président ont rencontré les magistrats de la Ville et du Canton début juin afin de confirmer ces délais.

Le comité de pilotage, présidé par M. Sami Kanaan, a été réactivé. Il est chargé de mettre en œuvre une stratégie pour accompagner le projet qui sera présenté aux parlements cantonal et municipal. Deux sous-groupes de travail ont été créés : le premier pour développer la partie « promotion/communication » : M. Thomas Putallaz puis M. Gérard Deshusses a été désigné par le Bureau pour représenter la FAD, et l'autre pour définir la future « gouvernance » de l'institution : ce sont MM. Thomas Boyer et/ou Gérard Deshusses qui représenteront la Fondation.

Le 22 juin 2014, le Conseil administratif de la Ville de Genève a présenté au Conseil municipal la demande de crédit PR-1085 pour un montant total brut de CHF 98'037'000.- dont à déduire CHF 300'000.- représentant une subvention du Fonds énergie des collectivités, ainsi que CHF 95'000.- pour une indemnité des Services industriels de Genève pour des transformateurs, et CHF 45'000'000.- représentant l'engagement de la participation de l'Etat, soit un montant net de CHF 52'642'000.- à charge de la Ville de Genève. Cette demande est actuellement à l'étude au sein de la commission des travaux et des constructions.

- Bilan et activités pédagogiques de la Comédie : en date du 9 septembre 2013, le Conseil a pris acte des objectifs généraux pour la saison 13-14. Les activités comprennent un parcours pédagogique, qui a rencontré un réel succès auprès des étudiants et enseignants les deux dernières saisons et a accueilli plus de 650 élèves du secondaire, un atelier d'écriture, un atelier de musique et un atelier de scénographie. Par ailleurs, un effort particulier a été fait pour développer des collaborations avec divers départements de l'Université, différentes HES et écoles de théâtres afin de créer un pôle dynamique de compétences et d'échanges entre différentes structures scolaires.
- La première Edition du Festival Commedia (UNIGE) s'est tenu du 13 au 17 mai 2014. Il a remporté un vif succès : quelques 600 personnes ont assisté aux diverses manifestations et aux 6 spectacles joués dans les studios. La deuxième édition est d'ores et déjà prévue pour dans 2 ans.

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

- Système de contrôle interne (SCI) : le Conseil du 27 janvier 2014 a pris acte des principales mesures prises par la direction du Poche en matière de processus de contrôle et de la mise à jour de la cartographie des risques.
- Renouvellement de l'organe de révision : le 14 avril 2014, le Conseil a pris acte que suite à la directive transversale cantonale qui fixe la durée du mandat des organes de révision au maximum à 7 ans, et non plus à 5, le mandat avec la fiduciaire Duchosal Berney peut être prolongé pour une durée de 2 ans (comprend le contrôle des comptes de la saison 15-16). Le processus de remplacement est reporté en juin 2016.
- Règlement relatif à la comptabilisation des investissements : en 2009 l'Inspection cantonale des finances a considéré que le règlement de la FAD de 2001 favorisait la constitution de réserves, ce qui n'est pas admis par la convention de subventionnement et les normes Swiss Gaap RPC. Toutefois, la Fondation, dès la saison 2009-2010 a tenu compte de cette remarque et a intégré le fonds d'investissement, constitué sur la base de l'ancien règlement, au fonds de réserve statutaire. Le 14 avril 2014 le Conseil a approuvé les modifications du règlement relatif à la comptabilisation des investissements qui, dans les faits, est appliqué depuis la saison 2009-2010. Le mécanisme de décision pour le choix des investissements n'a pas été modifié.

B) *Finances*

Le Conseil a également examiné :

- Le 11 novembre 2013, les comptes de la saison 2012-2013 ;
- Le 9 décembre 2013, les enveloppes budgétaires du budget de la saison 2014-2015 ainsi que le 27 janvier 2014 les plans d'investissement quadriennaux des théâtres pour les saisons 2014-15/2015-2016/2016-2017/2017-2018 ;
- Le 24 février 2014 l'avant-projet de budget et préprogramme de saison 14-15 de la Comédie ;
- Le 14 avril 2014, les budgets détaillés des 3 entités, et pris connaissance des programmes de saison 14-15 ;
- Le 9 décembre 2013, le 13 mars 2014 (examen par le Bureau des comptes du Poche) et le 14 avril 2014 les comptes intermédiaires 2013-2014 des théâtres.
- Par ailleurs :
  - Le placement du fonds Kull (dont le total se montait, le 30.06.2014, à CHF 274'932) a dégagé un intérêt de CHF 0.-
  - Le total des investissements réalisés par le théâtre Le Poche s'est élevé à CHF 19'502.- (sur un budget de CHF 30'000.-)
  - Le total des investissements réalisés par le théâtre de la Comédie s'est élevé à CHF 118'396.- (sur un budget de CHF 150'000.-).

C) *Personnel*

- Le 9 décembre 2013, le Conseil a reconduit le mandat de M. Hervé Loichemol pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2017. Le Conseil a fixé cette échéance en tenant compte des délais liés à la construction de la Nouvelle Comédie. M. Loichemol a présenté au Conseil son bilan après deux années d'activités ainsi que ses perspectives pour les prochaines saisons le 11 novembre 2014.

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

- Règlement du personnel fixe du Poche : le Conseil du 24 février 2014 a approuvé le règlement en faveur du personnel fixe du Poche, avec entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Commission de renouvellement de la direction du théâtre Le Poche. La commission était composée de 8 membres : Mme Marie-Pierre Theubet, MM. Thomas Boyer et Gérard Deshusses, représentant le Conseil de fondation, deux représentantes des autorités subventionnantes : Mmes Joëlle Comé pour le Canton et Mme Virginie Keller pour la Ville ainsi que de 3 experts, à titre consultatif, pour les accompagner dans ses travaux : Mme Valérie Poirier, auteur, MM. Guillaume Béguin, comédien et metteur en scène, et Patrick Le Mauff, comédien. Les experts ont participé à 5 séances, dont 2 étaient consacrées aux auditions.

MM. Wolf et Babel ont contribué de manière professionnelle et objective à l'analyse des dossiers et ont remis leurs avis aux membres de la Commission. Ils ont participé à une séance.

La commission a reçu 28 dossiers de candidature et s'est réunie à 10 reprises.

A l'issue du processus de sélection, la commission a recommandé au Conseil la candidature de M. Mathieu Bertholet.

Le Conseil du 24 mars a nommé M. Mathieu Bertholet à la direction du théâtre Le Poche dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015. M. Bertholet est auteur. Quatre de ses textes ont été joués à la Comédie de Genève. Il a été auteur en résidence à la Comédie en 2001 et au Grü de 2003 à 2006. Il a publié 4 textes chez Actes Sud Papiers. Il a obtenu le prix Italia pour une production France Culture. Il est metteur en scène, il anime sa compagnie MuFuThe, il enseigne à l'ENSATT, à la Manufacture où il a mis en place un Master, et à l'Université de Louvain-La-Neuve en Belgique.

- Engagement d'un-e administra-teur-trice au théâtre Le Poche : le Conseil du 9 décembre 2013 a opté pour une procédure accélérée. Il a confié la nomination de l'administrateur-trice au Bureau. Sur proposition du Bureau, il a mandaté Mme Claudia Grassi pour examiner les candidatures et procéder aux 1<sup>ères</sup> auditions. Il a constitué un groupe de travail, composé de Mmes Theubet, Keller, MM. Boyer et Deshusses pour suivre la procédure d'engagement et donner un préavis au Bureau.

15 candidatures ont été reçues, 3 candidat-e-s auditionnés. Le Bureau a suivi les recommandations du groupe de travail et a nommé Mme Byrde en qualité d'administratrice au théâtre Le Poche.

### C) Immobilier

- Plateau de la Comédie : le 7 octobre 2013, le Conseil a pris acte que dans le cadre d'un projet de spectacle pour la saison 14-15, la direction de la Comédie a mandaté le bureau d'ingénieurs EDMS afin de savoir si des gradins avec du public pouvaient être installés sur la scène du théâtre. Il ressort que selon les normes européennes, la charge gradins et personnes standard est estimée à 500kg/m<sup>2</sup> alors que la scène de la Comédie ne peut supporter qu'une charge maximum de 200kg/m<sup>2</sup>. Suite à ce rapport, la Direction du patrimoine bâti, par courrier du 26 septembre 2013, a interdit toute activité qui induirait une surcharge supérieure à 200kg/m<sup>2</sup> sur les dalles de la scène ainsi que sur toute la surface du bâtiment. En collaboration avec le personnel technique de la Comédie, la Direction du Patrimoine bâti a mené une étude afin d'évaluer les travaux de réfection qui ont été estimés à CHF 623'000.-, auxquels s'ajoutent une série de travaux qui n'ont pas

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

encore été chiffrés. La Ville n'ayant pas les ressources financières pour procéder à cette rénovation et considérant qu'elle a exclu de déposer une demande de crédit auprès du Conseil municipal, la direction de la Comédie a acquis une installation recyclable, démontable et réutilisable permettant d'étayer le plateau sans procéder à des travaux de renforcement de la dalle.

- Locaux de répétitions du Poche, sis chemin des Pontets 33, propriété de l'Etat de Genève : le Conseil du 24 février 2014 a pris acte du fait que la convention entre la Ville et l'Etat arrive à échéance en décembre 2014. L'Etat reprenant la gestion directe de ces locaux dès 2015, un nouveau bail sera établi avec la FAD, conjointement à l'attribution d'une subvention non monétaire.
- Locaux de répétitions de la Comédie « salle Caecilia » : le contrat de location avec la paroisse Saint-Antoine arrivant à échéance fin en janvier 2016 (dénonçable en janvier 2015), il devra être renégocié par la FAD.

#### 4. Quelques informations

##### État-major

Son but principal est de mettre à disposition des théâtres les moyens, et d'en vérifier l'utilisation, afin que ceux-ci puissent atteindre les objectifs que les directions se sont fixées, et ce dans le cadre des orientations définies par les autorités subventionnantes (Ville/Etat).

##### Information

La FAD a pour vocation de recevoir, rechercher et élaborer les informations utiles d'une part à la vie des théâtres et, d'autre part, à en assurer le suivi par les autorités subventionnantes. Il s'agit donc d'un rôle de collecte, de contrôle, d'élaboration, de tri, d'aiguillage ainsi que de décision. Autant qu'il soit possible de l'évaluer, ce rôle a été assumé dans le respect des calendriers et procédures, de sorte que les acteurs partenaires de la Fondation ont pu disposer des indications qui leur étaient nécessaires dans des délais satisfaisants.

##### Evolution du nombre de séances du Conseil et du Bureau

	<b>Bureau</b>	<b>Conseil</b>
Saison 2010-2011	25	16
Saison 2011-2012	11	11
Saison 2012-2013	9	8
Saison 2013-2014	12	8

##### Conseiller financier et organe de révision de la fondation

M. Triboulet, conseiller financier de la fondation, a participé à 3 séances du Conseil et à 4 du Bureau.

Depuis mars 2010, c'est la fiduciaire Duchosal Berney qui effectue la vérification de notre comptabilité.

M. Franco Luvisotto, expert-comptable diplômé, ainsi que son équipe de révision ont consacré 5 jours dans les locaux du théâtre de la Comédie, 3 jours dans ceux du Poche et ceux de l'état-major ont été contrôlés durant la première quinzaine d'octobre 2014. Le rapport nous a été rendu le 27 octobre 2014.

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Collaborateurs de la fondation

Le salaire de Mme Sagace, assistante administrative à 80%, est régulièrement adapté au coût de la vie. Il n'y a pas eu d'adaptation durant la saison 13-14.

Les mêmes mécanismes salariaux sont appliqués pour la personne en charge du nettoyage du bureau de la Fondation

Quelques indicateurs dans le cadre du développement durable

Les déchets produits sont triés : on peut les évaluer pour la saison 13-14 à environ 200 litres de papier. Le recyclage est confié à la société RVM.

Equipements utilisés :

- Imprimante/photocopieur Scanner Sharp en location
- PC Asus
- Fax Canon

Le coût des appareils comprend la taxe éco de recyclage.

1828

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

f o n d a t i o n d'art  
dramatique d e  
G e n è v e

Saison 2013-2014

Etats Financiers



Conseil du 24.11.2014

*approuvés par le Bureau du 06.11.2014*

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**Saison 2013-2014**

Les états financiers sont en CHF

Table des matières	Pages
Analyse sommaire du résultat d'exploitation et des fonds propres	2
Etats Financiers FAD, avec comparaison année précédente	3
Etats Financiers Comédie, avec comparaison année précédente	4
Etats Financiers Poche, avec comparaison année précédente	5
Bilan combiné au 30 juin 2014	6
Compte de recettes et dépenses combiné au 30 juin 2014	7
Détail de certaines positions du bilan	8
Détail de certaines positions des produits	10
Détail de certaines positions des charges	11
Affectation du résultat- Convention 2013-2016	13
Détail des subventions en nature	14
Etat-Major, analyse sommaire des écarts par rapport au budget	15
Comédie, analyse sommaire des écarts par rapport au budget	16
Le Poche, analyse sommaire des écarts par rapport au budget	17
Annexes	18
Tableau des flux de fonds	22
Tableau de bord annuel FAD	23
Tableau de bord annuel Comédie	24
Tableau de bord annuel Poche	27
Budget 2013-2014 combiné	31

1830

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

### Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

#### ANALYSE SOMMAIRE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ET DES FONDS

##### PROPRES

Saison 2013/2014		
Boni EM sur frais fonctionnement		57'916
Manco EM sur frais financiers		(5'02)
Renouvellement administration Poche		(57'269)
	Résultat EM	147
	Résultat Comédie	178'941
	Résultat Le Poche	71'086
<b>Résultat exercice 2013-2014</b>		<b>250'174</b>
J. Subventions non dépensées à restituer		(201'204)
<b>Solde part de subvention non dépensée pour l'exercice 2013-2014</b>		<b>48'970</b>
Part de subvention non dépensée au 1er juillet 2014		31'332
<b>Part de subvention non dépensée au 30 juin 2014</b>		<b>80'302</b>

---

<b>30.06.2014</b>	<b>Fonds de réserve statutaire + part de subventions non dépensée</b>	<b>1'157'720</b>
	Les subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève s'étant élevées à	<b>7'997'478</b>
	<b>le maximum du fonds de réserve est de</b> <span style="float: right;"><b>18%</b></span>	<b>1'439'546</b>
	Le fonds de réserve statutaire doit notamment servir à couvrir, outre les déficits, les provisions suivantes:	
	Immobilisations	467'438
	Provision pour renouvellement direction Poche	150'000
	Utilisation provision renouvellement direction Poche saison 2013/2014	(57'268)
	Provision pour renouvellement direction Comédie	150'000
		<b>710'170</b>
	Part de subvention non dépensée au 30 juin 2014	80'302
	<b>Solde disponible</b>	<b>527'852</b>
	PS: le conseil avait fixé un montant minimal de CHF	500'000

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1831

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

ETATS FINANCIERS FAD

	2013-2014		2013-2014		2012-2013		
	Réalisé	%	Budget	%	Budget Réel	Réalisé	
<b>BILAN</b>							
<b>ACTIF</b>							
Liquidités et placements	3'156'972	72%			1'643'021	59%	
Réalisables et transitoires	711'152	16%			619'925	22%	
Immobilisés	467'438	12%			495'529	18%	
<b>Total de l'actif</b>	<b>4'335'562</b>	<b>100%</b>			<b>2'758'475</b>	<b>99%</b>	
<b>PASSIF</b>							
Exigibles	2'353'451	54%			1'008'888	37%	
Fonds affectés	294'474	7%			312'125	11%	
Subv. non dépensées 2009-2012 à restituer	72'096	2%			72'096	3%	
Subv. non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2013-2016	377'519	8%			176'314	6%	
	<b>3'097'540</b>	<b>71%</b>			<b>1'569'423</b>	<b>57%</b>	
Fonds de réserve statutaire	1'157'720	27%			1'157'720	42%	
Part de subventions non dépensées	80'302	2%			31'332	1%	
	<b>1'238'022</b>	<b>29%</b>			<b>1'189'052</b>	<b>43%</b>	
<b>Total du passif</b>	<b>4'335'562</b>	<b>100%</b>			<b>2'758'475</b>	<b>94%</b>	
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>							
<b>PRODUITS</b>							
Subventions	8'891'936	87%	8'714'478	86%	2%	9'173'639	87%
Recettes propres	1'349'829	13%	1'449'460	14%	-7%	1'394'684	13%
<b>Total des Produits</b>	<b>10'241'765</b>	<b>100%</b>	<b>10'163'938</b>	<b>100%</b>	<b>1%</b>	<b>10'568'323</b>	<b>100%</b>
<b>CHARGES</b>							
Frais de personnel pour spectacles	2'618'840	26%	2'598'516	26%	1%	3'063'322	29%
Frais de locaux non administratifs	990'428	10%	917'000	9%	8%	959'321	9%
Frais directs des spectacles et promotion	1'838'330	18%	2'123'032	21%	-13%	1'834'944	17%
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>5'447'598</b>	<b>54%</b>	<b>5'638'548</b>	<b>56%</b>	<b>-3%</b>	<b>5'857'587</b>	<b>55%</b>
Frais de personnel administratifs et jelons	3'289'403	32%	3'347'609	33%	-2%	3'328'798	31%
Renouvellement direction théâtres	0%	0%	-	0%	0%	-	0%
Frais de locaux administratifs	60'300	1%	81'100	1%	-26%	60'300	1%
Frais d'administration, promotion, divers, et amortissements	1'137'022	11%	1'227'703	12%	-7%	1'113'992	11%
Groupe de travail renouvellement direction Poche	57'268	1%	50'000	0%	15%		
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>4'543'993</b>	<b>45%</b>	<b>4'706'412</b>	<b>46%</b>	<b>-3%</b>	<b>4'503'090</b>	<b>43%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>9'991'591</b>	<b>99%</b>	<b>10'344'960</b>	<b>102%</b>	<b>-3%</b>	<b>10'360'677</b>	<b>98%</b>
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice</b>	<b>250'174</b>	<b>1%</b>	<b>(181'022)</b>	<b>-2%</b>	<b>238%</b>	<b>207'646</b>	<b>2%</b>
Ajustement de sub. non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	(201'204)					(176'314)	
<b>Part de subvention non dépensée de l'exercice</b>	<b>48'970</b>					<b>31'332</b>	
Solde à nouveau sub. non dépensées	31'332					-	
<b>Part de subventions non dépensée au 30 juin 2014</b>	<b>80'302</b>					<b>31'332</b>	

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## ETATS FINANCIERS COMEDIE

	2013-2014		2013-2014		Ecart Budget Réel	2012-2013	
	Réalisé	%	Budget	%		Réalisé	%
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>							
<b>PRODUITS</b>							
Subventions	6'337'984	91%	6'202'000	89%	2%	6'595'571	90%
Recettes propres	625'107	9%	772'720	11%	-19%	770'515	10%
<b>Total des Produits</b>	<b>6'963'091</b>	<b>100%</b>	<b>6'974'720</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>7'366'086</b>	<b>100%</b>
<b>CHARGES</b>							
Frais de personnel pour spectacles	1'570'340	23%	1'547'835	22%	1%	2'015'290	27%
Frais de locaux non administratifs	763'942	11%	685'000	10%	12%	730'458	10%
Frais directs des spectacles et promotion	1'283'410	18%	1'598'660	23%	-20%	1'260'757	17%
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>3'617'692</b>	<b>52%</b>	<b>3'831'495</b>	<b>55%</b>	<b>-6%</b>	<b>4'006'505</b>	<b>54%</b>
Frais de personnel administratif	2'320'218	33%	2'343'450	34%	-1%	2'362'584	32%
Frais de locaux administratifs	36'241	1%	35'000	1%	4%	36'241	0%
Frais d'administration, promotion, divers et amortissements	809'999	12%	863'525	12%	-6%	772'421	10%
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>3'166'458</b>	<b>46%</b>	<b>3'241'975</b>	<b>46%</b>	<b>-2%</b>	<b>3'171'246</b>	<b>42%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>6'784'150</b>	<b>98%</b>	<b>7'073'470</b>	<b>101%</b>	<b>-4%</b>	<b>7'177'751</b>	<b>96%</b>
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice</b>	<b>178'941</b>	<b>2%</b>	<b>(98'750)</b>	<b>-1%</b>	<b>0%</b>	<b>188'335</b>	<b>4%</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## ETATS FINANCIERS POCHE

COMPTE D'EXPLOITATION	2013-2014		2013-2014		Ecart Budget Réel	2012-2013	
	Réalisé	%	Budget	%		Réalisé	%
<b>PRODUITS</b>							
Subventions	2'320'474	76%	2'279'000	77%	2%	2'344'590	79%
Recettes propres	724'722	24%	676'740	23%	7%	624'169	21%
<b>Total des Produits</b>	<b>3'045'196</b>	<b>100%</b>	<b>2'955'740</b>	<b>100%</b>	<b>3%</b>	<b>2'968'759</b>	<b>100%</b>
<b>CHARGES</b>							
Frais de personnel pour spectacles	1'048'500	34%	1'050'681	36%	0%	1'048'032	35%
Frais de locaux non administratifs	226'486	7%	232'000	8%		228'863	8%
Frais directs des spectacles et promotion	554'920	18%	524'372	18%	6%	574'187	19%
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>1'829'906</b>	<b>59%</b>	<b>1'807'053</b>	<b>62%</b>	<b>1%</b>	<b>1'851'082</b>	<b>62%</b>
Frais de personnel administratif	826'956	27%	845'159	29%	-2%	824'226	28%
Frais de locaux administratifs	19'259	1%	41'300	1%	0%	19'259	1%
Frais d'administration, promotion, divers et amortissements	297'989	10%	294'500	10%	1%	279'687	9%
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>1'144'204</b>	<b>38%</b>	<b>1'180'959</b>	<b>40%</b>	<b>-3%</b>	<b>1'123'172</b>	<b>38%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2'974'110</b>	<b>97%</b>	<b>2'988'012</b>	<b>102%</b>	<b>0%</b>	<b>2'974'254</b>	<b>100%</b>
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice</b>	<b>71'086</b>	<b>3%</b>	<b>(32'272)</b>	<b>-2%</b>	<b>-</b>	<b>(5'495)</b>	<b>0%</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**BILAN**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2012-2013
<b>ACTIF</b>					
Liquidités	2'676'379	261'624	218'969	3'156'972	1'643'021
Réalisables	1'989	50'459	68'382	120'830	139'915
Actifs transitoires	4'257	354'602	231'463	590'322	480'010
Immobilisés	3	409'459	57'976	467'438	495'529
<b>Total de l'actif</b>	<b>2'682'628</b>	<b>1'076'144</b>	<b>576'790</b>	<b>4'335'562</b>	<b>2'758'475</b>
<b>PASSIF</b>					
Créanciers divers	8'423	222'307	88'574	319'304	329'697
Passifs transitoires	1'410'714	332'406	291'027	2'034'147	648'981
Provision pour risque	-	-	-	-	30'210
C/c FAD	(708'431)	511'242	197'189	-	-
Subventions non dépensées 2009-2012 à restituer	72'096	-	-	72'096	72'096
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention 2013-2016	377'519	-	-	377'519	176'314
<b>Exigibles</b>	<b>1'160'321</b>	<b>1'065'955</b>	<b>576'790</b>	<b>2'803'066</b>	<b>1'257'298</b>
Donation Poche	284'285	-	-	284'285	284'285
Fonds Julius Baer, Pédagogie	-	10'189	-	10'189	27'840
<b>Fonds affectés</b>	<b>284'285</b>	<b>10'189</b>	<b>-</b>	<b>294'474</b>	<b>312'125</b>
Fonds de réserve statutaire	1'157'720	-	-	1'157'720	1'157'720
Part de subventions non dépensée	80'302	-	-	80'302	31'332
<b>Fonds Non affectés</b>	<b>1'238'022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'238'022</b>	<b>1'189'052</b>
<b>Total du passif</b>	<b>2'682'628</b>	<b>1'076'144</b>	<b>576'790</b>	<b>4'335'562</b>	<b>2'758'475</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## COMpte D'EXPLOITATION

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2013-2014	2012-2013
					Budget	
<b>PRODUITS</b>						
Subvention Ville de Genève	5'547'478	-	-	5'547'478	5'547'478	5'547'478
Subvention Etat de Genève	2'450'000	-	-	2'450'000	2'450'000	2'450'000
Prestations en nature Ville de Genève	-	492'307	216'326	708'633	687'000	704'520
Autres subventions Ville de Genève	-	65'477	58'063	123'540	15'000	116'238
Autres subventions Etat de Genève	-	8'200	29'085	37'285	15'000	23'285
Autres subventions diverses	-	25'000	-	25'000	-	93'700
Subventions attribuées aux théâtres	(7'764'000)	5'747'000	2'017'000	-	-	-
Utilisation fonds de réserve attribué Centenaire Comédie	-	-	-	-	-	238'418
<b>Subventions</b>	<b>233'478</b>	<b>6'337'984</b>	<b>2'320'474</b>	<b>8'891'936</b>	<b>8'714'478</b>	<b>9'173'639</b>
Recettes entrées	-	387'742	298'383	686'125	847'110	648'844
Tournées, vente spectacles	-	311'72	135'132	166'304	133'850	131'484
Autres recettes des spectacles, coproductions	-	79'400	127'213	206'613	237'000	423'370
Recettes accessoires spectacles	-	30'752	46'737	77'489	41'500	79'917
Dons, sponsoring	-	82'000	84'000	166'000	190'000	75'000
Recettes diverses	-	14'041	3'047	17'088	-	31'229
Dissolution / utilisation provision pour risque	-	-	30'210	30'210	-	4'840
<b>Recettes propres</b>	<b>-</b>	<b>625'107</b>	<b>724'722</b>	<b>1'349'829</b>	<b>1'449'460</b>	<b>1'394'684</b>
Utilisation fonds de réserve attribué	-	-	-	-	-	-
<b>Total des Produits</b>	<b>233'478</b>	<b>6'963'091</b>	<b>3'045'196</b>	<b>10'241'765</b>	<b>10'163'938</b>	<b>10'568'323</b>
<b>CHARGES</b>						
Frais de personnel pour spectacles	-	1'570'340	1'048'500	2'618'840	2'598'516	3'063'322
Frais de locaux non administratifs	-	763'942	226'486	990'428	917'000	959'321
Frais directs des spectacles	-	939'266	359'660	1'298'926	1'581'592	1'279'551
Promotion des spectacles	-	344'144	195'260	539'404	541'440	555'393
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>-</b>	<b>3'617'692</b>	<b>1'829'906</b>	<b>5'447'598</b>	<b>5'638'548</b>	<b>5'857'587</b>
Frais de personnel administratifs	98'977	2'320'218	826'956	3'246'151	3'290'609	3'280'848
Jetons de présence	43'252	-	-	43'252	57'000	47'950
Frais de locaux administratifs	4'800	36'241	19'259	60'300	81'100	60'300
Frais de lancement de saison	-	333'975	116'953	450'928	453'500	382'087
Frais techniques	-	68'894	21'848	90'742	93'500	91'316
Frais d'administration	29'033	264'089	125'125	418'247	492'178	440'648
Charges (Produits) financières nettes	1	7'911	3'203	11'115	5'525	5'347
Amortissements	-	135'130	30'860	165'990	183'000	194'594
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>176'063</b>	<b>3'166'458</b>	<b>1'144'204</b>	<b>4'486'725</b>	<b>4'656'412</b>	<b>4'503'090</b>
Groupe de travail renouvellement direction Poche	57'268	-	-	57'268	50'000	-
<b>Total des charges</b>	<b>233'331</b>	<b>6'784'150</b>	<b>2'974'110</b>	<b>9'991'591</b>	<b>10'344'960</b>	<b>10'360'677</b>
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation avant restitution des subventions non dépensées</b>	<b>147</b>	<b>178'941</b>	<b>71'086</b>	<b>250'174</b>	<b>(181'022)</b>	<b>207'646</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DU BILAN

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2012-2013
Caisse	30	12'867	15'612	28'509	20'144
CCP c/c	-	47'292	78'173	125'465	64'078
UBS c/c	-	201'465	125'684	327'149	253'656
BCGe c/c	2'401'417	-	-	2'401'417	1'030'186
BCGe c/c donation Poche	274'932	-	-	274'932	274'957
Virement interne	-	-	(500)	(500)	-
<b>Liquidités</b>	<b>2'676'379</b>	<b>261'624</b>	<b>218'969</b>	<b>3'156'972</b>	<b>1'643'021</b>
BCGe, 1.00% , Fds Kull	-	-	-	-	-
<b>Placements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Débiteurs	1'000	44'396	49'901	95'297	95'418
Impôt anticipé	989	-	93	1'082	4'404
Dépôts	-	3'463	20'833	24'296	26'783
Avance sur salaires et frais	-	2'600	(2'445)	155	13'310
<b>Realisables</b>	<b>1'989</b>	<b>50'459</b>	<b>68'382</b>	<b>120'830</b>	<b>139'915</b>
Produits à recevoir	-	14'892	20'000	34'892	15'621
Frais payés d'avance	4'257	331'249	210'315	545'821	463'549
Inventaire bar	-	-	1'148	1'148	840
OCAS	-	8'461	-	8'461	-
<b>Actifs transitoires</b>	<b>4'257</b>	<b>354'602</b>	<b>231'463</b>	<b>590'322</b>	<b>480'010</b>
Aménagements	-	207'283	13'240	220'523	270'913
Mobilier & Machines de bureau	2	58'188	19'044	77'234	60'705
Sites internet	-	-	-	-	2'207
Matériel technique	-	143'988	15'455	159'443	141'220
Véhicules	-	-	10'236	10'236	20'483
Travaux Caecilia (Comédie)	1	-	-	1	1
<b>Immobilisés</b>	<b>3</b>	<b>409'459</b>	<b>57'976</b>	<b>467'437</b>	<b>495'529</b>
Fournisseurs	-	158'139	(2'949)	155'190	142'551
Créanciers	8'098	16'152	37'125	61'375	20'386
Caisses AVS	-	-	3'609	3'609	39'881
Impôt à la source	-	-	4'309	4'309	17'925
Artes et Comedia	-	40'093	36'676	76'769	99'286
FOP - LPP	325	7'923	9'804	18'052	9'667
<b>Créanciers divers</b>	<b>8'423</b>	<b>222'307</b>	<b>88'574</b>	<b>319'304</b>	<b>329'696</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2012-2013
Recettes encaissées d'avance	-	102'222	94'884	197'106	194'191
Provision pour frais à payer	20'380	40'770	40'948	102'098	126'687
Provision pour vacances	1'100	189'414	93'118	283'632	309'562
Provision pour frais à payer spectacles	-	-	62'072	62'072	12'057
Provision pour TVA à payer	2'364	-	5	2'369	6'484
Subvention Ville de Genève reçue d'avance	1'386'870	-	-	1'386'870	-
<b>Passifs transitoires</b>	<b>1'410'714</b>	<b>332'406</b>	<b>291'027</b>	<b>2'034'147</b>	<b>648'981</b>
Comédie c/c	(511'242)	511'242	-	-	-
Poche c/c	(197'189)	-	197'189	-	-
<b>C/c FAD</b>	<b>(708'431)</b>	<b>511'242</b>	<b>197'189</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Solde au 1er juillet	284'285	-	-	284'285	284'105
Intérêts financiers de l'exercice	-	-	-	-	180
<b>Donation Poche</b>	<b>284'285</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>284'285</b>	<b>284'285</b>
Solde au 1er juillet	-	27'840	-	27'840	43'817
Utilisation fonds Julius Baer	-	(17'651)	-	(17'651)	(15'977)
<b>Fonds Julius Baer, Pédagogie</b>	<b>-</b>	<b>10'189</b>	<b>-</b>	<b>10'189</b>	<b>27'840</b>
Solde au 1er juillet	1'157'720	-	-	1'157'720	950'713
Solde à conserver convention 2009.2012	-	-	-	-	207'007
<b>Fonds de réserve statutaire</b>	<b>1'157'720</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'157'720</b>	<b>1'157'720</b>
Excédent de produits (charges) de l'exercice	147	178'941	71'086	250'174	207'646
<b>Excédent de produits (charges) de l'exercice</b>	<b>147</b>	<b>178'941</b>	<b>71'086</b>	<b>250'174</b>	<b>207'646</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES PRODUITS

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2012-2013
Subvention Ville de Genève	5'547'478	-	-	5'547'478	5'547'478
Subvention Etat de Genève	2'450'000	-	-	2'450'000	2'450'000
Prestations en nature Ville de Genève	-	492'307	216'326	708'633	704'520
Subventions FAD	(7'764'000)	5'747'000	2'017'000	-	-
Subvention centenaire Comédie	-	-	-	-	-
Utilisation fonds affecté projet Centenaire Comédie	-	-	-	-	238'418
<b>Subventions</b>	<b>233'478</b>	<b>6'239'307</b>	<b>2'233'326</b>	<b>8'706'111</b>	<b>8'701'998</b>
Subventions extraordinaires	-	-	-	-	6'250
Populaire, Billets Ville Groupements	-	-	-	-	-
Ville de Genève, autres, Colporteurs	-	-	15'000	15'000	-
Ville de Genève, Dept de la culture- billets	-	-	43'063	43'063	-
Ville de Genève, Dept municipal des Affaires culturelles	-	65'477	-	65'477	109'988
<b>Autres subventions Ville de Genève</b>	<b>-</b>	<b>65'477</b>	<b>58'063</b>	<b>123'540</b>	<b>116'238</b>
Etat de Genève, DIP	-	8'200	29'085	37'285	23'285
<b>Autres subventions Etat de Genève</b>	<b>-</b>	<b>8'200</b>	<b>29'085</b>	<b>37'285</b>	<b>23'285</b>
<b>Autres subventions</b>	<b>-</b>	<b>25'000</b>	<b>-</b>	<b>25'000</b>	<b>93'700</b>
<b>Total des Subventions</b>	<b>233'478</b>	<b>6'337'984</b>	<b>2'320'474</b>	<b>8'891'936</b>	<b>8'935'221</b>
Abonnements	-	88'120	94'114	182'234	192'825
Billets	-	283'052	199'269	482'321	441'329
Scolaire	-	16'570	5'000	21'570	14'690
<b>Recettes entrées</b>	<b>-</b>	<b>387'742</b>	<b>298'383</b>	<b>686'125</b>	<b>648'844</b>
<b>Tournées/ vente spectacles</b>	<b>-</b>	<b>31'172</b>	<b>135'132</b>	<b>166'304</b>	<b>131'484</b>
Coproductions	-	79'400	127'213	206'613	419'835
Location personnel et matériel	-	-	-	-	3'535
<b>Autres recettes spectacles</b>	<b>-</b>	<b>79'400</b>	<b>127'213</b>	<b>206'613</b>	<b>423'370</b>
Location costumes	-	3'940	-	3'940	4'000
Divers Impôt source	-	1'615	630	2'245	3'215
Vente de livres	-	5'852	3'783	9'635	5'281
Vente cassettes et affiches	-	-	608	608	65
Vente Programmes, annonceurs	-	-	-	-	1'295
Recettes Bar	-	-	41'703	41'703	55'622
Produits divers	-	19'345	13	19'358	10'438
<b>Recettes accessoires spectacles</b>	<b>-</b>	<b>30'752</b>	<b>46'737</b>	<b>77'490</b>	<b>79'917</b>
Pro Helvetia	-	-	23'000	23'000	-
Don divers	-	-	31'000	31'000	-
Société suisse des Auteurs	-	7'000	-	7'000	-
Fondation Leenards	-	50'000	30'000	80'000	50'000
Carigest	-	-	-	-	20'000
Association 360°	-	5'000	-	5'000	5'000
Migros Genève	-	15'000	-	15'000	-
Radio Cité	-	5'000	-	5'000	-
<b>Dons, sponsoring</b>	<b>-</b>	<b>82'000</b>	<b>84'000</b>	<b>166'000</b>	<b>75'000</b>
Produits (charges) sur exercices antérieurs	-	(3'610)	3'037	(573)	15'241
Dissolution fonds Julius Baer	-	17'651	-	17'651	15'977
Provision débiteurs douteux	-	-	-	-	-
Différence de caisse	-	-	10	10	11
<b>Recettes diverses, nettes</b>	<b>-</b>	<b>14'041</b>	<b>3'047</b>	<b>17'088</b>	<b>31'229</b>
<b>Total des recettes propres</b>	<b>-</b>	<b>625'107</b>	<b>694'512</b>	<b>1'319'620</b>	<b>1'394'684</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2012-2013
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>					
Frais de personnel artistique	-	1'005'680	603'547	1'609'227	1'858'904
Frais de personnel technique salle	-	86'424	75'633	162'057	203'625
Frais de personnel technique production	-	195'640	108'272	303'912	432'869
Diffusion surtitre	-	-	-	-	-
Charges sociales	-	282'596	261'048	543'644	567'925
<b>Frais de personnel pour spectacles</b>	-	<b>1'570'340</b>	<b>1'048'500</b>	<b>2'618'840</b>	<b>3'063'323</b>
Matériel et frais spectacles	-	148'796	79'284	228'080	349'141
Frais de coproduction	-	85'193	111'852	197'045	181'028
Frais d'accueils	-	591'669	92'831	684'500	552'736
Droits d'auteurs, feu, Rodrigue	-	113'608	45'322	158'930	159'007
Bar	-	-	30'371	30'371	37'619
Divers	-	-	-	-	19
<b>Frais directs des spectacles</b>	-	<b>939'266</b>	<b>359'660</b>	<b>1'298'926</b>	<b>1'279'550</b>
Frais de réception	-	-	25'413	25'413	27'074
Création image	-	31'120	35'370	66'490	52'706
Affiches, affichage	-	93'821	34'162	127'983	116'914
Publicité et photos	-	113'371	34'431	147'802	152'698
Programmes, tracts et doc.	-	105'832	40'376	146'208	181'482
Frais de port, divers	-	-	25'508	25'508	24'518
<b>Promotion des spectacles</b>	-	<b>344'144</b>	<b>195'260</b>	<b>539'404</b>	<b>555'392</b>
<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	-	<b>2'853'750</b>	<b>1'603'420</b>	<b>4'457'170</b>	<b>4'898'266</b>
Loyers - charges chauffage salle de répétitions, dépôts	4'800	135'588	9'738	150'126	149'729
Charges chauffage Cheval Blanc	-	-	14'700	14'700	13'954
Prestations en nature	-	492'307	214'996	707'303	703'190
Aménagements et entretiens	-	105'723	1'404	107'127	76'350
Electricité, eau et gaz	-	66'565	4'907	71'472	76'399
<b>Frais de locaux</b>	<b>4'800</b>	<b>800'183</b>	<b>245'745</b>	<b>1'050'728</b>	<b>1'019'622</b>
moins frais de locaux administratifs (estimation)	(4'800)	(36'241)	(19'259)	(60'300)	(60'300)
<b>Frais de locaux non administratifs</b>	-	<b>763'942</b>	<b>226'486</b>	<b>990'428</b>	<b>959'322</b>
<b>TOTAL FRAIS DES SPECTACLES</b>	-	<b>3'617'692</b>	<b>1'829'906</b>	<b>5'447'598</b>	<b>5'857'587</b>

Locaux mis à disposition par la Ville de Genève  
pour les besoins administratifs (en M2)  
CHF / m2 / an, selon Ville de Genève  
Charge pour les locaux administratifs

	216	66
	167.8	292.0
4'800	36'241	19'259

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014	2012-2013
<b>FRAIS GENERAUX</b>					
Salaires administratifs	75'326	892'033	559'681	1'527'040	1'471'339
Salaires techniques	-	799'950	102'390	902'340	982'658
Salaires d'entretien	1'066	33'238	9'134	43'438	39'640
Salaires Caisse	-	165'837	-	165'837	163'899
Frais de personnel	-	13'467	7'240	20'707	43'871
Charges sociales	22'585	415'693	148'511	586'789	579'441
<b>Frais de personnel administratifs</b>	<b>98'977</b>	<b>2'320'218</b>	<b>826'956</b>	<b>3'246'151</b>	<b>3'280'848</b>
Renouvellement administration Poche	-	-	-	-	-
<b>Renouvellement directions Théâtres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Indemnités Présidence	7'425	-	-	7'425	6'550
Jetons de présence Bureau & Conseil	34'150	-	-	34'150	38'200
Charges sociales	1'677	-	-	1'677	3'200
<b>Jetons de présence</b>	<b>43'252</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43'252</b>	<b>47'950</b>
<b>Frais de locaux administratifs (estimation)</b>	<b>4'800</b>	<b>36'241</b>	<b>19'259</b>	<b>60'300</b>	<b>60'300</b>
Production documents	-	-	-	-	-
Publicité, affiches, annonces	-	284'406	52'610	337'016	315'713
Sponsoring, partenariat	-	14'100	-	14'100	13'176
Publication L'autruche	-	35'469	-	35'469	-
Graphisme, photos	-	-	17'256	17'256	15'959
Impression dépliant	-	-	33'862	33'862	27'821
Frais de port	-	-	7'602	7'602	5'027
Lancement saison - conférence de presse	-	-	5'623	5'623	4'391
<b>Frais de lancement de saison, promotion</b>	<b>-</b>	<b>333'975</b>	<b>116'953</b>	<b>450'928</b>	<b>382'087</b>
<b>Frais techniques</b>	<b>-</b>	<b>68'894</b>	<b>21'848</b>	<b>90'742</b>	<b>91'316</b>
Frais de bureau	11'459	22'069	13'415	46'943	56'991
Frais de billetterie	-	-	13'938	13'938	7'111
Informatique	-	28'299	7'608	35'907	31'645
Entretien machines de bureau	-	15'654	279	15'933	14'979
Frais de photocopieuse	-	-	9'823	9'823	8'692
Frais d'impression	-	-	4'789	4'789	15'777
Abonnements, cotisations	-	31'558	8'554	40'112	39'438
Frais de port et télécommunication	-	40'580	20'434	61'014	55'277
Voyages et réception	5'120	63'401	9'651	78'172	81'654
Honoraires fiduciaires	9'460	28'080	18'820	56'360	75'560
Autres honoraires	-	9'288	-	9'288	1'386
Assurances et divers	2'994	20'059	11'998	35'051	45'515
Achats livres	-	5'101	5'816	10'917	6'624
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>29'033</b>	<b>264'089</b>	<b>125'125</b>	<b>418'246</b>	<b>440'648</b>
Amortissements sur investissements	-	135'130	30'860	165'990	166'705
Amortissement Travaux partiels salle Caecilia (Comédie)	-	-	-	-	27'889
<b>Amortissements</b>	<b>-</b>	<b>135'130</b>	<b>30'860</b>	<b>165'990</b>	<b>194'594</b>
<b>TOTAL DES FRAIS GENERAUX</b>	<b>176'062</b>	<b>3'158'547</b>	<b>1'141'001</b>	<b>4'475'609</b>	<b>4'497'743</b>
Frais financiers	232	8'318	2'165	10'715	7'406
Intérêts financiers	(231)	(407)	(111)	(749)	(1'456)
Différence de change	-	-	1'149	1'149	(783)
Intérêts financiers, attribués à Donation Poche	-	-	-	-	180
<b>Charges financières nettes</b>	<b>1</b>	<b>7'911</b>	<b>3'203</b>	<b>11'115</b>	<b>5'347</b>
<b>Total Frais de fonctionnement</b>	<b>176'063</b>	<b>3'166'458</b>	<b>1'144'204</b>	<b>4'486'724</b>	<b>4'503'090</b>

# SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1841

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

### AFFECTATION DU RESULTAT

( Art. 21 convention de subventionnement 2013-2016)

		EM	COMEDIE	POCHE	TOTAL	
Total des produits		233'478	7'366'086	2'968'759	10'568'323	
Subvention en nature	2012/2013		(488'194)	(2'16'326)	(704'520)	
<b>Produits déterminants</b>		<b>233'478</b>	<b>6'877'892</b>	<b>2'752'433</b>	<b>9'863'803</b>	
Total des produits		233'478	6'963'091	3'045'196	10'241'765	
Subvention en nature	2013/2014		(492'307)	(2'16'326)	(708'633)	
<b>Produits déterminants</b>		<b>233'478</b>	<b>6'470'784</b>	<b>2'828'870</b>	<b>9'533'132</b>	
<b>A Produits déterminants monétaires</b>		<b>466'956</b>	<b>13'348'676</b>	<b>5'581'303</b>	<b>19'396'935</b>	<b>100.00%</b>
Subventions monétaires selon convention	2012/2013	(233'478)	(5'747'000)	(2'017'000)	(7'997'478)	
Subventions monétaires selon convention	2013/2014	(233'478)	(5'747'000)	(2'017'000)	(7'997'478)	
<b>B Subventions monétaires selon convention</b>		<b>(466'956)</b>	<b>(11'494'000)</b>	<b>(4'034'000)</b>	<b>(15'994'956)</b>	<b>82.46%</b>
<b>A-B Total des recettes propres + autres subventions diverses</b>		<b>0</b>	<b>1'854'676</b>	<b>1'547'303</b>	<b>3'401'979</b>	<b>17.54%</b>
<i>C=(A-B)/A Part des recettes propres</i>		<i>0.00%</i>	<i>13.89%</i>	<i>27.72%</i>	<i>17.54%</i>	
Résultat 2012/2013		24'806	188'335	(5'495)	207'646	
Résultat 2013/2014		147	178'941	71'086	250'174	
<b>D Résultat cumulé</b>		<b>24'953</b>	<b>367'276</b>	<b>65'591</b>	<b>457'821</b>	
E=C*D Part de subventions non dépensée (affectation directe)		0	51'015	18'182	80'302	
Part de subventions non dépensée (affectation indirecte)		11'104				
<b>F Part de subvention non dépensée au 30 juin 2014</b>		<b>11'104</b>	<b>51'015</b>	<b>18'182</b>	<b>80'302</b>	<b>17.54%</b>
<b>G=D-F Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention au 30 juin 2014</b>		<b>13'849</b>	<b>316'261</b>	<b>47'409</b>	<b>377'519</b>	<b>82.46%</b>
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention au 30 juin 2013			(166'278)	4'132	(176'314)	
<b>Attribution nette 2013/2014</b>					<b>201'205</b>	

#### **Article 21 : Traitement des bénéficiaires et des pertes**

...

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la FAD. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention". La part conservée par la FAD est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subventions non dépensées" figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La FAD ayant la possibilité de développer ses revenus, le pourcentage de résultat annuel qu'elle conserve est égal au taux de couverture des revenus selon la formule :  $[(\text{total des revenus} - \text{subvention}) / \text{total de revenus}]$ .

A l'échéance de la convention, la FAD conserve l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de créance est restitué aux collectivités publiques au prorata de leurs apports respectifs.

A l'échéance de la convention, la FAD assume ses éventuelles pertes reportées.

Selon lettre de Mr Kanaan du 23 septembre 2014 la formule figurant à l'article 21 al.4 de la convention de subventionnement, à savoir  $[(\text{total des revenus} - \text{subventions}) / \text{total des revenus}]$  ne prend pas en compte les subventions en nature.

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## DETAIL DES PRESTATIONS EN NATURE ACCORDEES PAR LA VILLE ET L'ETAT DE GENEVE

Saison				2013-2014 CHF	2012-2013 CHF
Prestations accordées par la Ville de Genève (loi sur la gestion administrative de l'Etat de l'Etat de Genève du 07.10.93)					
	m2	Comédie	Poche	TOTAL	TOTAL
<b>VILLE DE GENEVE</b>					
<b>Théâtre de la Comédie</b>					
Salle de spectacle et locaux administration Bd. des Philosophes 5 Loyer et chauffage	2'356	395'290	-	395'290	395'290
Loyer sortie de secours 5-7 rue de Carouge Loyer et chauffage		<i>Payé par théâtre</i>	-	-	0
Dépôt décors à Chatelaine Avenue de Chatelaine 43, bâtiment H Selon contrat du 16.12.99	480	51'960	-	51'960	51'960
<i>Hangar à Meyrin Rue Adrien Stoessel 26</i>				<i>Payé par théâtre</i>	<i>Payé par théâtre</i>
<i>Salle Caecilia Rue Schaub Rue des voisins</i>				<i>Payé par théâtre</i>	<i>Payé par théâtre</i>
Salle de répétition de l'Usine, prestation non facturée estimée à CHF 1'625 par la Ville de Genève		1'625	-	1'625	-
Atelier de construction du Lignon 'prestations non facturées estimées, selon le Dpt. des affaires culturelles de la ville de Genève à 3 fois les montants facturés effectivement aux théâtres		-	-	-	-
Buvette du théâtre Bd des philosophes 6. Selon convention du 01.10.2012	171	43'072	-	43'072	32'304.00
Exonération de taxe pour affichages		360	-	360	8'640
<b>Théâtre de Poche</b>					
Salle de spectacle et locaux administration Rue du Cheval Blanc 7/Rue de la Boulangerie 4 Chauffage	445	-	129'844	129'844	129'844
			0	0	0
Local, selon contrat 12.01.95 Ch. de la Muraille 9-11	242	-	34'972	34'972	34'972
Local de répétition, selon contrat du 07.05.92 Chemin des Pontets 33	450		50'180	50'180	50'180
Atelier de construction du Lignon 'prestations non facturées estimées, selon le Dpt. des affaires culturelles de la ville de Genève à 3 fois les montants facturés effectivement aux théâtres			<i>Estimation abandonnée dès le 01.07.2010</i>	-	0
Colonnes Morris : Administration			1'330	1'330	1'330
Prêts matériel (350, - inclus dans le compte 51090)			-	-	0
Colonnes Morris : Spectacles			-	0	0
<b>ETAT DE GENEVE</b>				<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
<b>TOTAUX</b>				<b>708'633</b>	<b>704'520</b>
		492'307	216'326		

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève**ANALYSE SOMMAIRE DES ECARTS / BUDGET**

	Dépenses 2013- 2014	Budget 2013- 2014	Boni (Manco) s/ budget		Dépenses 2012- 2013	Budget 2012- 2013	Dépenses 2011-2012
<b>ETAT-MAJOR</b>							
Frais de Personnel	98'977	102'000	3'023	3'023	94'038	98'000	96'082
Indemnité Président et Vice-président	7'425	8'000	575		6'550	9'000	6'700
Jetons de présence	34'150	45'000	10'850		38'200	55'500	43'200
Charges sociales s/jetons présence, Présidence et Vice-présidence	1'677	4'000	2'323	13'748	3'200	4'000	2'771
Honoraires fiduciaire	4'100	32'500	28'400		20'060	29'000	49'820
Honoraires organe de révision	5'360	13'000	7'640		8'660	12'000	12'664
Autres honoraires	-	-	-	36'040	1'386	-	1'242
Frais de locaux	4'800	4'800	-		4'800	4'800	4'800
Frais de bureau	11'459	15'678	4'219		10'294	15'700	16'937
Frais réception	5'120	8'000	2'880		6'137	5'000	7'537
Divers et imprévus	2'994	1'000	(1'994)		744	1'000	1'765
Produits exceptionnels (Poche TVA Q2, Taxe CO2)	-	-	-	5'105	-	-	(1'244)
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>176'062</b>	<b>233'978</b>	<b>57'918</b>	<b>57'916</b>	<b>194'069</b>	<b>234'000</b>	<b>242'274</b>

Boni (Manco) sur frais fonctionnement			57'918	
Renouvellement administration Poche	57'269	50'000	(7'269)	
Intérêts financiers	2	(500)	(502)	
<b>Boni (Manco) sur budget</b>			<b>50'147</b>	
Manco Budgeté			(50'000)	
<b>Boni (Manco) d'exploitation</b>			<b>147</b>	

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

### Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

#### ANALYSE SOMMAIRE DES ECARTS COMPTES/BUDGET

	Réalisé			Budget			
	Dépenses CHF	Recettes CHF	Déficit CHF	Déficit CHF	Ecarts Boni (manco) CHF	Dépenses CHF	Recettes CHF
<b>COMEDIE</b>							
Danses nocturnes	(67'354)	22'298	(45'056)	(65'875)	20'819	(77'075)	11'200
Tragédie of a friendship	(141'442)	30'294	(111'148)	(74'620)	(36'528)	(191'820)	117'200
Siegfried nocturne	(229'189)	69'534	(159'655)	(198'900)	39'245	(250'100)	51'200
Pompée / Sophonisbe	(141'245)	24'801	(116'444)	(124'060)	7'616	(162'700)	38'640
Artaud-Barrault	(74'020)	11'857	(62'163)	(85'440)	23'277	(106'500)	21'060
Amphytrion	(505'206)	97'244	(407'962)	(451'550)	43'588	(568'550)	117'000
Cabaret Levin	(158'060)	26'679	(131'381)	(131'650)	269	(158'650)	27'000
Des Héros	(173'005)	94'133	(78'872)	(136'450)	57'578	(198'550)	62'100
Récits de Femmes	(169'302)	60'039	(109'263)	(128'230)	18'967	(170'250)	42'020
Mission	(63'548)	40'581	(22'967)	(51'800)	28'833	(85'200)	33'400
Oh les Beaux jours	(375'594)	91'325	(284'269)	(278'000)	(6'269)	(395'000)	117'000
Yvonne, princesse de Bourgogne	(115'398)	25'750	(89'648)	(110'750)	21'102	(129'150)	18'400
Désir sous les ormes	(183'913)	28'056	(155'857)	(185'450)	29'593	(254'450)	69'000
Le Collectif	(286'945)	-	(286'945)	(260'500)	(26'445)	(260'500)	-
Evènements périphériques	(169'530)	64'051	(105'479)	(113'000)	7'521	(138'000)	25'000
<b>Total</b>	<b>(2'853'751)</b>	<b>686'642</b>	<b>(2'167'109)</b>	<b>(2'396'275)</b>	<b>229'166</b>	<b>(3'146'495)</b>	<b>750'220</b>
Budget	(3'146'495)	750'220	(2'396'275)				
Boni (Manco) s/ budget spectacles	292'744	(63'578)	<b>229'166</b>				
Boni (Manco) s/ budget sponsor			5'000				
Boni (Manco) s/ budget rec.access.			13'252				
Boni (Manco) s/ budget subv.nature			37'307				
Boni (Manco) s/ budget frais généraux			60'647				
Boni (Manco) s/ budget frais locaux			(78'942)				
Boni (Manco) s/ budget autres recettes hors investissements			(3'610)				
Boni (Manco) s/ Amortissements			14'870				
Boni global s/budget			<b>277'691</b>				
		Réalisé 2012-2013 CHF		Budget 2012-2013 CHF		Ecarts Boni(manco) CHF	
Subvention FAD (expl + invest)		(5'747'000)		(5'747'000)		-	
Subventions en nature		(492'307)		(455'000)		37'307	
Subventions Etat et Ville GE		(73'677)		-		73'677	
Autres subventions SP		(25'000)		(25'000)		-	
Recettes spectacles		(419'514)		(579'220)		(159'706)	
Coproductions		(79'400)		(81'000)		(1'600)	
Sponsoring partenariat		(10'000)		(5'000)		5'000	
Sponsoring spectacles		(72'000)		(65'000)		7'000	
Recettes accessoires et diverses		(30'752)		(17'500)		13'252	
Utilisation Fonds JB		(17'051)		-		17'051	
Charges s/ ex antérieurs		3'610		-		(3'610)	
<b>Total des produits</b>		<b>(6'963'091)</b>		<b>(6'974'720)</b>		<b>(11'629)</b>	
Frais d'exploitation des spectacles		2'853'750		3'146'495		292'745	
Frais de locaux non administratifs		763'942		685'000		(78'942)	
Frais de fonctionnement		3'031'328		3'091'975		60'647	
Amortissements		135'130		150'000		14'870	
<b>Total des charges</b>		<b>6'784'150</b>		<b>7'073'470</b>		<b>289'320</b>	
<b>Boni (Manco) sur budget</b>		<b>178'941</b>		<b>(98'750)</b>		<b>277'691</b>	

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
GenèveANALYSE SOMMAIRE DES ECARTS  
COMPTE/BUDGET

	Réalisé			Budget			
	Dépenses	Recettes	Déficit	Déficit	Ecart		Recettes
	CHF	CHF	CHF	CHF	Boni (manco) CHF	Dépenses CHF	CHF
<b>LE POCHE</b>							
Derniers Remords	341'046	(159'100)	181'946	194'782	12'836	380'222	(185'440)
Music Hall	87'683	(4'070)	83'613	90'380	6'767	111'380	(21'000)
Ma Marseillaise	98'034	(55'081)	42'953	67'127	24'174	107'527	(40'400)
Je suis	113'197	(36'456)	76'741	62'441	(14'300)	102'881	(40'440)
A comme Anais	133'856	(58'377)	75'479	83'742	8'263	134'182	(50'440)
Bourlinguer	123'326	(49'845)	73'481	86'237	12'756	126'677	(40'440)
Irrésistible	171'195	(55'565)	115'630	121'770	6'140	165'060	(43'290)
Les Fleurs du Mal	149'953	(97'094)	52'859	85'483	32'624	181'923	(96'440)
L'Enseigneur	37'996	(30'738)	7'258	-	(7'258)	-	-
Territoires en écriture	64'874	(38'320)	26'554	27'444	890	67'444	(40'000)
Gorgias - scolaires	21'184	(21'500)	(316)	-	316	-	-
Tournée Closer	224'951	(149'435)	75'516	48'907	(26'609)	197'757	-148'850
Entremets,							
Après d'auteurs & Colporteurs & JEMA ...	36'125	(17'999)	18'126	-	(18'126)	-	-
<b>Total</b>	<b>1'603'420</b>	<b>(773'580)</b>	<b>829'840</b>	<b>868'313</b>	<b>38'473</b>	<b>1'575'053</b>	<b>(706'740)</b>
Budget	1'575'053	(706'740)	868'313				
Boni (Manco) s/ budget spectacles	(28'367)	66'840	<b>38'473</b>	(38'472)			
Boni (Manco) s/ budget subventions FAD			-				
Boni (Manco) s/ budget subv.nature			(15'674)				
Boni (Manco) s/ budget frais fonctionnement			34'616				
Boni (Manco) s/ budget frais locaux non admin hors subv. en nature			5'514				
Boni (Manco) s/ budget autres recettes			33'257				
Boni (Manco) s/ budget recettes diverses			5'034				
Boni (Manco) s/ amortissements			2'140				
Boni global s/budget			<b>103'359</b>				
			Réalisé	Budget	Ecart		
			2013-14	2013-2014	Bon(manco)		
			CHF	CHF	CHF		
Subvention FAD (expl. + invest)			2'017'000	2'017'000	-		
Subventions en nature			216'326	232'000	(15'674)		
Autres subventions Etat et Ville			871'48	30'000	57'148		
Autres subventions SP			84'000	95'000	(11'000)		
Recettes spectacles			433'515	401'740	31'775		
Coproductions			127'213	156'000	(28'787)		
Recettes diverses			5'034	-	5'034		
Recettes bar			41'703	24'000	17'703		
Autres recettes			33'257	-	33'257		
<b>Total des produits</b>			<b>3'045'196</b>	<b>2'955'740</b>	<b>89'456</b>		
Frais d'exploitation des spectacles			(1'603'420)	(1'575'053)	(28'367)		
Frais de locaux non administratifs			(226'486)	(232'000)	5'514		
Frais de fonctionnement			(1'113'343)	(1'147'959)	34'616		
Amortissements			(30'860)	(33'000)	2'140		
<b>Total des charges</b>			<b>(2'974'109)</b>	<b>(2'988'012)</b>	<b>13'903</b>		
<b>Boni (Manco) sur budget</b>			<b>71'087</b>	<b>(32'272)</b>	<b>103'359</b>		

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

### Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Fondation d'Art Dramatique**  
Genève

#### ANNEXE

##### 1 Organisation

La fondation d'Art Dramatique de Genève est une fondation d'intérêt communal public créée par la Ville de Genève. Ses statuts ont été adoptés par le Conseil Municipal le 28 mars 1979 et approuvés par le Grand Conseil le 14 mars 1980. Ils ont été amendés le 15 octobre 2008 par le Conseil municipal et approuvés le 25 juin 2009 par le Grand Conseil.

La fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.

##### 2 Liste des membres

Le conseil est formé par autant de membres qu'il y a de partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, plus huit autres membres.

Au 30 juin 2014, le conseil de fondation est composé des membres suivants:

Thomas Boyer	Président
Gerard Deshusses	Vice-président
Marie-Pierre Theubet	Secrétaire
Pascal Allenbach	Membre
Vincent Babel	Membre
Arthur Cohen	Membre
Joelle Comé	Membre
Stéphane Dubois-dit Bonclaude	Membre
Claudia Grassi	Membre
Sami Kanaan	Membre
Virginie Keller Lopez	Membre
Martine Koelliker	Membre
Daniel Pastore	Membre
Thomas Putallaz	Membre
Daniel Wolf	Membre

La fondation est engagée par la signature collective à deux du Président, du Vice-président ou du Secrétaire. Les membres du conseil de fondation n'ont pas la signature.

##### 3 Responsable de la tenue de la comptabilité

Chaque théâtre tient la comptabilité pour son activité. BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA Corratier 26, Genève, tient la comptabilité de l'Etat-Major et établit les comptes combinés.

##### 4 Organe de révision

L'organe de révision est la fiduciaire Duchosal Berney SA à Genève. Elle a été nommée pour le contrôle des comptes des la saison 2009-2010.

##### 5 Liste des indemnités versées aux membres du Conseil de Fondation

Les jetons de présence versés aux membres du conseil, du bureau et des commissions durant la saison 2013/2014 ont été les suivants:

	2013-2014	2012-2013
Thomas Boyer	11'950	13'700
Gerard Deshusses	5'675	7'000
Pascal Allenbach	1'700	1'300
Vincent Babel	800	1'400
Arthur Cohen	400	1'200
Claudia Grassi	4'025	4'450
Sami Kanaan	100	-
Virginie Keller Lopez	2'000	1'400
Martine Koelliker	3'200	2'800
Daniel Pastore	1'400	1'400
Thomas Putallaz	2'900	4'500
Marie Pierre Theubet	3'500	3'500
Daniel Wolf	3'925	3'000
trop provisionné saison 2010-2011	-	-900
	<b>41'575</b>	<b>44'750</b>
Renouvellement direction Poche	38'700	-
<b>Total jetons distribués</b>	<b>80'275</b>	<b>44'750</b>

Les jetons de présence dus aux fonctionnaires sont versés aux autorités de tutelle.

# SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1847

**Fondation d'Art Dramatique  
Genève**

- 6 **Théâtres gérés**  
La FAD gère le théâtre de la Comédie de Genève-Centre Dramatique et le théâtre Le Poche.

7.1 **SOLDE A VERSER CONVENTION 2009-2012**

( Art. 20 convention de subventionnement 2009-2012)

	Projet centenaire Comédie	Part de subvention non dépensée à restituer en faveur des autorités	
		Ville	Etat
<b>Solde au 30.06.2012</b>	<b>517'520</b>		
Part de subv. non dépensée à attribuer au fonds de réserve (40%)	(207'007)		
<b>Solde de subventions non dépensées à restituer (60%)</b>	<b>310'513</b>		
Affectation projet centenaire Comédie selon lettre du 14.05.2012	50'000	223'471	87'042 (50'000)
Affectation projet centenaire Comédie selon rapport d'examen CFI 08.01.2013	223'471	(223'471)	-
Utilisation projet centenaire Comédie 2012-2013	(238'418)		
	<b>35'053</b>	-	<b>37'042</b>
Solde à restituer en faveur des autorités subventionnantes selon rapport d'examen du contrôle financier de la Ville de Genève 08.01.2013	(35'053)	28'645	6'408
<b>Solde en faveur des autorités au 30.06.2013</b>	<b>72'095</b>	-	<b>43'450</b>

7.2 **CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT 2013-2016**

En date du 12 décembre 2012 une nouvelle convention de subventionnement a été signée avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève.  
Cette convention prévoit notamment le versement, par la Ville de Genève, d'un montant annuel de CHF 5'547'478. Le versement de l'Etat de Genève prévu dans la convention est un montant annuel de CHF 2'450'000.  
Il est rappelé que ces montants dépendent du vote annuel du Conseil municipal et du Grand conseil, ainsi que d'événements exceptionnels.

8 **Principes comptables**

8.1 **RPC**

Les comptes sont établis conformément aux Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes).

La directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques, établie par le Conseil d'Etat du canton de Genève le 21.04.2010, a été appliquée.

La FAD a affilié le personnel artistique à la fondation de prévoyance Artes & Comœdia d'une part, et le personnel administratif à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) d'autre part. Ces fondations sont organisées selon le système de la primauté des cotisations, l'employeur ne dispose pas d'une réserve de contributions futures, et la situation de couverture des caisses n'était pas connue au 30 juin 2014.

8.2 **Donation Poche**

Il s'agit de la donation faite par les époux Kull en faveur du Poche en 2002.

8.3 **Fonds de réserve statutaire**

La fondation n'ayant pas été dotée d'un capital de dotation lors de sa création, le Conseil Municipal a accepté un règlement du fonds de réserve le 30 juin 1985. Ce règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985, précise que la FAD a l'obligation, en cas d'excédent des produits sur les charges, de constituer un fonds de réserve dont le montant maximum peut atteindre 18% des dernières subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève. En principe, les 2/3 sont destinés à couvrir tout déficit éventuel, et le solde à l'amélioration des spectacles des théâtres gérés par la FAD. Dès le 30 juin 2009, le fonds de réserve statutaire sera alimenté, à chaque échéance de la convention de subventionnement, uniquement par la part de subventions non dépensées (article 20). Au 30 juin 2014, il s'élève à CHF 1'157'720, destinés à couvrir d'une part un renouvellement de la direction du Poche à hauteur de CHF 150'000, d'autre part un renouvellement de la direction de la Comédie à hauteur de CHF 150'000, et enfin les immobilisations pour un total de CHF 467'4638. Son maximum est plafonné à 18% des subventions reçues soit au total pour la saison 2013-2014 CHF 1'439'546.

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

### Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Fondation d'Art Dramatique**  
Genève

#### 8.4 Coproductions

Depuis l'exercice 2007-2008, seuls les produits et charges propres aux théâtres figurent dans les comptes de recettes et dépenses de la FAD.

#### 8.5 Subventions en nature

Les subventions en nature accordées par la Ville de Genève, principalement la mise à disposition de locaux, sont comptabilisées en recettes et la charge correspondante est comptabilisée sous frais de locaux (spectacles et administratifs). Le détail de ces subventions figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation. La Ville de Genève ne comptabilisant aucune gratuité en rapport avec l'Atelier de construction Lignon, il est renoncé à comptabiliser toute prestation en nature y relative à compter du 1er juillet 2010.

#### 9 Exonération fiscale cantonale et fédérale

Par sa lettre du 30 mai 2011, l'administration fiscale cantonale confirme que, s'agissant d'une fondation d'intérêt communal public, la FAD est exonérée de l'impôt conformément à l'article 9 al. 1 lettre c) de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) du 23 septembre 1994. En conséquence, toute modification des statuts doit être portée à la connaissance de l'AFC.

10 Leasing	2013-2014	2012-2013
Etat-major	Néant	Néant
Comédie	Néant	Néant
Poche		
- centrale téléphonique	-	-

#### 11 Analyse des risques

Dans sa séance du 18 mars 2013, la FAD avait décidé que la mise à jour la cartographie des risques et les contrôles périodiques seraient présentés au Conseil par les directeurs des théâtres. Dans sa séance du 27 janvier 2014, le Poche a présenté la mise à jour de la cartographie des risques et les principales mesures qui ont été et qui seront prises en matière de processus de contrôle.

#### 12 Autres informations

Le détail des autres informations requises par les directives DIP figure dans le fascicule détaillé destiné aux membres du conseil de fondation.

#### 13 Tableau de variation du fonds de réserve statutaire

Le fonds de réserve s'éleve à CHF 1'157'720 au 30 juin 2014, voir point 8.3 ci-dessus.

#### 14 Prestations à titre gratuit, invitations

Les prestations à titre gratuit doivent être mentionnées en annexe selon la Swiss GAAP RPC 21. La norme précise que *"si des marchandises ou services ne peuvent pas être évalués sans que cela entraîne des charges relativement élevées ou si une attribution de valeur ne repose que sur des hypothèses très incertaines, le volume de marchandises ou des services sera publié de manière statistique (p.ex. nombre des objets reçus)"*

Pour ces raisons les théâtre ont fixé la valorisation du billet gratuit à CHF 1,-.

Théâtre de la Comédie : 6'027 invitations distribuées à CHF 1,- = CHF 6'027

Le Poche: 3'095 invitations distribuées à CHF 1,- = CHF 3'095

LA FAD a demandé à la Ville et à l'Etat les modalités de l'application de cette norme au sein des théâtres sis dans le canton. Cas échéant une adaptation sera effectuée dès la saison 2015 / 2016.

#### 15 Mouvement de la provision pour risque

Provision liée au personnel au 1er juillet 2012	35'050
Utilisation 2012/2013	(4'840)
<b>Solde au 30 juin 2013</b>	<b>30'210</b>
Dissolution 2013/2014	(30'210)
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>0</b>

Remarque : les comptes au 30 juin 2013 ont été retraités et indiquent distinctement la provision qui figurait auparavant dans le poste « passif transitoire »  
20/31

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## 16 Traitement des bénéfices et des pertes (article 21 de la convention de subventionnement)

AFFECTATION DU RESULTAT( Art. 21 convention de subventionnement  
2013/2016 et lettre du DAC du 23 septembre 2014)

		PART DES SUBVENTIONS NON DEPENSEE	SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER
		17.54%	82.46%
<b>Boni saison 2012/2103</b>			
Etat Major	24'806		
Comédie	188'335		
Poche	(5'495)		
	<u>207'646</u>		
<b>Boni saison 2013/2014</b>			
Etat Major	147		
Comédie	178'941		
Poche	71'086		
	<u>250'174</u>		
<b>Solde au 30.06.2014</b>	<b>457'821</b>	<b>80'302</b>	<b>377'519</b>

Total des recettes propres combinées	3'401'979
total des revenus combinés déterminants	19'396'935
	17.54%

## 17 Actifs immobilisés

Les immobilisations sont présentées à leur valeur d'acquisition sous déduction des amortissements. Les amortissements annuels sont linéaires, calculés sur la valeur d'acquisition selon les taux présentés ci-dessous, basés sur la période d'utilisation estimée.

Les taux d'amortissements suivants ont été retenus:

Aménagements	12.50%	Matériel technique	25%
Mobilier et machines de bureau	25%	Véhicules	25%
Site internet	25%	Travaux Caecilia	10%

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	30.06.2013	Acquisitions 13/14	Amortissements 13/14	30.06.2014
Etat-Major	2			2
Comédie	275'784		(68'501)	207'283
Poche	216'37	1'427	(10'726)	123'38
<b>AMENAGEMENTS</b>	<b>297'423</b>	<b>1'427</b>	<b>(79'227)</b>	<b>219'623</b>
Comédie	40'671	39'927	(22'410)	58'188
Poche	19'084	3'099	(6'846)	15'337
<b>MOBILIER ET MACHINES DE BUREAU</b>	<b>59'755</b>	<b>43'026</b>	<b>(29'256)</b>	<b>73'525</b>
Comédie	2'207		(2'207)	-
<b>SITE INTERNET</b>	<b>2'207</b>	<b>-</b>	<b>(2'207)</b>	<b>-</b>
Etat-Major	-			-
Comédie	102'401	78'469	(36'882)	143'988
Poche	13'259	14'976	(8'170)	20'065
<b>MATERIEL TECHNIQUE</b>	<b>115'660</b>	<b>93'445</b>	<b>(45'052)</b>	<b>164'053</b>
Comédie	5'130		(5'130)	-
Poche	15'354		(5'118)	10'236
<b>VEHICULES</b>	<b>20'484</b>	<b>-</b>	<b>(10'248)</b>	<b>10'236</b>
Etat-Major	1			1
<b>TRAVAUX CAECILIA</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>total</b>	<b>495'529</b>	<b>137'898</b>	<b>(165'990)</b>	<b>467'438</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Exploitation	2013-2014	2012-2013
Excédent des produits d'exploitation	250'174	207'646
Amortissements	165'990	194'594
Attribution intérêts Donation Poche	-	180
Utilisation du fonds de réserve attribué	-	-238'418.00
<b>CASH FLOW</b>	<b>416'164</b>	<b>164'002</b>
(Augmentation) Diminution des actifs circulants	(91'226)	(167'613)
Augmentation (Diminution) des créanciers divers et des passifs transitoires	1'344'563	(1'446'958)
Augmentation (Diminution) des fonds affectés	(17'651)	(15'977)
	<b>1'235'686</b>	<b>(1'630'548)</b>
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>	<b>1'651'850</b>	<b>(1'466'546)</b>
Investissements de l'exercice	(137'898)	(144'249)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES</b>	<b>1'513'951</b>	<b>(1'610'796)</b>
Liquidités au début d'exercice	(1'643'021)	(3'253'817)
Liquidités en fin d'exercice	3'156'972	1'643'021
Variation des liquidités (comme ci-dessus)	1'513'951	(1'610'796)

Positif = source de fonds

(Négatif) = emploi de fonds

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Etat-Major
* compte tenu des moyens financiers selon PFQ

2012-2013	2013-2014
-----------	-----------

Ratios

Part des subventions de Ville	subvention Ville/total recettes	62.99%	62.81%
Part des subventions de l'Etat	subvention Etat/total recettes	23.82%	24.03%
Part des subventions	subvention /total recettes	85.92%	86.60%

Subvention Ville	5'547'478	5'547'478
Subvention Ville, en nature	704'520	708'633
Subvention Ville, autres	116'238	123'540
Subvention Ville projet centenaire Comédie	194'826	37'285
	<u>6'563'062</u>	<u>6'416'936</u>
Subvention Etat	2'450'000	2'450'000
Subvention Etat, autres	23'285	15'000
Subvention Etat projet centenaire Comédie	43'592	-
	<u>2'516'877</u>	<u>2'465'000</u>
<b>Total</b>	<u>9'079'939</u>	<u>8'881'936</u>
Autres subventions diverses	93'700	25'000
Recettes propres	1'394'684	1'349'829
Dissolution provision	-	-
<b>Total recettes</b>	<u><u>10'568'323</u></u>	<u><u>10'256'765</u></u>

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

### Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Tableau de bord de La Comédie		modifs = version Comédie				
Activités		statistique 2010-2011	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Créations</b>	Créations en production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	3	5	4		
	Créations en coprod. où le théâtre n'a pas été producteur délégué	8	1	3		
<b>Accueils</b>	Spectacles en accueil	2	3	6		
<b>Reprises</b>	Spectacles en reprise	0				
	Total des spectacles	13	9	13	0	0
<b>Coproductions</b>	Coproductions genevoises	4	2	3		
	Coproductions suisses ou internationales	4	3	1		
<b>Représentations à Genève</b>	Représentations de créations y.c. reprises	92	74	93		
	Représentations de spectacles accueillis	12	22	42		
	Manifestations hors les murs	2	10	0		
	Manifestations hors-scène (payantes et libres)	34	18	22		
	Total des manifestations	140	124	157		
<b>Représentations en tournée</b>	Représentations hors Genève de spectacles créés par l'institution	78	47	21		
	Représentations de coproductions en tournée	162	16	30		

#### Public scolaire

<b>Elèves venus avec leur classe</b>	Elèves du primaire ayant assisté aux spectacles	0	0	0		
	Elèves du CO ayant assisté aux spectacles	415	477	793		
	Elèves du PO ayant assisté aux spectacles	984	874	1'507		
	Autre (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises,...)	0	0	0		
	Total des élèves	1'399	1351	2'300	0	0
<b>Visites scolaires DIP</b>	Elèves du DIP accueillies ou visités dans le cadre d'opérations de médiation	n/a	135	165		

#### Public/billetterie

		statistique 2010-2011	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Abonnements</b>	Abonnements ou carte de réduction souscrits pour la saison	1'411	635	606		
<b>Nombre de places</b>	Nombre total de sièges utilisés pour calculer le taux de fréquentation (auge)	42'190	33921	35'540		
<b>Taux de fréquentation</b>	Nombre de spectateurs /auge	68.00%	59.38%	62.04%		
<b>Billets d'abonnement</b>	Billets d'abonnement Adultes	8'938	4'149	3'744		
<b>Billets adultes plein tarif</b>	Billets individuels (—#)	5'629	4'417	6'346		
<b>Billets à prix réduit</b>	Billets enfants et étudiants (—#)	3'125	1'362	1'610		
	Billets 20 ans / 20 francs (CHF 10.-)	184	140	220		
	Billets AVS / AI / chômeurs (—#)	1'785	1'488	1'532		
	Autres : professionnels, mouvements aînés, groupes, gigogne	3'359	1'941	2'571		
<b>Billets scolaires</b>	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)	621	1'351	645		
<b>Invitations</b>	Billets gratuits	6'175	5'677	6'027		
<b>Total</b>	Total des billets	29'816	20'525	22'695	0	0

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1853

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Tableau de bord de La Comédie
----------------------------------

modifs = version Comédie

**Ressources humaines**

<b>Personnel fixe</b>	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	22.1	24	23.5		
	Nombre de personnes	27	29	28		
<b>Personnel intermittent de production</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	669	786	735		
	Nombre artisans, techniciens et autres	43	39	32		
	Nombre de comédiens	36	37	26		
<b>Personnel temporaire (hors intermittent)</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	29	18	24		
	Nombre de personnes	1	1	1		
<b>Stagiaires et jeunes-diplômés</b>	Nombre de semaines par année	0	0	0		
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSR, stages chômage...)	0	0	0		

<b>Finances</b>		statistique 2010-2011	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Charges de production</b>	Charges de production + coproduction + accueil	4'248'053	4'006'505	3'617'692		
<b>Charges de fonctionnement</b>	Personnel fixe + frais fixes + communication + amortissements	3'214'243	3'171'244	3'166'457		
<b>Recettes de billetterie</b>	Produits liés directement à la vente de billets	5'714'16	346'419	387'742		
<b>Recettes de coproduction et tournées</b>	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations	268'466	296'213	110'572		
<b>Autres recettes</b>	Recettes propres divers + dons + fondations	342'022	127'882	126'792		
<b>Subventions liées à la convention</b>	Subventions Ville + Etat reversées par la FAD y.c. subventions en nature	6'844'960	6'595'571	6'337'984		
<b>Charges totales</b>	Charges de production et de fonctionnement	7'462'296	7'177'749	6'784'149		
<b>Recettes totales</b>	Recettes propres+subv. Ville et Etat +recettes de coproducteur	8'026'864	7'366'085	6'963'090		
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net	564'569	188'335	178'941		
<b>Part d'autofinancement</b>	(Billetterie +recettes propres+ coproduction + tournées) /recettes totales	15%	10%	9%		
<b>Part des charges de production</b>	(Charges de production + de coproduction + accueil) / charges totales	57%	56%	53%		
<b>Part des charges de fonctionnement</b>	Charges de fonctionnement / charges totales	43%	44%	47%		

**Agenda 21 et accès à la culture**

<b>Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture</b>	En annexe, liste détaillée des actions (s/durée convention)
<b>Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable</b>	En annexe, liste détaillée des actions (s/durée convention)

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Tableau de bord de La Comédie		modifs = version Comédie				
		valeurs cibles	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Réalisation des objectifs</b>						
<b>Objectif 1 : Développer des saisons théâtrales qui mêlent créations en particulier avec des artistes actifs à Genève, accueils régionaux et internationaux</b>						
<b>Nombre de spectacles</b>	Créations	min. 4	5	7		
	Accueils régionaux	min. 2	1	0		
	Accueils internationaux	min. 2	2	6		
<b>Nombre de représentations</b>	Représentations de créations, de reprises et d'accueils	90 - 120	124	157		
<b>Nombre de spectateurs</b>	Total des spectateurs ayant assisté aux représentations	min. 30000	20'525	22'695		
<b>Part des créations/ensemble de la programmation</b>	(Nombre de représentations "prod + coprod." / total des représentations)	min. 50%	60%	68%		
<b>Nombre de comédiens résidant en Suisse ou dans le Grand Genève</b>	Comédiens engagés sur les productions + coproductions	70-90%	89%	92%		
<b>commentaires : seules sont comptées ici les représentations théâtrales données sur la Grande Scène ou aux Studios. L'objectif du nombre de spectacles par genre est une moyenne sur 4 ans.</b>						
<b>Objectif 2 : Développer les tournées en Suisse (excepté décentralisation aggro.) et à l'étranger</b>						
<b>Nombre de représentations en tournée</b>	Représentations de spectacles créés et de coproductions hors du Grand Genève	min. 20	35	30		
<b>Nbre de lieux d'accueil des productions (production déléguée)</b>	Théâtres suisses et internationaux ayant accueilli une création	5-10	5	0		
<b>Nbre de lieux d'accueil des coproductions (produites par le partenaire)</b>	Théâtres suisses et internationaux ayant accueilli une coproduction	10-20	3	6		
<b>commentaires :</b>						
<b>Objectif 3 : Développer les activités de médiation publiques et scolaires, ainsi que la formation professionnelle</b>						
<b>Nombre d'élèves du DIP ayant assisté aux spectacles</b>		min. 1000	1'351	2'300		
<b>Nbre d'ateliers présentés aux écoles</b>		min. 20	50	41		
<b>Nbre d'activités proposées en médiation publique</b>	Conférences, rencontres, publications, attachés culturels	min. 15	10	25		
<b>Organisation de ou participation à des mesures de formation professionnelle</b>	nbre de jours de stage et cours donnés aux comédiens professionnels ou apprenants (comédiens + metteurs en scène)	min. 20	84	13		
<b>commentaires : liste annuelle des activités pédagogiques à annexer. L'objectif du nombre d'élèves du DIP est une moyenne sur 4 ans, sachant que d'une saison à l'autre ce chiffre est aléatoire car il dépend directement de la programmation</b>						
<b>Objectif 4 : Développer l'offre hors les murs dans le Grand Genève</b>						
<b>Nbre de représentations hors les murs proposées</b>	Ites représentations qui n'ont pas eu lieu à la Comédie, hors tournée	min. 15	38	21		
<b>Nbre de lieux hors les murs</b>		5 - 10	21	13		
<b>commentaires :</b>						

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1855

Fondation d'Art Dramatique  
 Genève

Le Poche

**TABLEAU DE BORD**

Activités		moyenne 2009/2012	statistique 2010-2011	statistique 2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Créations	Créations en production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	7,3	6	6	6	5		
	Créations en coprod. Où le théâtre n'a pas été producteur délégué		1	2	1	2		
Accueils	Spectacles en accueil	1	0	1	1	2		
Reprises	Spectacles en reprise	0,3	0	1	0	0		
	Total des spectacles	8,6	7	10	8	9		
Coproductions	Coproductions genevoises	1	0					
	Coproductions suisses ou internationales	3,6	1	4	4	4		
Représentations à Genève	Représentations de créations y.c. reprises	156	134	155	134	111		
	Représentations de spectacles accueillis	18	0	18	18	28		
	Manifestations hors-scène (Entremets, événements)	7	18	7	10	28		
	Total des manifestations	181	152	180	162	167		
Représentations en tournée	Représentations hors Genève de spectacles créés par l'institution (Genève et extérieur)	82	72	75	150	133		
	Représentations de coproductions en tournée							

**Public scolaire**

Elèves venus avec leur classe	Elèves du primaire ayant assisté aux spectacles							
	Elèves du CO ayant assisté aux spectacles	260	0	260	260	186		
	Elèves du PO ayant assisté aux spectacles	572	151	401	459	578		
	Autres (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises,...)		134		138	216		
	Total des élèves et étudiants		285		857	980		
Visites scolaires DIP	Elèves du DIP accueillis ou visités dans le cadre d'opérations de médiation		40		40	150		
Nombre d'activités pédagogiques réalisées	Liste des activités à joindre en annexe				6	18		

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Le Poche

## TABLEAU DE BORD

<b>Public/billetterie</b>		<i>moyenne 2009-2012</i>	<i>statistique 2010-2011</i>	<i>statistique 2011-2012</i>	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Abonnements</b>	Abonnements ou carte de réduction souscrits pour la saison	983	836	896	709	762		
<b>Nombre de places</b>	Nombre total de sièges utilisés pour calculer le taux de fréquentation (jauge)	19936	16'671	23'320	19'273	17'983		
<b>Taux de fréquentation</b>	Nombre de spectateurs / jauge	90%	84%	74%	90,82%	94%		
<b>Billets d'abonnement</b>	Billets d'abonnement	5237	5'016	4'576	4'458	4'683		
<b>Billets adultes plein tarif</b>	Billets individuels (35 CHF), y.c. représentations aînés	5236	3'751	5'237	4'630	4'203		
<b>Billets à prix réduit</b>	Billets étudiants (15 CHF)	1'175	750	577	771	596		
	Billets 20 ans/20 francs (10 CHF)	111	63	77	114	73		
	Billets AVS/AI/chômeurs	1206	948	1'439	1'275	1'442		
	Autre : professionnels, mouvement des aînés, groupes, gigogne	1626	1'338	1'625	2'545	2'295		
<b>Billets scolaires</b>	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)				719	764		
<b>Invitations</b>	Billets gratuits	2675	2'115	3'631	3'478	2'807		
<b>Total</b>	Total des billets	18'019	13'981	17'162	17'990	16'863		

### Ressources humaines

<b>Personnel fixe</b>	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	6,7	6,9	7	6,95	7,3		
	Nombre de personnes	9	10	10	10	11		
<b>Personnel intermittent de production</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	728	450	589	527	484		
	Nombre artisans, technicien et autres	124	34	98	53	50		
	Nombre de comédiens		27		34	35		
<b>Personnel temporaire (hors intermittent)</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)		160	128	107	84		
	Nombre de personnes		0	12	35	28		
<b>Stagiaires et apprentis</b>	Nombre de semaines par année	0	0	0	0	0		
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETS/R, stages chômage...)	0	0	0	0	0		
<b>Metteur(e)s en scène</b>	Nombre de metteur(e) en scène résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche		6	6	6	8		
<b>Comédien(ne)s</b>	Nombre de comédien(ne)s résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	23	25	23	22	25		

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1857

Fondation d'Art Dramatique  
 Genève

Le Poche

**TABLEAU DE BORD**

Finances		statistique 2010-2011	statistique 2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Charges de production</b>	Charges de production + coproduction + accueil	1'823'852	1'797'211	1'851'082	1'829'906		
<b>Charges de fonctionnement</b>	Charges totales - charges de production	1'074'008	1'107'771	1'123'171	1'144'204		
<b>Recettes de billetterie</b>	Produits liés directement à la vente de billets	290'268	291'054	302'424	298'383		
<b>Recettes de coproduction et tournées</b>	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations	386'803	276'581	258'640	262'345		
<b>Autres recettes</b>	Recettes propres divers + dons + fondations	89'961	72'858	121'804	163'994		
<b>Subvention liées à la convention</b>	Subvention Ville + Etat reversées par la FAD, y.c. subv. en nature	2'141'956	2'279'342	2'238'635	2'320'474		
<b>Charges totales</b>	Charges totales y.c. amortissements	2'897'860	2'904'981	2'974'253	2'974'110		
<b>Recettes totales</b>	Recettes propres + subv Ville et Etat + recettes de coproducteur	2'908'988	2'919'835	2'968'758	3'045'196		
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net	11'128	14'854	-5'495	71'086		
<b>Part d'autofinancement</b>	Recettes propres + coproduction + tournées / recettes totales	26%	22%	23%	24%		

**Agenda 21 et accès à la culture**

<b>Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture</b>	En annexe, liste détaillée des actions
<b>Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable</b>	En annexe, liste détaillée des actions

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Le Poche

## TABLEAU DE BORD

Réalisation des objectifs	moyenne 2009/2012	valeurs cibles	statistique 2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Objectif 1: Produire ou coproduire des spectacles réalisés par des artistes et artisans professionnels de la scène</b>							
Nombre de spectacles	8,6	8	10	8	9		
Nombre de représentations	156	150	173	152	139		
Nombre de spectateurs	18019	16'000	17'162	17'990	16'863		
Commentaires:							
<b>Objectif 2: Créer des œuvres contemporaines</b>							
Spectacles en création		6		7	7		
Textes en création (textes mis en scène pour 1ère fois)		2		4	4		
Nombre de textes dont les auteurs sont vivants		7		6	6		
Commentaires:							
<b>Objectif 3: Favoriser la création suisse</b>							
Auteur(e)s résidant en Suisse (ou dans le Grand Genève)		2		4	1		
Metteur(e)s en scène résidant en Suisse (ou dans le Grand Genève)		5		7	5		
Comédien(ne)s en scène résidant en Suisse (ou dans le Grand Genève)		25		22	25		
Commentaires:							
<b>Objectif 4: Diffuser les créations du théâtre hors du Grand Genève</b>							
Nombre de représentations en tournées	82	70	75	150	127		
Commentaires:							

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1859

Fondation d'Art Dramatique  
 Genève

**BUDGET 2013-2014**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2013-2014
<b>PRODUITS</b>				
Subvention Ville de Genève	5'547'478			5'547'478
Subvention Etat de Genève	2'450'000			2'450'000
Prestations en nature Ville de Genève		455'000	232'000	687'000
Autres subventions Ville de Genève			15'000	15'000
Autres subventions Etat de Genève			15'000	15'000
Autres subventions diverses				-
Subventions exploitation attribuées aux théâtres	(7'764'000)	5'747'000	2'017'000	-
Subvention FAD Atelier théâtre				-
Subvention FAD investissement				-
<b>Subventions</b>	<b>233'478</b>	<b>6'202'000</b>	<b>2'279'000</b>	<b>8'714'478</b>
Recettes entrées	-	559'220	287'890	847'110
Tournées, vente spectacles	-	20'000	113'850	133'850
Autres recettes des spectacles, coproductions	-	81'000	156'000	237'000
Recettes accessoires spectacles	-	17'500	24'000	41'500
Dons, sponsoring	-	95'000	95'000	190'000
<b>Recettes directs des spectacles</b>	<b>-</b>	<b>772'720</b>	<b>676'740</b>	<b>1'449'460</b>
(Attrib.) dissolution saison suivante	-			-
<b>Recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des Produits</b>	<b>233'478</b>	<b>6'974'720</b>	<b>2'955'740</b>	<b>10'163'938</b>
<b>CHARGES</b>				
Frais de personnel pour spectacles	-	1'547'835	1'050'681	2'598'516
Frais de locaux non administratifs	-	685'000	232'000	917'000
Frais directs des spectacles	-	1'238'160	343'432	1'581'592
Promotion des spectacles	-	360'500	180'940	541'440
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>-</b>	<b>3'831'495</b>	<b>1'807'053</b>	<b>5'638'548</b>
Frais de personnel administratifs	102'000	2'343'450	845'159	3'290'609
Jetons de présence et indemnité Présidence	57'000	-	-	57'000
Frais de locaux administratifs	4'800	35'000	41'300	81'100
Frais de lancement de saison	-	355'000	98'500	453'500
Frais techniques	-	67'500	26'000	93'500
Frais d'administration	70'178	285'000	137'000	492'178
Intérêts financiers	(500)	6'025	-	5'525
Amortissements	-	150'000	33'000	183'000
Groupe de travail renouvellement direction Poche	50'000			50'000
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>283'478</b>	<b>3'241'975</b>	<b>1'180'959</b>	<b>4'706'412</b>
<b>Total des charges</b>	<b>283'478</b>	<b>7'073'470</b>	<b>2'988'012</b>	<b>10'344'960</b>
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation</b>	<b>(50'000)</b>	<b>(98'750)</b>	<b>(32'272)</b>	<b>(181'022)</b>

1860

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

FONDATION D'ART DRAMATIQUE  
GENEVE

COMPTES DE L'ETAT MAJOR

AU 30 JUIN 2014

FONDATION D'ART DRAMATIQUE  
GENEVE

COMPTES DE L'ETAT MAJOR  
AU 30 JUIN 2014

	<i>PAGES</i>
- ANALYSE DU RESULTAT	2
- ANALYSE SOMMAIRE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ET DES FONDS PROPRES	3
- SOLDE DE LA CONVENTION 2009-2012	4
- AFFECTATION DU RESULTAT 2013-2016	5
- BILAN	6
- COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES	7
- DETAIL DE DIVERS POSTES	
Actifs transitoires, créanciers et provisions	8
Comptes courants Théâtres et donation Poche	9
Frais divers de fonctionnement	10
- JETONS DE PRESENCE ET INDEMNITE PRESIDENCE	13

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Genève  
Comptes de l'Etat Major

**ANALYSE SOMMAIRE DES ECARTS / BUDGET**

	Dépenses 2013- 2014	Budget 2013- 2014	Boni (Manco) s/ budget		Dépenses 2012- 2013	Budget 2012- 2013	Dépenses 2011-2012
<b>ETAT-MAJOR</b>							
Frais de Personnel	98'977	102'000	3'023	3'023	94'038	98'000	96'082
Indemnité Président et Vice-président	7'425	8'000	575		6'550	9'000	6'700
Jetons de présence	34'150	45'000	10'850		38'200	55'500	43'200
Charges sociales s/jetons présence, Présidence et Vice-présidence	1'677	4'000	2'323	13'748	3'200	4'000	2'771
Honoraires fiduciaire	4'100	32'500	28'400		20'060	29'000	49'820
Honoraires organe de révision	5'360	13'000	7'640		8'660	12'000	12'664
Autres honoraires	-	-	-	36'040	1'386	-	1'242
Frais de locaux	4'800	4'800	-		4'800	4'800	4'800
Frais de bureau	11'459	15'678	4'219		10'294	15'700	16'937
Frais réception	5'120	8'000	2'880		6'137	5'000	7'537
Divers et imprévus	2'994	1'000	(1'994)		744	1'000	1'765
Produits exceptionnels	-	-	-	5'105	-	-	(1'244)
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>176'062</b>	<b>233'978</b>	<b>57'916</b>	<b>57'916</b>	<b>194'069</b>	<b>234'000</b>	<b>242'274</b>

Boni (Manco) sur frais fonctionnement			57'916	
Renouvellement administration Poche	57'269	50'000	(7'269)	
Intérêts financiers	2	(500)	(502)	
<b>Boni (Manco) sur budget</b>			<b>50'147</b>	
Manco Budgeté			(50'000)	
<b>Boni (Manco) d'exploitation</b>			<b>147</b>	

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1863

Fondation d'Art Dramatique Genève  
 Comptes de l'Etat Major

ANALYSE SOMMAIRE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ET DES FONDS

PROPRES

Saison 2013/2014		
Boni EM sur frais fonctionnement		57'916
Manco EM sur frais financiers		(502)
Renouvellement administration Poche		(57'269)
	Résultat EM	147
	Résultat Comédie	178'941
	Résultat Le Poche	71'086
<b>Résultat exercice 2013-2014</b>		<b>250'174</b>
/./ Subventions non dépensées à restituer		(201'204)
<b>Solde part de subvention non dépensée pour l'exercice 2013-2014</b>		<b>48'970</b>
Part de subvention non dépensée au 1er juillet 2014		31'332
<b>Part de subvention non dépensée au 30 juin 2014</b>		<b>80'302</b>

---

**30.06.2014 Fonds de réserve statutaire + part de subventions non dépensée** **1'157'720**

Les subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève s'étant élevées à **7'997'478**

**le maximum du fonds de réserve est de** **18%** **1'439'546**

Le fonds de réserve statutaire doit notamment servir à couvrir, outre les déficits, les provisions suivantes:

Immobilisations		467'438
Provision pour renouvellement direction Poche	150'000	
Utilisation provision renouvellement direction Poche saison 2013/2014	(57'268)	92'732
Provision pour renouvellement direction Comédie		150'000

Part de subvention non dépensée au 30 juin 2014 **710'170**

80'302

**Solde disponible** **527'852**

PS: le conseil avait fixé un montant minimal de CHF 500'000

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Genève  
Comptes de l'Etat Major

SOLDE A REPARTIR CONVENTION 2009-2012

( Art. 20 convention de subventionnement 2009-2012)

		Projet centenaire Comédie	Part de subvention non dépensée à restituer en faveur des autorités	
			Ville	Etat
<b>Solde au 30.06.2012</b>		<b>517'520</b>		
Part de subventions non dépensée à attribuer au fonds de réserve	40%	(207'007)		
<b>Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention</b>	<b>60%</b>	<b>310'513</b>	-	<b>87'042</b>
Affectation projet centenaire Comédie selon lettre du 14.05.2012		50'000	-	(50'000)
Affectation projet centenaire Comédie selon rapport d'examen CFI 08.01.2013		223'471	(223'471)	-
Utilisation projet centenaire Comédie 2012- 2013		(238'418)		
		<b>35'053</b>	-	<b>37'042</b>
Solde à restituer en faveur des autorités subventionnantes selon rapport d'examen du contrôle financier de la Ville de Genève 08.01.2013		(35'053)	28'645	6'408
<b>Solde en faveur des autorités au 30.06.2013</b>		<b>72'095</b>	-	<b>43'450</b>

*Selon accord de l'Etat du 3 octobre et de la Ville du 14 octobre 2014 (par emails).*

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1865

Fondation d'Art Dramatique Genève  
Comptes de l'Etat Major

**AFFECTATION DU RESULTAT**

( Art. 21 convention de subventionnement 2013-2016)

		EM	COMEDIE	POCHE	TOTAL	
Total des produits		233'478	7'366'086	2'968'759	10'568'323	
Subvention en nature	2012/2013		(488'194)	(216'326)	(704'520)	
<b>Produits déterminants</b>		<b>233'478</b>	<b>6'877'892</b>	<b>2'752'433</b>	<b>9'863'803</b>	
Total des produits		233'478	6'963'091	3'045'196	10'241'765	
Subvention en nature	2013/2014		(492'307)	(216'326)	(708'633)	
<b>Produits déterminants</b>		<b>233'478</b>	<b>6'470'784</b>	<b>2'828'870</b>	<b>9'533'132</b>	
<b>A Produits déterminants monétaires</b>		<b>466'956</b>	<b>13'348'676</b>	<b>5'581'303</b>	<b>19'396'935</b>	<b>100.00%</b>
Subventions monétaires selon convention	2012/2013	(233'478)	(5'747'000)	(2'017'000)	(7'997'478)	
Subventions monétaires selon convention	2013/2014	(233'478)	(5'747'000)	(2'017'000)	(7'997'478)	
<b>B convention</b>		<b>(466'956)</b>	<b>(11'494'000)</b>	<b>(4'034'000)</b>	<b>(15'994'956)</b>	<b>82.46%</b>
<b>A-B Total des recettes propres + autres subventions diverses</b>		<b>0</b>	<b>1'854'676</b>	<b>1'547'303</b>	<b>3'401'979</b>	<b>17.54%</b>
<i>C=(A-B)/A Part des recettes propres</i>		<i>0.00%</i>	<i>13.89%</i>	<i>27.72%</i>	<i>17.54%</i>	
Résultat 2012/2013		24'806	188'335	(5'495)	207'646	
Résultat 2013/2014		147	178'941	71'086	250'174	
<b>D Résultat cumulé</b>		<b>24'953</b>	<b>367'276</b>	<b>65'591</b>	<b>457'821</b>	
<b>E=C*D Part de subventions non dépensée (affectation directe)</b>		<b>0</b>	<b>51'015</b>	<b>18'182</b>	<b>80'302</b>	
Part de subventions non dépensée (affectation indirecte)		11'104				
<b>F Part de subvention non dépensée au 30 juin 2014</b>		<b>11'104</b>	<b>51'015</b>	<b>18'182</b>	<b>80'302</b>	<b>17.54%</b>
<b>G=D-F Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention au 30 juin 2014</b>		<b>13'849</b>	<b>316'261</b>	<b>47'409</b>	<b>377'519</b>	<b>82.46%</b>
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention au 30 juin 2013		(14'163)	(166'278)	4'132	(176'314)	
<b>Attribution nette 2013/2014</b>					<b>201'205</b>	

**Article 21 : Traitement des bénéfices et des pertes**

...

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la FAD. Elle s'intitule "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention". La part conservée par la FAD est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subventions non dépensée" figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La FAD ayant la possibilité de développer ses revenus, le pourcentage de résultat annuel qu'elle conserve est égal au taux de couverture des revenus selon la formule : [(total des revenus - subvention) / total de revenus].

A l'échéance de la convention, la FAD conserve l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de créance est restitué aux collectivités publiques au prorata de leurs apports respectifs.

Selon lettre de Mr Kanaan du 23 septembre 2014 la formule figurant à l'article 21 al.4 de la convention de subventionnement, à savoir [(total des revenus - subventions) / total des revenus] ne prend pas en compte les subventions en nature.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Genève  
Comptes de l'Etat Major

<u>BILAN AU 30 JUIN</u>	2014	2013
	CHF	CHF
<b>Actif</b>		
BCGe, c/c, Caisse	2'401'447.05	1'030'570.14
BCGe Donation Poche	274'932.05	274'956.80
C/c Etat de Genève	1'000.00	-
Impôt anticipé à récupérer	988.67	4'066.20
Poche c/c	<i>126'103.12</i>	
Résultat Poche 2013/14	<u>71'086.11</u>	
	197'189.23	126'106.38
Comédie c/c	<i>332'301.25</i>	
Résultat Comédie 2013/14	<u>178'941.15</u>	
	511'242.40	326'495.65
Actifs transitoires	4'256.50	8'985.40
Mobilier	1.00	1.00
Machines de bureau	1.00	1.00
Travaux partiel Caecilia (Comédie)	<u>1.00</u>	<u>1.00</u>
<b>Total de l'actif</b>	<b>3'391'058.90</b>	<b>1'771'183.57</b>
<b>Passif</b>		
C/c Ville de Genève	1'386'870.00	-
TVA à payer	2'363.72	6'483.54
Créanciers	8'423.50	542.40
Provisions diverses	21'480.00	42'410.00
Subventions non dépensées 2009-2012 à restituer	72'095.70	72'095.70
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention 2013-2016	377'518.75	176'314.38
	<u>1'868'751.67</u>	<u>297'846.02</u>
Donation "Poche"	<u>284'285.40</u>	<u>284'285.40</u>
	284'285.40	284'285.40
Fonds de réserve statutaire	1'157'719.66	1'157'719.66
Part de subventions non dépensée 2013-2016	<u>80'302.17</u>	<u>31'332.49</u>
	1'238'021.83	1'189'052.15
<b>Total du passif</b>	<b>3'391'058.90</b>	<b>1'771'183.57</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1867

Fondation d'Art Dramatique Genève  
 Comptes de l'Etat Major

<u>COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES DE L'EXERCICE</u>	2013/2014 Réalisé	2013/2014 <i>Budget</i>	2012/2013 Réalisé
	CHF	CHF	CHF
<b>Recettes</b>			
Subvention Ville de Genève	5'547'478.00	<i>5'547'478</i>	5'547'478.00
Subvention Etat de Genève	2'450'000.00	<i>2'450'000</i>	2'450'000.00
Loyer et charges Ville de Genève pour Comédie	36'000.00	-	72'022.00
Intérêts financiers nets	(1.55)	500	576.20
Intérêts financiers attribués à "Donation Poche"	-	-	(180.35)
Dissolution fonds de réserve attribué (Projet centenaire Comédie)	-	-	238'417.96
	<u>8'033'476.45</u>	<u>7'997'978</u>	<u>8'308'313.81</u>
<b>Frais théâtres</b>			
Subvention Comédie	(5'747'000.00)	<i>(5'747'000)</i>	(5'747'000.00)
Subvention Centenaire Comédie	-	-	(238'417.96)
Subvention Poche	(2'017'000.00)	<i>(2'017'000)</i>	(2'017'000.00)
Frais de locaux, Comédie	(36'000.00)	-	(72'022.00)
Amortissements travaux partiel Caecilia (Comédie)	-	-	(14'999.00)
Renouvellement administration Poche	(57'268.75)	<i>(50'000)</i>	-
	<u>(7'857'268.75)</u>	<u>(7'814'000)</u>	<u>(8'089'439)</u>
<b>Recettes nettes ETAT-MAJOR</b>	<b>176'207.70</b>	<b>183'978</b>	<b>218'874.81</b>
<b>Dépenses</b>			
Frais de personnel	(98'976.61)	<i>(102'000)</i>	(94'037.70)
Indemnités Président et Vice-président	(7'425.00)	<i>(8'000)</i>	(6'550.00)
Jetons de présence	(34'150.00)	<i>(45'000)</i>	(38'200.00)
Charges sociales s/jetons présence, Présidence et Vice-présidence	(1'676.54)	<i>(4'000)</i>	(3'200.00)
Honoraires fiduciaire	(4'100.00)	<i>(32'500)</i>	(20'060.00)
Honoraires organe de révision	(5'360.00)	<i>(13'000)</i>	(8'660.00)
Honoraires SCI / règlement du personnel	-	-	(1'386.00)
Frais de locaux	(4'800.00)	<i>(4'800)</i>	(4'800.00)
Frais de bureau	(11'458.70)	<i>(15'678)</i>	(10'293.70)
Frais réception	(5'120.25)	<i>(8'000)</i>	(6'137.25)
Divers et imprévus	(2'993.81)	<i>(1'000)</i>	(743.86)
<b>Total frais de fonctionnement</b>	<u>(176'060.91)</u>	<u>(233'978)</u>	<u>(194'068.51)</u>
<b>EXCEDENT RECETTES (DEPENSES) D'EXPLOITATION</b>	<b>146.79</b>	<b>(50'000)</b>	<b>24'806.30</b>
<b>Résultat théâtres</b>			
Résultat Comédie	178'941.15	<i>(98'750)</i>	188'335.00
Résultat Poche	71'086.11	<i>(32'272)</i>	(5'494.47)
<b>EXCEDENT RECETTES (DEPENSES) DE L'EXERCICE AVANT RESTITUTION</b>	<u>250'174.05</u>	<u>(181'022)</u>	<u>207'646.83</u>
Solde à nouveau subventions non dépensées	31'332.49	-	-
Ajustement des subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	(201'204.37)	-	(176'314.38)
<b>EXCEDENT RECETTES (DEPENSES) DE L'EXERCICE</b>	<b>80'302.17</b>	<b>-</b>	<b>31'332.49</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Genève  
Comptes de l'Etat Major

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN AU 30 JUIN

	2014	2013
	CHF	CHF
<b>Actifs transitoires</b>		
Avance de frais Bertholet Renouvellement direction NTP	1'000.00	-
Charges sociales s/ collaborateur suite chgt taux	-	197.40
Frais payés d'avance	460.00	438.00
Intérêts courus	-	-
Trop payé acomptes charges sociales	2'796.50	8'350.00
	<u>4'256.50</u>	<u>8'985.40</u>
<b>Provisions diverses</b>		
Provision honoraires BfB ( EM + conso + travaux annexes)	10'000.00	27'500.00
Provision honoraires organe de révision	6'480.00	7'600.00
Prov. vacances et Heures sup 30.06. TS	1'100.00	3'800.00
Prov. Générale charges soc s/jetons	3'900.00	3'200.00
Provision foyer handicap repas juin 2013	-	310.00
<b>Total des provisions diverses</b>	<u>21'480.00</u>	<u>42'410.00</u>
<b>Créanciers</b>		
BfB	7'020.00	0.00
Sunrise	-	54.55
Swisscom	86.40	86.40
Devillard	125.00	-
Solde Fondation prévoyance 2013-2014	324.70	-
LAA Q2 2013	867.40	401.45
<b>Total des créanciers</b>	<u>8'423.50</u>	<u>542.40</u>
<b>TVA Q2, à payer</b>	<b>2'363.72</b>	<b>6'483.54</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Genève  
Comptes de l'Etat Major**DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN AU 30 JUIN**

	2014 CHF	2013 CHF
<b>Comédie c/c</b>		
Solde à nouveau au 01.07.2013	326'496.48	
Païement TVA Q2 2013	(5'704.57)	
Solde subvention 12-13 versée	70'757.71	
Subvention sous forme de loyer	36'000.00	
Solde subvention 13-14	<u>(97'000.00)</u>	
TVA IIQ à payer à EM	1'751.63	5'704.57
Retenue sur subvention 2012-13	-	(254'242.29)
Subvention Centenaire Comédie	-	<u>(238'417.96)</u>
	<b>332'301.25</b>	<b>138'160.65</b>
Insertion résultat saison	<u>178'941.15</u>	<u>188'335.00</u>
	<b>511'242.40</b>	<b>326'495.65</b>
<b>Poche c/c</b>		
Dissolution Subvention d'investissement 30.06.2009	104'989.00	104'989.00
TVA IIQ à payer à EM	612.09	615.35
Rattrapage TVA Q211	14.20	14.20
Résultat Poche au 30.06.2011	11'128.55	11'128.55
Résultat Poche au 30.06.2012	14'853.75	14'853.75
Résultat Poche au 30.06.2013	(5'494.47)	(5'494.47)
Arrondi	-	-
	<u>126'103.12</u>	<u>126'106.38</u>
Insertion résultat saison	<u>71'086.11</u>	<u>126'106.38</u>
	<b>197'189.23</b>	<b>126'106.38</b>
<b>Donation Poche</b>		
Achat jeu d'orgues Poche	350'140.19	350'140.19
Solde attribution Me Necker 9.11.2004	(32'786.70)	(32'786.70)
Attribution à saison 2005-2006	8'235.75	8'235.75
Intérêts financiers 2004-2005, net	(10'000.00)	(10'000.00)
Intérêts financiers 2004-2005, net	3'473.88	3'473.88
Attribution à saison 2006-2007	(40'000.00)	(40'000.00)
Intérêts financiers 2005-2006, net	3'454.80	3'454.80
Intérêts financiers 2006-2007	3'555.55	3'555.55
Annulation Attribution à saison 2006-2007	40'000.00	40'000.00
Travaux hall Poche décision 07.11.2006	(60'000.00)	(60'000.00)
Intérêts financiers 2007-2008	5'520.00	5'520.00
Intérêts financiers 2008-2009	7'453.00	7'453.00
Intérêts financiers 2009-2010	3'913.56	3'913.56
Intérêts financiers 2010-2011	717.40	717.40
Intérêts financiers 2011-2012	427.62	427.62
Intérêts financiers 2012-2013	180.35	180.35
Intérêts financiers 2013-2014	-	-
<b>Solde donation Poche disponible au 30 juin</b>	<u><b>284'285.40</b></u>	<u><b>284'285.40</b></u>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Genève  
Comptes de l'Etat Major

**FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT**

DETAIL DE CERTAINS POSTES POUR L'EXERCICE	2013/2014 CHF	2012/2013 CHF
Loyer Ville de Genève pour Comédie		
Sloessel du 01.07 au 31.12	21'120.00	42'262.00
Carouge du 01.07 au 31.12	14'880.00	29'760.00
	<hr/>	<hr/>
<i>(selon téléphone de Monsieur Boninsegni (022 418 65 40) du DAC)</i>	<b>36'000.00</b>	<b>72'022.00</b>
<b>Affaire Poche : Renouveau direction</b>		
Salaire M. Bertholet mai et juin 2014	8'357.20	-
Charges sociales M. Bertholet mai et juin 2014	948.60	-
Jetons de présence	38'700.00	-
Charges sociales sur jetons de présence	2'223.00	-
Conférence de presse M. Bertholet (location salle et traiteur)	1'422.70	-
Frais publication annonce	3'713.70	-
Frais administratifs (café, déjeuner, lunch commission)	1'903.55	-
	<hr/>	<hr/>
	<b>57'268.75</b>	<b>0.00</b>
<b>Frais de personnel</b>		
Assistante administrative	78'026.00	78'026.00
frais de représentation	0.00	200.00
Provision vacances	(2'700.00)	(2'000.00)
Nettoyage	1'066.60	1'270.00
Charges sociales	18'534.61	16'541.70
Extourne solde à recevoir LPP	4'050.00	0.00
	<hr/>	<hr/>
	<b>98'976.61</b>	<b>94'037.70</b>
<b>Frais de bureau</b>		
Mat.bureau divers + impressions	2'543.25	3'207.60
Evacuation et recyclage papier	183.60	183.60
Imprimante couleur	206.30	123.00
Informatique	0.00	85.70
Devillard location copieur	5'443.20	4'081.60
Assurance RC	668.40	547.00
Affranchissements, ports	792.50	882.00
Divers (Cartes de vœux / annonce Tribune)	472.50	3.40
	<hr/>	<hr/>
	<b>10'309.75</b>	<b>9'113.90</b>
Téléphone	1'148.95	1'179.80
	<hr/>	<hr/>
	<b>11'458.70</b>	<b>10'293.70</b>
<b>Frais de représentation / réception</b>		
Apéritif début d'année la Comédie	1'080.00	-
Soirée Politicienne	-	761.85
Lunch Fondation foyer handicap	3'902.00	1'904.00
Repas Conseil	-	1'440.00
Divers Collations "METS PLAISIR" Traiteur, COOP	138.25	2'031.40
	<hr/>	<hr/>
	<b>5'120.25</b>	<b>6'137.25</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1871

Fondation d'Art Dramatique Genève  
 Comptes de l'Etat Major

**FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT**

DETAIL DE CERTAINS POSTES POUR L'EXERCICE	2013/2014	2012/2013
	CHF	CHF
<b>Honoraires BfB</b>		
Extourne provision honoraires saison précédente	(27'500.00)	(44'160.00)
Honoraires saison précédente	14'580.00	36'720.00
	<hr/>	<hr/>
	(12'920.00)	(7'440.00)
Provision honoraires bouclement et conso	10'000.00	17'500.00
Honoraires divers travaux (règlements , séances, TVA)	7'020.00	10'000.00
	<hr/>	<hr/>
	4'100.00	20'060.00
 <b>Honoraires Duchosal</b>		
Provision honoraires N-1 Révision	(7'600.00)	(7'600.00)
Honoraires N-1 Révision	6'480.00	7'560.00
Provision honoraires N	6'480.00	7'600.00
	<hr/>	<hr/>
	5'360.00	7'560.00
 <b>Autres honoraires</b>		
Bottge avocats	0.00	846.00
Honoraires ASLOCA (locaux Vieux College)	0.00	540.00
	<hr/>	<hr/>
	0.00	1'386.00
 <b>Indemnité Hors séance</b>		
Jetons de présence Hors séance	7'425.00	6'550.00
	<hr/>	<hr/>
	7'425.00	6'550.00
 <b>Jetons de présence</b>		
Bureau	14'000.00	10'100.00
Conseil	17'500.00	19'000.00
PFQ	-	6'800.00
FQP	400.00	400.00
Commission reglement personnel Poche	800.00	-
Groupe accompagnement nouvelle comédie	1'450.00	-
Politique salariale	-	2'800.00
Commission Poche	-	(900.00)
	<hr/>	<hr/>
	41'575.00	44'750.00
Jetons de présence Hors séance	(7'425.00)	(6'550.00)
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL Jetons</b>	34'150.00	38'200.00

1872

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Genève  
Comptes de l'Etat Major**FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT**

DETAIL DE CERTAINS POSTES POUR L'EXERCICE	2012/2013	2012/2013
	CHF	CHF
Frais divers		
Bons cadeaux		406.20
Impôt anticipé 2010 non récupéré	3'158.28	-
Annonce mortuaire M. Richard Vachoux		249.15
Divers	(0.83)	90.45
Différence s/ TVA	(163.64)	(1.94)
	<hr/>	<hr/>
	2'993.81	743.86

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

1873

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Genève  
Comptes de l'Etat MajorJETONS DE PRESENCE

2010-2011		Séances	CHF/séance
Conseil	16.00	47'900.00	2'993.75
Bureau	26.00	32'100.00	1'234.62
Indemnité heures Présidence et hors séances		6'575.00	
Commission Poche	6.00	10'700.00	1'783.33
Commission Comédie	-		
		<u>97'275.00</u>	
2011-2012		Séances	CHF/séance
Conseil	12.00	21'800.00	1'816.67
Bureau	12.00	13'700.00	1'141.67
Indemnité heures Présidence et hors séances (h)	42.50	6'700.00	157.65
PFQ (13-16)	10.00	5'500.00	550.00
Politique salariale	3.00	2'000.00	666.67
FOP	1.00	200.00	200.00
		<u>49'900.00</u>	
2012-2013		Séances	CHF/séance
Conseil	8.00	19'000.00	2'375.00
Bureau	9.00	10'100.00	1'122.22
Indemnité heures Présidence et hors séances (h)	24.00	6'550.00	272.92
Politique salariale / rgl du personnel	12.00	7'300.00	608.33
Accompagnement nouvelle Comédie	10.00	2'300.00	230.00
FOP	2.00	400.00	200.00
Solde saison 12/13		<u>(900.00)</u>	
		<u>44'750.00</u>	
2013-2014		Séances	CHF/séance
Conseil	8.00	17'500.00	2'187.50
Bureau	13.00	14'000.00	1'076.92
Indemnité heures Présidence et hors séances (h)	55.00	7'425.00	135.00
Politique salariale / rgl du personnel	2.00	800.00	400.00
Accompagnement nouvelle Comédie	5.00	1'450.00	290.00
FOP	2.00	400.00	200.00
Solde saison 13/14		<u>41'575.00</u>	

1874

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**COMEDIE DE GENEVE**

**Saison 2013-2014**

**Etats Financiers**

(projet)

Genève, le 29 septembre 2014

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1875

Fondation d'Art Dramatique  
 Comédie de Genève

ETATS FINANCIERS	Réalisé		Budget	Réalisé	
EXPLOITATION	2012-2013		2013-2014	2013-2014	
	CHF		CHF	CHF	
<b>PRODUITS</b>					
Subventions	6'595'571	90%	6'227'000	6'337'984	91%
Recettes propres	770'514	10%	747'720	625'107	9%
<b>Total des Produits</b>	<b>7'366'085</b>	<b>100%</b>	<b>6'974'720</b>	<b>6'963'091</b>	<b>100%</b>
<b>CHARGES</b>					
Frais de personnel pour spectacles	2'015'290	28%	1'547'835	1'570'340	23%
Frais de locaux non administratifs	730'458	10%	685'000	763'943	11%
Frais directs des spectacles et promotion	1'260'758	18%	1'598'660	1'283'410	19%
<b>Frais d'exploitation des spectacles</b>	<b>4'006'505</b>	<b>56%</b>	<b>3'831'495</b>	<b>3'617'692</b>	<b>53%</b>
Frais de personnel administratif et technique	2'362'584	33%	2'343'450	2'320'218	34%
Frais de locaux administratifs	36'241	1%	35'000	36'241	1%
Frais d'administration, promotion, divers et amortissements	772'419	11%	863'525	809'998	12%
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>3'171'244</b>	<b>44%</b>	<b>3'241'975</b>	<b>3'166'457</b>	<b>47%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>7'177'749</b>	<b>100%</b>	<b>7'073'470</b>	<b>6'784'149</b>	<b>100%</b>
<b>Excédent de produits (charges)</b>	<b>188'335</b>		<b>-98'750</b>	<b>178'941</b>	

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Comédie de Genève

ETATS FINANCIERS	Réalisé	Budget	Réalisé	Ecarts
	2012-2013	2013-2014	2013-2014	réalisé/bud.
	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>PRODUITS</b>				
Prestations en nature Ville de Genève	488'194	455'000	492'307	37'307
Autres subventions Ville de Genève	78'759	-	65'477	65'477
Autres subventions Etat de Genève	8'200	-	8'200	8'200
Autres subventions diverses	35'000	25'000	25'000	-
Subvention exploitation attribuée au théâtre	5'747'000	5'747'000	5'747'000	-
Subvention "Le Centenaire"	238'418	-	-	-
<b>Subventions</b>	<b>6'595'571</b>	<b>6'227'000</b>	<b>6'337'984</b>	<b>110'984</b>
Recettes billetterie	346'419	559'220	387'742	(171'478)
Tournées, vente spectacles	131'484	20'000	31'172	11'172
Autres recettes des spectacles, coproductions	164'729	81'000	79'400	(1'600)
Recettes accessoires	22'262	17'500	30'751	13'251
Dons, sponsoring	75'000	70'000	82'000	12'000
Recettes diverses	30'620	-	14'041	14'041
<b>Recettes propres des spectacles</b>	<b>770'514</b>	<b>747'720</b>	<b>625'107</b>	<b>(122'613)</b>
<b>Total des Produits</b>	<b>7'366'085</b>	<b>6'974'720</b>	<b>6'963'091</b>	<b>(11'629)</b>
<b>CHARGES</b>				
Frais de personnel pour spectacles	2'015'290	1'547'835	1'570'340	22'505
Frais directs des spectacles	898'666	1'238'180	939'266	(298'894)
Promotion des spectacles	362'091	360'500	344'144	(16'356)
Frais de locaux non administratifs	730'458	685'000	763'943	78'943
<b>Frais d'exploitation des spectacles</b>	<b>4'006'505</b>	<b>3'831'495</b>	<b>3'617'692</b>	<b>(213'803)</b>
Frais de personnel administratif et technique	2'362'584	2'343'450	2'320'218	(23'232)
Frais de locaux administratifs	36'241	35'000	36'241	1'241
Frais de promotion	279'585	355'000	333'975	(21'025)
Frais techniques	70'831	67'500	68'894	1'394
Frais d'administration	265'321	285'000	264'089	(20'911)
Amortissements	150'744	150'000	135'130	(14'870)
Charges (Produits) financières nettes	5'940	6'025	7'911	1'886
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>3'171'244</b>	<b>3'241'975</b>	<b>3'166'457</b>	<b>(75'518)</b>
<b>Total des charges</b>	<b>7'177'749</b>	<b>7'073'470</b>	<b>6'784'149</b>	<b>(289'321)</b>
<b>Excédent versé ((déficit) couvert par fonds de réserve</b>	<b>188'335</b>	<b>(98'750)</b>	<b>178'941</b>	<b>277'691</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Comédie de Genève

DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES PRODUITS		Réalisé	Budget	Réalisé	Ecart
		2012-2013	2013-2014	2013-2014	réalisé/bud.
		CHF	CHF	CHF	CHF
50010	Prestations en nature Ville de Genève	488'194	455'000	492'307	37'307
50020	Subventions FAD	5'747'000	5'747'000	5'747'000	-
50030	Subvention FAD "Le Centenaire"	238'418	-	-	-
	<b>Subventions</b>	<b>6'473'612</b>	<b>6'202'000</b>	<b>6'239'307</b>	<b>37'307</b>
51020	Ville GE - Département de la culture	78'759	-	65'477	65'477
51030		-	-	-	-
	<b>Autres subventions Ville de Genève</b>	<b>78'759</b>	<b>-</b>	<b>65'477</b>	<b>65'477</b>
52010	Etat de Genève, DIP (CTCO-CTPO)	8'200	-	8'200	8'200
	<b>Autres subventions Etat de Genève</b>	<b>8'200</b>	<b>-</b>	<b>8'200</b>	<b>8'200</b>
53010	Pro Helvetia	10'000	-	-	-
53020	Mairie de Chêne-Bougeries (Atelier Th)	25'000	25'000	25'000	-
	<b>Autres subventions</b>	<b>35'000</b>	<b>25'000</b>	<b>25'000</b>	<b>-</b>
	<b>Total des Subventions</b>	<b>6'595'571</b>	<b>6'227'000</b>	<b>6'337'984</b>	<b>110'984</b>
60010	Abonnements	106'050	-	88'120	-
60020-30	Billets	230'679	-	283'052	-
60040	Scolaire (CTPO,CTCO)	9'690	-	16'570	-
	<b>Recettes entrées</b>	<b>346'419</b>	<b>559'220</b>	<b>387'742</b>	<b>(171'478)</b>
61010	Tournées/ vente spectacles	131'484	20'000	31'172	11'172
62010	Coproductions	161'195	81'000	79'400	(1'600)
62020	Location personnel et matériel	3'535	-	-	-
	<b>Autres recettes spectacles</b>	<b>164'729</b>	<b>81'000</b>	<b>79'400</b>	<b>(1'600)</b>
71020	Location matériel et costumes	3'360	5'000	3'940	-
71030	Divers Impôt source	2'737	-	1'615	-
71040	Vente de livres	4'397	10'000	5'852	-
71070	Recettes diverses	11'768	-	14'345	-
71060-70	Annonces et divers	-	2'500	5'000	-
	<b>Recettes accessoires</b>	<b>22'262</b>	<b>17'500</b>	<b>30'751</b>	<b>13'251</b>
Sponsoring	par spectacle				
espèce:					
53020	Société Suisse des Auteurs (commande texte)	-	-	7'000	-
53050	Fondation Leenards (OLBJ et Amphitryon)	50'000	50'000	50'000	-
53050	Carigest (les lundis)	-	20'000	-	-
53020	Migros Genève (Mission)	-	15'000	15'000	-

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Comédie de Genève

DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES PRODUITS	Réalisé	Budget	Réalisé	Ecarts
	2012-2013	2013-2014	2013-2014	réalisé/bud.
	CHF	CHF	CHF	CHF
Sponsoring contre- prestation: Sponsoring Tribune de Genève				
71100 Sponsoring Nostalgie				
Sponsoring Edipresse Fémina				
Sponsoring Léman bleu				
Sponsoring Assoc. 360°	5'000	5'000	5'000	
Sponsoring Agefi				
Sponsoring Radio Cité			5'000	
Sponsoring espèce: Sponsoring Aéroport de Genève				
71100 Sponsoring Rentes Genevoises				
Mobilière Suisse				
<b>Dons, sponsoring</b>	<b>75'000</b>	<b>70'000</b>	<b>82'000</b>	<b>12'000</b>
Produits (charges) sur exercice antérieur	14'643		(3'610)	(3'610)
Dissolution fonds Julius Baer	15'977		17'651	17'651
<b>Recettes diverses, nettes</b>	<b>30'620</b>	<b>-</b>	<b>14'041</b>	<b>14'041</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>770'514</b>	<b>747'720</b>	<b>625'107</b>	<b>(122'613)</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Comédie de Genève		Réalisé	Budget	Réalisé	Ecart
DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES		2012-2013	2013-2014	2013-2014	réalisé/bud.
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>					
40011-51	Frais de personnel artistique	1'199'143	903'000	1'005'680	
40200	Frais de personnel technique salle	80'011	77'500	86'423	
40300-400	Frais de personnel technique production	353'611	252'550	195'640	
41020-41050	Charges sociales et défraiements	382'524	314'785	282'596	
	<b>Frais de personnel pour spectacles</b>	<b>2'015'290</b>	<b>1'547'835</b>	<b>1'570'340</b>	<b>22'505</b>
42020-42070	Matériel et frais spectacles	280'409	210'500	148'796	(61'704)
43010	Frais de coproduction	83'765	155'500	85'193	(70'307)
44010-040	Achats spectacles et frais d'accueils	422'205	712'950	591'668	(121'282)
45020-050	Droits d'auteurs, feu, Rodrigue	112'289	159'210	113'608	(45'602)
	<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>898'666</b>	<b>1'238'160</b>	<b>939'266</b>	<b>(298'894)</b>
46100	Création image	17'280		31'120	
46200	Affiches, affichage	75'015		93'821	
46300	Publicité et photos	125'135		113'371	
46400	Programmes, tracts et doc.	144'661		105'831	
	<b>Promotion des spectacles</b>	<b>362'091</b>	<b>360'500</b>	<b>344'144</b>	<b>(16'356)</b>
	<b>Total frais directs des spectacles</b>	<b>3'276'047</b>	<b>3'146'495</b>	<b>2'853'750</b>	<b>(292'745)</b>
47100	Loyers et charges locaux annexes	131'923	125'000	135'588	10'588
47200	Prestations en nature	488'194	455'000	492'307	37'307
47300-400	Aménagements et entretiens	75'050	75'000	105'723	30'723
47500	Electricité, eau et gaz	71'532	65'000	66'565	1'565
	<b>Frais de locaux</b>	<b>766'699</b>	<b>720'000</b>	<b>800'184</b>	<b>80'184</b>
47600	moins frais de locaux administratifs (estimation)	(36'241)	(35'000)	(36'241)	(1'241)
	<b>Frais de locaux non administratifs</b>	<b>730'458</b>	<b>685'000</b>	<b>763'943</b>	<b>78'943</b>
	Locaux mis à disposition par la Ville de Genève pour les besoins administratifs (en M2)	216	216	216	-
	CHF / m2 / an, selon Ville de Genève	167.8	162	167.8	5.7
	<b>Charge pour les locaux administratifs</b>	<b>36'241</b>	<b>35'000</b>	<b>36'241</b>	<b>1'241</b>
	<b>Total frais d'exploitation des spectacles</b>	<b>4'006'505</b>	<b>3'831'495</b>	<b>3'617'692</b>	<b>(213'803)</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Comédie de Genève		Réalisé	Budget	Réalisé	Ecart
DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES		2012-2013	2013-2014	2013-2014	réalisé/bud.
		CHF	CHF	CHF	CHF
<b>FRAIS GENERAUX</b>					
30010-020	Salaires administratifs	841'082	886'800	892'033	5'233
30110	Salaires techniques	885'418	823'000	798'950	(23'050)
30130	Salaires d'entretien	30'872	33'150	33'238	88
30140	Salaires Billeterie	163'899	166'000	165'837	(163)
30170	Frais de formation et divers de personnel	24'676	20'000	13'467	(6'533)
30200-500	Charges sociales	416'636	414'500	415'693	1'193
	<b>Frais de personnel administratif et technique</b>	<b>2'362'584</b>	<b>2'343'450</b>	<b>2'320'218</b>	<b>(23'232)</b>
31010	<b>Frais de locaux admin. (estimation hors calcul)</b>	<b>36'241</b>	<b>35'000</b>	<b>36'241</b>	<b>(1'241)</b>
33010-35	Publicité, affiches, annonces lancement saison	266'409	290'000	284'406	(5'594)
33040	Sponsoring contre-prestation	13'176	5'000	14'100	9'100
33045	Publication, l'Autruche		60'000	35'469	(24'531)
	<b>Frais de promotion</b>	<b>279'585</b>	<b>355'000</b>	<b>333'975</b>	<b>(21'025)</b>
34010-060	<b>Frais techniques</b>	<b>70'831</b>	<b>67'500</b>	<b>68'894</b>	<b>1'394</b>
35010	Frais de bureau	35'924	40'000	22'069	(17'931)
350101	Informatique	24'276	30'000	28'299	(1'701)
35020	Entretien machines de bureau	14'187	15'000	15'654	654
35050	Abonnements, cotisations	29'484	40'000	31'558	(8'442)
35070-80	Frais de port et télécommunication	36'618	35'000	40'580	5'580
35090-110	Prospection et réception	61'582	62'000	63'401	1'401
35120	Honoraires fiduciaires (Comédie et Etat Major)	32'400	25'000	28'080	3'080
35125	Honoraires consultants	-	5'000	9'288	4'288
35130-160	Assurances et divers	27'033	25'000	20'059	(4'941)
35180	Achats livres	3'815	8'000	5'101	(2'899)
	<b>Frais d'administration</b>	<b>265'321</b>	<b>285'000</b>	<b>264'089</b>	<b>(20'911)</b>
36010	Amortissements sur investissements	137'854	150'000	135'130	(14'870)
36020	Amortissements travaux Caecilia	12'890	-	-	-
	<b>Amortissements</b>	<b>150'744</b>	<b>150'000</b>	<b>135'130</b>	<b>-14'870</b>
	<b>TOTAL DES FRAIS GENERAUX</b>	<b>3'895'762</b>	<b>3'920'950</b>	<b>3'922'489</b>	<b>1'539</b>
38100	Frais financiers	6'242	6'025	6'318	
38200	Intérêts financiers	(302)	-	(407)	
	<b>Charges financières nettes</b>	<b>5'940</b>	<b>6'025</b>	<b>7'911</b>	<b>1'866</b>
	<b>Total Frais de fonctionnement</b>	<b>3'171'244</b>	<b>3'241'975</b>	<b>3'166'457</b>	<b>(75'518)</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1881

Fondation d'Art Dramatique  
 Comédie de Genève

DETAIL DES PRESTATIONS EN NATURE ACCORDEES PAR LA VILLE ET L'ETAT DE GENEVE

AU 30 JUIN	2014	2013
	CHF	CHF
<b>Prestations accordées par la Ville de Genève</b>		
(loi sur la gestion administrative de l'Etat de l'Etat de Genève du 07.10.93)		
m2	Comédie	TOTAL
		TOTAL
<b>VILLE DE GENEVE</b>		
<b>Théâtre de la Comédie</b>		
Salle de spectacle et locaux administration Bd. des Philosophes 6	2'356	395'290
Loyer et chauffage		395'290
Loyer sortie de secours 5-7 rue de Carouge Loyer et chauffage	0	Payé par théâtre
Dépôt décors à Chatelaine Avenue de Chatelaine 43, bâtiment H Selon contrat du 16.12.99	480	51'960
Atelier décor à Meyrin Rue Adrien Stoessel 26		Payé par théâtre
Salle Caecilia Rue Schaub Rue des Voisins		Payé par théâtre
Salle de répétition de l'Usine, prestation non facturée estimée à CHF 1625.- par la Ville de Genève	0	1'625
		0.00
Buvette du théâtre Bd. des Philosophes 6 selon convention du 01.10.2012 Charges	171	43'072
		32'304
		Payé par théâtre
Exonération de taxe pour affichages		360
		8'640
<b>ETAT DE GENEVE</b>		
		Néant
<b>TOTAUX</b>	0	0
	492'307	488'194

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Comédie de Genève

<b>ETATS FINANCIERS</b>	Réalisé 2012-2013 CHF	Réalisé 2013-2014 CHF
<b>BILAN</b>		
<b>ACTIF</b>		
Liquidités et placements	206'078	261'625
Réalisables	91'926	50'459
Actifs transitoires	244'216	354'602
Immobilisés	426'193	409'459
<b>Total de l'actif</b>	<b>968'413</b>	<b>1'076'145</b>
<b>PASSIF</b>		
Créanciers divers	259'235	222'307
Passifs transitoires	354'841	332'406
<b>Exigibles</b>	<b>614'076</b>	<b>554'714</b>
Fonds Julius Baer	27'840	10'189
<b>Fonds affectés</b>	<b>27'840</b>	<b>10'189</b>
FAD compte courant	138'161	332'301
Fonds de réserve non affecté	188'335	178'941
<b>Fonds Non affectés</b>	<b>326'496</b>	<b>511'242</b>
<b>Total du passif</b>	<b>968'413</b>	<b>1'076'145</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Comédie de Genève

DETAIL DU BILAN		Réalisé	Réalisé
		2012-2013	2013-2014
		CHF	CHF
10010-20	Caisse	15'357	12'867
10100	CCP c/c	40'492	47'292
10210	UBS c/c	150'229	201'465
	<b>Liquidités</b>	<b>206'078</b>	<b>261'625</b>
11001	Débiteurs (Note 1, page 11)	77'496	44'396
11002	Impôt anticipé	256	-
11003-05	Dépôts (Note 2, page 11)	4'863	3'463
11010	Avances en cours (Note 3, page 11)	9'310	2'600
	<b>Réalisables</b>	<b>91'926</b>	<b>50'459</b>
192-193000	Produit à recevoir (Note 4, page 11)	9'492	14'892
12200-420	Frais payés d'avance (Note 5, page 11)	234'724	331'249
20120	Office cantonal des assurances sociales	-	8'461
	<b>Actifs transitoires</b>	<b>244'216</b>	<b>354'602</b>
15100-110	Mobilier & Machines de bureau	40'671	58'188
15200-210	Sites internet	2'207	-
15300-310	Matériel technique et lumière	102'401	83'705
15400-410	Equipement technique plateau	26'508	60'283
15500-510	Véhicules	5'130	-
15600-610	Aménagements locaux annexes	-	-
15700-710	Aménagements locaux	249'275	207'283
	<b>Immobilisés (Note 6, pages 12 à 14)</b>	<b>426'193</b>	<b>409'459</b>
20000	Fournisseurs (Note 7, pages 15 à 16)	127'831	158'139
110010-126	Créanciers divers (Note 8, page 17)	13'007	16'152
20120	Office cantonal des assurances sociales	41'160	-
20130	Impôt à la source	12'873	-
20170	Artes et Comedia	64'363	40'093
20180	Swisscanto Prévoyance	-	7'923
	<b>Créanciers divers</b>	<b>259'235</b>	<b>222'307</b>
23005-010	Recettes encaissées d'avance (Note 9, page 17)	85'607	102'222
23020-030	Passif transitoire (Note 10, page 17)	49'009	40'770
23040	Provision pour vacances	220'225	189'414
	<b>Passifs transitoires</b>	<b>354'841</b>	<b>332'406</b>
23060	Fonds Julius Baer (Note 11, page 17)	27'840	10'189
12500-23100	FAD compte courant (Note 12, page 17)	138'161	332'301
	<b>Solde non utilisé saison 2012-2013, écart comptes/budget</b>	<b>188'335</b>	<b>178'941</b>



## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

## COMEDIE DE GENEVE

F.S.

**Note 1. Débiteurs**

11001	Département de la Culture, facture 2827-31	42'156.00
	Activités culturelles UNIGE, facture 2833	2'000.00
	Théâtre T50, facture 2834	240.00
	<b>TOTAL</b>	<b>44'396.00</b>

**Note 2. Dépôts**

11003	Rodrigue F-95150 Taverny (Eur. 2'886.--)	3'463.00
	<b>TOTAL</b>	<b>3'463.00</b>

**Note 3. Avances en cours**

11010	Avances sur frais techniques	2'600.00
	<b>TOTAL</b>	<b>2'600.00</b>

**Note 4. Produit à recevoir**

192000	Ventes billetterie 14-15 à verser à la comptabilité	1'910.00
193000	Ventes abonnements 14-15 à verser à la comptabilité	8'610.00
23015	Six Multipay, paiements cartes bancaires	4'372.00
	<b>TOTAL</b>	<b>14'892.00</b>

**Note 5. Frais payés d'avance**

12200	<b>Charges (F.G.) payées pour la saison 14-15</b>	
>	Allianz - RC entreprise	1'360.80
>	Comptoir Immobilier - dcpte charges Caecilia	5'000.00
>	Générali - Ampg	6'003.65
>	Générali - entreprise	37.50
>	Générali - lapg juin 2014	6'587.20
>	Mobilière entreprise	4'625.25
>	Régie B. Tournier - dcpte charges Voisins	172.95
>	Axa Winterthur - camion	768.55
>	Zürich Assurances - Jumpy	769.80
12300	<b>Charges (spectacles) payées pour la saison 14-15</b>	
>	divers spectacle, salaires, charges sociales et fournitures	87'641.69
12410-20	Lancement saison 2014-2015, communication	202'691.90
12310	Rodrigue c/c - 10'749 billets à CHF 1,50	15'589.28
	<b>TOTAL</b>	<b>331'248.57</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

COMEDIE DE GENEVE

**Note 6. Immobilisés**

	Acquisition en	Val.acquis. CHF	Amortiss.au 30.06.2014 CHF	Valeur résiduelle CHF
<b>15100 Mobilier et machine de bureau</b>				
<b>15110 (Amortissement)</b>				
Imaginer, PC, écrans et imprim.	2008-2009	7'217.00	-7'217.00	
Global direct, système sauvegarde	2008-2009	1'687.60 )		
Infologo, autocad et photoshop	2008-2009	3'965.05 )		
Global direct, serveur et carnet hres	2008-2009	12'801.20 )	-18'453.85	
Global direct, PC atelier couture	2008-2009	1'182.50	-1'182.50	
Neopost, machine affranchir	2008-2009	1'743.00	-1'743.00	
Global direct, écran+tour visiteurs	2009-2010	2'988.30	-2'988.30	
Global direct + Trosselli	2009-2010	8'520.00	-8'520.00	
Global direct, matériel informatique	2009-2010	7'522.00	-7'522.00	
Global direct, PC assist.dir	2010-2011	963.45	-843.45	
Global direct, Macbook dir.	2010-2011	3'226.24	-2'554.24	
Global direct, PC, imprim,écrans	2010-2011	7'384.44	-5'538.34	
Etavis, central téléphonique	2011-2012	21'427.40	-14'731.30	
Global direct, PC, Mac, proj,imprim.	2011-2012	5'305.05	-3'647.60	
CCV, 3 terminaux pmt CB	2011-2012	7'657.35	-4'944.35	
JLG soft, licence RégieSpectacle	2011-2012	1'519.33	-918.33	
Global direct, PC atelier+PC compl.	2011-2012	4'736.80	-2'368.40	
Global direct, iMac,port.lum.PC compta et logiciel	2012-2013	6'996.95	-1'749.25	
Global direct, portable, tablette et PC Voisins	2013-2014	6'856.33	-1'715.83	
Global direct, serveur informatique	2013-2014	31'110.61	-1'944.61	
Créalogix, logiciel OfficeWings	2013-2014	1'959.70		
		<b>146'770.30</b>	<b>-88'582.35</b>	<b>58'187.95</b>
<b>15200 Site Internet</b>				
<b>15210 (Amortissement)</b>				
S.Jaton-J.Guyot nlle concept.site	2009-2010	17'656.00	-17'656.00	
		<b>17'656.00</b>	<b>-17'656.00</b>	
<b>15300 Matériel technique et lumière</b>				
<b>15310 (Amortissement)</b>				
Merker, lave-linge	2008-2009	4'999.20	-4'999.20	
Lumière spectacle, 6 projecteurs	2008-2009	7'529.00	-7'529.00	
Eberhard, plans conv.lentilles	2008-2009	4'177.90	-4'177.90	
lqunlimited, 2 projo. vari lite	2008-2009	21'234.20 )		
Artscénique, gradateur	2008-2009	3'173.65 )	-24'407.85	

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

TMS, intercommunication HF	2009-2010	7'526.27 )		
Zap Audio, multipaire numérique	2009-2010	14'423.80 )		
ACR, console tournée	2009-2010	9'647.00 )		
Neytway, Macbook portable	2009-2010	4'082.00 )	-35'679.07	
Global audio, vidéoproj. + écran	2009-2010	22'053.10	-22'053.10	
IQ Unlimited, proj. automatisé	2009-2010	10'979.61	-10'979.61	
RP2, échelle plateforme	2010-2011	5'388.75	-4'266.75	
Artscénique, projecteurs	2010-2011	2'164.85	-1'713.75	
Nextway, macbook son vidéo	2010-2011	3'218.00	-2'547.50	
Ates, 2 pupitres lumière (Congo+Smartfade)	2011-2012	9'054.18	-6'223.18	
Nextway, MacPro, tablette, med.serv.	2011-2012	8'627.90	-4'314.00	
Entractes, 6 découpes	2011-2012	6'374.00	-3'187.00	
LSB, proj.HMI seul et complet	2011-2012	12'144.00 )		
KSR, poste à souder+masque	2011-2012	14'186.65 )	-13'166.65	
TMS, 4 projos led	2012-2013	12'727.20	-6'363.60	
Lumens, vidéo projecteur	2012-2013	9'720.00	-4'860.00	
Dimatec, postolet airless	2012-2013	6'588.00	-1'647.00	
Tournier, raboteuse dégauchisseuse	2012-2013	12'481.87 )		
SFS, scie à bois Festool	2012-2013	1'867.30 )	-3'588.17	
LSB, proj.HMI Juliat 933	2012-2013	9'419.65	-2'354.95	
Arscénique, project.et découpes	2013-2014	11'585.50	-1'448.15	
TMS, projecteurs et découpes	2013-2014	13'838.10		
		<b>249'211.68</b>	<b>-165'506.43</b>	<b>83'705.25</b>
<b>15400 Equipement technique plateau et salle</b>				
<b>15410 (Amortissement)</b>				
Tambè, perche électrique	2009-2010	16'485.00	-16'485.00	
TMS, aménag.son	2010-2011	12'358.00	-9'268.50	
Otis, ascenseur	2010-2011	3'256.00	-2'442.00	
ACR, microphone HF	2012-2013	16'005.60	-8'002.80	
ACR, diffusion son studio	2012-2013	6'697.20	-1'674.30	
Hoac, praticables	2013-2014	38'769.44	-9'692.39	
Visual, système retour vidéo	2013-2014	14'276.40		
		<b>107'847.64</b>	<b>-47'564.99</b>	<b>60'282.65</b>
<b>15500 Véhicules</b>				
<b>15510 (Amortissement)</b>				
Hot Point, vélo électrique	2008-2009	4'010.00	-4'010.00	
Citroën Jumpy	2009-2010	27'370.00	-27'370.00	
		<b>31'380.00</b>	<b>-31'380.00</b>	<b>-</b>
<b>15600 Aménagements locaux annexes</b>				
<b>15610 (Amortissement)</b>				
Travaux de rénovation Caecilia	2003-2004	128'902.33	-128'902.33	
		<b>128'902.33</b>	<b>-128'902.33</b>	<b>-</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**15700 Aménagements locaux****15710 (Amortissement)**

Passerelles grande salle	2010-2011	128'586.10	-64'293.06	
Sajem, aménag.lumière studio 1er	2010-2011	6'194.85 )	-2'323.10	
MO et matériel aménag.studio 1er	2010-2011	17'340.00 )	-6'502.50	
Sajem,Gradin+câblage studio 1er	2010-2011	58'905.21 )	-22'089.46	
Gradin et plancher studio 1er	2011-2012	15'383.94	-5'768.99	
MO et matériel isol.acoust. studio 2	2011-2012	8'396.05	-2'306.25	
Artscenique, 2 blocs gradat.studio 2	2011.2012	17'184.95	-4'296.35	
Bourquin, surplancher studio 2	2011-2012	5'570.40 )		
Fauteuils studio 2	2011-2012	38'372.40 )	-10'985.70	
Gradin Studio 2me	2012-2013	20'000.00	-5'000.00	
Gradin, complément	2012-2013	19'914.65	-5'000.00	
		<b>335'848.55</b>	<b>-128'565.41</b>	<b>207'283.14</b>

**TOTAL**      **409'458.99**

Récapitulation:

Immobilisé au 1er juillet 2013	426'192.62
Investissements réalisés pendant la saison	118'396.08
Moins amortissements durant la saison	-135'129.71
<b>TOTAL Immobilisés au 30 juin 2014</b>	<b>409'458.99</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

## COMEDIE DE GENEVE

	F.S.
<b>Note 7. Fournisseurs</b>	
ACR, FA 14317	1'709.00
ACR, FA 14270	869.80
ADS, FA 10262	31.25
AFC, IS 06.2014	8'756.30
Argus, FA 2014-691211	418.15
Artscenique, FA 10957	2'941.05
Baud Edmond, FA 201406030674	20.00
Baud Edmond, FA 201405030850	154.75
Bourquin, FA 275569	1'118.90
Bucher+Walt, FA 14 70416	262.00
Burgener, FA 272102-16282	2'290.70
Caracol.ch, FA 203 / 101	960.00
Carbagas, FA 981334895	309.75
Cocchi, FA du 28.02.14	4'320.00
Cruchon, FA du 20.06.14	9'800.00
Distrelec, FA 340 2504/001	273.20
DNS, FA 141056806	151.20
Economica, FA 8007592/13876	75.37
Epars, FA 19087	38.10
Etavis, FA 90068772	585.90
Etavis, FA 90068774	221.40
Fabe, FA 14/1279	2'017.45
Fassbind, FA du 15.05.2014	19'310.00
Fassbind, FA 99956	161.00
Genecand, FA juin 2014	2'120.00
Getaz, FA 1581019	66.65
Getaz, FA 1565377	543.75
Global-Direct, FA 7751	1'391.60
Global-Direct, FA 7811	591.50
Graphax, FA 2500066	1'712.80
Jallut, FA FO36285	373.85
Jallut, FAFO36284	23.30
Kaiser+Kraft, FA 1705809	3'272.40
Kindlimann, FA 94558078	1'209.75
Krick, FA 21064	21.00
Luce-MS, FA 5140317	1'517.40
Lyreco, FA 2403502720	559.95
Novelcoupe, FA 23465	205.20
Novelcoupe, FA 23194	297.00
NYP, FA 1400802	992.00
NYP, FA 1400803	992.00
NYP, FA 1400804	607.50
OPO Oeschger, FA 90488116	1'760.25
Perillat, FA FAC-110190	13.40
Poste, FA 2 102 556 103	233.50
Poste, FA 90129648	27.00
Poste, FA 2 102 540 822	17'025.60
Pressing de Pâquis, FA du 15.07.14	699.80
Prout T. Remb. Fact. Alu/It 20145943	826.20
Quincaillerie du Lignon, FA FAC-87794	58.10
Rodrigue, FA 20140705413	253.09
Sacem, FA 01140754605	34.00
Sanchez S. - Remb. Catering	392.35
Safimill.ch, FA 107101	158.40
S-B rénovation, FA 2014-14-8	5'400.00
Serbeco, FA 101/18490	1'404.64
	à reporter
	101'579.25

## COMEDIE DE GENEVE

	F.S.
<b>Note 7. Fournisseurs</b>	
	report
	101'579.25
Serbeco, FA 101/17296	495.43
Serbeco, FA 101/17988	40.18
SFS, FA 401350801	2'106.15
Strausak, FA 16892	88.00
SIG, FA 79300723	590.45
SIG, FA 79282234	1'635.45
SIG, FA 79282235	51.15
SIG, FA 79273639	104.20
SIG, FA 79264992	105.05
SIG, FA 79215210	41.75
SIG, FA 79216747	769.35
Sunrise, FA 504036335	491.50
Swisscom, FA 6601260236072014	259.50
Swisscom, FA 6601341359072014	148.70
Swisscom, FA 6602689376072014	20.00
Swisscom, FA 6601334737072014	148.70
Swisscom, FA 6602210250072014	442.45
Swisscom, FA 6602266300072014	86.40
Swisscom, FA 6602275817072014	50.70
Swisscom, FA 6602235821072014	140.00
TMS, FA 201409390	13'838.10
Terrasse, réabonnement	109.95
Ullmann Corderie, FA 113699	1'851.00
UP Group, FA 400503176	893.15
Ville de GE - SIS FA 2100103930	958.90
Ville de GE - SIS FA 2100101509	3'186.25
Ville de GE - SIS FA 2100101469	14'880.00
Visa BL du 27.07.14	467.60
Visa HL du 29.06.14	290.20
Visa BL du 29.06.14	1'643.25
Visuals, FA 28844	9'657.10
Visuals, FA 28884	898.35
Zurich FA du 01.05.14	70.40
<b>TOTAL</b>	<b>158'138.61</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

## COMEDIE DE GENEVE

F.S.

**Note 8. Créancier divers**

110010 Mobilière, solde indemnisation sinistre Stoessel	15'914.92
110126 K. Marquis, salaire juin 2014	237.40

**TOTAL** 16'152.32

**Note 9. Recettes encaissées d'avance**

23005 Billetterie 2014-2015 vendue	10'552.00
23010 Abonnements 2014-2015 vendus	41'670.00
23005 Fondation Leenaards, subvention 2014-2015	50'000.00

**TOTAL** 102'222.00

**Note 10. Passif transitoire**

23020 Honoraires fiduciaires - révision exercice 2013-2014	30'000.00
Provision pour solde droits SSA	3'270.00
Provision pour chauff.gaz Stoessel sem.1/2014 (Ville GE)	7'500.00

**TOTAL** 40'770.00

**Note 11. Fondation Julius Baer**

23060 Solde au 01.07.2013	27'839.91
Dissolution Fonds pour ateliers pédagogiques 13-14	-6'650.75
Dissolution Fonds pour Festival Universitaire Commedia	-11'000.00

**TOTAL** 10'189.16

**Note 12. FAD compte courant**

23100 Solde au 30 juin 2013	138'161.05
23100 Résultat au 30.6.2013	188'335.43
23100 Versement solde subvention 12-13	70'757.71
23100 TVA dcpte trim.2/2013 - paiement	-5'704.55
23100 TVA dcpte trim.2/2014 - à payer	1'751.65
12500 Solde subvention 2013-2014 à recevoir	-61'000.00

**TOTAL** 332'301.29

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Accueil: Danses nocturnes**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
Salaires:			
40200 PERSONNEL DE SALLE	1'600.00	1'733.28	133.28
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	2'500.00	286.00	-2'214.00
41000 CHARGES SOCIALES	1'025.00	274.53	-750.47
41025-50 DEFRAIEMENTS		-	-
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>5'125.00</b>	<b>2'293.81</b>	<b>-2'831.19</b>
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	7'500.00	6'151.36	-1'348.64
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>7'500.00</b>	<b>6'151.36</b>	<b>-1'348.64</b>
44010 CESSION SPECTACLE	36'450.00	33'796.72	-2'653.28
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES		734.70	734.70
44020 FRAIS D'ACCUEILS	3'500.00	2'130.95	-1'369.05
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	6'000.00	3'117.50	-2'882.50
44040 IMPOT SOURCE		1'987.25	1'987.25
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>45'950.00</b>	<b>41'767.12</b>	<b>-4'182.88</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	1'700.00	2'534.75	834.75
45030 SERVICE DU FEU	400.00	319.90	-80.10
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	1'400.00	1'414.50	14.50
<b>TAXES</b>	<b>3'500.00</b>	<b>4'269.15</b>	<b>769.15</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		1'582.56	
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		4'429.40	
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		4'700.95	
<b>PROMOTION</b>	<b>15'000.00</b>	<b>12'872.91</b>	<b>-2'127.09</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>77'075.00</b>	<b>67'354.35</b>	<b>-9'720.65</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		2'320.00	
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>2'320.00</b>	<b>2'320.00</b>
60010 ABONNEMENTS		-	
60020 BILLETTERIE		19'428.00	
60030 BILLETS GROUPEMENTS		550.00	
60040 BILLETS SCOLAIRES		-	
<b>ENTREES</b>	<b>11'200.00</b>	<b>19'978.00</b>	<b>8'778.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>11'200.00</b>	<b>22'298.00</b>	<b>11'098.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>65'875.00</b>	<b>45'056.35</b>	<b>-20'818.65</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Comédie de Genève  
Saison 2013-2014

**Danses Noctures**

du 19 au 20 septembre 2013  
2 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 40.-	40,00	220	8'800,00
Plein tarif CHF 32.-	32,00	25	800,00
Plein tarif CHF 30.-	30,00	81	2'430,00
Carte de réduction et abonnés CHF 18.-	18,00	141	2'538,00
Tarif réduit CHF 30.-	30,00	28	840,00
Tarif réduit CHF 28.-	28,00	5	140,00
AVS, AI, chômeurs CHF 30.-	30,00	91	2'730,00
Professionnels CHF 15.-	15,00	22	330,00
Etudiants CHF 20.-	40,00	40	1'600,00
Aînés CHF 10.-	30,00	55	1'650,00
20 ans / 20 francs CHF 10.-	40,00	10	400,00
Organismes sociaux CHF 0.-	40,00	1	40,00
Organismes sociaux CHF 0.-	30,00		-
<b>Total</b>		<b>719</b>	<b>22'298,00</b>
<b>Invités</b>		<b>221</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>940</b>	<b>22'298,00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>3</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>943</b>	<b>22'298,00</b>
Au budget :			11'200,00
(-)Déficit (+) excédent de recettes :			11'098,00
		Jauge 476	952
		Taux d'occupation	99,05%
<b>Prix moyen:</b>			
par spectateur non abonné	23.72		
par abonné	-		
par spectateur	23.65		

**Accueil: Tragedy of a Friendship**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
<b>Salaires:</b>			
40200 PERSONNEL DE SALLE	3'400.00	2'062.67	-1'337.33
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	20'000.00	12'891.15	-7'108.85
41000 CHARGES SOCIALES	7'020.00	2'616.51	-4'403.49
41025-50 DEFRAIEMENTS	-	1'566.00	1'566.00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>30'420.00</b>	<b>19'136.33</b>	<b>-11'283.67</b>
42020 DECOR ET ACCESSOIRES		183.10	183.10
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	5'000.00	3'668.09	-1'331.91
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>5'000.00</b>	<b>3'851.19</b>	<b>-1'148.81</b>
44010 CESSION SPECTACLE	90'000.00	62'471.75	-27'528.25
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES	13'000.00	17'498.04	4'498.04
44020 FRAIS D'ACCUEILS	5'000.00	2'827.50	-2'172.50
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	16'950.00	16'622.00	-328.00
44040 IMPOT SOURCE	4'750.00	-	-4'750.00
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>129'700.00</b>	<b>99'419.29</b>	<b>-30'280.71</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	7'700.00	5'000.00	-2'700.00
45030 SERVICE DU FEU	800.00	602.10	-197.90
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	3'200.00	1'024.50	-2'175.50
<b>TAXES</b>	<b>11'700.00</b>	<b>6'626.60</b>	<b>-5'073.40</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		5'400.16	
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		2'742.80	
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		2'106.00	
<b>PROMOTION</b>	<b>15'000.00</b>	<b>12'408.96</b>	<b>-2'591.04</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>191'820.00</b>	<b>141'442.37</b>	<b>-50'377.63</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		2'125.00	
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>2'125.00</b>	<b>2'125.00</b>
60010 ABONNEMENTS			
60020 BILLETTERIE		13'169.00	
60030 BILLETS GROUPEMENTS			
60040 BILLETS SCOLAIRES			
<b>ENTREES</b>	<b>51'200.00</b>	<b>13'169.00</b>	<b>-38'031.00</b>
62010 COPRODUCTION	66'000.00	15'000.00	-51'000.00
<b>COPRODUCTION</b>	<b>66'000.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>-51'000.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>117'200.00</b>	<b>30'294.00</b>	<b>-86'906.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>74'620.00</b>	<b>111'148.37</b>	<b>36'528.37</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Comédie de Genève  
Saison 2013-2014

**Tragedy of a Friendship**

du 26 au 27 septembre 2013  
2 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 45.-	45.00	109	4'905.00
Plein tarif CHF 36.-	36.00	10	360.00
Plein tarif CHF 34.-	34.00	45	1'530.00
Abonnés Comédie CHF 26.-	26.00	4	104.00
Tarif réduit CHF 25.-	25.00	5	125.00
Carte de réduction CHF 18.-	18.00	67	1'206.00
Professionnels CHF 15.-	15.00	36	540.00
AVS, AI, chômeurs CHF 36.-	36.00	1	36.00
AVS, AI, chômeurs CHF 34.-	34.00	47	1'598.00
Etudiants CHF 27.-	45.00	1	45.00
Etudiants CHF 25.-	45.00	66	2'970.00
20 ans / 20 francs CHF 10.-	45.00	9	405.00
Organismes sociaux CHF 0.-	45.00	10	450.00
Organismes sociaux CHF 0.-	40.00		-
Organismes sociaux CHF 0.-	30.00		-
<b>Total</b>		<b>410</b>	<b>14'274.00</b>
<b>Invités</b>		<b>222</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>632</b>	<b>14'274.00</b>
<b>ABONNES</b>			
<b>Recette extérieure</b>		<b>51</b>	<b>1'020.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>683</b>	<b>15'294.00</b>
Au budget :			51'200.00
(-)/Déficit (+) excédent de recette :			-35'906.00
	Jauge 410		820
	Taux d'occupation		83.29%
<b>Prix moyen:</b>			
	par spectateur non abonné	22.59	
	par abonné #DIV/0!		
	par spectateur	22.39	

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Coproduction: Siegfried nocturne**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
Salaires:			
40011 COMEDIENS			-
40030 DECORATEUR	15'000.00	27'752.00	12'752.00
40040 COSTUMIER	8'000.00	5'000.00	-3'000.00
40043 ECLAIRAGISTE	8'000.00		-8'000.00
40044 MAQUILLEUR, COIFFEUR	5'000.00		-5'000.00
40047 REGISSEUR GENERAL	23'500.00	23'445.85	-54.15
40051 CHARGÉE DE PRODUCTION	12'500.00	12'500.00	-
40200 PERSONNEL DE SALLE	3'400.00	3'482.89	82.89
40300 TECHNIQUE PRODUCTION	38'700.00	23'699.10	-15'000.90
41000 CHARGES SOCIALES	16'100.00	12'068.90	-4'031.10
41025-50 DEFRAIEMENTS		19'867.05	19'867.05
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>130'200.00</b>	<b>127'815.79</b>	<b>-2'384.21</b>
42020 DECOR ET ACCESSOIRES	20'000.00	26'349.73	6'349.73
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	7'500.00	1'733.60	-5'766.40
42030 COSTUMES	7'500.00	710.95	-6'789.05
42050 COIFFURES ET PERRUQUES	2'000.00		
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>37'000.00</b>	<b>28'794.28</b>	<b>-8'205.72</b>
<b>43010 FRAIS DE COPRODUCTION</b>	<b>48'000.00</b>	<b>31'364.80</b>	<b>-16'635.20</b>
44020 FRAIS D'ACCUEILS	5'000.00	5'413.85	413.85
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	3'200.00	-	-3'200.00
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>8'200.00</b>	<b>5'413.85</b>	<b>-2'786.15</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	7'700.00	4'195.20	-3'504.80
45030 SERVICE DU FEU	800.00	602.20	-197.80
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	3'200.00	1'336.50	-1'863.50
<b>TAXES</b>	<b>11'700.00</b>	<b>6'133.90</b>	<b>-5'566.10</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		5'430.19	
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		10'399.90	
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		11'676.50	
<b>PROMOTION</b>	<b>15'000.00</b>	<b>29'666.59</b>	<b>14'666.59</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>250'100.00</b>	<b>229'189.21</b>	<b>-20'910.79</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		1'527.00	
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>1'527.00</b>	<b>1'527.00</b>
60010 ABONNEMENTS			
60020 BILLETTERIE		32'407.00	
60030 BILLETS GROUPEMENTS		50.00	
60040 BILLETS SCOLAIRES		550.00	
<b>ENTREES</b>	<b>51'200.00</b>	<b>33'007.00</b>	<b>-18'193.00</b>
62010 COPRODUCTION		35'000.00	35'000.00
<b>COPRODUCTION</b>	<b>-</b>	<b>35'000.00</b>	<b>35'000.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>51'200.00</b>	<b>69'534.00</b>	<b>18'334.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>198'900.00</b>	<b>159'655.21</b>	<b>-39'244.79</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1897

Comédie de Genève  
 Saison 2013-2014

**Siegfried, nocturne**

du 13 au 18 octobre 2013  
 4 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 48.-	48.00	159	7'632.00
Plein tarif CHF 38.-	38.00	31	1'178.00
Abonnés Comédie CHF 26.-	26.00	77	2'002.00
Tarif réduit CHF 36.-	36.00	14	504.00
Carte de réduction CHF 26.-	26.00	21	546.00
Professionnels CHF 15.-	15.00		-
AVS, AI, chômeurs CHF 36.-	36.00	163	5'868.00
AVS, AI, chômeurs CHF 28.-	28.00	26	728.00
Etudiants CHF 25.-	48.00	57	2'736.00
Aînés CHF 10.-	36.00	5	180.00
Collégiens classe CHF 10.-	10.00	53	530.00
Cycles CHF 10.-	10.00		-
20 ans / 20 francs CHF 10.-	48.00	2	96.00
Organismes sociaux CHF 0.-	48.00		-
<b>Total</b>		<b>608</b>	<b>22'000.00</b>
<b>Invités</b>		<b>283</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>891</b>	<b>22'000.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Recette extérieure</b>		<b>424</b>	<b>12'534.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1'315</b>	<b>34'534.00</b>
Au budget :			51'200.00
(-)Déficit (+) excédent de recette :			-16'666.00

Jauge 410 1'540  
 Taux d'occupation 80.18%

**Prix moyen:**  
 par spectateur non abonné 24.69  
 par abonné #DIV/0!  
 par spectateur 26.26

**Accueil: Pompée/Sophonisbe**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
Salaires:			
40200 PERSONNEL DE SALLE	4'200.00	3'910.69	-289.32
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	7'500.00	8'032.25	532.25
41000 CHARGES SOCIALES	2'900.00	2'012.21	-887.79
41025-50 DEFRAIEMENTS	-	81.00	81.00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>14'600.00</b>	<b>14'036.14</b>	<b>-563.86</b>
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	5'000.00	1'036.75	-3'963.25
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>5'000.00</b>	<b>1'036.75</b>	<b>-3'963.25</b>
44010 CESSION SPECTACLE	66'200.00	61'790.00	-4'410.00
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES	13'400.00	12'430.52	-969.48
44020 FRAIS D'ACCUEILS	5'000.00	4'246.20	-753.80
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	23'100.00	21'741.00	-1'359.00
44040 IMPOT SOURCE	-	-	-
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>107'700.00</b>	<b>100'207.72</b>	<b>-7'492.28</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	5'800.00	3'672.00	-2'128.00
45030 SERVICE DU FEU	1'200.00	1'254.55	54.55
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	3'400.00	1'873.50	-1'526.50
<b>TAXES</b>	<b>10'400.00</b>	<b>6'800.05</b>	<b>-3'599.95</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		6'563.96	
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		4'178.60	
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		6'261.73	
<b>PROMOTION</b>	<b>25'000.00</b>	<b>19'164.29</b>	<b>-5'835.71</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>162'700.00</b>	<b>141'244.95</b>	<b>-21'455.05</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		3'480.00	
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>3'480.00</b>	<b>3'480.00</b>
60010 ABONNEMENTS		9'752.00	
60020 BILLETTERIE		9'819.00	
60030 BILLETS GROUPEMENTS		850.00	
60040 BILLETS SCOLAIRES		900.00	
<b>ENTREES</b>	<b>38'640.00</b>	<b>21'321.00</b>	<b>-17'319.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>38'640.00</b>	<b>24'801.00</b>	<b>-13'839.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>124'060.00</b>	<b>116'443.95</b>	<b>-7'616.05</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Comédie de Genève  
Saison 2013-2014

**Pompée/Sophonisbe**

du 29 octobre au 2 novembre 2013  
6 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 40.-	40,00	82	3'280.00
Plein tarif CHF 32.-	32,00	1	32.00
Plein tarif CHF 30.-	30,00	26	780.00
Tarif réduit CHF 30.-	30,00	6	180.00
Carte de réduction CHF 18.-	18,00	53	954.00
Abonnés Comédie CHF 18.-	18,00	61	1'098.00
Professionnels CHF 15.-	15,00	17	255.00
AVS, AI, chômeurs CHF 30.-	30,00	34	1'020.00
AVS, AI, chômeurs CHF 20.-	20,00	38	760.00
Etudiants CHF 20.-	40,00	62	2'480.00
Etudiants CHF 15.-	30,00	4	120.00
Aînés CHF 10.-	30,00	85	2'550.00
Collégiens classe CHF 10.-	10,00	90	900.00
Cycles CHF 10.-	10,00		-
20 ans / 20 francs CHF 10.-	40,00	16	640.00
Organismes sociaux CHF 0.-	45,00		-
Organismes sociaux CHF 0.-	40,00		-
<b>Total</b>		<b>575</b>	<b>15'049.00</b>
<b>Invités</b>		<b>378</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>953</b>	<b>15'049.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>296</b>	<b>8'503.00</b>
<b>Abonnements vendus</b>			<b>1'249.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1'249</b>	<b>24'801.00</b>
Au budget :			38'640.00
(-)Déficit (+) excédent de recette :			-13'839.00
	Jauge 410		2'460
	Taux d'occupation		50.77%
<b>Prix moyen:</b>			
par spectateur non abonné	15.79		
par abonné	28.73		
par spectateur	19.86		

Accueil: Artaud-Barrault

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
Salaires:			
40200 PERSONNEL DE SALLE	5'400.00	7'255.87	1'855.87
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	10'000.00	-	-10'000.00
41000 CHARGES SOCIALES	3'850.00	800.31	-3'049.69
41025-50 DEFRAIEMENTS		162.00	162.00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>19'250.00</b>	<b>8'218.18</b>	<b>-11'031.82</b>
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	2'500.00	364.90	-2'135.10
42030 COSTUMES			-
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>2'500.00</b>	<b>364.90</b>	<b>-2'135.10</b>
44010 CESSION SPECTACLE	25'650.00	22'512.14	-3'137.86
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES	1'000.00	750.08	-249.92
44020 FRAIS D'ACCUEILS	3'500.00	4'284.60	784.60
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	14'700.00	12'875.76	-1'824.24
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>44'850.00</b>	<b>40'422.58</b>	<b>-4'427.42</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	3'900.00	2'345.58	-1'554.42
45030 SERVICE DU FEU	3'600.00	-	-3'600.00
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	2'400.00	1'218.00	-1'182.00
<b>TAXES</b>	<b>9'900.00</b>	<b>3'563.58</b>	<b>-6'336.42</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		7'340.58	
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		5'687.95	
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		6'261.73	
<b>PROMOTION</b>	<b>30'000.00</b>	<b>21'450.26</b>	<b>-8'549.74</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>106'500.00</b>	<b>74'019.50</b>	<b>-32'480.50</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		1'499.00	
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>1'499.00</b>	<b>1'499.00</b>
60010 ABONNEMENTS		956.00	
60020 BILLETTERIE		8'652.00	
60030 BILLETS GROUPEMENTS		630.00	
60040 BILLETS SCOLAIRES		120.00	
<b>ENTREES</b>	<b>21'060.00</b>	<b>10'358.00</b>	<b>-10'702.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>21'060.00</b>	<b>11'857.00</b>	<b>-9'203.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>85'440.00</b>	<b>62'162.50</b>	<b>-23'277.50</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Comédie de Genève  
Saison 2013-2014**Artaud-Barrault**du 5 au 24 novembre 2013  
18 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 30.-	30.00	125	3'750.00
Abonnés Comédie CHF 18.-	18.00	68	1'224.00
Tarif réduit CHF 24.-	24.00	1	24.00
Tarif réduit CHF 23.-	23.00	10	230.00
Tarif réduit CHF 21.-	21.00	3	63.00
Carte de réduction CHF 18.-	18.00	28	504.00
Professionnels CHF 15.-	15.00	56	840.00
AVS, AI, chômeurs CHF 23.-	23.00	69	1'587.00
Etudiants CHF 15.-	30.00	30	900.00
Aînés CHF 10.-	23.00	63	1'449.00
Collégiens classe CHF 10.-	10.00	12	120.00
Cycles CHF 10.-	10.00		-
20 ans / 20 francs CHF 10.-	30.00	7	210.00
Organismes sociaux CHF 0.-	30.00		-
Organismes sociaux CHF 0.-	10.00		-
<b>Total</b>		<b>472</b>	<b>10'901.00</b>
<b>Invités</b>		<b>339</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>811</b>	<b>10'901.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>1</b>	<b>29.00</b>
<b>Abonnements vendus</b>			<b>927.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>812</b>	<b>11'857.00</b>
Au budget :			21'060.00
(-)Déficit (+) excédent de recette :			-9'203.00
	Jauge 72		1'296
	Taux d'occupation		62.65%
<b>Prix moyen:</b>			
par spectateur non abonné	13.44		
par abonné	29.00		
par spectateur	14.60		

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Production: Amphitryon**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
<b>Salaires:</b>			
40011 COMEDIENS	127750.00	131'117.41	3367.41
40021 ASSIST.METTEUR EN SCENE	10'000.00	9'858.05	-141.95
40030 DECORATEUR	15'000.00	14'900.00	-100.00
40035 ACCESSOIRISTE	5'000.00		-5'000.00
40038 COUTURIER		21'832.19	21'832.19
40040 COSTUMIER	15'000.00	16'880.00	1'880.00
40041 DRAMATURGE	10'000.00	8'250.00	-1'750.00
40043 ECLAIRAGISTE	8'000.00	9'208.05	1'208.05
40044 MAQUILLEUR, COIFFEUR	8'000.00	7'989.45	-13.55
40047 REGISSEUR GENERAL	23'900.00	18'377.10	-5'422.90
40048 REGISSEUR SON, VIDEASTE	16'000.00	12'037.65	-3'962.35
40051 CHARGÉE DE PRODUCTION	12'500.00	12'500.00	-
40200 PERSONNEL DE SALLE	11'200.00	12'038.79	838.79
40300 TECHNIQUE PRODUCTION	63'700.00	57'200.22	-6'499.78
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	3'200.00	-	-3'200.00
41000 CHARGES SOCIALES	73'100.00	51'097.93	-22'002.07
41025-50 DEFRAIEMENTS	29'200.00	21'862.42	-7'337.58
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>431'150.00</b>	<b>404'846.26</b>	<b>-26'303.74</b>
42020 DECOR ET ACCESSOIRES	30'000.00	30'172.17	172.17
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	5'000.00	3'691.45	-1'308.55
42030 COSTUMES	30'000.00	7'718.48	-22'281.52
42050 COIFFURES ET PERRUQUES	4'000.00	1'482.10	-2'517.90
42060 MUSIQUE ET BANDE SON		400.00	400.00
42070 FRAIS DE TOURNÉE, TSPORT DECOR			-
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>65'000.00</b>	<b>43'444.20</b>	<b>-21'555.80</b>
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES			-
44020 FRAIS D'ACCUEILS	5'000.00	6'092.35	1'092.35
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.			-
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>5'000.00</b>	<b>6'092.35</b>	<b>1'092.35</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	11'000.00	-	-11'000.00
45030 SERVICE DU FEU	3'400.00	3'161.15	-238.85
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	8'000.00	4'719.00	-3'281.00
<b>TAXES</b>	<b>22'400.00</b>	<b>7'880.15</b>	<b>-14'519.85</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	2'160.00
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		11'859.42	11'859.42
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		17'337.25	17'337.25
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		11'546.66	11'546.66
<b>PROMOTION</b>	<b>45'000.00</b>	<b>42'943.33</b>	<b>-2'056.67</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>568'550.00</b>	<b>505'206.29</b>	<b>-63'343.71</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		10'370.00	10'370.00
52010 SUBVENTION ETAT GE - DIP		8'200.00	8'200.00
53050 SPONSORING	25'000.00	25'000.00	-
<b>SUVENTIONS</b>	<b>25'000.00</b>	<b>43'570.00</b>	<b>18'570.00</b>
60010 ABONNEMENTS		13'999.00	13'999.00
60020 BILLETTERIE		33'885.00	33'885.00
60030 BILLETS GROUPEMENTS		1'680.00	1'680.00
60040 BILLETS SCOLAIRES		4'110.00	4'110.00
<b>ENTREES</b>	<b>92'000.00</b>	<b>53'674.00</b>	<b>-38'326.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>117'000.00</b>	<b>97'244.00</b>	<b>-19'756.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>451'550.00</b>	<b>407'962.29</b>	<b>-43'587.71</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1903

Comédie de Genève  
 Saison 2013-2014

**Amphitryon**

du 3 au 21 décembre 2013  
 16 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 40.-	40.00	438	17'520.00
Plein tarif CHF 32.-	32.00	19	608.00
Tarif réduit CHF 30.-	30.00	40	1'200.00
Tarif réduit CHF 28.-	28.00	6	168.00
Carte de réduction CHF 18.-	18.00	53	954.00
Professionnels CHF 15.-	15.00	71	1'065.00
AVS, AI, chômeurs CHF 30.-	30.00	254	7'620.00
Etudiants CHF 20.-	40.00	223	8'920.00
Aînés CHF 10.-	30.00	168	5'040.00
Collégiens classe CHF 10.-	10.00	349	3'490.00
Cycles CHF 10.-	10.00	62	620.00
20 ans / 20 francs CHF 10.-	40.00	53	2'120.00
Organismes sociaux CHF 0.-	40.00	18	720.00
<b>Total</b>		<b>1'754</b>	<b>50'045.00</b>
<b>Invités</b>		<b>945</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>2'699</b>	<b>50'045.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>447</b>	<b>12'840.00</b>
<b>Abonnements vendus</b>			<b>1'159.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3'146</b>	<b>64'044.00</b>
Au budget :			92'000.00
(-)/Déficit (+) excédent de recette :			-27'956.00
	Jauge 410		6'580
	Taux d'occupation		47.96%
<b>Prix moyen:</b>			
par spectateur non abonné	18.54		
par abonné	28.72		
par spectateur	20.36		

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Production: Shitz et Cabaret Levin**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
<b>Salaires:</b>			
40014 MUSICIENS	19'500.00	22'493.15	2'993.15
40030 DECORATEUR	10'000.00	19'915.20	9'915.20
40040 COSTUMIER	8'000.00	7'79.96	-7'220.04
40043 ECLAIRAGISTE	8'000.00	5'200.00	-2'800.00
40044 MAQUILLEUR, COIFFEUR		3'639.95	3'639.95
40200 PERSONNEL DE SALLE	9'000.00	13'110.10	4'110.10
40300 TECHNIQUE PRODUCTION	10'000.00	9'928.24	-71.76
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	11'200.00		
41000 CHARGES SOCIALES	18'900.00	6'963.66	-11'936.34
41025-50 DEFRAIEMENTS	2'500.00	1'656.00	-844.00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>97'100.00</b>	<b>83'706.26</b>	<b>-13'393.74</b>
42020 DECOR ET ACCESSOIRES	10'000.00	16'622.88	6'622.88
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	5'000.00	1'517.40	-3'482.60
42030 COSTUMES	5'000.00	3'801.48	-1'198.52
42070 FRAIS TRANSPORT		216.20	216.20
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>20'000.00</b>	<b>22'157.96</b>	<b>2'157.96</b>
44020 FRAIS D'ACCUEILS	3'500.00	8'291.75	4'791.75
44030 FRAIS HEBERGEMENT ET DEFR.		161.00	161.00
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>3'500.00</b>	<b>8'452.75</b>	<b>4'952.75</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	4'050.00	6'390.42	2'340.42
45030 SERVICE DU FEU	6'000.00	-	-6'000.00
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	3'000.00	3'288.00	288.00
<b>TAXES</b>	<b>13'050.00</b>	<b>9'678.42</b>	<b>-3'371.58</b>
46100 CREATION VISUEL		540.00	540.00
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		6'933.54	6'933.54
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		17'385.90	17'385.90
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		9'204.72	9'204.72
<b>PROMOTION</b>	<b>25'000.00</b>	<b>34'064.16</b>	<b>9'064.16</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>158'650.00</b>	<b>158'059.55</b>	<b>-590.45</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		4'113.00	4'113.00
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>4'113.00</b>	<b>4'113.00</b>
60010 ABONNEMENTS		956.00	956.00
60020 BILLETTERIE		19'400.00	19'400.00
60030 BILLETS GROUPEMENTS		1'810.00	1'810.00
60040 BILLETS SCOLAIRES		400.00	400.00
<b>ENTREES</b>	<b>27'000.00</b>	<b>22'566.00</b>	<b>-4'434.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>27'000.00</b>	<b>26'679.00</b>	<b>-321.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>131'650.00</b>	<b>131'380.55</b>	<b>-269.45</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Comédie de Genève  
Saison 2013-2014

**Shitz**

du 9 au 19 janvier 2014,  
du 29 janvier au 2 février 2014  
et du 11 au 16 février 2014

21 représentations

**Cabaret**

du 25 mars au 6 avril 2014  
12 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 30.-	30.00	303	9'090.00
Abonnés Comédie CHF 18.-	18.00	52	936.00
Tarif réduit CHF 24.-	24.00	24	576.00
Tarif réduit CHF 23.-	23.00	37	851.00
Tarif réduit CHF 21.-	21.00	4	84.00
Carte de réduction CHF 18.-	18.00	28	504.00
Professionnels CHF 15.-	15.00	83	1'245.00
AVS, AI, chômeurs CHF 24.-	24.00	30	720.00
AVS, AI, chômeurs CHF 23.-	23.00	178	4'094.00
Etudiants CHF 15.-	30.00	76	2'280.00
Aînés CHF 10.-	23.00	181	4'163.00
Collégiens classe CHF 10.-	10.00	40	400.00
20 ans / 20 francs CHF 10.-	30.00	24	720.00
Organismes sociaux CHF 0.-	30.00	2	60.00
Organismes sociaux CHF 0.-	10.00		-
<b>Total</b>		<b>1'062</b>	<b>25'723.00</b>
<b>Invités</b>		<b>1'121</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>2'183</b>	<b>25'723.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>9</b>	<b>259.00</b>
<b>Abonnements vendus</b>			<b>697.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2'192</b>	<b>26'679.00</b>
Au budget :			27'000.00
(-)Déficit (+) excédent de recette :			-321.00

Jauge 72 2'376  
Taux d'occupation 92.26%

**Prix moyen:**  
par spectateur non abonné 11.78  
par abonné 28.78  
par spectateur 12.17

**Accueil: Des Héros: Ajax/OEdipe Roi**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
Salaires:			
40200 PERSONNEL DE SALLE	7700.00	8'322.88	622.98
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	10'000.00	13'380.27	3'380.27
41000 CHARGES SOCIALES	4'400.00	3'735.26	-664.74
41025-50 DEFRAIEMENTS	-	1'215.00	1'215.00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>22'100.00</b>	<b>28'653.51</b>	<b>4'553.51</b>
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	10'000.00	2'392.70	-7'607.30
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>10'000.00</b>	<b>2'392.70</b>	<b>-7'607.30</b>
44010 CESSION SPECTACLE	74'250.00	68'451.86	-5'798.14
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES	15'900.00	11'023.58	-4'876.42
44020 FRAIS D'ACCUEILS	5'000.00	4'953.60	-46.40
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	28'800.00	22'303.00	-6'497.00
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>123'950.00</b>	<b>106'732.04</b>	<b>-17'217.96</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	9'900.00	8'635.81	-1'264.19
45030 SERVICE DU FEU	1'800.00	1'938.20	138.20
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	5'800.00	5'961.00	161.00
<b>TAXES</b>	<b>17'500.00</b>	<b>16'535.01</b>	<b>-964.99</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		6'372.86	
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		4'583.80	
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		7'574.89	
<b>PROMOTION</b>	<b>25'000.00</b>	<b>20'691.55</b>	<b>-4'308.45</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>198'550.00</b>	<b>173'004.81</b>	<b>-25'545.19</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		16'055.00	
52010 SUBVENTION ETAT GE - DIP			
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>16'055.00</b>	<b>16'055.00</b>
60010 ABONNEMENTS		9'752.00	
60020 BILLETTERIE		62'326.00	
60030 BILLETS GROUPEMENTS		2'260.00	
60040 BILLETS SCOLAIRES		3'740.00	
<b>ENTREES</b>	<b>62'100.00</b>	<b>78'078.00</b>	<b>15'978.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>62'100.00</b>	<b>94'133.00</b>	<b>32'033.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>136'450.00</b>	<b>78'871.81</b>	<b>-57'578.19</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Comédie de Genève  
Saison 2013-2014**Des Héros**du 21 au 26 janvier 2014  
10 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 40.-	40.00	354	14'160.00
Plein tarif CHF 32.-	32.00	42	1'344.00
Plein tarif CHF 30.-	30.00	645	19'350.00
Tarif réduit CHF 32.-	32.00	3	96.00
Tarif réduit CHF 30.-	30.00	38	1'140.00
Tarif réduit CHF 28.-	28.00	4	112.00
Tarif réduit CHF 20.-	20.00	191	3'820.00
Carte de réduction CHF 18.-	18.00	88	1'584.00
Abonnés Comédie CHF 18.-	18.00	115	2'070.00
Professionnels CHF 15.-	15.00	278	4'170.00
AVS, Al, chômeurs CHF 30.-	30.00	127	3'810.00
Etudiants CHF 20.-	40.00	174	6'960.00
Etudiants CHF 15.-	30.00	435	13'050.00
Aînés CHF 10.-	30.00	226	6'780.00
Collégiens classe CHF 10.-	10.00	330	3'300.00
Cycles CHF 10.-	10.00	44	440.00
20 ans / 20 francs CHF 10.-	40.00	51	2'040.00
<b>Total</b>		<b>3'145</b>	<b>84'226.00</b>
<b>Invités</b>		<b>519</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>3'664</b>	<b>84'226.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>310</b>	<b>8'905.00</b>
Abonnés vendus			847.00
Hors Rodrigue			155.00
<b>TOTAL</b>		<b>3'974</b>	<b>94'133.00</b>
Au budget :			62'100.00
(-)Déficit (+) excédent de recette :			32'033.00

Jauge 410 4'100  
Taux d'occupation 96.93%**Prix moyen:**par spectateur non abonné 22.99  
par abonné 28.73  
par spectateur 23.69

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Coproduction: Récits de Femmes**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
<b>Salaires:</b>			
40011 COMEDIENS	48'250.00	55'121.20	6'871.20
40014 MUSICIENS	4'000.00	4'425.60	425.60
40020 METTEUR EN SCENE	12'500.00	14'041.00	1'541.00
40030 DECORATEUR	4'000.00	4'425.60	425.60
40040 COSTUMIER	8'000.00	4'425.60	-3'574.40
40043 ECLAIRAGISTE	8'000.00	4'333.20	-3'666.80
40047 REGISSEUR GENERAL	-	14'268.85	14'268.85
40051 CHARGEE DE PRODUCTION	5'000.00	5'000.00	-
40200 PERSONNEL DE SALLE	1'800.00	2'370.20	570.20
40300 TECHNIQUE PRODUCTION	5'000.00	2'430.90	-2'569.10
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	1'200.00	-	-1'200.00
41000 CHARGES SOCIALES	24'500.00	19'434.67	-5'065.33
41025-50 DEFRAIEMENTS	1'000.00	679.50	-320.50
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>123'250.00</b>	<b>130'956.32</b>	<b>7'706.32</b>
42020 DECOR ET ACCESSOIRES	5'000.00	11'232.31	6'232.31
42030 COSTUMES	3'000.00	1'588.70	-1'411.30
42060 MUSIQUE ET BANDE SON	-	500.00	500.00
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>8'000.00</b>	<b>13'321.01</b>	<b>5'321.01</b>
<b>43010 FRAIS DE COPRODUCTION</b>	<b>5'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-5'000.00</b>
44015 TRANSPORT DECOR ET ARTISTES	2'500.00	242.10	-2'257.90
44020 FRAIS D'ACCUEILS	3'500.00	1'513.50	-1'986.50
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>6'000.00</b>	<b>1'755.60</b>	<b>-4'244.40</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	1'000.00	5'164.37	4'164.37
45030 SERVICE DU FEU	1'200.00	-	-1'200.00
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	800.00	907.50	107.50
<b>TAXES</b>	<b>3'000.00</b>	<b>6'071.87</b>	<b>3'071.87</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		4'573.58	
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		4'131.80	
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		6'331.65	
<b>PROMOTION</b>	<b>25'000.00</b>	<b>17'197.01</b>	<b>-7'802.99</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>170'250.00</b>	<b>169'301.81</b>	<b>-948.19</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		4'408.00	
53020 AUTRES SUBVENTIONS			
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>4'408.00</b>	<b>4'408.00</b>
60010 ABONNEMENTS		956.00	
60020 BILLETTERIE		7'183.00	
60030 BILLETTS GROUPEMENTS		750.00	
60040 BILLETTS SCOLAIRES		570.00	
<b>ENTREES</b>	<b>7'020.00</b>	<b>9'459.00</b>	<b>2'439.00</b>
61010 VENTES SPECTACLE	20'000.00	31'172.00	
<b>TOURNEES</b>	<b>20'000.00</b>	<b>31'172.00</b>	<b>11'172.00</b>
62010 RECETTES DE COPRODUCTION	15'000.00	15'000.00	-
<b>COPRODUCTION</b>	<b>15'000.00</b>	<b>15'000.00</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>42'020.00</b>	<b>60'039.00</b>	<b>18'019.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>128'230.00</b>	<b>109'262.81</b>	<b>-18'967.19</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Comédie de Genève  
Saison 2013-2014

**Récits de Femmes**

du 28 janvier au 2 février 2014  
8 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 30.-	30.00	95	2'850.00
Abonnés Comédie CHF 18.-	18.00	62	1'116.00
Tarif réduit CHF 23.-	23.00	20	460.00
Tarif réduit CHF 21.-	21.00	2	42.00
Carte de réduction CHF 18.-	18.00	34	612.00
Professionnels CHF 15.-	15.00	10	150.00
AVS, AI, chômeurs CHF 24.-	24.00	24	576.00
AVS, AI, chômeurs CHF 23.-	23.00	9	207.00
Etudiants CHF 15.-	30.00	78	2'340.00
Aînés CHF 10.-	23.00	76	1'748.00
Aînés CHF 10.-	10.00		-
Collégiens classe CHF 10.-	10.00	57	570.00
Cycles CHF 10.-	10.00		-
20 ans / 20 francs CHF 10.-	30.00	8	240.00
<b>Total</b>		<b>475</b>	<b>10'911.00</b>
<b>Invités</b>		<b>127</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>602</b>	<b>10'911.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>3</b>	<b>86.00</b>
<b>Abonnements vendus</b>			<b>870.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>605</b>	<b>11'867.00</b>
Au budget :			7'020.00
(-)Déficit (+) excédent de recette :			<u>4'847.00</u>
	Jauge 72		576
	Taux d'occupation		105.03%
<b>Prix moyen:</b>			
par spectateur non abonné	18.12		
par abonné	28.67		
par spectateur	19.61		

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Accueil: Mission**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
<b>Salaires:</b>			
40200 PERSONNEL DE SALLE	2800.00	3'334.36	534.36
40300 TECHNIQUE PRODUCTION	5000.00	-	-5000.00
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	1950.00	870.20	-1'079.80
41000 CHARGES SOCIALES	-	572.83	572.83
41025-50 DEFRAIEMENTS	-	378.00	378.00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>9'750.00</b>	<b>5'155.39</b>	<b>-4'594.61</b>
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	5'000.00	2'648.00	-2'352.00
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>5'000.00</b>	<b>2'648.00</b>	<b>-2'352.00</b>
44010 CESSION SPECTACLE	20'250.00	18'639.22	-1'610.78
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES	7400.00	5'285.11	-2'114.89
44020 FRAIS D'ACCUEILS	5000.00	2'282.70	-2'717.30
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	7600.00	5'045.00	-2'555.00
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>40'250.00</b>	<b>31'252.03</b>	<b>-8'997.97</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	2'800.00	3'059.50	259.50
45030 SERVICE DU FEU	800.00	884.40	84.40
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	1'600.00	1'594.50	-5.50
<b>TAXES</b>	<b>5'200.00</b>	<b>5'538.40</b>	<b>338.40</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		5'681.87	
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		4'913.24	
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		8'198.81	
<b>PROMOTION</b>	<b>25'000.00</b>	<b>18'953.92</b>	<b>-6'046.08</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>85'200.00</b>	<b>63'547.74</b>	<b>-21'652.26</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		1'620.00	
52010 SUBVENTION ETAT GE - DIP			
53010 SUBVENTION PROHELVETIA			
53050 SPONSORING MIGROS	15'000.00	15'000.00	
<b>SUVENTIONS</b>	<b>15'000.00</b>	<b>16'620.00</b>	<b>1'620.00</b>
60010 ABONNEMENTS		13'999.00	
60020 BILLETTERIE		9'342.00	
60030 BILLETS GROUPEMENTS		620.00	
60040 BILLETS SCOLAIRES			
<b>ENTREES</b>	<b>18'400.00</b>	<b>23'961.00</b>	<b>5'561.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>33'400.00</b>	<b>40'581.00</b>	<b>7'181.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>51'800.00</b>	<b>22'966.74</b>	<b>-28'833.26</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1911

Comédie de Genève  
 Saison 2013-2014

**Mission**

du 4 au 7 février 2014  
 4 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 40.-	40.00	121	4'840.00
Plein tarif CHF 32.-	32.00	5	160.00
Plein tarif CHF 30.-	30.00	16	480.00
Tarif réduit CHF 32.-	32.00	12	384.00
Tarif réduit CHF 28.-	28.00	5	140.00
Carte de réduction CHF 18.-	18.00	21	378.00
Professionnels CHF 15.-	15.00	10	150.00
AVS, AI, chômeurs CHF 30.-	30.00	81	2'430.00
Etudiants CHF 20.-	40.00	19	760.00
Aînés CHF 10.-	30.00	62	1'860.00
<b>Total</b>		<b>352</b>	<b>11'582.00</b>
<b>Invités</b>		<b>304</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>656</b>	<b>11'582.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>407</b>	<b>11'691.00</b>
<b>Abonnements vendus</b>			<b>2'308.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1'063</b>	<b>25'581.00</b>
Au budget:			18'400.00
(-)Déficit (+) excédent de recette:			7'181.00
	Jauge 410		1'840
	Taux d'occupation		64.82%
<b>Prix moyen:</b>			
par spectateur non abonné	17.66		
par abonné	28.72		
par spectateur	24.06		

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Production: Oh les beaux jours**

	BUDGET	COMPTES	ECARTS
	CHF	CHF	CHF
<b>Salaires:</b>			
40011 COMEDIENS	42'000.00	47'726.54	5'726.54
40020 METTEUR EN SCENE	28'000.00	30'979.25	2'979.25
40021 ASSIST. MISE EN SCENE	-	6'586.50	6'586.50
40030 DECORATEUR	18'000.00	21'666.00	3'666.00
40035 ACCESSOIRISTE	5'000.00	-	-5'000.00
40040 COSTUMIER(ERE)	5'000.00	-	-5'000.00
40041 DRAMATURGE	10'000.00	10'188.50	188.50
40043 ECLAIRAGISTE	8'000.00	9'208.05	1'208.05
40044 MAQUILLEUR, COIFFEUR	8'000.00	6'459.80	-1'500.20
40047 REGISSEUR GENERAL	23'500.00	24'675.40	1'175.40
40048 REGISSEUR-SON, VIDEASTE	16'000.00	16'437.75	437.75
40051 CHARGE PRODUCTION DIFFUSION	12'500.00	12'500.00	-
40200 PERSONNEL DE SALLE	11'900.00	11'319.26	-580.74
40300 TECHNIQUE PRODUCTION	38'700.00	39'609.13	909.13
40400 TECHNIQUE REGIES	3'400.00	-	-3'400.00
41000 CHARGES SOCIALES	47'200.00	39'706.76	-7'493.24
41025-50 DEFAIEMENTS	9'600.00	20'482.72	10'882.72
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>286'800.00</b>	<b>297'585.66</b>	<b>10'785.66</b>
42020 DECOR ET ACCESSOIRES	15'000.00	15'124.91	124.91
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	5'000.00	377.70	-4'622.30
42030 COSTUMES	12'500.00	1'735.92	-10'764.08
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>32'500.00</b>	<b>17'238.53</b>	<b>-15'261.47</b>
44020 FRAIS D'ACCUEILS	5'000.00	4'676.25	-323.75
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>5'000.00</b>	<b>4'676.25</b>	<b>-323.75</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	13'800.00	7'948.80	-5'851.20
45030 SERVICE DU FEU	3'400.00	3'186.25	-213.75
45040 SAMARITAINS	-	-	-
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	8'500.00	4'726.50	-3'773.50
<b>TAXES</b>	<b>25'700.00</b>	<b>15'861.55</b>	<b>-9'838.45</b>
46100 CREATION VISUEL	-	2'160.00	2'160.00
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES	-	12'204.41	12'204.41
46300 PUBLICITE ET PHOTOS	-	14'660.10	14'660.10
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS	-	11'187.25	11'187.25
<b>PROMOTION</b>	<b>45'000.00</b>	<b>40'231.76</b>	<b>-4'768.24</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>395'000.00</b>	<b>375'593.75</b>	<b>-19'406.25</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC	-	10'180.00	10'180.00
53050 SPONSORING	25'000.00	25'000.00	-
<b>SUVENTIONS</b>	<b>25'000.00</b>	<b>35'180.00</b>	<b>10'180.00</b>
60010 ABONNEMENTS	-	13'999.00	13'999.00
60020 BILLETTERIE	92'000.00	34'366.00	-57'634.00
60030 BILLETS GROUPEMENTS	-	2'140.00	2'140.00
60040 SCOLAIRES	-	5'640.00	5'640.00
<b>ENTREES</b>	<b>92'000.00</b>	<b>56'145.00</b>	<b>-35'855.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>117'000.00</b>	<b>91'325.00</b>	<b>-25'675.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>278'000.00</b>	<b>284'268.75</b>	<b>6'268.75</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1913

Comédie de Genève  
 Saison 2013-2014

**Oh, les beaux jours!**

du 4 au 22 mars 2014  
 16 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 40.-	40,00	471	18'840.00
Plein tarif CHF 32.-	32,00	5	160.00
Plein tarif CHF 30.-	30,00	53	1'590.00
Tarif réduit CHF 32.-	32,00	14	448.00
Tarif réduit CHF 28.-	28,00	9	252.00
Carte de réduction CHF 18.-	18,00	47	846.00
Professionnels CHF 15.-	15,00	50	750.00
AVS, AI, chômeurs CHF 30.-	30,00	218	6'540.00
Etudiants CHF 20.-	40,00	244	9'760.00
Aînés CHF 10.-	30,00	214	6'420.00
Collégiens classe CHF 10.-	10,00	530	5'300.00
Cycles CHF 10.-	10,00	34	340.00
20 ans / 20 francs CHF 10.-	40,00	22	880.00
Organismes sociaux CHF 0.-	40,00	5	200.00
<b>Total</b>		<b>1'916</b>	<b>52'326.00</b>
<b>Invités</b>		<b>782</b>	<b>-</b>
<b>Total billetterie</b>		<b>2'698</b>	<b>52'326.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>453</b>	<b>13'013.00</b>
<b>Abonnements vendus</b>			<b>986.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3'151</b>	<b>66'325.00</b>
Au budget :			92'000.00
(-)Déficit (+) excédent de recette :			<u>-25'675.00</u>
	Jauge 410		6'560
	Taux d'occupation		48.03%
<b>Prix moyen:</b>			
par spectateur non abonné	19.39		
par abonné	28.73		
par spectateur	21.05		

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Coproduction: Yvonne, princesse de Bourgogne**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
Salaires:			
40200 PERSONNEL DE SALLE	2'800.00	3'166.00	386.00
40300 TECHNIQUE PRODUCTION	-	3'946.22	3'946.22
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	5'000.00	-	-5'000.00
41000 CHARGES SOCIALES	1'950.00	1'137.22	-812.78
41025-50 DEFRAIEMENTS		189.00	189.00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>9'750.00</b>	<b>8'458.44</b>	<b>-1'291.56</b>
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	5'000.00	1'871.20	-3'128.80
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>5'000.00</b>	<b>1'871.20</b>	<b>-3'128.80</b>
<b>43010 FRAIS DE COPRODUCTION</b>	<b>35'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
44010 CESSION SPECTACLE	35'000.00	35'000.00	-
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES	6'500.00	-	-6'500.00
44020 FRAIS D'ACCUEILS	5'000.00	3'309.90	-1'690.10
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	2'700.00	-	-2'700.00
44040 IMPOT SOURCE	-	-	-
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>49'200.00</b>	<b>38'309.90</b>	<b>-10'890.10</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	2'800.00	4'316.42	1'516.42
45030 SERVICE DU FEU	800.00	958.90	158.90
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	1'600.00	1'713.00	113.00
<b>TAXES</b>	<b>5'200.00</b>	<b>6'988.32</b>	<b>1'788.32</b>
46100 CREATION VISUEL		2'160.00	
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES		5'931.04	
46300 PUBLICITE ET PHOTOS		5'047.40	
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS		6'631.73	
<b>PROMOTION</b>	<b>25'000.00</b>	<b>19'770.17</b>	<b>-5'229.83</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>129'150.00</b>	<b>115'398.03</b>	<b>-13'751.97</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC		3'600.00	3'600.00
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>3'600.00</b>	<b>3'600.00</b>
60010 ABONNEMENTS		9'752.00	
60020 BILLETTERIE	18'400.00	10'908.00	-7'492.00
60030 BILLETS GROUPEMENTS		950.00	
60040 BILLETS SCOLAIRES		540.00	
<b>ENTREES</b>	<b>18'400.00</b>	<b>22'150.00</b>	<b>3'750.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>18'400.00</b>	<b>25'750.00</b>	<b>7'350.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>110'750.00</b>	<b>89'648.03</b>	<b>-21'101.97</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1915

Comédie de Genève  
 Saison 2013-2014

*Yvonne, princesse de  
 Bourgogne*

du 8 au 11 avril 2014  
 4 représentations

BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
Plein tarif CHF 40.-	40.00	119	4760.00
Plein tarif CHF 32.-	32.00	6	192.00
Plein tarif CHF 30.-	30.00	2	60.00
Abonnés Comédie CHF 18.-	18.00	8	144.00
Tarif réduit CHF 32.-	32.00	7	224.00
Tarif réduit CHF 30.-	30.00	28	840.00
Tarif réduit CHF 28.-	28.00	5	140.00
Carte de réduction CHF 18.-	18.00	31	558.00
Professionnels CHF 15.-	15.00	36	540.00
AVS, AI, chômeurs CHF 30.-	30.00	73	2190.00
Etudiants CHF 20.-	40.00	56	2240.00
Aînés CHF 10.-	30.00	95	2850.00
Collégiens classe CHF 10.-	10.00	46	460.00
Cycles CHF 10.-	10.00	8	80.00
20 ans / 20 francs CHF 10.-	40.00	14	560.00
Organismes sociaux CHF 0.-	40.00	4	160.00
<b>Total</b>		<b>538</b>	<b>15'998.00</b>
Invités		335	-
<b>Total billetterie</b>		<b>873</b>	<b>15'998.00</b>
<b>ABONNES</b>		<b>269</b>	<b>7'727.00</b>
Abonnements vendus			2'025.00
<b>TOTAL</b>		<b>1'142</b>	<b>25'750.00</b>
Au budget:			18'400.00
(-)Déficit (+) excédent de recette:			7'350.00
	Jauge 410		1'640
	Taux d'occupation		69.63%
<b>Prix moyen:</b>			
par spectateur non abonné	18.33		
par abonné	28.72		
par spectateur	22.55		

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Coproduction: Désir sous les ormes**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
Salaires:			
40011 COMEDIENS	-	22'591.15	22'591.15
40200 PERSONNEL DE SALLE	8'400.00	7'303.66	-1'096.34
40300 TECHNIQUE PRODUCTION	-	9'382.77	9'382.77
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	5'000.00	-	-5'000.00
41000 CHARGES SOCIALES	4'000.00	6'872.26	2'872.26
41025-50 DEFRAIEMENTS	-	3'165.00	3'165.00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>17'400.00</b>	<b>49'314.84</b>	<b>31'914.84</b>
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	5'000.00	-	-5'000.00
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>5'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-5'000.00</b>
<b>43010 FRAIS DE COPRODUCTION</b>	<b>67'500.00</b>	<b>13'828.55</b>	<b>-53'671.45</b>
44010 CESSION SPECTACLE	64'800.00	47'680.00	-17'120.00
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES	10'350.00	4'821.06	-5'528.94
44020 FRAIS D'ACCUEILS	5'000.00	2'774.60	-2'225.20
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	35'200.00	28'665.90	-6'534.10
44040 IMPOT SOURCE	-	-	-
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>115'350.00</b>	<b>83'941.76</b>	<b>-31'408.24</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	10'800.00	7'478.40	-3'321.60
45030 SERVICE DU FEU	2'400.00	3'083.45	683.45
45050 REDEVANCE SUR BILLETS	6'000.00	1'948.50	-4'051.50
<b>TAXES</b>	<b>19'200.00</b>	<b>12'510.35</b>	<b>-6'689.65</b>
46100 CREATION VISUEL	-	2'160.00	2'160.00
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES	-	7'198.95	7'198.95
46300 PUBLICITE ET PHOTOS	-	5'903.30	5'903.30
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS	-	9'055.00	9'055.00
<b>PROMOTION</b>	<b>30'000.00</b>	<b>24'317.25</b>	<b>-5'682.75</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>254'450.00</b>	<b>183'912.75</b>	<b>-70'537.25</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC	-	4'180.00	4'180.00
<b>SUVENTIONS</b>	<b>-</b>	<b>4'180.00</b>	<b>4'180.00</b>
60010 ABONNEMENTS	-	13'999.00	13'999.00
60020 BILLETTERIE	69'000.00	8'477.00	-60'523.00
60030 BILLETS GROUPEMENTS	-	1'400.00	1'400.00
60040 BILLETS SCOLAIRES	-	-	-
<b>ENTREES</b>	<b>69'000.00</b>	<b>23'876.00</b>	<b>-45'124.00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>69'000.00</b>	<b>28'056.00</b>	<b>-40'944.00</b>
<b>Déficit</b>	<b>185'450.00</b>	<b>155'856.75</b>	<b>-29'593.25</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1917

Comédie de Genève  
 Saison 2013-2014

***Désir sous les ormes***

du 29 avril au 11 mai 2014  
 12 représentations

	BILLETTERIE	avec subv.	SPECTATEURS	RECETTES CHF
	Plein tarif CHF 40.-	40.00	106	4'240.00
	Plein tarif CHF 30.-	30.00	14	420.00
	Tarif réduit CHF 32.-	32.00	1	32.00
	Tarif réduit CHF 28.-	28.00	1	28.00
	Carte de réduction CHF 18.-	18.00	34	612.00
	Professionnels CHF 15.-	15.00	9	135.00
	AVS, AI, chômeurs CHF 30.-	30.00	69	2'070.00
	Etudiants CHF 20.-	40.00	45	1'800.00
	Aînés CHF 10.-	30.00	140	4'200.00
	20 ans / 20 francs CHF 10.-	40.00	4	160.00
	Organismes sociaux CHF 0.-	48.00		-
	Organismes sociaux CHF 0.-	45.00		-
	Organismes sociaux CHF 0.-	40.00	9	360.00
	Organismes sociaux CHF 0.-	30.00		-
	Organismes sociaux CHF 0.-	10.00		-
	<b>Total</b>		<b>432</b>	<b>14'057.00</b>
	<b>Invités</b>		<b>451</b>	<b>-</b>
	<b>Total billetterie</b>		<b>883</b>	<b>14'057.00</b>
	<b>ABONNES</b>		<b>416</b>	<b>11'833.00</b>
	<b>Abonnements vendus</b>			<b>2'166.00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>1'299</b>	<b>28'056.00</b>
	Au budget :			69'000.00
	(-)Déficit (+) excédent de recette :			-40'944.00
	Jauge			4'920
	Taux d'occupation			26.40%
<b>Prix moyen:</b>	par spectateur non abonné	15.92		
	par abonné	28.44		
	par spectateur	21.60		

**Production: Le Collectif**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
Salaires:			
40011 COMEDIENS	212'400.00	165'098.24	-47'301.76
40020 METTEUR EN SCENE		75'400.00	75'400.00
40021 ASSIST.METTEUR EN SCENE			-
40041 DRAMATURGE			-
41000 CHARGES SOCIALES	48'100.00	42'908.87	-5'193.13
41025-50 DEFRAIEMENTS		3'540.00	3'540.00
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>260'500.00</b>	<b>286'945.11</b>	<b>26'445.11</b>
42020 DECOR ET ACCESSOIRES			-
42021 EFFETS SPEC.ET MAQUILLAGES			-
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES			-
42030 COSTUMES			-
42050 COIFFURES ET PERRUQUES			-
42060 MUSIQUE ET BANDE SON			-
42070 FRAIS DE TOURNEE, TSPORT DECOR			-
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>43010 FRAIS DE COPRODUCTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
45020 DROITS D'AUTEURS			-
45030 SERVICE DU FEU			-
45040 SAMARITAINS			-
45050 REDEVANCE SUR BILLETS			-
<b>TAXES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
46100 CREATION VISUEL			-
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES			-
46300 PUBLICITE ET PHOTOS			-
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS			-
<b>PROMOTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>260'500.00</b>	<b>286'945.11</b>	<b>26'445.11</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Déficit</b>	<b>260'500.00</b>	<b>286'945.11</b>	<b>26'445.11</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Evènements périphériques**

	BUDGET CHF	COMPTES CHF	ECARTS CHF
<b>Salaires:</b>			
40011 COMEDIENS	46'600.00	58'108.92	11'508.92
40014 MUSICIENS	-	276.60	276.60
40020 METTEUR EN SCENE	5'000.00	1'408.30	-3'591.70
40030 DECORATEUR	5'000.00	6'915.00	1'915.00
40200 PERSONNEL DE SALLE	3'900.00	6'992.71	3'092.71
40300 TECHNIQUE PRODUCTION	-	13'983.90	13'983.90
40400 TECHNIQUE ACCUEIL	10'500.00	-	-10'500.00
41000 CHARGES SOCIALES	18'740.00	15'245.59	-3'494.41
41025-50 DEFRAIEMENTS	700.00	2'286.55	1'586.55
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>90'440.00</b>	<b>105'217.57</b>	<b>14'777.57</b>
42020 DECOR ET ACCESSOIRES	2'000.00	4'003.07	2'003.07
42022 ECLAIRAGE ET LUMIERES	-	1'215.00	1'215.00
42030 COSTUMES	1'000.00	306.00	-694.00
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>	<b>3'000.00</b>	<b>5'524.07</b>	<b>2'524.07</b>
<b>43010 FRAIS DE COPRODUCTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
44010 CESSION SPECTACLE	10'000.00	12'822.67	2'822.67
44015 TRANSPORTS DECOR ET ARTISTES	-	871.36	871.36
44020 FRAIS D'ACCUEILS	13'300.00	9'150.20	-4'149.80
44030 FRAIS D'HEBERGEMENTS ET DEFR.	5'000.00	381.00	-4'619.00
<b>FRAIS D'ACCUEIL</b>	<b>28'300.00</b>	<b>23'225.23</b>	<b>-5'074.77</b>
45020 DROITS D'AUTEURS	-	2'094.80	2'094.80
45030 SERVICE DU FEU	760.00	3'056.25	2'296.25
<b>TAXES</b>	<b>760.00</b>	<b>5'151.05</b>	<b>4'391.05</b>
46100 CREATION VISUEL	-	4'860.00	4'860.00
46200 AFFICHES ET AFFICHAGES	-	6'708.26	6'708.26
46300 PUBLICITE ET PHOTOS	-	11'949.50	11'949.50
46400 PROGRAMMES ET PUBLICATIONS	-	7'093.85	7'093.85
<b>PROMOTION</b>	<b>15'500.00</b>	<b>30'411.61</b>	<b>14'911.61</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>138'000.00</b>	<b>169'529.53</b>	<b>31'529.53</b>
51020 SUBVENTION VILLE GE - DC	-	-	-
53020 AUTRES SUBVENTIONS-Mairie Chêne-Bougeri	25'000.00	32'000.00	7'000.00
53050 SPONSORING SPECTACLES- Carigest	-	-	-
<b>SUVENTIONS</b>	<b>25'000.00</b>	<b>32'000.00</b>	<b>7'000.00</b>
60020 BILLETTERIE	-	-	-
60030 GROUPEMENTS	-	-	-
<b>ENTREES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
61010 REPRESENTATIONS EN TOURNEE	-	-	-
62010 COPRODUCTION	-	14'400.00	14'400.00
<b>COPRODUCTION</b>	<b>-</b>	<b>14'400.00</b>	<b>14'400.00</b>
77500 DISSOLUTION Fonds J. Baer	-	17'650.75	17'650.75
<b>Total des recettes</b>	<b>25'000.00</b>	<b>64'050.75</b>	<b>39'050.75</b>
<b>Déficit</b>	<b>113'000.00</b>	<b>105'478.78</b>	<b>-7'521.22</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

## Comédie de Genève

Saison 2013-2014			
Nbre d'événem <sup>t</sup>	Evènements	Nbre d'entrées	Nbre d'entrées
1	<b>Bâtie Festival</b> FASE d'Anne Teresa De Keersmaeker le 1er septembre 2013	523	
2	<b>Lecture</b> <i>Le Violon de Rolschild</i> de Anton Tchekhov les 14 et 15 février 2014	149	
1	<b>Conférences</b> de Jan Fabre autour du spectacle "Tragedy of a Friendship", le mardi 24 septembre 2013	52	
1	de Brigitte Jaques-Wajeman autour des spectacles "Pompée/Sophonisbe", le samedi 2 novembre 2013	145	
1	<b>Concerts Sauvages</b> organisés par GENEVA CAMERATA, le 14 octobre 2013	200	
1	le 10 mars 2014		
1	et le 14 avril 2014		
1	<b>Divers</b> Hommage à Richard Vachoux, le 9 décembre 2013	250	
12	<b>Festival Commedia</b> festival de théâtre universitaire - Genève du 13 au 17 mai 2014, avec la collaboration des affaires culturelles de l'Université de Genève 7 spectacles - 2 débats - 3 soirées musique	657	
1	<b>Présentation de saison</b> Soirée lancement de saison, le 20 mai 2014 entrée libre avec billet Rodrigue	476	
22	<b>NOMBRE D'EVENEMENTS</b>	<b>SPECTATEURS entrées libres</b>	<b>2'452</b>



1922

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**LE POCHE GENÈVE,  
THÉÂTRE EN VIEILLE-VILLE**

direction FRANÇOISE COURVOISIER  
administration VERONICA BYRDE

assistante de direction & responsable comm CAROLINE FUJISÉ  
attachée de presse KATIA GANDOFI  
développement des publics, écoles & promotion BARBARA MÉGROZ  
chargé de production FRÉDÉRIC SCHREYER  
comptabilité CHANTAL MAILLARD  
responsable billetterie & accueil ÉMILIE COLLIN  
réception SARA DA SILVA SANTOS  
chef technique PHILIPPE BÉGNEU  
accueil ÉLIANE KNECHT

**SAISON 2013-2014  
BILAN AU 30 JUIN 2014**

24 NOVEMBRE 2014

DOCUMENT CONFIDENTIEL



<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

Rapport d'activité	2-3
<b>PROGRAMME</b>	
Spectacles à l'abonnement	4
Spectacles en tournée	5
Entremets (événements parallèles)	6-7
<b>BILLETTERIE ET STATISTIQUES</b>	
Prix des places et abonnements	8
Récapitulatif billetterie	9
Billetterie par spectacle – taux de fréquentation	10
Statistiques	11
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Produits et Charges	12
Explication des écarts	13
Bilan	14
Détail du bilan	15
Produits et Charges détaillés	16
Détail des produits	17
Détail des charges – Frais d'exploitation	18
Détail des charges – Frais de fonctionnement	19
Prestations en nature accordées par la Ville de Genève	20
Écarts par rapport au budget	21
<b>RÉSULTAT DES SPECTACLES</b>	22
<b>Spectacles à l'abonnement</b>	
1. Soirées Lagarce	23-26
2. Ma Marseillaise	27-28
3. Je Suis	29-30
4. A comme Anaïs	31-32
5. Bourlinguer	33-34
6. Irrésistible	35-36
7. Les Fleurs du mal	37-38
8. L'Enseigneur	39-40
<b>Tournées</b>	
Gorgias	41
Closer	42
<b>Entremets</b>	
Territoires en écriture	43
Apéros d'auteurs & événements divers	44-45
<b>TABLEAU DE BORD</b>	46-49

<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013-2014</b>
-------------------------------------

La saison 2013-2014 du Poche est fêtée tant par le public, avec un taux moyen de fréquentation de 94 %, que par la presse, dont le suivi est aussi attentif qu'enthousiaste. La prise de risques était pourtant importante, avec 2 spectacles accueillis pour 6 créations !

#### Remerciements

Je remercie du fond du cœur les artistes, les techniciens, toute l'équipe du Théâtre de Poche dont la tâche n'est pas moindre, car ce n'est pas la dimension d'un théâtre qui en fait la grandeur, mais ses ambitions, ses rêves, et leur réalisation à laquelle tous prennent part.

Un grand merci aussi à la Fondation d'Art Dramatique et à ses membres pour leur confiance réitérée, ainsi qu'à toutes les autorités et fondations qui ont contribué au financement des activités de ce petit théâtre, niché au cœur de la Vieille-Ville de Genève depuis maintenant 75 ans. En particulier, la famille Kull, La Fondation Leenaards, La Corodis, Pro Helvetia, Hans Wilsdorf, la Loterie romande, Interreg Suisse-France, le CRFG, la Ville et l'État de Genève.

Je me réjouis bien sincèrement de passer les rênes à mon successeur Mathieu Bertholet, auquel je souhaite des années nombreuses et fructueuses à la tête de ce merveilleux écrivain qu'est le Théâtre de Poche.

Le théâtre est un art éphémère, ce qui est présent est si vite passé, alors il est bon parfois de se remémorer, en remerciement à ceux, nombreux, qui ont contribué au plaisir des 17'312 spectateurs qui ont fréquenté Le Poche la saison passée.

#### HUIT SPECTACLES À L'AFFICHE, POINTS FORTS

##### Le Poche & Le Public, dix ans déjà !

Les *Soirées Largarce* réunissant deux créations, « Derniers remords avant l'oubli » et « Music-hall », ont eu le mérite d'offrir deux aspects différents d'une œuvre fascinante et encore peu jouée sur nos scènes romandes. Et j'ai été heureuse de pouvoir confier l'ouverture de saison à Michel Kacelenenbogen, metteur en scène et comédien belge, directeur du Théâtre Le Public à Bruxelles, avec lequel nous avions débuté notre fructueuse collaboration dix ans auparavant. Il m'avait alors fait confiance pour une création avec trois acteurs suisses romands et trois acteurs belges : « Conversations après un enterrement » de Yasmina Reza. Maurice Auffer, Pascale Vachoux et Christian Scheidt sont les premiers comédiens à avoir bénéficié de cette aventure suisse-belge, permettant aux interprètes de jouer les spectacles plus de cinquante fois au lieu d'une quinzaine. Tout comme avec Le Théâtre de Vidy, dialogue initié par mon prédécesseur Philippe Morand, un accord tacite et des intérêts artistiques communs (à commencer par les auteurs vivants) ont permis de mettre sur pied une à deux collaborations par saison.

##### Une grande dame

Le mois d'octobre, Le Poche invitait pour la seconde fois sur son plateau la merveilleuse actrice libanaise Darina Al Joundi avec *Ma Marseillaise*. Elle y raconte les suites des aventures de Noun avec autant d'esprit, d'humour et d'émotion que dans « Le jour où Nina Simone a cessé de chanter », accueilli au Poche en décembre 2008. C'était beau de voir les spectateurs l'attendre tous les soirs à la sortie et de l'entendre répondre à toutes les questions avec amitié. Un jour un indien est passé avec des roses, il a vendu tout son stock !

##### L'événement

Le troisième spectacle de la saison, création proposée conjointement avec le Théâtre des Célestins de Lyon, *Je Suis*, est un événement. Pour la première fois à Genève, l'artiste russe Tatiana Frolova venait présenter son œuvre singulière et puissante, un théâtre documentaire et poétique s'interrogeant sur les questions de mémoire et d'identité. Le titre de la saison 13-14, « une fenêtre ouverte sur le monde », témoigne du souhait que nous avions, Marc Lesage l'actuel

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

co-directeur des Célestins) et moi-même, de ne pas limiter nos intérêts à nos seules frontières. Ceux qui ont vu ce spectacle peuvent en témoigner : une œuvre aboutie, sublime, portée par une troupe d'artistes engagés jusqu'à la moelle. En tournée actuellement, il se jouera au TPR à La Chaux-de-Fond !

Une passion

En adaptant la correspondance entre Henry Miller et Anaïs Nin, des lettres certes d'une beauté foudroyante, je ne m'attendais pas à un tel engouement du public et de la presse, répondant à un désir très personnel de porter ces textes à la scène. *A comme Anaïs* est un moment de pur bonheur, qui nous permet d'oublier le temps du spectacle les misères du monde pour plonger dans la passion éperdue de deux êtres. À saluer, l'immense générosité et le talent des deux protagonistes : Frédéric Landenberg et Olivia Csiky-Trnka.

Monstre sacré

Jean-Quentin Châtelain, on le sait, avait créé la panique dans les théâtres romands, faisant acte de rébellion au Théâtre de Vidy, puis à la Comédie de Genève... Je lui ai néanmoins fait confiance pour la création de *Boulinguer* de Blaise Cendrars, adapté et mis en scène par Darius Peyamiras. Un très grand moment de théâtre, que les spectateurs ont adoré au Poche en février puis au Festival d'Avignon cet été. Vive les fous, quand ils ont du génie !

Une comédie savoureuse

Claude Vuillemin est un metteur en scène et surtout, directeur d'acteurs hors pair, encore trop peu reconnu. Dans *Irrésistible* de Fabrice Roger-Lacan, il fait preuve d'une belle maestria, avec un duo de comédiens magique : François Nadin et Madeleine Piguet Raykov. Relevons également l'élégance et l'efficacité de la scénographie signée Pietro Musillo. Le spectacle est nommé pour les journées du Théâtre Suisse.

Poètes maudits

D'après Baudelaire et Brigitte Fontaine, avec des musiques originales d'Arthur Besson, une coproduction du Poche avec Le Public de Bruxelles, *Les Fleurs du mal* est un spectacle poétique original, mêlant les poèmes sulfureux et splendides des *Fleurs du mal* aux textes provocateurs de la chanteuse française Brigitte Fontaine. Ce spectacle musical avait fait salle comble à Bruxelles, il séduit également les spectateurs genevois, toutes générations confondues. En tournée pour quelques dates cette saison.

Un peu d'humour

Que Patrick Lapp souhaite se confronter à l'auteur belge Jean-Pierre Dopagne, avec *L'enseigneur* - lui qui aime surtout improviser - me paraissait une bonne chose, d'autant plus que j'avais assisté avec plaisir à la première mouture du spectacle créé en 2008 à Boulimie. Un spectacle divertissant mais non sans esprit pour la fin de saison. Les nombreux fans de Patrick Lapp et de son humour pince-sans-rire étaient heureux !

RAYONNEMENT

Cette saison, le nombre de représentations en tournée augmente avec 131 représentations à l'extérieur (p.5). À noter 57 représentations à l'étranger de CLOSER de Patrick Marber, une création produite exclusivement par Le Poche, qui attire en tout plus de 7'000 spectateurs (Avignon, Bruxelles, Lyon) et GORGAS de Platon, également produit par Le Poche, qui se rejoue avec succès devant des parterres de collégiens, pour 6 représentations.

RÉSULTAT FINANCIER

Le bouclement des comptes présente un solde positif de 71'086 Fr. L'écart entre le budget et le réalisé est de 103'359 Fr, car la perte budgétée n'a pas été dépensée. (p.16)

## SPECTACLES À L'ABONNEMENT

		Représentations
<b>1</b>	<b>SOIRÉES LAGARCE :</b> <b>Derniers remords avant l'oubli</b> [ création ] de JEAN-LUC LAGARCE / mise en scène MICHEL KACENELENOGEN 9 > 29 SEPTEMBRE 2013 coproduction Le Poche Genève / Le Public, Bruxelles avec le soutien de la Fondation Leenaards	19
	<b>Music-Hall</b> [ création ] de JEAN-LUC LAGARCE / mise en scène VÉRONIQUE ROS DE LA GRANGE 13 > 29 SEPTEMBRE 2013 production Le Poche Genève	
<b>2</b>	<b>MA MARSEILLAISE</b> [ accueil ] de DARINA AL JOUNDI / mise en scène ALAIN TIMAR 7 > 27 OCTOBRE 2013 production Acte 2 en accord avec Noun Cie / Théâtre des Halles, Avignon / Théâtre la Bruyère, Paris	18
<b>3</b>	<b>JE SUIS</b> [ création ] de et par Tatiana Frolova 13 NOVEMBRE > 1 <sup>er</sup> DÉCEMBRE 2013 coproduction Théâtre Knam / En Compagnie d'eux / Les Célestins Théâtre de Lyon Le Poche Genève / Scène nationale André Malraux	17
<b>4</b>	<b>A COMME ANAÏS</b> [ création ] de ANAÏS NIN & HENRY MILLER / mise en scène FRANÇOISE COURVOISIER 16 > 22 DECEMBRE 2013 & 10 > 23 JANVIER 2014 production Le Poche Genève avec le soutien de la Fondation Leenaards	18
<b>5</b>	<b>BOURLINGUER</b> [ création ] de BLAISE CENDRARS / mise en scène DARIUS PEYAMIRAS 10 FÉVRIER > 2 MARS 2014 coproduction Théâtre Vidy-Lausanne / Le Poche Genève / Compagnie Argos Théâtre	18
<b>6</b>	<b>IRRÉSISTIBLE</b> [ création ] de FABRICE ROGER-LACAN / mise en scène CLAUDE VUILLEMIN 24 MARS > 13 AVRIL 2014 production Le Poche Genève	19
<b>7</b>	<b>LES FLEURS DU MAL</b> [ création ] de BAUDELAIRE / mise en scène FRANÇOISE COURVOISIER 5 > 25 MAI 2014 coproduction Le Poche Genève / Le Public, Bruxelles / Compagnie du Passage, Neuchâtel	20
<b>8</b>	<b>L'ENSEIGNEUR</b> [ accueil ] de JEAN-PIERRE DOPAGNE / mise en scène MARTINE JEANNERET 10 > 19 JUIN 2014 production David Chassot	10
	<b>TOTAL</b>	139

SPECTACLES EN TOURNÉE

	Représentations
<b>CLOSER</b> production Le Poche Genève avec le soutien de Corodis et Pro Helvetia	
6 > 28 JUILLET 2013 : THÉÂTRE DES HALLES, AVIGNON	22
25 FÉVRIER > 5 AVRIL 2014 : THÉÂTRE LE PUBLIC, BRUXELLES	25
15 > 25 MAI 2014 : LES CÉLESTINS, THÉÂTRE DE LYON	10
<b>JE SUIS</b> coproduction Théâtre Knam / En Compagnie d'eux / Les Célestins Théâtre de Lyon Le Poche Genève / Scène nationale André Malraux	
18 OCTOBRE 2013 : 232U, THÉÂTRE DE CHAMBRE AULNOYE-AYMERIES	1
26 OCTOBRE > 9 NOVEMBRE 2013 : LES CÉLESTINS, THÉÂTRE DE LYON	10
<b>BOURLINGUER</b> coproduction Théâtre Vidy-Lausanne / Le Poche Genève / Compagnie Argos Théâtre	
5 > 23 MARS 2013 : THÉÂTRE VIDY-LAUSANNE	17
<b>DERNIERS REMORDS AVANT L'OUBLI</b> coproduction Le Poche Genève / Le Public, Bruxelles	
14 MARS > 19 AVRIL 2014 : THÉÂTRE LE PUBLIC, BRUXELLES	27
<b>LES FLEURS DU MAL</b> coproduction Le Poche Genève / Le Public, Bruxelles / Compagnie du Passage, Neuchâtel	
16 AVRIL 2014 : TEATRO SOCIALE BELLINZONA	1
3 > 15 JUIN 2014 : THÉÂTRE DU PASSAGE, NEUCHÂTEL	10
<b>IN LOVE WITH FEDERER</b> coproduction Théâtre en Flammes / Le Poche Genève	
6 & 7 NOVEMBRE 2013 : LE SALMANAZAR, F-EPERNEY	2
<b>GORGAS</b> production Le Poche Genève	
14 & 15 AVRIL 2014 : COLLÈGE DE SAUSSURE	2
2 & 9 MAI 2014 : CEC ANDRÉ-CHAVANNE	2
12 & 13 MAI 2014 : COLLÈGE VOLTAIRE	2
<b>TOTAL</b>	<b>131</b>

ENTREMETS
-----------

## APÉROS D'AUTEURS

**samedi 18 janvier 2014 : Francine Wohnlich**

lecture d'extraits de son roman *Larsen* (interprété également en langue des signes pour les personnes sourdes et malentendantes)

**mardi 18 février 2014 : Pascal Nordmann**

lecture par Jean-Quentin Châtelain en duo avec le compositeur et pianiste Michel Wintsch de son livre *Les Guetteurs*

**samedi 22 février 2014 : AJAR (association des jeunes auteurs romands)**

*Le Monde autour*, textes écrits par l'AJAR, interprétés par Alain Guerry, Nicolas Lambert, Julie Mayoraz, Bruno Pellegrino, Matthieu Ruf, Daniel Vuataz, Fanny Wobmann, Vincent Yersin  
Musique : Steve Buchanan et Nicolas Lambert, mise en lecture Heike Fiedler

**samedi 12 avril 2014 : Edmond Vullioud**

lecture d'extraits de son recueil de nouvelles *Les Amours étranges*

**samedi 24 mai 2014 : Richard Vachoux et Julien Lambert**

lecture par Gérard Desarthe des entretiens avec Richard Vachoux librement retranscrits par Julien Lambert sous le titre *Rêverie de l'acteur solitaire*

**samedi 14 juin 2014 : Catherine Lovey**

lecture de sa pièce inédite *Chute de guerrier* par Julia Batinova, Françoise Courvoisier, Christian Gregori et Raoul Teuscher

## CONCERTS

**samedi 19 octobre 2013 : Aline Chappuis présente son album « Un fil d'audace »**

Aline Chappuis (voix, ukulélé, likembé), Stéphane Borgeaud (guitare), Igor Schimek (guitare), Aude Follonier (piano)

**vendredi 24 janvier 2014 : Nicolas Le Roy joue Chopin, Albéniz, Messiaen, Nin-Culmell**

réцитал de piano

## VOYAGES DES PUBLICS

**\*mercredi 2 octobre 2013 : Une Raquette (théâtre)**

dans le cadre de « Colporteurs », voyage à l'Arsenic Lausanne

**\*mardi 8 octobre 2013 : Dialogue with Rothko (danse)**

dans le cadre de « Colporteurs », voyage à Château Rouge Annemasse

**\*dimanche 17 novembre 2013 : Je suis**

dans le cadre de « Colporteurs », accueil de spectateurs venant de Château Rouge Annemasse et de la Maison des Arts Thonon-Évian

**\*vendredi 29 novembre : Morsure (cirque)**

dans le cadre de « Colporteurs », voyage à la Maison des Arts Thonon-Évian

**\*samedi 21 & dimanche 22 décembre 2013 : Week-end culturel & touristique à Genève**  
dans le cadre de « Territoires en écriture », afin de valoriser leurs territoires respectifs, le Théâtre des Célestins de Lyon et Le Poche Genève proposent des week-ends « découverte » de leur ville et plus largement du territoire transfrontalier en partenariat avec d'autres établissements culturels et touristiques. Spectacle vu au Théâtre de Poche : *A comme Anais*

**\*samedi 18 & dimanche 19 janvier 2014 : Week-end culturel & touristique à Lyon**  
dans le cadre de « Territoires en écriture », idem que le week-end précédant mais spectateurs genevois se rendant à Lyon. Spectacle vu aux Célestins : *Mort d'un commis voyageur*

**\*dimanche 13 avril 2014 : Irrésistible**  
dans le cadre de « Territoires en écriture », accueil de spectateurs venant des Célestins Théâtre de Lyon

## ÉVÉNEMENTS DIVERS

**\*samedi 12 et dimanche 13 octobre 2013 : Atelier « Solidaire et citoyen »**  
dans le cadre de « Territoires en écriture », stage d'initiation à l'écriture co-dirigé par Françoise Courvoisier et Laura Tirandaz

**\*samedi 26 et dimanche 27 octobre 2013 : Atelier « Solidaire et citoyen »**

**\*samedi 2 et dimanche 3 novembre 2013 : Fête du théâtre**  
première édition de cette fête qui réunit écoles, amateurs et professionnels du monde du théâtre, atelier d'initiation à l'improvisation donné par Françoise Courvoisier

**samedi 7 décembre 2013 : Entretien avec Claudia Stavisky**  
dans le cadre de « Territoires en écriture », Claudia Stavisky, directrice du Théâtre Les Célestins à Lyon, est invitée à parler de son spectacle *Mort d'un commis voyageur* et de sa carrière...

**samedi 1<sup>er</sup> mars 2014 : Hommage à Michel Viala**  
extraits de pièces, projections, poèmes, témoignages et anecdotes, une journée consacrée à cet auteur genevois qui était une légende du théâtre suisse.

**\*samedi 5 et dimanche 6 avril 2014 : JEMA [Journées européennes des métiers d'arts]**  
événement organisé par la Ville de Genève. Katrin Zingg a fait une démonstration du métier de maquilleuse/coiffeuse, Pietro Musillo a présenté le métier de scénographe

**\*10, 17, 24, 31 mai 2014 : Atelier-théâtre**  
dans le cadre de « Territoires en écriture », atelier pour les jeunes de 15 à 20 ans, dirigé par Eric Devanthery avec une restitution publique le 31 mai : *Contrôle d'identité* d'Alexandra Badea

**\*samedi 7 juin 2014 : restitution publique atelier-théâtre Lyon et Genève**  
dans le cadre de « Territoires en écriture », restitution publique des 2 ateliers. Celui de Lyon et celui de Genève

## TOTAL : 23 ÉVÉNEMENTS

Cette saison, près de 1'000 personnes ont participé à ces différents événements.

\* événements hors billetterie « Entremets »

<b>TARIFS DES ABONNEMENTS ET BILLETTERIE</b>
--

**PRIX DES PLACES**

Tarif individuel	CHF	35.-
AVS, AI, chômeurs	CHF	22.-
Groupe (min. 10 personnes)	CHF	25.-
Étudiants, apprentis	* CHF	15.-
Professionnels	CHF	10.-
Collèges	* CHF	10.-
Cycle d'Orientation	* CHF	10.-
Carte 20 ans / 20 francs	* CHF	10.-
Personnes âgées de la Ville de Genève (PAG)	* CHF	10.-
 Le prix du lundi	 CHF	 15.-

\* billets subventionnés

**ABONNEMENT À CHOIX 6/8**

L'abonné assiste à six spectacles de la saison, au gré de ses disponibilités et de ses préférences.

Abonnement individuel	CHF	150.-
Abonnement AVS, AI, chômeurs	CHF	114.-
Abonnement duo (pour 2 personnes)	CHF	252.-
Abonnement de groupe (min. 10 personnes)	CHF	120.-
Abonnement bouche à oreille (valable uniquement la première semaine de représentations)	CHF	99.-

**ABONNEMENT INCONDITIONNEL 8/8**

L'abonné soutient tous les projets du Poche et s'inscrit pour les huit spectacles de la saison.

CHF 200.-

**ABONNEMENT « MOINS DE 30 ANS » 8/8**

Offre « spécial jeunesse »

CHF 80.-

**RECAPITULATIF BILLETTERIE**

Type de billet	Prix avec subv.	Nombre	Recette CHF
Billet plein tarif	35,00	2'548	89'180
Billet plein tarif	20,00	20	400
Groupes	25,00	202	5'050
Pass soirée	50,00	7	350
AVS, AI, chômeurs	22,00	1'442	31'724
Smartbox	16,50	6	99
Non numéroté	22,00	202	4'444
Prix lundi	15,00	1'114	16'710
Prix interne	15,00	106	1'590
Professionnels	10,00	502	5'020
Etudiants, apprentis	35,00	546	19'110
Etudiants groupe	30,00	50	1'500
CECCO	10,00	56	560
CTPO	10,00	448	4'480
20 ans-20 francs	35,00	73	2'555
PAG	22,00	1'444	31'768
Groupements sociaux	35,00	54	1'890
Colporteurs	30,00	73	2'190
Entremets	10,00	80	800
Entremets	5,00	42	210
Vente de représentations		519	10'700
Billets invitations Poche	0,00	3'095	0
<b>Total Billetterie</b>		<b>12'629</b>	<b>230'330</b>

Type d'abonnement	Prix	Nombre	Recette CHF
Inconditionnel	200,00	53	10'600
Inconditionnel (-30 ans)	80,00	49	3'920
Abonnement individuel 6/8	150,00	60	9'000
Abonnement AVS, AI, Chômeurs	114,00	214	24'396
Abonnement groupe	120,00	11	1'320
Abonnement groupe partenaire	99,00	16	1'584
Abonnement Bouche-à-Oreille	99,00	55	5'445
Abonnement Duo	126,00	301,2	37'949
<b>Total abonnés</b>		<b>759</b>	<b>94'214</b>
<b>Total abonnés pour les 8 spectacles</b>		<b>4'683</b>	
<b>TOTAL BILLETTERIE &amp; ABONNEMENTS</b>		<b>17'312</b>	<b>324'544</b>

Le montant de CHF 324'544.- se retrouve en page 22 (résultat des spectacles) en additionnant les comptes suivants:

Total billetterie & abonnements (y compris billetterie Tournée Closer à Avignon)	298'383,26
Recette Tournée Closer à Avignon	-6'802,26
Subvention VDG billets	32'963,00
<b>TOTAL</b>	<b>324'544,00</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

RECAPITULATION BILLETTERIE - TAUX DE FREQUENTATION

LE POCHÉ GENEVE  
THÉÂTRE EN VIEILLE-VILLE

	Prix avec subv.	Sortées Légèreté	Ma Marseillaise	Je suis	A comme Anais	Bourlinguer	Irresaisible	Les Fleurs du Mal	L'enseigneur	Spéciales abonnement	Entremets	Total général	En CHF	%
		Création	Accueil	Création	Création	Cotation	Création	Création	Accueil					
<b>Représentations publiques</b>														
Billet plein tarif	35,00	213	493	293	342	347	423	237	200	2548		2548	89'180,00	15,17%
Billet plein tarif	20,00			18							20	20	400,00	0,12%
Groupés	25,00	7	0	0	58	1	46	7	50	202		202	5'050,00	1,20%
Pass saison	50,00	20	0	0							7	7	350,00	0,04%
AVIS, AI, chômeurs	22,00	114	202	160	161	278	222	131	174	1442		1442	31'724,00	8,55%
Non numérotés	22,00			49	17	37	48	4	2		6	6	99,00	0,04%
Prix invité	15,00	91	240	65	170	132	177	162	77	1114		1114	16'710,00	6,63%
Prix interne	10,00	3	5	7	24	7	34	7	0	87	19	106	1'590,00	0,63%
Professionnels	15,00	96	53	54	114	61	77	33	14	502		502	5'020,00	2,59%
Etudiants, apprentis	35,00	60	95	72	53	71	49	115	56	546		546	19'110,00	3,25%
Etudiants groupes	30,00	15	21	0		11			3	50		50	1'500,00	0,30%
CECCO	10,00	0		0					37	19		56	560,00	0,33%
CTPO	10,00	18	100	18	0	151	7	130	24	24	448	448	4'480,00	2,67%
20 ans-20 francs	35,00	17	7	0	6	8	8	14	13	73		73	2'555,00	0,43%
PAG	22,00	150	211	94	181	221	244	143	200	1444		1444	31'768,00	8,60%
Groupements scolaires	35,00	3	8	3	4	18	15	3	0	54		54	1'890,00	0,52%
Colporteurs	30,00	0		79							80	80	2'190,00	0,43%
Entremets	10,00	0									42	42	210,00	0,25%
Entremets	5,00	807	1502	841	1130	1343	0	1354	855	8854	161	8015	219'630,00	53,43%
<b>Billets vendus</b>														
Invités	-	670	284	355	430	374	0	317	280	2807	288	3095	-	18,43%
Abonnés 6/8	434	516	283	498	447	511	449	3410	272	3410		3410	69'116,00	20,31%
Abonnés inconditionnels	102	102	102	102	102	102	102	816	102	102		102	14'520,00	4,85%
Abonnés non venus	23,15	82	83	83	83	79	55	82	457	457		457	10'578,00	4,85%
Abonnés et suppléments sur B/O	618	618	468	682	682	682	688	633	374	4693		4693	94'214,00	27,89%
<b>Fréquentation représent. publiques</b>		2095	2404	1664	2242	2339	2339	1935	1336	16344	449	16793	313'944,00	100,00%
<b>Nombre représentations publiques</b>														
Jauge plein tarif	18	18	17	18	18	18	18	18	10	135		135		
Jauge groupe	129	130	126	130	130	130	130	130	130	1035		1035		
Jauge tickets	2322	2340	2142	2340	2340	2340	2340	2340	1300	17464		17464		
Taux de fréquentation	90,22%	102,74%	77,68%	95,91%	99,98%	99,98%	99,98%	92,69%	102,00%	93,59%				
<b>Vente de représentations</b>														
Sociétés	1	129												
Artistes	245	2340	2142	2340	2340	2340	2470	2600	1300	17983	0	2	5'000,00	
Jauge tickets	19	19	17	19	19	19	19	20	10	139	0	17983	5'700,00	
Nombre total de représentations	2224	2404	1664	2242	2339	2339	2469	2195	1326	16663	449	17312	381'544,00	
Fréquentation totale														
Taux de fréquentation	95,78%	102,74%	77,68%	96,91%	99,98%	99,98%	99,98%	84,42%	102,00%	93,77%				

STATISTIQUES

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>TAUX DE FRÉQUENTATION :</b>			
Spectacles à l'abonnement / principaux	74.86 %	90.82 %	93.77 %
Spectacles hors abonnement / annexes	49.52 %	---	---
<b>Nombre d'abonnements :</b>	696	709	759
<b>NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS :</b>			
Spectacles à l'abonnement / principaux	153	152	139
Spectacles hors abonnement / annexes	22	---	---
Total représentations au Poche	175	152	139
Total représentations en tournée	75	150	131
<b>NOMBRE DE SPECTATEURS :</b>			
Spectacles à l'abonnement / principaux	15'100	17'503	16'863
Spectacle hors abonnement / annexes	1'261	---	---
Entremets (événements & divers)	801	487	449
Total	17'162	17'990	17'312
Nombre d'étudiants et jeune public :	914	1'145	1'433
Nombre d'invités * :	3'631	3'478	3'095
Recettes / subventions FAD	31.75 %	33.86 %	35.93 %
Billets, abonnements / subventions FAD	14.43 %	14.99 %	14.79 %

\* Presse, diffusion, politiques, officiels, internes & promotion

ETATS FINANCIERS POCHE	Budget	Réalisé	Budget-Réalisé		Réalisé
PRODUITS ET CHARGES	2013-2014	2013-2014	2013-2014		2012-2013
<b>PRODUITS</b>					
Subventions	2'279'000	2'320'474	41'474	1,82%	2'285'890
Recettes propres	676'740	724'722	47'982	7,09%	682'868
<b>Total des Produits</b>	<b>2'955'740</b>	<b>3'045'196</b>	<b>89'456</b>	3,03%	<b>2'968'758</b>
<b>CHARGES</b>					
Frais de personnel pour spectacles	1'050'682	1'048'501	(2'181)	-0,21%	1'048'032
Frais de locaux non administratifs	232'000	226'486	(5'514)	-2,38%	228'863
Frais directs des spectacles et promotion	524'372	554'919	30'547	5,83%	574'187
<b>Frais d'exploitation des spectacles</b>	<b>1'807'054</b>	<b>1'829'906</b>	<b>22'852</b>	1,26%	<b>1'851'082</b>
Frais de personnel administratif et technique	845'159	826'955	(18'204)	-2,15%	824'226
Frais de locaux administratifs	41'300	19'259	(22'041)		19'259
Frais d'administration, promotion, divers et amortissements	294'500	297'990	3'490	1,18%	279'686
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>1'180'959</b>	<b>1'144'204</b>	<b>(36'755)</b>	-3,11%	<b>1'123'171</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2'988'013</b>	<b>2'974'110</b>	<b>(13'903)</b>	-0,47%	<b>2'974'253</b>
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation</b>	<b>(32'273)</b>	<b>71'086</b>	<b>103'359</b>		<b>(5'494)</b>
<b>Excédent de produits (charges)</b>		<b>71'086</b>	<b>103'359</b>		<b>(5'494)</b>

+ / - 5%

Explication des écarts entre les comptes et le budget  
sur la page suivante

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir) 1935  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique Genève

13

ETATS FINANCIERS POCHE

## PRODUITS ET CHARGES

Explication des écarts de 5% et plus entre le budget et les comptes de la saison 2013-2014

<b>1.</b>	<b>RECETTES PROPRES</b>	(cf. p.17)	<b>Écart : + 7%</b>
	- <b>Dissolution de la provision</b> pour risques (dont CHF 25'000 sont inscrits au budget de la saison 2014-2015)		+ 30'200
	- <b>Autres subvention, dons</b> , moins de subventions de Pro Helvetia et autres organismes		- 11'000
	- <b>Recettes accessoires</b> , les recettes du bar sont plus élevées que le budget (+17'700) et diverses recettes (+8'000)		+ 25'700
	- <b>Recettes billetteries</b> , la fréquentation également plus importante (abo: + 3'114 / billetterie: + 4'529 / 1 repr. Aînés de + :2850)		+ 10'500
	- <b>Vente de spectacles</b> , le budget prévoit 113'850 pour la vente de Closer, au final, le résultat des 135'132 se détaille ainsi :		
	<i>Closer</i> : 88'632 (+6'800.- recette Avignon dans le compte billetterie)		
	<i>Fleurs du Mal</i> : 28'500 (au budget prévu dans Coproduction)		
	<i>Gorgias</i> : 18'000 (vente scolaires, pas au budget)		+ 21'200
	- <b>Coproductions</b> , deux spectacles sont concernés : <i>Closer</i> avec 100'000 au lieu de 105'000 et <i>Fleurs du Mal</i> avec 23'100 au lieu de 51'000		- 32'900
	Viennent s'ajouter les recettes d' <b>Echange de public</b>		+ 4'100
	<b>TOTAL</b>		<b>+ 47'800.-</b>
 <b>2.</b>	 <b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES ET PROMOTION</b>	 (cf. p.18)	 <b>Écart : + 5.83%</b>
	- <b>Achats spectacles et frais d'accueils</b> , l'achat du spectacle <i>l'Enseigneur</i> pour 16'000 et divers frais liés aux actions Interreg		+ 22'100
	- <b>Droits d'auteurs et approvisionnement bar</b> , liés aux recettes + élevées		+ 14'350
	- <b>Matériel et frais de spectacles</b>		- 27'400
	- <b>Frais de coproduction</b> (+ 11'000 pour <i>Je suis</i> et - 4'000 pour <i>Bourlinguer</i> )		+ 7'000
	- <b>Promotion des spectacles</b>		+ 14'300
	<b>TOTAL</b>		<b>+ 30'350</b>

<b>ETATS FINANCIERS</b>	Réalisé 2013-2014 CHF	Réalisé 2012-2013 CHF
<b>BILAN</b>		
<b>ACTIF</b>		
Liquidités et placements	218'969	131'416
Réalisables	68'382	43'924
Actifs transitoires	231'463	226'809
Immobilisés	57'976	69'334
Fonds de réserve affectés	(71'086)	
<b>Total de l'actif</b>	<b>505'704</b>	<b>471'482</b>
<b>PASSIF</b>		
Créanciers divers	88'574	69'920
Passifs transitoires	291'027	275'456
<b>Exigibles</b>	<b>379'601</b>	<b>345'377</b>
		-
<b>Fonds affectés</b>	-	-
FAD compte courant	126'103	131'601
Fonds de réserve non affecté		(5'496)
<b>Fonds Non affectés</b>	<b>126'103</b>	<b>126'105</b>
<b>Total du passif</b>	<b>505'704</b>	<b>471'482</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Le Poche Genève

15

<b>DETAIL DU BILAN</b>	Réalisé 2013-2014 CHF	Réalisé 2012-2013 CHF
10010-20 Caisses	15'612	4'403
10100 CCP c/c	78'173	23'586
10210 UBS c/c	125'684	103'427
190000 Virements internes	(500)	-
<b>Liquidités</b>	<b>218'969</b>	<b>131'416</b>
11001 Débiteurs	49'901	17'922
Provision s/débiteurs douteux		
11002 Impôt anticipé	93	82
11003-05 Dépôts	20'833	21'920
11012 Avance sur salaires et frais	(2'445)	4'000
<b>Réalisables</b>	<b>68'382</b>	<b>43'924</b>
12100 Produit à recevoir	20'000	6'129
12200-440 Frais payés d'avance	210'316	219'840
Inventaire bar	1'148	840
<b>Actifs transitoires</b>	<b>231'463</b>	<b>226'809</b>
15100-220 Mobilier & Machines de bureau	19'044	23'459
15300-310 Matériel technique et lumière	15'455	12'311
15500-510 Véhicules	10'236	15'354
15600-800 Aménagements	13'240	18'210
<b>Immobilisés</b>	<b>57'976</b>	<b>69'334</b>
20000 Fournisseurs	(2'949)	14'720
20100 Créanciers divers	37'125	6'836
20120 Caisse AVS	3'609	(1'279)
20130 Impôt à la source	4'309	5'052
20170 Artes et Comedia AMPG	3'978	3'916
Artes et Comedia LPP	25'098	23'479
Artes et Comedia LAA	7'600	7'528
Caisse allocations familiales		
20180 FOP - LPP	9'804	9'667
<b>Créanciers divers</b>	<b>88'574</b>	<b>69'920</b>
2300-01-06 Recettes encaissées d'avance	94'884	108'584
23020/50 Provision pour frais à payer	40'953	65'478
23030 Provision pour frais à payer spectacles	62'072	12'057
23040 Provision pour vacances	93'118	89'337
<b>Passifs transitoires</b>	<b>291'027</b>	<b>275'456</b>
23100 <b>FAD compte courant</b>	<b>126'103</b>	<b>131'601</b>
<b>Bénéfice (pertes reportées)</b>		-
<b>Boni (manco) de l'exercice</b>	<b>71'086</b>	<b>(5'496)</b>

Fondation d'Art Dramatique  
Le Poche Genève

16

<b>ETATS FINANCIERS</b>	Budget	Réalisé	Ecart	Réalisé
<b>PRODUITS ET CHARGES DETAILLES</b>	2013-2014	2013-2014	budget/réalisé	2012-2013
	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>PRODUITS</b>				
Prestations en nature Ville de Genève	232'000	216'326	(15'674)	216'326
Autres subventions Ville de Genève	15'000	58'063	43'063	37'479
Autres subventions Etat de Genève	15'000	29'085	14'085	15'085
Autres subventions diverses (voir Dons, sponsors)	-	-	-	-
Subvention exploitation attribuée au théâtre	2'017'000	2'017'000	-	2'017'000
<b>Subventions</b>	<b>2'279'000</b>	<b>2'320'474</b>	<b>41'474</b>	<b>2'285'890</b>
Recettes billetterie	287'890	298'383	10'493	302'424
Tournées, vente spectacles	113'850	135'132	21'282	-
Autres recettes des spectacles, coproductions	156'000	127'213	(28'787)	258'640
Recettes accessoires	24'000	46'736	22'736	57'655
Dons, sponsoring	95'000	84'000	(11'000)	58'700
Dissolution prov. pour risques	-	30'210	30'210	-
Recettes diverses nettes	-	3'048	3'048	5'449
<b>Recettes propres des spectacles</b>	<b>676'740</b>	<b>724'722</b>	<b>47'982</b>	<b>682'868</b>
<b>Total des Produits</b>	<b>2'955'740</b>	<b>3'045'196</b>	<b>89'456</b>	<b>2'968'758</b>
<b>CHARGES</b>				
Frais de personnel pour spectacles	1'050'682	1'048'501	(2'181)	1'048'032
Frais directs des spectacles	343'432	359'660	16'228	380'866
Promotion des spectacles et bar	180'940	195'260	14'320	193'321
Frais de locaux non administratifs	232'000	226'486	(5'514)	228'863
<b>Frais d'exploitation des spectacles</b>	<b>1'807'054</b>	<b>1'829'906</b>	<b>22'852</b>	<b>1'851'082</b>
Frais de personnel administratifs	845'159	826'955	(18'204)	824'226
Frais de locaux administratifs	41'300	19'259	(22'041)	19'259
Frais de promotion et lancement de saison	96'500	116'954	20'454	102'502
Frais techniques	26'000	21'848	(4'152)	20'485
Frais d'administration	139'000	125'125	(13'875)	128'046
Amortissements	33'000	30'860	(2'140)	28'851
Charges (Produits) financières nettes	-	3'203	3'203	(197)
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>1'180'959</b>	<b>1'144'204</b>	<b>(36'755)</b>	<b>1'123'171</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2'988'013</b>	<b>2'974'110</b>	<b>(13'903)</b>	<b>2'974'253</b>
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation</b>	<b>(32'273)</b>	<b>71'086</b>	<b>103'359</b>	<b>(5'494)</b>
Subvention d'investissements FAD	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-
<b>Excédent (déficit) sur investissements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent versé/(déficit)</b>	<b>(32'273)</b>	<b>71'086</b>	<b>103'359</b>	<b>(5'494)</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1939

Fondation d'Art Dramatique  
 Le Poche Genève

17

**DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES PRODUITS**

		Budget	Réalisé	Ecart	Réalisé
		2013-2014	2013-2014	réalisé/bud.	2012-2013
		CHF	CHF	CHF	CHF
50010	Prestations en nature Ville de Genève	232'000	216'326	(15'674)	216'326
50020-030	Subventions FAD	2'017'000	2'017'000	-	2'017'000
	<b>Subventions</b>	<b>2'249'000</b>	<b>2'233'326</b>	<b>(15'674)</b>	<b>2'233'326</b>
51020	Ville GE - Département de la culture - billets		36'813	36'813	31'229
51090	Ville GE - autres - Colporteurs et Interreg	15'000	21'250	6'250	6'250
	<b>Autres subventions Ville de Genève</b>	<b>15'000</b>	<b>58'063</b>	<b>43'063</b>	<b>37'479</b>
52010	Etat de Genève, DIP - Colporteurs et Interreg	15'000	29'085	14'085	15'085
	<b>Autres subventions Etat de Genève</b>	<b>15'000</b>	<b>29'085</b>	<b>14'085</b>	<b>15'085</b>
53010	Pro Helvetia	23'000	20'000	(3'000)	
53020	Autres subventions spectacle - SSA et Fds intermittents	42'000	34'000	(8'000)	28'700
53030	Garantie de déficit - Leenards	30'000	30'000	-	30'000
53040					
	<b>Autres subventions, Dons</b>	<b>95'000</b>	<b>84'000</b>	<b>(11'000)</b>	<b>58'700</b>
<b>Total des Subventions et Dons</b>		<b>2'374'000</b>	<b>2'404'474</b>	<b>30'474</b>	<b>2'344'590</b>
60010	Abonnements	91'000	94'114	3'114	86'775
60020	Billets	189'040	193'569	4'529	202'099
	Vente représentations (incl Ainés)	7'850	5'700	(2'150)	8'550
600205	Scolaire (CTPO,CTCO)		5'000	5'000	5'000
	<b>Recettes entrées</b>	<b>287'890</b>	<b>298'383</b>	<b>10'493</b>	<b>302'424</b>
61010	<b>Tournées/ vente spectacles</b>	<b>113'850</b>	<b>135'132</b>	<b>21'282</b>	-
62010	Coproductions	156'000	123'113	(32'887)	258'640
62020	Location personnel et matériel	-	-	-	-
62040	Echange de public	-	4'100	4'100	-
	<b>Autres recettes spectacles</b>	<b>156'000</b>	<b>127'213</b>	<b>(28'787)</b>	<b>258'640</b>
71020	Location matériel et costumes	-	-	-	640
71030	Divers Impôt source	-	630	630	478
71040	Vente de livres	-	3'783	3'783	884
71050-55	Vente cassettes et affiches et cahiers	-	608	608	65
71060-70	Annonces et divers	-	1'343	1'343	1'295
71200	Bar	24'000	41'703	17'703	55'622
71110	Contreprestations (nature) - Colonne Morris	-	(1'330)	(1'330)	(1'330)
	<b>Recettes accessoires</b>	<b>24'000</b>	<b>46'736</b>	<b>22'736</b>	<b>57'655</b>
77000	Dissolution prov. pour risques	-	30'210	30'210	-
	Produit (charges) sur exercice antérieur	-	3'038	3'038	5'438
	Prov débiteur douteux	-	-	-	-
	Différence de caisse	-	10	10	11
	<b>Recettes diverses, nettes</b>	<b>-</b>	<b>33'257</b>	<b>33'257</b>	<b>5'449</b>
<b>Total des recettes</b>		<b>581'740</b>	<b>640'722</b>	<b>58'982</b>	<b>624'168</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Le Poche Genève

18

DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES	Budget	Réalisé	Ecarts	Réalisé
	2013-2014 CHF	2013-2014 CHF	réalisé/bud. CHF	2012-2013 CHF
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
40011-52 Frais de personnel artistique	558'590	603'548	44'958	659'761
40110-40 Frais de personnel technique production	88'760	108'272	19'512	79'258
40210-30 Frais de personnel technique salle	63'000	75'633	12'633	123'614
Diffusion surtitre	-	-	-	-
41020-53 Charges sociales et défraiements	340'332	261'047	(79'285)	185'400
<b>Frais de personnel pour spectacles</b>	<b>1'050'682</b>	<b>1'048'501</b>	<b>(2'181)</b>	<b>1'048'032</b>
42020-90 Matériel et frais spectacles	106'702	79'284	(27'418)	68'733
43010 Frais de coproduction	104'625	111'852	7'227	97'263
44010-44030 Achats spectacles et frais d'accueils	70'725	92'831	22'106	130'531
4510-20 Taxes spectacles droits d'auteurs	37'380	45'322	7'942	46'719
48100 Bar, approvisionnement	24'000	30'371	6'371	37'619
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>343'432</b>	<b>359'660</b>	<b>16'228</b>	<b>380'866</b>
46000 Frais de réception	14'000	25'413	11'413	27'074
46100-10 Création image	35'100	35'370	270	35'426
46200 Affiches, affichage	40'900	34'162	(6'738)	41'899
46300 Publicité et photos	16'240	34'431	18'191	27'563
46400-03 Programmes, tracts et doc.	39'200	40'376	1'176	36'821
46600 Frais de port	24'500	22'895	(1'605)	24'518
46900 Divers	11'000	2'613	(8'387)	19
<b>Promotion des spectacles</b>	<b>180'940</b>	<b>195'260</b>	<b>14'320</b>	<b>193'321</b>
<b>Total frais directs des spectacles</b>	<b>1'575'054</b>	<b>1'603'420</b>	<b>28'366</b>	<b>1'622'219</b>
47100 Loyers et charges locaux annexes	13'000	9'738	(3'262)	13'006
47200 Prestations en nature	232'000	214'996	(17'004)	214'996
47300-70 Aménagements et entretiens	10'300	1'404	(8'896)	1'300
47400 Chauffage	13'200	14'700	1'500	13'954
47500 Electricité, eau et gaz	4'800	4'907	107	4'867
<b>Frais de locaux</b>	<b>273'300</b>	<b>245'745</b>	<b>(27'555)</b>	<b>248'122</b>
moins frais de locaux administratifs (estimation)	(41'300)	(19'259)	22'041	(19'259)
<b>Frais de locaux non administratifs</b>	<b>232'000</b>	<b>226'486</b>	<b>(5'514)</b>	<b>228'863</b>
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève pour les besoins administratifs (en M2)	66	66	-	66
CHF / m2 / an, selon Ville de Genève	291	292	0,8	292
<b>Charge pour les locaux administratifs</b>	<b>19'206</b>	<b>19'259</b>	<b>53</b>	<b>19'259</b>
<b>Total frais d'exploitation des spectacles</b>	<b>1'807'054</b>	<b>1'829'906</b>	<b>22'852</b>	<b>1'851'082</b>

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

Fondation d'Art Dramatique  
Le Poche Genève

19

## DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES

	Budget 2013-2014 CHF	Réalisé 2013-2014 CHF	Ecart réalisé/bud. CHF	Réalisé 2012-2013 CHF
<b>FRAIS GENERAUX</b>				
30010-030 Salaires administratifs	566'455	559'681	(6'774)	554'031
30110-20 Salaires techniques	99'500	102'390	2'890	97'240
30130-60 Salaires d'entretien (y.c costumes)	8'000	9'134	1'134	7'498
30170-80 Frais de formation et divers de personnel	1'462	7'240	5'778	19'195
30200-500 Charges sociales	169'742	148'511	(21'231)	146'262
<b>Frais de personnel administratif et technique</b>	<b>845'159</b>	<b>826'955</b>	<b>(18'204)</b>	<b>824'226</b>
31010 <b>Frais de locaux admin. (estimation hors calcul)</b>	<b>41'300</b>	<b>19'259</b>	<b>22'041</b>	<b>19'259</b>
330101-02 Graphisme, photos	15'000	17'256	2'256	15'959
330103 Impressions	24'000	33'862	9'862	27'821
33020 Publicité, affiches, annonces lancement saison	43'000	52'611	9'611	49'304
33030 Frais de port	10'000	7'602	(2'398)	5'027
33050 Lancement de saison conférence de presse	4'500	5'623	1'123	4'391
<b>Frais de lancement de saison - Promotion</b>	<b>96'500</b>	<b>116'954</b>	<b>20'454</b>	<b>102'502</b>
34010-90 <b>Frais techniques</b>	<b>26'000</b>	<b>21'848</b>	<b>(4'152)</b>	<b>20'485</b>
35010 Frais de bureau	7'500	13'415	5'915	10'771
350101 Informatique	10'000	7'608	(2'392)	7'369
350102 Frais de photocopieuse	11'000	9'823	(1'177)	8'692
350103 Frais d'impression	16'000	4'789	(11'211)	15'777
35020 Entretien machines de bureau	1'000	279	(721)	792
35050 Documentations, cotisations	11'000	8'555	(2'445)	9'954
35070-85 Frais de port et télécommunication et internet	25'000	20'434	(4'566)	18'659
35087 Frais de billetterie	10'000	13'938	3'938	7'111
35090-110 Prospection et réception	13'000	9'651	(3'349)	13'935
35120 Honoraires fiduciaires	18'000	18'820	820	14'440
35130-60/90 Assurances, impôts et divers	16'500	11'998	(4'502)	17'738
35180 Achats livres		5'816	5'816	2'809
<b>Frais d'administration</b>	<b>139'000</b>	<b>125'125</b>	<b>(13'875)</b>	<b>128'046</b>
36010 Amortissements sur investissements	33'000	30'860	(2'140)	28'851
36020 Amortissements travaux Caecilia			-	
<b>Amortissements</b>	<b>33'000</b>	<b>30'860</b>	<b>(2'140)</b>	<b>28'851</b>
<b>TOTAL DES FRAIS GENERAUX</b>	<b>1'412'959</b>	<b>1'367'487</b>	<b>(45'472)</b>	<b>1'352'231</b>
38100 Frais financiers		2'165		859
38200 Intérêts financiers		(111)		(273)
38300 Différence de change		1'149		(783)
<b>Charges financières nettes</b>	<b>-</b>	<b>3'203</b>	<b>3'203</b>	<b>-197</b>
<b>Total Frais de fonctionnement</b>	<b>1'180'959</b>	<b>1'144'204</b>	<b>(36'755)</b>	<b>1'123'171</b>

## DETAIL DES PRESTATIONS EN NATURE ACCORDEES PAR LA VILLE DE GENEVE

			2013 CHF	2012 CHF
<b>AU 30 JUIN 2013</b>			<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
	m2	Poche		
<b>Salle de spectacle et locaux administration</b>				
Selon contrat du 12.11.2002				
Rue du Cheval Blanc 7 / Rue de la Boulangerie 4	445		129'844	129'844
<b>Local Entrepôts de décor</b>				
Selon contrat 12.01.95				
Ch. de la Muraille 9-11	242		34'972	34'972
<b>Local de répétitions</b>				
Selon contrat du 3.3.2003				
Chemin des Pontets 33	450		50'180	50'180
Colonne Morris				
Affichage dans le Ville de Genève			1'330	1'330
Prêt de matériel (350.- inclus dans cpte 51020)			0	0
<b>TOTAUX</b>			<b>216'326</b>	<b>216'326</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1943

Fondation d'Art Dramatique  
 Le Poche Genève

21

**ANALYSE SOMMAIRE DES ECARTS  
 COMPTES/BUDGET**

	Réalisé			Budget			
	Dépenses	Recettes	Déficit	Déficit	Boni (manco)	Dépenses	Recettes
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Derniers Remords	341'046	-159'100	181'946	194'782	12'836	380'222	-185'440
Music Hall	87'683	-4'070	83'613	90'380	6'767	111'380	-21'000
Ma Marseillaise	98'034	-55'081	42'953	67'127	24'174	107'527	-40'400
Je suis	113'197	-36'456	76'740	62'441	-14'299	102'881	-40'440
A comme Anais	133'856	-58'377	75'479	83'742	8'263	134'182	-50'440
Bourlinguer	123'326	-49'845	73'481	86'237	12'756	126'677	-40'440
Irrésistible	171'195	-55'565	115'630	121'770	6'140	165'060	-43'290
Les Fleurs du Mal	149'953	-97'094	52'859	85'483	32'624	181'923	-96'440
L'Enseigneur	37'996	-30'738	7'258	-	-7'258	-	-
Gorgias - scolaires	21'184	-21'500	-316	-	316	-	-
Tournée Closer	224'951	-149'435	75'516	48'907	-26'609	197'757	-148'850
Territoires en écriture	64'874	-38'320	26'554	27'444	890	67'444	-40'000
Entremets & Apéros d'auteurs & Colporteurs & JEMA ...	36'125	-17'999	18'126	-	-18'126	-	-
<b>Total</b>	<b>1'603'420</b>	<b>(773'580)</b>	<b>829'840</b>	<b>868'313</b>	<b>38'473</b>	<b>1'575'053</b>	<b>(706'740)</b>
Budget	1'575'053	(706'740)	868'313				

Boni (Manco) s/ budget spectacles	(28'367)	66'840	<b>38'473</b>
Boni (Manco) s/ budget subventions FAD			-
Boni (Manco) s/ budget subv.nature			<b>(15'674)</b>
Boni (Manco) s/ budget frais fonctionnement			<b>34'616</b>
Boni (Manco) s/ budget frais locaux non admin hors subv en nature			<b>5'514</b>
Boni (Manco) s/ budget autres recettes			<b>33'257</b>
Boni (Manco) s/ budget recettes diverses			<b>5'034</b>
Boni (Manco) s/ amortissements			<b>2'140</b>
Boni global s/budget			<b>103'360</b>

	Réalisé	Budget	Ecarts
	2013-2014	2013-2014	Boni(manco)
	CHF	CHF	CHF
Subvention exploitation FAD (expl. + invest)	2'017'000	2'017'000	-
Subventions en nature	216'326	232'000	(15'674)
Autres subventions Etat et Ville	87'148	30'000	57'148
Autres subventions SP	84'000	95'000	(11'000)
Recettes spectacles	433'515	401'740	31'775
Coproductions	127'213	156'000	(28'787)
Recettes diverses	5'034	-	5'034
Recettes bar	41'703	24'000	17'703
Autres recettes	33'257	-	33'257
<b>Total des produits</b>	<b>3'045'196</b>	<b>2'955'740</b>	<b>89'456</b>
Frais d'exploitation des spectacles	(1'603'420)	(1'575'053)	(28'367)
Frais de locaux non administratifs	(226'486)	(232'000)	5'514
Frais de fonctionnement	(1'113'343)	(1'147'959)	34'616
Amortissements	(30'860)	(33'000)	2'140
<b>Total des charges</b>	<b>(2'974'109)</b>	<b>(2'988'012)</b>	<b>13'903</b>
<b>Boni (Manco) sur budget</b>	<b>(71'087)</b>	<b>(32'272)</b>	<b>103'359</b>

## RESULTAT DES SPECTACLES

## LE POCHE GENEVE

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
400****	PERSONNEL ARTISTIQUE	558'590	603'548,17 37,64%	44'958,17
401****	PERSONNEL TECHNIQUE PROD.	88'760	108'272,42 6,75%	19'512,42
402****	PERSONNEL TECHNIQUE / SALLE	63'000	75'633,35 4,72%	12'633,35
	<b>TOTAL SALAIRES incl vacances</b>	<b>710'350</b>	<b>787'453,94 49,11% *</b>	<b>77'103,94</b>
4101****	VACANCES (VENT. DS SALAIRES)	59'041	0,00	-59'041,00
41020****	CHARGES SOCIALES	114'457	103'308,25	-11'148,75
41025****	DEFRAIEMENTS, LOGEMENT	166'834	157'738,67	-9'095,33
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>340'332</b>	<b>261'046,92 16,28% *</b>	<b>-79'285,08</b>
	<b>TOTAL CHARGES SALARIALES</b>	<b>1'050'682</b>	<b>1'048'500,86 65,39% *</b>	<b>-2'181,14</b>
<b>AUTRES DEPENSES DES SPECTACLES</b>				
420****	DEPENSES DE PRODUCTION	101'498	79'283,97	-22'214,03
430****	FRAIS DE COPRODUCTION-PARTICIPATION	104'625	111'852,38	7'227,38
440****	FRAIS D'ACCUEIL	70'725	92'830,64	22'105,64
45****	TAXES SPECTACLES	37'380	45'322,29	7'942,29
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>314'228</b>	<b>329'289,28</b>	<b>15'061,28</b>
46****	PROMOTION SPECTACLES	186'143	195'259,60	9'116,60
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>186'143</b>	<b>195'259,60</b>	<b>9'116,60</b>
48****	BAR, APPROVISIONNEMENT	24'000	30'370,55	6'370,55
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>24'000</b>	<b>30'370,55</b>	<b>6'370,55</b>
	<b>TOTAL DEPENSES SPECTACLES</b>	<b>1'575'053</b>	<b>1'603'420 100,00% *</b>	<b>28'367,29</b>
<b>RECETTES DES SPECTACLES</b>				
510****	AUTRES SUBVENTIONS VDG - Billets Colporteurs	-15'000	-58'063,00	43'063,00
520****	AUTRES SUBVENTIONS ETAT - Colporteurs et Interreg	-15'000	-29'085,00	14'085,00
530****	AUTRES SUBV. ET SPONSORING (SP) - CORODIS, PH, FOND	-95'000	-84'000,00	-11'000,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS-SPONSORING</b>	<b>-125'000</b>	<b>-171'148,00</b>	<b>46'148,00</b>
60****	BILLETTERIE - ABONNEMENTS	-287'890	-298'383,26	10'493,26
61****	VENTE SPECTACLES	-113'850	-135'132,47	21'282,47
62****	COPRODUCTIONS	-156'000	-127'213,44	-28'786,56
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLES</b>	<b>-557'740</b>	<b>-560'729,17</b>	<b>2'989,17</b>
71****	AUTRES RECETTES -BAR	-24'000	-41'702,80	0,00
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>-24'000</b>	<b>-41'702,80</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES SPECTACLES</b>	<b>-706'740</b>	<b>-773'579,97</b>	<b>66'839,97</b>
	<b>RESULTAT DES SPECTACLES</b>	<b>868'313</b>	<b>829'840,32</b>	<b>38'472,68</b>

\* Ratio salaires / charges totales des spectacles

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1945

23

**1 SOIREES LAGARCE**  
**Derniers remords avant l'oubli**

Jean-Luc Lagarce  
**LE POCHE GENEVE**

Coproduction avec Le Public, Bruxelles  
Avec le soutien de la Fondation LEENAARDS

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40011-- SFR	COMEDIENS	80'911	72'785,10	8'125,90
400111-- SFR	HONORAIRES COMEDIENS	68'289	68'289,45	-0,45
400141-- SFR	HONORAIRES MUSICIENS	5'000	-	5'000,00
400201-- SFR	HONORAIRES METTEURS EN SCENE	18'000	18'000,00	-
400211-- SFR	HON. ASSIST. METTEURS EN SCENE	7'000	7'000,00	-
40030-- SFR	SCENOGRAPHES	14'000	17'021,95	-3'021,95
40038- SFR	COUTURIERES	0	216,95	-216,95
40040- SFR	COSTUMIERS, ASSIST. COST.	0	3'249,90	-3'249,90
40042- SFR	VIDEASTES	1'875	3'487,45	-1'612,45
40043- SFR	ECLAIRAGISTES	2'000	1'767,95	232,05
40044- SFR	MAQUILLEURS-COIFFEURS	1'000	-	1'000,00
400441- SFR	HON. MAQUILLEURS-COIFFEURS	0	1'440,00	-1'440,00
40046-- SFR	SONORISATEURS	5'000	0,00	5'000,00
400461-- SFR	HON. SONORISATEURS	0	5'000,00	-5'000,00
	<b>TOTAL SALAIRES ARTISTIQUE</b>	<b>203'075</b>	<b>198'258,75</b>	<b>4'816,25</b>
			58,13%	
40110-- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	5'760	2'859,90	2'900,10
40120-- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	6'000	8'223,00	-2'223,00
40130-- SFR	HABILLEUSES, ENTR. COSTUMES	2'500	1'425,65	1'074,35
40140- SFR	PERSONNEL DE NETTOYAGE	1'100	1'154,05	-54,05
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>15'360</b>	<b>13'662,60</b>	<b>1'697,40</b>
			4,01%	
40210- SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	3'500	2'688,20	811,80
40220- SFR	PERSONNEL BAR	2'500	2'806,05	-306,05
40230- SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	2'000	1'663,65	336,35
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>8'000</b>	<b>7'157,90</b>	<b>842,10</b>
			2,10%	
41010- SFR	VACANCES	13'068	-	13'068,00
41020- SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	25'099	19'553,20	5'545,80
410251- SFR	DEFRAIEMENTS REPAS	23'500	10'674,72	12'825,28
410252- SFR	DEPLACEMENTS	8'000	6'247,65	1'752,35
410253- SFR	LOGEMENT	29'295	30'529,20	-1'234,20
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>98'962</b>	<b>67'004,77</b>	<b>31'957,23</b>
			19,65%	
<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>		<b>325'397</b>	<b>286'084,02</b>	<b>39'312,98</b>
			88,88%	
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42020-- SFR	MATERIEL DECORS	12'000	13'487,20	-1'487,20
42022-- SFR	ECLAIRAGE, LUMIERES	1'000	1'966,00	-966,00
42030-- SFR	COSTUMES (Y COMPRIS ENTretien)	6'000	4'400,40	1'599,60
42050-- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	500	738,00	-238,00
42060-- SFR	MUSIQUE, BANDE SON ET VIDEOS	0	680,40	-680,40
42070-- SFR	TRANSPORT DECORS ET ASSURANCES	4'000	213,50	3'786,50
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>23'500</b>	<b>21'485,50</b>	<b>2'014,50</b>
45010-- SFR	TVA	400	393,00	7,00
45020-- SFR	DROITS D'AUTEUR	4'500	3'510,00	990,00
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>4'900</b>	<b>3'903,00</b>	<b>997,00</b>
46000-- SFR	FRAIS DE RECEPTION	2'000	5'051,81	-3'051,81
46100-- SFR	GRAPHISME	3'200	3'469,60	-269,60

## 1 SOIREES LAGARCE

## Derniers remords avant l'oubli

Jean-Luc Lagarce

LE POCHE GENEVE

Coproduction avec Le Public, Bruxelles

Avec le soutien de la Fondation LEENAARDS

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
46110-- SFR	PHOTOGRAPHIE	1'500	153,30	1'346,70
46200-- SFR	AFFICHES ET AFFICHAGE	5700	4'489,00	1'211,00
46300-- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	1'725	4'597,25	-2'872,25
46400-- SFR	IMPRESSION CARTES	2'700	2'192,95	507,05
46401-- SFR	DOCUMENTATION - PHOTOCOPIES	500	500,00	-
46402-- SFR	VIDEOS/DVD	1'500	1'040,40	459,60
46403-- SFR	SITE INTERNET	100	100,00	-
46600-- SFR	FRAIS DE PORT	3'500	2'537,65	962,35
46900-- SFR	DIVERS	1'000	-	1'000,00
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>23'425</b>	<b>24'131,96</b>	<b>-706,96</b>
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>51'825</b>	<b>49'520,46</b>	14,52% <b>2'304,54</b>
48100-- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	3'000	5'441,30	-2'441,30
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>3'000</b>	<b>5'441,30</b>	<b>-2'441,30</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>380'222</b>	<b>341'045,78</b>	100,00% <b>39'176,22</b>
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51020-- SFR	SUBV. VDG - DPT CULTURE	0	-3'150,00	3'150,00
51090-- SFR	AUTRES SUBVENTIONS SP	0	-350,00	350,00
53010-- SFR	PRO HELVETIA	-10'000	-	-10'000,00
53030-- SFR	FONDATION LEENAARDS	-30'000	-20'000,00	-10'000,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>-40'000</b>	<b>-23'500,00</b>	<b>-16'500,00</b>
	<b>RECETTES PROPRES SPECTACLES</b>			
60010-- SFR	ABONNEMENTS	-13'000	-10'600,50	-2'399,50
600201- SFR	BILLETTERIE 1	-24'440	-12'479,00	-11'961,00
600203- SFR	BILLETTERIE 3	0	-1'898,30	1'898,30
600204- SFR	BILLETTERIE ECOLES ET MIGROS	0	-214,00	214,00
600205- SFR	VENTES DE REPRESENTATIONS	0	-2'850,00	2'850,00
62010- SFR	RECETTES DE COPRODUCTIONS	-105'000	-100'000,00	-5'000,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>-142'440</b>	<b>-128'041,80</b>	<b>-14'398,20</b>
712** ***	BAR	-3'000	-7'558,10	4'558,10
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>-3'000</b>	<b>-7'558,10</b>	<b>4'558,10</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>-185'440</b>	<b>-159'099,90</b>	<b>-26'340,10</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>194'782</b>	<b>181'945,88</b>	<b>12'836,12</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1947

25

**Music-hall**

Jean-Luc Lagarce  
**LE POCHE GENEVE**

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40011- SFR	COMEDIENS	34'600	13'807,90	20'792,10
40020- SFR	METTEURS EN SCENE	15'000	14'420,75	579,25
40038- SFR	COUTURIERES	0	602,30	-602,30
40040- SFR	COSTUMIERS, ASSIST. COST.	2'000	2'547,85	-547,85
400401- SFR	HON. COSTUMIERS, ASSIST. COST.	0	1'500,00	-1'500,00
40043- SFR	ECLAIRAGISTES	5'000	5'416,50	-416,50
40044- SFR	MAQUILLEURS-COIFFEURS	3'000	3'791,55	-791,55
40046- SFR	SONORISATEURS	5'000	4'874,85	125,15
	<b>TOTAL SALAIRES ARTISTIQUE</b>	<b>64'600</b>	<b>46'961,70</b>	<b>53,56%</b> <b>17'638,30</b>
40110- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	1'800	1'733,30	66,70
40120- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	0	5'508,55	-5'508,55
40140- SFR	PERSONNEL DE NETTOYAGE	0	375,00	-375,00
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>1'800</b>	<b>7'616,85</b>	<b>8,69%</b> <b>-5'816,85</b>
40210- SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	2'500	2'416,35	83,65
40220- SFR	PERSONNEL BAR	1'000	2'411,15	-1'411,15
40230- SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	0	955,10	-955,10
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>3'500</b>	<b>5'782,60</b>	<b>6,59%</b> <b>-2'282,60</b>
41010- SFR	VACANCES	6'641	-	6'641,00
41020- SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	14'159	10'345,55	3'813,45
410251- SFR	DEFRAIEMENTS REPAS	720	-	720,00
410252- SFR	DEPLACEMENTS	560	96,02	463,98
410253- SFR	LOGEMENT	0	855,00	-855,00
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>22'080</b>	<b>11'296,57</b>	<b>12,88%</b> <b>10'783,43</b>
<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>		<b>91'980</b>	<b>71'657,72</b>	<b>81,72%</b> <b>20'322,28</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42021- SFR	ACCESSOIRES	0	458,80	-458,80
42022- SFR	ECLAIRAGE, LUMIERES	0	427,35	-427,35
42030- SFR	COSTUMES (Y COMPRIS ENTRETEN)	3'000	991,33	2'008,67
42050- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	500	363,05	136,95
42060- SFR	MUSIQUE, BANDE SON ET VIDEOS	500	-	500,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>4'000</b>	<b>2'240,53</b>	<b>1'759,47</b>
45010- SFR	TVA	400	-	400,00
45020- SFR	DROITS D'AUTEUR	2'200	2'527,80	-327,80
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>2'600</b>	<b>2'527,80</b>	<b>72,20</b>
46000- SFR	FRAIS DE RECEPTION	0	999,00	-999,00
46100- SFR	GRAPHISME	2'200	1'666,00	534,00
46110- SFR	PHOTOGRAPHIE	1'500	1'674,40	-174,40
46200- SFR	AFFICHES ET AFFICHAGE	1'000	877,50	122,50
46300- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	0	433,90	-433,90
46400- SFR	IMPRESSION CARTES	2'000	2'192,95	-192,95
46401- SFR	DOCUMENTATION - PHOTOCOPIES	500	500,00	-
46402- SFR	VIDEOS/DVD	1'500	2'813,65	-1'313,65

**Music-hall**

Jean-Luc Lagarce

**LE POCHE GENEVE**

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
46403-- SFR	SITE INTERNET	100	100,00	-
46900-- SFR	DIVERS	1'000	-	1'000,00
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>9'800</b>	<b>11'257,40</b>	<b>-1'457,40</b>
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>16'400</b>	<b>16'025,73</b>	18,28% <b>374,27</b>
48100-- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	3'000	0,00	3'000,00
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>3'000</b>	<b>0,00</b>	<b>3'000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>111'380</b>	<b>87'683,45</b>	100,00% <b>23'696,55</b>
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51020-- SFR	SUBV. VDG - DPT CULTURE	0	-680,00	680,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>-680,00</b>	<b>680,00</b>
	RECETTES PROPRES SPECTACLES			
600201- SFR	BILLETTERIE 1	-18'000	-3'353,00	-14'647,00
600204- SFR	BILLETTERIE ECOLES ET MIGROS	0	-37,00	37,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>-18'000</b>	<b>-3'390,00</b>	<b>-14'610,00</b>
712** ***	BAR	-3'000	-	-3'000,00
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>-3'000</b>	<b>-</b>	<b>-3'000,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>-21'000</b>	<b>-4'070,00</b>	<b>-16'930,00</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>90'380</b>	<b>83'613,45</b>	<b>6'766,55</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir) 1949  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

27

## 2 MA MARSEILLAISE

Darina Al Joundi

**LE POCHE GENEVE**

Production Acte 2, en accord avec Noun Cie,

Théâtre les Halles, Avignon / Théâtre La Bruyère, Paris

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40110- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	2'880	3'119,90	-239,90
40120- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	1'000	2'010,60	-1'010,60
40130- SFR	HABILLEUSES, ENTR. COSTUMES	2'300	60,65	2'239,35
40140 - SFR	PERSONNEL DE NETTOYAGE	1'300	1'050,00	250,00
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>7'480</b>	<b>6'241,15</b>	6,37% <b>1'238,85</b>
40210 - SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	3'500	3'504,80	-4,80
40220 - SFR	PERSONNEL BAR	2'500	2'866,95	-366,95
40230 - SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	2'000	1'938,95	61,05
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>8'000</b>	<b>8'310,70</b>	8,48% <b>-310,70</b>
41010 - SFR	VACANCES	1'471	-	1'471,00
41020 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	3'051	2'632,30	418,70
410201 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES ETR.	0	729,00	-729,00
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>4'522</b>	<b>3'361,30</b>	3,43% <b>1'160,70</b>
<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>		<b>20'002</b>	<b>17'913,15</b>	18,27% <b>2'088,85</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42022- SFR	ECLAIRAGE, LUMIERES	500	378,00	122,00
42050- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	500	-	500,00
44010- SFR	ACHAT SPECTACLES	47'500	44'661,40	2'838,60
44015- SFR	TRANSPORT DECORS ET ASSURANCES	4'500	1'087,70	3'412,30
44030- SFR	FRAIS HEBERGEMENT ET DEFR:	5'000	5'865,90	-865,90
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>58'000</b>	<b>51'993,00</b>	<b>6'007,00</b>
45010- SFR	TVA	400	275,75	124,25
45020- SFR	DROITS D'AUTEUR	5'700	6'265,55	-565,55
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>6'100</b>	<b>6'541,30</b>	<b>-441,30</b>
46000- SFR	FRAIS DE RECEPTION	2'000	2'201,60	-201,60
46100- SFR	GRAPHISME	3'200	3'024,00	176,00
46110- SFR	PHOTOGRAPHIE	0	34,55	-34,55
46200- SFR	AFFICHES ET AFFICHAGE	5'700	4'976,60	723,40
46300- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	1'725	1'627,80	97,20
46400- SFR	IMPRESSION CARTES	2'700	2'680,55	19,45
46401- SFR	DOCUMENTATION - PHOTOCOPIES	500	500,00	-
46403- SFR	SITE INTERNET	100	100,00	-
46600- SFR	FRAIS DE PORT	3'500	3'192,95	307,05
46900- SFR	DIVERS	1'000	-	1'000,00
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>20'425</b>	<b>18'338,05</b>	<b>2'086,95</b>
<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>		<b>84'525</b>	<b>76'872,35</b>	78,41% <b>7'652,65</b>
48100- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	3'000	3'248,20	-248,20
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>3'000</b>	<b>3'248,20</b>	<b>-248,20</b>
<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>		<b>107'527</b>	<b>98'033,70</b>	100,00% <b>9'493,30</b>

1950

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

28

**2 MA MARSEILLAISE**

Darina Al Joundi

**LE POCHE GENEVE**

Production Acte 2, en accord avec Noun Cie,

Théâtre les Halles, Avignon / Théâtre La Bruyère, Paris

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51020- SFR	SUBV. VDG - DPT CULTURE	0	-5'307,00	5'307,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>-5'307,00</b>	<b>5'307,00</b>
	<b>RECETTES PROPRES SPECTACLES</b>			
60010- SFR	ABONNEMENTS	-13'000	-12'204,50	-795,50
600201- SFR	BILLETTERIE 1	-24'400	-29'993,00	5'593,00
600204- SFR	BILLETTERIE ECOLES ET MIGROS	0	-2'274,00	2'274,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>-37'400</b>	<b>-44'471,50</b>	<b>7'071,50</b>
712** ***	BAR	-3'000	-5'302,50	2'302,50
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>-3'000</b>	<b>-5'302,50</b>	<b>2'302,50</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>-40'400</b>	<b>-55'081,00</b>	<b>14'681,00</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>67'127</b>	<b>42'952,70</b>	<b>24'174,30</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1951

29

### 3 JE SUIS

Tatiana Frolova

**LE POCHE GENEVE**

Coproduction Théâtre Knam/En Compagnie d'Eux

Les Célestins de Lyon / Scène Nationale André Malraux

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40048- SFR	TRADUCTEURS, INTERPRETES	0	1'299,95	-1'299,95
40110- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	0	2'946,55	-2'946,55
40120- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	2'000	2'244,60	-244,60
40130- SFR	HABILLEUSES, ENTR. COSTUMES	2'500	1'273,95	1'226,05
40140- SFR	PERSONNEL DE NETTOYAGE	1'300	1'300,15	-0,15
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>5'800</b>	<b>9'065,20</b>	<b>8,01%</b> <b>-3'265,20</b>
40210- SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	3'500	3'964,40	-464,40
40220- SFR	PERSONNEL BAR	2'500	3'160,90	-660,90
40230- SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	2'000	1'998,30	1,70
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>8'000</b>	<b>9'123,60</b>	<b>8,06%</b> <b>-1'123,60</b>
41010- SFR	VACANCES	1'311	-	1'311,00
41020- SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	2'720	3'292,60	-572,60
410201- SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES ETR.	0	834,00	-834,00
410252- SFR	DEPLACEMENTS	1'600	522,00	1'078,00
410253- SFR	LOGEMENT	8'000	6'960,05	1'039,95
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>13'631</b>	<b>11'608,65</b>	<b>10,26%</b> <b>2'022,35</b>
<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>		<b>27'431</b>	<b>29'797,45</b>	<b>26,32%</b> <b>-2'366,45</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42022- SFR	ECLAIRAGE, LUMIERES	500	252,00	248,00
42050- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	500	-	500,00
42050- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	500	-	500,00
42060- SFR	MUSIQUE, BANDE SON ET VIDEOS	0	197,30	-197,30
42070- SFR	TRANSPORT DECORS ET ASSURANCES	2'000	-	2'000,00
43010- SFR	PART COPRODUCTION - PARTICIP.	40'625	51'667,69	-11'042,69
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>44'125</b>	<b>52'116,99</b>	<b>-7'991,99</b>
45010- SFR	TVA	400	237,80	162,20
45020- SFR	DROITS D'AUTEUR	4'500	7'666,15	-3'166,15
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>4'900</b>	<b>7'903,95</b>	<b>-3'003,95</b>
46000- SFR	FRAIS DE RECEPTION	2'000	1'908,85	91,15
46100- SFR	GRAPHISME	3'200	3'596,40	-396,40
46110- SFR	PHOTOGRAPHIE	1'500	808,55	691,45
46200- SFR	AFFICHES ET AFFICHAGE	5'700	4'884,30	815,70
46300- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	1'725	4'457,00	-2'732,00
46400- SFR	IMPRESSION CARTES	2'700	1'799,60	900,40
46401- SFR	DOCUMENTATION - PHOTOCOPIES	500	500,00	-
46402- SFR	VIDEOS/DVD	1'500	-	1'500,00
46403- SFR	SITE INTERNET	100	100,00	-
46600- SFR	FRAIS DE PORT	3'500	2'277,35	1'222,65
46900- SFR	DIVERS	1'000	76,00	924,00
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>23'425</b>	<b>20'408,05</b>	<b>3'016,95</b>
<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>		<b>72'450</b>	<b>80'428,99</b>	<b>71,05%</b> <b>-7'978,99</b>

**3 JE SUIS**

Tatiana Frolova

**LE POCHÉ GENEVE**

Coproduction Théâtre Knam/En Compagnie d'Eux

Les Célestins de Lyon / Scène Nationale André Malraux

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
48100-- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	3'000	2'970,15	29,85
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>3'000</b>	<b>2'970,15</b>	<b>29,85</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>102'881</b>	<b>113'196,59</b>	100,00% <b>-10'315,59</b>
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51020-- SFR	SUBV. VDG - DPT CULTURE	0	-2'673,00	2'673,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>-2'673,00</b>	<b>2'673,00</b>
	RECETTES PROPRES SPECTACLES			
60010-- SFR	ABONNEMENTS	-13'000	-7'443,50	-5'556,50
600201- SFR	BILLETTERIE 1	-24'440	-19'059,00	-5'381,00
600203- SFR	BILLETTERIE 3	0	-1'921,45	1'921,45
600204- SFR	BILLETTERIE ECOLES ET MIGROS	0	-786,00	786,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>-37'440</b>	<b>-29'209,95</b>	<b>-8'230,05</b>
712** ***	BAR	-3'000	-4'573,50	1'573,50
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>-3'000</b>	<b>-4'573,50</b>	<b>1'573,50</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>-40'440</b>	<b>-36'456,45</b>	<b>-3'983,55</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>62'441</b>	<b>76'740,14</b>	<b>-14'299,14</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1953

31

#### 4 A COMME ANAÏS

Anaïs Nin & Henri Miller & Françoise Courvoisier

**LE POCHE GENEVE**

Avec le soutien de la Fondation LEENAARDS

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40011- SFR	COMEDIENS	37'200	28'436,70	8'763,30
40021- SFR	ASSISTANTS METTEURS EN SCENE	4'000	11'100,50	-7'100,50
400381- SFR	HONORAIRES COUTURIERES	0	227,00	-227,00
40042 - SFR	VIDEASTES	7'000	-	7'000,00
40043 - SFR	ECLAIRAGISTES	0	6'831,60	-6'831,60
40044 - SFR	MAQUILLEURS-COIFFEURS	3'000	2'708,25	291,75
400441 - SFR	HON. MAQUILLEURS-COIFFEURS	0	480,00	-480,00
40046- SFR	SONORISATEURS	0	5'416,50	-5'416,50
	<b>TOTAL SALAIRES ARTISTIQUE</b>	<b>51'200</b>	<b>55'200,55</b>	<b>41,24%</b> <b>-4'000,55</b>
40110- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	2'880	3'057,20	-177,20
40120- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	3'000	5'329,15	-2'329,15
40130- SFR	HABILLEUSES, ENTR. COSTUMES	2'500	2'108,10	391,90
40140 - SFR	PERSONNEL DE NETTOYAGE	1'200	1'805,40	-605,40
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>9'580</b>	<b>12'299,85</b>	<b>9,19%</b> <b>-2'719,85</b>
40210 - SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	3'500	4'199,55	-699,55
40220 - SFR	PERSONNEL BAR	2'500	3'365,00	-865,00
40230 - SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	2'000	3'084,80	-1'084,80
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>8'000</b>	<b>10'649,35</b>	<b>7,96%</b> <b>-2'649,35</b>
41010 - SFR	VACANCES	6'534	-	6'534,00
41020 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	13'933	12'487,15	1'445,85
410251 - SFR	DEFRAIEMENTS REPAS	360	1'320,00	-960,00
410252 - SFR	DEPLACEMENTS	250	1'851,53	-1'601,53
410253 - SFR	LOGEMENT	0	1'050,00	-1'050,00
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>21'077</b>	<b>16'708,68</b>	<b>12,48%</b> <b>4'368,32</b>
	<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>	<b>89'857</b>	<b>94'858,43</b>	<b>70,87%</b> <b>-5'001,43</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42020- SFR	MATERIEL DECORS	10'000	1'870,25	8'129,75
42021- SFR	ACCESSOIRES	0	1'177,70	-1'177,70
42022- SFR	ECLAIRAGE, LUMIERES	0	99,35	-99,35
42030- SFR	COSTUMES (Y COMPRIS ENTRETIEN)	3'000	3'040,77	-40,77
42050- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	0	354,10	-354,10
42060- SFR	MUSIQUE, BANDE SON ET VIDEOS	0	100,00	-100,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>13'000</b>	<b>6'642,17</b>	<b>6'357,83</b>
45010- SFR	TVA	400	366,05	33,95
45020- SFR	DROITS D'AUTEUR	4'500	4'803,30	-303,30
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>4'900</b>	<b>5'169,35</b>	<b>-269,35</b>
46000- SFR	FRAIS DE RECEPTION	2'000	3'079,43	-1'079,43
46100- SFR	GRAPHISME	3'200	3'412,80	-212,80
46110- SFR	PHOTOGRAPHIE	1'500	1'654,55	-154,55
46200- SFR	AFFICHES ET AFFICHAGE	5'700	4'707,40	992,60

## 4 A COMME ANAIS

Anaïs Nin &amp; Henri Miller &amp; Françoise Courvoisier

LE POCHE GENEVE

Avec le soutien de la Fondation LEENAARDS

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
46300-- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	1'725	2'915,75	-1'190,75
46400-- SFR	IMPRESSION CARTES	2'700	1'799,80	900,20
46401-- SFR	DOCUMENTATION - PHOTOCOPIES	500	500,00	-
46402-- SFR	VIDEOS/DVD	1'500	1'900,00	-400,00
46403-- SFR	SITE INTERNET	100	100,00	-
46600-- SFR	FRAIS DE PORT	3'500	2'522,85	977,15
46900-- SFR	DIVERS	1'000	-	1'000,00
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>23'425</b>	<b>22'592,58</b>	<b>832,42</b>
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>41'325</b>	<b>34'404,10</b>	25,70% <b>6'920,90</b>
48100-- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	3'000	4'593,50	-1'593,50
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>3'000</b>	<b>4'593,50</b>	<b>-1'593,50</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>134'182</b>	<b>133'856,03</b>	100,00% <b>325,97</b>
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51020-- SFR	SUBV. VDG - DPT CULTURE	0	-3'522,00	3'522,00
53020-- SFR	AUTRES SUBVENTIONS SP	-10'000	-	-10'000,00
53030-- SFR	FONDATION LEENAARDS	0	-10'000,00	10'000,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>-10'000</b>	<b>-13'522,00</b>	<b>3'522,00</b>
	<b>RECETTES PROPRES SPECTACLES</b>			
60010-- SFR	ABONNEMENTS	-13'000	-11'867,00	-1'133,00
600201- SFR	BILLETTERIE 1	-24'440	-23'058,00	-1'382,00
600203- SFR	BILLETTERIE 3	0	-1'898,30	1'898,30
600204- SFR	BILLETTERIE ECOLES ET MIGROS	0	-993,00	993,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>-37'440</b>	<b>-37'816,30</b>	<b>376,30</b>
712** ***	BAR	-3'000	-7'039,15	4'039,15
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>-3'000</b>	<b>-7'039,15</b>	<b>4'039,15</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>-50'440</b>	<b>-58'377,45</b>	<b>7'937,45</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>83'742</b>	<b>75'478,58</b>	<b>8'263,42</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1955

33

## 5 BOURLINGUER

Blaise Cendrars

**LE POCHE GENEVE**

Coproduction Théâtre Vidy-Lausanne / Compagnie Argos\*Théâtre

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40044 - SFR	MAQUILLEURS-COIFFEURS	500	-	500,00
40110- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	2'880	3'119,85	-239,85
40120- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	4'000	5'262,20	-1'262,20
40130- SFR	HABILLEUSES, ENTR. COSTUMES	2'500	1'000,95	1'499,05
40140 - SFR	PERSONNEL DE NETTOYAGE	1'300	1'815,50	-515,50
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>11'180</b>	<b>11'198,50</b>	<b>9,08%</b> <b>-18,50</b>
40210 - SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	3'500	4'765,85	-1'265,85
40220 - SFR	PERSONNEL BAR	2'500	3'094,20	-594,20
40230 - SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	2'000	1'881,05	118,95
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>8'000</b>	<b>9'741,10</b>	<b>7,90%</b> <b>-1'741,10</b>
41010 - SFR	VACANCES	1'822	-	1'822,00
41020 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	3'780	3'898,20	-118,20
410251 - SFR	DEFRAIEMENTS REPAS	270	27,00	243,00
410252 - SFR	DEPLACEMENTS	300	289,25	10,75
410253 - SFR	LOGEMENT	0	130,00	-130,00
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>6'172</b>	<b>4'344,45</b>	<b>3,52%</b> <b>1'827,55</b>
	<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>	<b>25'352</b>	<b>25'284,05</b>	<b>20,50%</b> <b>67,95</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42022- SFR	ECLAIRAGE, LUMIERES	500	471,20	28,80
42050- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	500	36,00	464,00
42070- SFR	TRANSPORT DECORS ET ASSURANCES	2'000	277,33	1'722,67
43010- SFR	PART COPRODUCTION - PARTICIP.	64'000	60'000,00	4'000,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>67'000</b>	<b>60'784,53</b>	<b>6'215,47</b>
45010- SFR	TVA	400	283,85	116,15
45020- SFR	DROITS D'AUTEUR	4'500	5'123,65	-623,65
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>4'900</b>	<b>5'407,50</b>	<b>-507,50</b>
46000- SFR	FRAIS DE RECEPTION	2'000	2'039,25	-39,25
46100- SFR	GRAPHISME	3'200	4'730,40	-1'530,40
46110- SFR	PHOTOGRAPHIE	1'500	852,70	647,30
46200- SFR	AFFICHES ET AFFICHAGE	5'700	4'820,05	879,95
46300- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	1'725	5'295,70	-3'570,70
46400- SFR	IMPRESSION CARTES	2'700	4'569,45	-1'869,45
46401- SFR	DOCUMENTATION - PHOTOCOPIES	500	529,10	-29,10
46402- SFR	VIDEOS/DVD	1'500	1'920,35	-420,35
46403- SFR	SITE INTERNET	100	100,00	-
46600- SFR	FRAIS DE PORT	3'500	2'629,10	870,90
46900- SFR	DIVERS	4'000	-	4'000,00
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>26'425</b>	<b>27'486,10</b>	<b>-1'061,10</b>
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>98'325</b>	<b>93'678,13</b>	<b>75,96%</b> <b>4'646,87</b>

**5 BOURLINGUER**

Blaise Cendrars

**LE POCHE GENEVE**

Coproduction Théâtre Vidy-Lausanne / Compagnie Argos\*Théâtre

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
48100- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	3'000	4'363,70	-1'363,70
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>3'000</b>	<b>4'363,70</b>	<b>-1'363,70</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>126'677</b>	<b>123'325,88</b>	100,00% <b>3'351,12</b>
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51020- SFR	SUBV. VDG - DPT CULTURE	0	-5'122,00	5'122,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>-5'122,00</b>	<b>5'122,00</b>
	RECETTES PROPRES SPECTACLES			
60010- SFR	ABONNEMENTS	-13'000	-10'805,00	-2'195,00
600201- SFR	BILLETTERIE 1	-24'440	-25'571,00	1'131,00
600203- SFR	BILLETTERIE 3	0	-1'689,95	1'689,95
600204- SFR	BILLETTERIE ECOLES ET MIGROS	0	-1'199,00	1'199,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>-37'440</b>	<b>-39'264,95</b>	<b>1'824,95</b>
712** ***	BAR	-3'000	-5'458,00	2'458,00
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>-3'000</b>	<b>-5'458,00</b>	<b>2'458,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>-40'440</b>	<b>-49'844,95</b>	<b>9'404,95</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>86'237</b>	<b>73'480,93</b>	<b>12'756,07</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1957

35

**6 IRRESISTIBLE**

Fabrice Roger-Lacan  
**LE POCHE GENEVE**

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40011- SFR	COMEDIENS	27'300	29'776,65	-2'476,65
40020- SFR	METTEURS EN SCENE	18'000	19'915,25	-1'915,25
40030- SFR	SCENOGRAPHES	10'000	15'166,20	-5'166,20
40040- SFR	COSTUMIERS, ASSIST. COST.	5'000	5'416,50	-416,50
40043 - SFR	ECLAIRAGISTES	7'000	7'041,45	-41,45
40044 - SFR	MAQUILLEURS-COIFFEURS	1'000	-	1'000,00
400441 - SFR	HON. MAQUILLEURS-COIFFEURS	0	2'010,00	-2'010,00
40046- SFR	SONORISATEURS	5'000	3'249,90	1'750,10
	<b>TOTAL SALAIRES ARTISTIQUE</b>	<b>73'300</b>	<b>82'575,95</b>	<b>48,23%</b> <b>-9'275,95</b>
40110- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	2'880	4'076,50	-1'196,50
40120- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	4'000	8'841,10	-4'841,10
40130- SFR	HABILLEUSES, ENTR. COSTUMES	2'200	940,30	1'259,70
40140 - SFR	PERSONNEL DE NETTOYAGE	1'300	942,85	357,15
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>10'380</b>	<b>14'800,75</b>	<b>8,65%</b> <b>-4'420,75</b>
40210 - SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	3'500	3'997,40	-497,40
40220 - SFR	PERSONNEL BAR	2'500	3'189,05	-689,05
40230 - SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	2'000	1'820,00	180,00
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>8'000</b>	<b>9'006,45</b>	<b>5,26%</b> <b>-1'006,45</b>
41010 - SFR	VACANCES	8'710	-	8'710,00
41020 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	18'070	19'352,70	-1'282,70
410251 - SFR	DEFFRAIEMENTS REPAS	0	108,00	-108,00
410252 - SFR	DEPLACEMENTS	0	325,20	-325,20
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>26'780</b>	<b>19'785,90</b>	<b>11,56%</b> <b>6'994,10</b>
	<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>	<b>118'460</b>	<b>126'169,05</b>	<b>73,70%</b> <b>-7'709,05</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42020- SFR	MATERIEL DECORS	10'000	9'107,75	892,25
42021- SFR	ACCESSOIRES	0	100,60	-100,60
42022- SFR	ECLAIRAGE, LUMIERES	1'000	826,25	173,75
42030- SFR	COSTUMES (Y COMPRIS ENTRETIEN)	2'000	3'112,00	-1'112,00
42050- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	500	-	500,00
42060- SFR	MUSIQUE, BANDE SON ET VIDEOS	500	-	500,00
42070- SFR	TRANSPORT DECORS ET ASSURANCES	0	100,00	-100,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>14'000</b>	<b>13'246,60</b>	<b>753,40</b>
45010- SFR	TVA	400	279,35	120,65
45020- SFR	DROITS D'AUTEUR	4'500	5'803,84	-1'303,84
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>4'900</b>	<b>6'083,19</b>	<b>-1'183,19</b>
46000- SFR	FRAIS DE RECEPTION	2'000	1'564,30	435,70
46100- SFR	GRAPHISME	3'200	3'488,40	-288,40
46110- SFR	PHOTOGRAPHIE	1'500	1'634,55	-134,55
46200- SFR	AFFICHES ET AFFICHAGE	5'700	3'979,80	1'720,20

**6 IRRESISTIBLE**

Fabrice Roger-Lacan

**LE POCHE GENEVE**

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
46300-- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	3'000	3'505,70	-505,70
46400-- SFR	IMPRESSION CARTES	2'700	2'299,05	400,95
46401-- SFR	DOCUMENTATION - PHOTOCOPIES	500	500,00	-
46402-- SFR	VIDEOS/DVD	1'500	2'224,55	-724,55
46403-- SFR	SITE INTERNET	100	100,00	-
46600-- SFR	FRAIS DE PORT	3'500	2'573,90	926,10
46900-- SFR	DIVERS	1'000	-	1'000,00
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>24'700</b>	<b>21'870,25</b>	<b>2'829,75</b>
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>43'600</b>	<b>41'200,04</b>	24,07% <b>2'399,96</b>
48100-- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	3'000	3'826,10	-826,10
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>3'000</b>	<b>3'826,10</b>	<b>-826,10</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>165'060</b>	<b>171'195,19</b>	100,00% <b>-6'135,19</b>
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51020-- SFR	SUBV. VDG - DPT CULTURE	0	-4'633,00	4'633,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>-4'633,00</b>	<b>4'633,00</b>
	RECETTES PROPRES SPECTACLES			
60010-- SFR	ABONNEMENTS	-13'000	-12'155,50	-844,50
600201- SFR	BILLETTERIE 1	-24'440	-27'880,00	3'440,00
600203- SFR	BILLETTERIE 3	0	-1'273,25	1'273,25
600204- SFR	BILLETTERIE ECOLES ET MIGROS	0	-1'401,00	1'401,00
600205- SFR	VENTES DE REPRESENTATIONS	-2'850	-2'850,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>-40'290</b>	<b>-45'559,75</b>	<b>5'269,75</b>
712** ***	BAR	-3'000	-5'371,95	2'371,95
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>-3'000</b>	<b>-5'371,95</b>	<b>2'371,95</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>-43'290</b>	<b>-55'564,70</b>	<b>12'274,70</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>121'770</b>	<b>115'630,49</b>	<b>6'139,51</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir) 1959  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

37

## 7 LES FLEURS DU MAL

Baudelaire & Brigitte Fontaine & Areski Belkacem

### LE POCHE GENEVE

Coproduction avec Le Public, Bruxelles / Compagnie du Passage, Neuchâtel

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40011-- SFR	COMEDIENS	30'500	18'919,45	11'580,55
400111-- SFR	HONORAIRES COMEDIENS	0	17'901,78	-17'901,78
400301-- SFR	HONORAIRES SCENOGRAPHES	0	729,83	-729,83
400381- SFR	HONORAIRES COUTURIERES	0	75,00	-75,00
40043 - SFR	ECLAIRAGISTES	5'000	-	5'000,00
400431 - SFR	HONORAIRE ECLAIRAGISTES	0	4'366,45	-4'366,45
40046- SFR	SONORISATEURS	14'100	14'641,65	-541,65
	<b>TOTAL SALAIRES ARTISTIQUE</b>	<b>49'600</b>	<b>56'634,16</b>	<b>37,77%</b> <b>-7'034,16</b>
40110- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	2'880	3'466,55	-586,55
40120- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	6'000	2'653,55	3'346,45
40130- SFR	HABILLEUSES, ENTR. COSTUMES	2'500	940,35	1'559,65
40140 - SFR	PERSONNEL DE NETTOYAGE	1'300	1'012,50	287,50
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>12'680</b>	<b>8'072,95</b>	<b>5,38%</b> <b>4'607,05</b>
40210 - SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	3'500	3'669,15	-169,15
40220 - SFR	PERSONNEL BAR	2'500	2'606,70	-106,70
40230 - SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	2'000	1'780,55	219,45
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>8'000</b>	<b>8'056,40</b>	<b>5,37%</b> <b>-56,40</b>
41010 - SFR	VACANCES	6'677	-	6'677,00
41020 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	12'651	6'745,15	5'905,85
410251 - SFR	DEFRAIEMENTS REPAS	6'786	7'750,86	-964,86
410252 - SFR	DEPLACEMENTS	12'232	8'048,60	4'183,40
410253 - SFR	LOGEMENT	20'771	15'051,27	5'719,73
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>59'117</b>	<b>37'595,88</b>	<b>25,07%</b> <b>21'521,12</b>
	<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>	<b>129'397</b>	<b>110'359,39</b>	<b>73,60%</b> <b>19'037,61</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42020-- SFR	MATERIEL DECORS	1'238	1'251,94	-13,94
42021-- SFR	ACCESSOIRES	830	921,21	-91,21
42022-- SFR	ECLAIRAGE, LUMIERES	500	1'527,50	-1'027,50
42030-- SFR	COSTUMES (Y COMPRIS ENTRETIEN)	2'767	2'899,75	-132,75
42050-- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	400	504,50	-104,50
42060-- SFR	MUSIQUE, BANDE SON ET VIDEOS	8'100	8'100,29	-0,29
42070-- SFR	TRANSPORT DECORS ET ASSURANCES	5'038	-461,86	5'499,86
42080-- SFR	COMMISSION D'AGENCE	3'125	-	3'125,00
43010-- SFR	PART COPRODUCTION - PARTICIP.	0	184,69	-184,69
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>21'998</b>	<b>14'928,02</b>	<b>7'069,98</b>
45010-- SFR	TVA	400	201,45	198,55
45020-- SFR	DROITS D'AUTEUR	1'500	1'587,00	-87,00
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>1'900</b>	<b>1'788,45</b>	<b>111,55</b>
46000-- SFR	FRAIS DE RECEPTION	2'000	2'474,68	-474,68
46100-- SFR	GRAPHISME	3'200	3'326,40	-126,40

## 7 LES FLEURS DU MAL

Baudelaire & Brigitte Fontaine & Areski Belkacem  
LE POCHE GENEVE

Coproduction avec Le Public, Bruxelles / Compagnie du Passage, Neuchâtel

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
46110-- SFR	PHOTOGRAPHIE	1'500	77,30	1'422,70
46200-- SFR	AFFICHES ET AFFICHAGE	5'700	4'999,30	700,70
46300-- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	1'725	3'065,70	-1'340,70
46400-- SFR	IMPRESSION CARTES	2'700	2'340,70	359,30
46401-- SFR	DOCUMENTATION - PHOTOCOPIES	500	54,00	446,00
46402-- SFR	VIDEOS/DVD	1'500	-	1'500,00
46403-- SFR	SITE INTERNET	100	100,00	-
46600-- SFR	FRAIS DE PORT	3'500	3'116,05	383,95
46900-- SFR	DIVERS	3'203	-	3'203,00
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>25'628</b>	<b>19'554,13</b>	<b>6'073,87</b>
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>49'526</b>	<b>36'270,60</b>	24,19% <b>13'255,40</b>
48100-- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	3'000	3'323,40	-323,40
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>3'000</b>	<b>3'323,40</b>	<b>-323,40</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>181'923</b>	<b>149'953,39</b>	100,00% <b>31'969,61</b>
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51020-- SFR	SUBV. VDG - DPT CULTURE	0	-4'531,00	4'531,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>-4'531,00</b>	<b>4'531,00</b>
	RECETTES PROPRES SPECTACLES			
60010-- SFR	ABONNEMENTS	-13'000	-10'957,00	-2'043,00
600201- SFR	BILLETTERIE 1	-24'440	-18'038,00	-6'402,00
600203- SFR	BILLETTERIE 3	0	-1'896,75	1'896,75
600204- SFR	BILLETTERIE ECOLES ET MIGROS	0	-1'184,00	1'184,00
600205- SFR	VENTES DE REPRESENTATIONS	-5'000	-5'000,00	0,00
61010- SFR	VENTES DE SPECTACLES	0	-28'500,00	28'500,00
600205- SFR	VENTES DE REPRESENTATIONS	-51'000	-23'113,44	-27'886,56
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>-93'440</b>	<b>-88'689,19</b>	<b>-4'750,81</b>
712** ***	BAR	-3'000	-3'874,10	874,10
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>-3'000</b>	<b>-3'874,10</b>	<b>874,10</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>-96'440</b>	<b>-97'094,29</b>	<b>654,29</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>85'483</b>	<b>52'859,10</b>	<b>32'623,90</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir) 1961  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

39

## 8 L'ENSEIGNEUR

Jean-Pierre Dopagne  
**LE POCHE GENEVE**

Coproduction David Chassot Production

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
400471-- SFR	HON. REGISSEURS GENERAUX	0	1'540,00	-1'540,00
40110-- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	0	1'849,15	-1'849,15
40120-- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	0	1'201,85	-1'201,85
40130-- SFR	HABILLEUSES, ENTR. COSTUMES	0	182,00	-182,00
40140 - SFR	PERSONNEL DE NETTOYAGE	0	1'456,85	-1'456,85
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>0</b>	<b>6'229,85</b>	<b>16,40%</b> <b>-6'229,85</b>
40210 - SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	0	2'229,50	-2'229,50
40220 - SFR	PERSONNEL BAR	0	1'347,40	-1'347,40
40230 - SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	0	138,30	-138,30
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>0</b>	<b>3'715,20</b>	<b>9,78%</b> <b>-3'715,20</b>
41020 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	0	1'322,80	-1'322,80
410251 - SFR	DEFAIEMENTS REPAS	0	135,00	-135,00
410252 - SFR	DEPLACEMENTS	0	175,00	-175,00
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>0</b>	<b>1'632,80</b>	<b>4,30%</b> <b>-1'632,80</b>
<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>		<b>0</b>	<b>11'577,85</b>	<b>30,47%</b> <b>-11'577,85</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42022-- SFR	ECLAIRAGE, LUMIERES	0	189,00	-189,00
44010-- SFR	ACHAT SPECTACLES	0	16'196,00	-16'196,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>0</b>	<b>16'385,00</b>	<b>-16'385,00</b>
45010-- SFR	TVA	0	121,50	-121,50
45020-- SFR	DROITS D'AUTEUR	0	3'408,00	-3'408,00
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>0</b>	<b>3'529,50</b>	<b>-3'529,50</b>
46000-- SFR	FRAIS DE RECEPTION	0	627,65	-627,65
46100-- SFR	GRAPHISME	0	270,00	-270,00
46110-- SFR	PHOTOGRAPHIE	0	427,70	-427,70
46300-- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	0	1'025,60	-1'025,60
46400-- SFR	IMPRESSION CARTES	0	1'107,00	-1'107,00
46403-- SFR	SITE INTERNET	0	100,00	-100,00
46600-- SFR	FRAIS DE PORT	0	1'615,10	-1'615,10
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>0</b>	<b>5'173,05</b>	<b>-5'173,05</b>
<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>		<b>0</b>	<b>25'087,55</b>	<b>66,03%</b> <b>-25'087,55</b>
48100-- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	0	1'331,00	-1'331,00
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>0</b>	<b>1'331,00</b>	<b>-1'331,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>		<b>0</b>	<b>37'996,40</b>	<b>100,00%</b> <b>-37'996,40</b>

**8 L'ENSEIGNEUR**

Jean-Pierre Dopagne

**LE POCHE GENEVE**

Coproduction David Chassot Production

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51020-- SFR	SUBV. VDG - DPT CULTURE	0	-3'345,00	3'345,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>-3'345,00</b>	<b>3'345,00</b>
	RECETTES PROPRES SPECTACLES			
60010-- SFR	ABONNEMENTS	0	-7'503,00	7'503,00
600201- SFR	BILLETTERIE 1	0	-16'883,00	16'883,00
600204- SFR	BILLETTERIE ECOLES ET MIGROS	0	-670,00	670,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>-25'056,00</b>	<b>25'056,00</b>
712** ***	BAR	0	-2'337,00	2'337,00
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>0</b>	<b>-2'337,00</b>	<b>2'337,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>-30'738,00</b>	<b>30'738,00</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>7'258,40</b>	<b>-7'258,40</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1963

41

**GORGIAS - scolaires**

**LE POCHE GENEVE**

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40010-- SFR	COMEDIENS	0	9'819,00	-9'819,00
400111-- SFR	HONORAIRES COMEDIENS	0	3'000,00	-3'000,00
40021-- SFR	ASSISTANTS METTEURS EN SCENE	0	2'708,25	-2'708,25
400120-- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	0	1'943,70	-1'943,70
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>0</b>	<b>17'470,95</b>	<b>-17'470,95</b>
			82,47%	
41020 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	0	2'153,35	-2'153,35
410252 - SFR	DEPLACEMENTS	0	433,50	-433,50
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>0</b>	<b>2'586,85</b>	<b>-2'586,85</b>
			12,21%	
	<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>	<b>0</b>	<b>20'057,80</b>	<b>-20'057,80</b>
			94,68%	
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42050-- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	0	150,00	-150,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>0</b>	<b>150,00</b>	<b>-150,00</b>
45020	DROITS D'AUTEUR	0	936,00	-936,00
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>0</b>	<b>936,00</b>	<b>-936,00</b>
46000-- SFR	FRAIS DE RECEPTION	0	40,10	-40,10
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>0</b>	<b>40,10</b>	<b>-40,10</b>
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>0</b>	<b>1'126,10</b>	<b>-1'126,10</b>
			5,32%	
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>21'183,90</b>	<b>-21'183,90</b>
			100,00%	
<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>				
51030-- SFR	SUBV. VDG - DPT COHESION SOCIALE	0	-3'500,00	3'500,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>-3'500,00</b>	<b>3'500,00</b>
61010-- SFR	RECETTES PROPRES SPECTACLES	0	-18'000,00	18'000,00
	VENTE SPECTACLE	0	-18'000,00	18'000,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>-18'000,00</b>	<b>18'000,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>-21'500,00</b>	<b>21'500,00</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>-316,10</b>	<b>316,10</b>

**TOURNEE CLOSER**

Patrick Marber

**LE POCHE GENEVE**

Théâtre des Halles, Avignon / Théâtre le Public, Bruxelles / Les Célestins, Lyon

Avec le soutien de Corodis et Pro Helvetia

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40011- SFR	COMEDIENS	77'000	81'979,25	-4'979,25
400111- SFR	HONORAIRES COMEDIENS	0	9'784,52	-9'784,52
40046- SFR	SONORISATEURS	0	1'895,80	-1'895,80
	<b>TOTAL SALAIRES ARTISTIQUE</b>	<b>77'000</b>	<b>93'659,57</b>	<b>41,64%</b> <b>-16'659,57</b>
40110- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	0	1'681,05	-1'681,05
40120- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	15'000	14'452,67	547,33
40130- SFR	HABILLEUSES, ENTR. COSTUMES	0	697,65	-697,65
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>15'000</b>	<b>16'831,37</b>	<b>7,48%</b> <b>-1'831,37</b>
41010- SFR	VACANCES	8'740	-	8'740,00
41020- SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	18'637	18'289,30	347,70
410251- SFR	DEFRAIEMENTS REPAS	21'400	20'263,19	1'136,81
410252- SFR	DEPLACEMENTS	7'000	14'903,58	-7'903,58
410253- SFR	LOGEMENT	24'200	28'675,45	-4'475,45
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>79'977</b>	<b>82'131,52</b>	<b>36,51%</b> <b>-2'154,52</b>
	<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>	<b>171'977</b>	<b>192'622,46</b>	<b>85,63%</b> <b>-20'645,46</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42020- SFR	MATERIEL DECORS	4'500	6'617,25	-2'117,25
42021- SFR	ACCESSOIRES	0	939,01	-939,01
42030- SFR	COSTUMES (Y COMPRIS ENTRETIEN)	1'000	2'740,49	-1'740,49
42050- SFR	MATERIEL COIFFURE - MAQUILLAGE	500	837,67	-337,67
42070- SFR	TRANSPORT DECORS ET ASSURANCES	11'500	6'119,09	5'380,91
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>17'500</b>	<b>17'253,51</b>	<b>246,49</b>
45020- SFR	DROITS D'AUTEUR	2'280	1'251,50	1'028,50
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>2'280</b>	<b>1'251,50</b>	<b>1'028,50</b>
46000- SFR	FRAIS DE RECEPTION	0	2'231,18	-2'231,18
46100- SFR	GRAPHISME	0	740,00	-740,00
46300- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	1'000	6'371,62	-5'371,62
46400- SFR	IMPRESSION CARTES	3'000	4'480,90	-1'480,90
46900- SFR	DIVERS	2'000	-	2'000,00
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>6'000</b>	<b>13'823,70</b>	<b>-7'823,70</b>
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>25'780</b>	<b>32'328,71</b>	<b>14,37%</b> <b>-6'548,71</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>197'757</b>	<b>224'951,17</b>	<b>100,00%</b> <b>-27'194,17</b>
<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>				
53010- SFR	PRO HELVETIA	-15'000	-20'000,00	5'000,00
53020- SFR	CORODIS/LOTIERIE ROMANDE	-20'000	-34'000,00	14'000,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>-35'000</b>	<b>-54'000,00</b>	<b>19'000,00</b>
600203- SFR	RECETTES PROPRES SPECTACLES BILLETTERIE 3	0	-6'802,26	6'802,26
61010- SFR	VENTE SPECTACLES	-113'850	-88'632,47	-25'217,53
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>-113'850</b>	<b>-95'434,73</b>	<b>-18'415,27</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>-148'850</b>	<b>-149'434,73</b>	<b>584,73</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>48'907</b>	<b>75'516,44</b>	<b>-26'609,44</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1965

43

## TERRITOIRES EN ECRITURE

### LE POCHE GENEVE

Avec Les Célestins, Théâtre de Lyon

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40020-- SFR	METTEURS EN SCENE	15'625	17'891,60	-2'266,60
40021-- SFR	ASSISTANTS METTEURS EN SCENE	12'190	14'189,95	-1'999,95
40052-- SFR	FIGURANTS	11'500	10'357,49	1'142,51
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>39'315</b>	<b>42'439,04</b>	<b>65,42%</b> <b>-3'124,04</b>
40210 - SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	3'500	3'134,26	365,74
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>3'500</b>	<b>3'134,26</b>	<b>4,83%</b> <b>365,74</b>
41010 - SFR	VACANCES	4'067	-	4'067,00
41020 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	2'357	-	2'357,00
410251 - SFR	DEFRAIEMENTS REPAS	625	-	625,00
410252 - SFR	DEPLACEMENTS	340	-	340,00
410253 - SFR	LOGEMENT	625	-	625,00
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>8'014</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b> <b>8'014,00</b>
<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>		<b>50'829</b>	<b>45'573,30</b>	<b>70,25%</b> <b>5'255,70</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
44026-- SFR	ECHANGE PUBLIC	13'725	17'239,09	-3'514,09
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>13'725</b>	<b>17'239,09</b>	<b>-3'514,09</b>
46300-- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	1'890	-	1'890,00
46900-- SFR	DIVERS	1'000	2'061,68	-1'061,68
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>2'890</b>	<b>2'061,68</b>	<b>828,32</b>
<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>		<b>16'615</b>	<b>19'300,77</b>	<b>29,75%</b> <b>-2'685,77</b>
<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>		<b>67'444</b>	<b>64'874,07</b>	<b>100,00%</b> <b>2'569,93</b>
<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>				
51090-- SFR	AUTRES SUBVENTIONS SP	-15'000	-15'000,00	0,00
52020-- SFR	SUBV. ETAT - DIVERS	-15'000	-20'000,00	5'000,00
53020-- SFR	AUTRES SUBVENTIONS SP	-10'000	-	-10'000,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>-40'000</b>	<b>-35'000,00</b>	<b>-5'000,00</b>
<b>RECETTES PROPRES SPECTACLES</b>				
62041-- SFR	ECHANGE DE PUBLIC	0	-3'320,00	3'320,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>-3'320,00</b>	<b>3'320,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>		<b>-40'000</b>	<b>-38'320,00</b>	<b>-1'680,00</b>
<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>		<b>27'444</b>	<b>26'554,07</b>	<b>889,93</b>

**ENTREMETS**

Apéros d'auteurs &amp; Colporteurs &amp; JEMA &amp; Fête du Théâtre

**LE POCHE GENEVE**Avec l'Arsenic, Lausanne / Château Rouge, Annemasse / Maison  
Maison des Arts de Thonon - Evian

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
<b>CHARGES SALARIALES</b>				
40011-- SFR	COMEDIENS	0	3'849,30	-3'849,30
40014-- SFR	MUSICIENS	0	1'083,30	-1'083,30
400141-- SFR	HON. MUSICIENS	0	1'200,00	-1'200,00
40030-- SFR	SCENOGRAPHES	0	541,65	-541,65
400411- SFR	HON. DRAMATURGES -ASSISTANTS	0	2'000,00	-2'000,00
400441 - SFR	HON. MAQUILLEURS-COIFFEURS	0	500,00	-500,00
40046-- SFR	SONORISATEURS	0	277,30	-277,30
	<b>TOTAL SALAIRES ARTISTIQUE</b>	<b>0</b>	<b>9'451,55</b>	<b>-9'451,55</b>
40110-- SFR	REGIES (SON-LUMIERES-PLATEAU)	0	626,15	-626,15
40120-- SFR	PERSONNEL TECHNIQUE PROD	0	2'523,45	-2'523,45
	<b>TOTAL SALAIRES TECHNIQUE</b>	<b>0</b>	<b>3'149,60</b>	<b>-3'149,60</b>
40210 - SFR	PERSONNEL SALLE-CAISSE-ACCUEIL	0	345,35	-345,35
40220 - SFR	PERSONNEL BAR	0	264,05	-264,05
40230 - SFR	PERSONNEL DIFFUSION-DEPOTS	0	468,50	-468,50
	<b>TOTAL SALAIRES ACCUEIL</b>	<b>0</b>	<b>1'077,90</b>	<b>-1'077,90</b>
41020 - SFR	CHARGES SOCIALES ARTISTES	0	1'672,95	-1'672,95
410252 - SFR	DEPLACEMENTS	0	1'316,60	-1'316,60
	<b>TOTAL CHARGES SOCIALES ET DEF.</b>	<b>0</b>	<b>2'989,55</b>	<b>-2'989,55</b>
	<b>TOTAL CHARGE SALARIALES</b>	<b>0</b>	<b>16'668,60</b>	<b>-16'668,60</b>
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>				
42060-- SFR	MUSIQUE, BANDE SON ET VIDEOS	0	1'721,50	-1'721,50
44025-- SFR	ECHANGE PUBLIC	0	7'658,44	-7'658,44
	<b>TOTAL DEPENSES DE PRODUCTION</b>	<b>0</b>	<b>9'379,94</b>	<b>-9'379,94</b>
45010-- SFR	TVA	0	5,75	-5,75
45020-- SFR	DROITS D'AUTEUR	0	275,00	-275,00
	<b>TOTAL DROITS ET DIVERS</b>	<b>0</b>	<b>280,75</b>	<b>-280,75</b>
46000-- SFR	FRAIS DE RECEPTION	0	3'195,50	-3'195,50
46100-- SFR	GRAPHISME	0	756,00	-756,00
46300-- SFR	PRESSE - PUBLICITE - PHOTOS	0	1'134,90	-1'134,90
46400-- SFR	IMPRESSION CARTES	0	530,55	-530,55
46600-- SFR	FRAIS DE PORT	0	2'430,40	-2'430,40
49600-- SFR	DIVERS	0	475,20	-475,20
	<b>TOTAL PROMOTION DES SPECTACLES</b>	<b>0</b>	<b>8'522,55</b>	<b>-8'522,55</b>
	<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	<b>0</b>	<b>18'183,24</b>	<b>-18'183,24</b>

**ENTREMETS**

Apéros d'auteurs &amp; Colporteurs &amp; JEMA &amp; Fête du Théâtre

**LE POCHE GENEVE**Avec l'Arsenic, Lausanne / Château Rouge, Annemasse / Maison  
Maison des Arts de Thonon - Evian

CODE COMPTE	LIBELLE DU COMPTE	BUDGET	REALISE	BUDGET-REALISE
48100-- SFR	APPROVISIONNEMENT BAR	0	1'273,00	-1'273,00
	<b>TOTAL APPROVISIONNEMENT BAR</b>	<b>0</b>	<b>1'273,00</b>	<b>-1'273,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DU SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>36'124,84</b>	<b>-36'124,84</b>
	<b>RECETTES DU SPECTACLES</b>			
51090-- SFR	AUTRES SUBVENTIONS VDG	0	-6'250,00	6'250,00
52020-- SFR	SUBV. ETAT - DIVERS	0	-9'085,00	9'085,00
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>0</b>	<b>-15'335,00</b>	<b>15'335,00</b>
	RECETTES PROPRES SPECTACLES			
600202- SFR	BILLETTERIE 2	0	-1'695,00	1'695,00
62040-- SFR	ECHANGE DE PUBLIC	0	-780,00	780,00
	<b>TOTAL RECETTES PROPRES SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>-2'475,00</b>	<b>2'475,00</b>
712** ***	BAR	0	-188,50	188,50
	<b>TOTAL RECETTES DIVERSES</b>	<b>0</b>	<b>-188,50</b>	<b>188,50</b>
	<b>TOTAL RECETTES DU SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>-17'998,50</b>	<b>17'998,50</b>
	<b>RESULTAT DU SPECTACLE</b>	<b>0</b>	<b>18'126,34</b>	<b>-18'126,34</b>

## TABLEAU DE BORD

Activités		moyenne 2009-2012	statistique 2010-2011	statistique 2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Créations	Créations en production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	7,3	6	6	6	5		
	Créations en coprod. Où le théâtre n'a pas été producteur délégué		1	2	1	2		
Accueils	Spectacles en accueil	1	0	1	1	2		
Reprises	Spectacles en reprise	0,3	0	1	0	0		
	Total des spectacles	8,6	7	10	8	9		
Coproductions	Coproductions genevoises	1	0					
	Coproductions suisses ou internationales	3,8	1	4	4	4		
Représentations à Genève	Représentations de créations y.c. reprises	156	134	155	134	111		
	Représentations de spectacles accueillis	18	0	18	18	28		
	Manifestations hors-scène (Entremets, événements )	7	18	7	10	23		
	Total des manifestations	181	152	180	162	162		
Représentations en tournée	Représentations hors Genève de spectacles créés par l'institution (Genève et extérieur)	82	72	75	150	131		
	Représentations de coproductions en tournée							

## Public scolaire

Elèves venus avec leur classe	Elèves du primaire ayant assisté aux spectacles							
	Elèves du CO ayant assisté aux spectacles	260	0	260	260	186		
	Elèves du PO ayant assisté aux spectacles	572	151	401	459	578		
	Autres (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises,...)		134		138	216		
	Total des élèves et étudiants		285		857	980		
Visites scolaires DIP	Elèves du DIP accueillis ou visités dans le cadre d'opérations de médiation		40		40	150		
Nombre d'activités pédagogiques réalisées	Liste des activités à joindre en annexe				6	18		

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

1969

47

## TABLEAU DE BORD

<b>Public/billetterie</b>		<i>moyenne 2009/2012</i>	<i>statistique 2010-2011</i>	<i>statistique 2011-2012</i>	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Abonnements</b>	Abonnements ou carte de réduction souscrits pour la saison	983	836	896	709	759		
<b>Nombre de places</b>	Nombre total de sièges utilisés pour calculer le taux de fréquentation (jauge)	19'936	16'671	23'320	19'273	17'983		
<b>Taux de fréquentation</b>	Nombre de spectateurs / jaugue	90%	84%	74%	90,82%	94%		
<b>Billets d'abonnement</b>	Billets d'abonnement	5'237	5'016	4'576	4'458	4'683		
<b>Billets adultes plein tarif</b>	Billets individuels (35 CHF), y.c. représentations aînés	5'236	3'751	5'237	4'630	4'203		
<b>Billets à prix réduit</b>	Billets étudiants (15 CHF)	1'175	750	577	771	596		
	Billets 20 ans/20 francs (10 CHF)	111	63	77	114	73		
	Billets AVS/Alchômeurs	1'206	948	1'439	1'275	1'442		
	Autre : professionnels, mouvement des aînés, groupes, gigogne	1'626	1'338	1'625	2'545	2'295		
<b>Billets scolaires</b>	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)				719	764		
<b>Invitations</b>	Billets gratuits	2'675	2'115	3'631	3'478	2'807		
<b>Total</b>	Total des billets	18'019	13'981	17'162	17'990	16'863		

### Ressources humaines

<b>Personnel fixe</b>	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	6,7	6,9	7	6,95	7,3		
	Nombre de personnes	9	10	10	10	11		
<b>Personnel intermittent de production</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	728	450	589	527	484		
	Nombre artisans, technicien et autres	124	34	98	53	50		
	Nombre de comédiens		27		34	35		
<b>Personnel temporaire (hors intermittent)</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)		160	128	107	84		
	Nombre de personnes		0	12	35	28		
<b>Stagiaires et apprentis</b>	Nombre de semaines par année	0	0	0	0	0		
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSR, stages chômage...)	0	0	0	0	0		
<b>Metteur(e)s en scène</b>	Nombre de metteur(e) en scène résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche		6	6	6	8		
<b>Comédien(ne)s</b>	Nombre de comédien(ne)s résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	23	25	23	22	25		

## TABLEAU DE BORD

<b>Finances</b>		statistique 2010-2011	statistique 2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Charges de production</b>	Charges de production+coproduction+accueil	1'823'852	1'797'211	1'851'082	1'829'906		
<b>Charges de fonctionnement</b>	Charges totales - charges de production	1'074'008	1'107'771	1'123'171	1'144'204		
<b>Recettes de billetterie</b>	Produits liés directement à la vente de billets	290'268	291'054	302'424	298'383		
<b>Recettes de coproduction et tournées</b>	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations	386'803	276'581	258'640	262'345		
<b>Autres recettes</b>	Recettes propres divers + dons + fondations	89'961	72'858	121'804	163'994		
<b>Subvention liées à la convention</b>	Subvention Ville + Etat reversées par la FAD, y.c. subv. en nature	2'141'956	2'279'342	2'238'635	2'320'474		
<b>Charges totales</b>	Charges totales y.c. amortissements	2'897'860	2'904'981	2'974'253	2'974'110		
<b>Recettes totales</b>	Recettes propres +subv Ville et Etat + recettes de coproducteur	2'908'988	2'919'835	2'968'758	3'045'196		
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net	11'128	14'854	-5'495	71'086		
<b>Part d'autofinancement</b>	Rrecettes propres + coproduction + tournées / recettes totales	26%	22%	23%	24%		

### Agenda 21 et accès à la culture

<b>Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture</b>	En annexe, liste détaillée des actions
<b>Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable</b>	En annexe, liste détaillée des actions

## TABLEAU DE BORD

Réalisation des objectifs	moyenne 2009/2012	valeurs cibles	statistique 2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Objectif 1: Produire ou coproduire des spectacles réalisés par des artistes et artisans professionnels de la scène</b>							
Nombre de spectacles	8,6	8	10	8	9		
Nombre de représentations	156	150	173	152	139		
Nombre de spectateurs	18'019	16'000	17'162	17'990	16'863		
Commentaires:							
<b>Objectif 2: Créer des œuvres contemporaines</b>							
Spectacles en création		6		7	7		
Textes en création (textes mis en scène pour 1ère fois)		2		4	4		
Nombre de textes dont les auteurs sont vivants		7		6	6		
Commentaires:							
<b>Objectif 3: Favoriser la création suisse</b>							
Auteur(e)s résidant en Suisse (ou dans le Grand Genève)		2		4	1		
Metteur(e)s en scène résidant en Suisse (ou dans le Grand Genève)		5		7	5		
Comédien(ne)s en scène résidant en Suisse (ou dans le Grand Genève)		25		22	25		
Commentaires:							
<b>Objectif 4: Diffuser les créations du théâtre hors du Grand Genève</b>							
Nombre de représentations en tournées	82	70	75	150	125		
Commentaires:							

1972

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

## LE POCHE GENÈVE

### Annexe 1

---

#### **Liste des activités pédagogiques et rencontres diverses organisées pendant la saison 2013-2014**

##### 25 septembre 2013, à l'issue du spectacle

Rencontre d'une classe de l'UNI avec l'équipe artistique de *Derniers remords avant l'oubli* et *Music-Hall*

##### 10 octobre 2013, à l'issue du spectacle

Rencontre d'une classe de l'UNI avec l'équipe artistique de *Ma Marseillaise*

##### 26 février 2014, à l'issue du spectacle

Rencontre d'une classe du collège avec l'équipe artistique de *Bourlinguer*

##### 20 et 31 mars 2014

Interventions de José Lillo dans une classe du Collège autour du spectacle *Gorgias*

##### 21 mars et 11 avril 2014

Interventions de Françoise Courvoisier dans une classe du CFPT autour du spectacle *Les Fleurs du mal*

##### 14 avril 2014

Intervention de Françoise Courvoisier dans une classe de l'ECG autour du spectacle *Les Fleurs du mal*

##### 14 et 15 avril 2014

Scolaires du spectacle *Gorgias* au collège de Saussure

##### 2 et 9 mai 2014

Scolaires du spectacle *Gorgias* au CEC André-Chavanne

##### 9 mai 2014

Intervention de Françoise Courvoisier dans une classe du collège autour du spectacle *Les Fleurs du mal*

##### 9 mai 2014

Scolaire CECPO du spectacle *Les Fleurs du mal* au Poche

##### 12 et 13 mai 2014

Scolaires du spectacle *Gorgias* au collège Voltaire

##### 19 mai 2014, à l'issue du spectacle

Rencontre d'une classe de l'ECG adultes avec l'équipe artistique de *des Fleurs du mal*

##### 23 mai 2014

Scolaire CECCO du spectacle *Les Fleurs du mal* au Poche

## LE POCHE GENÈVE

### Annexe 2

---

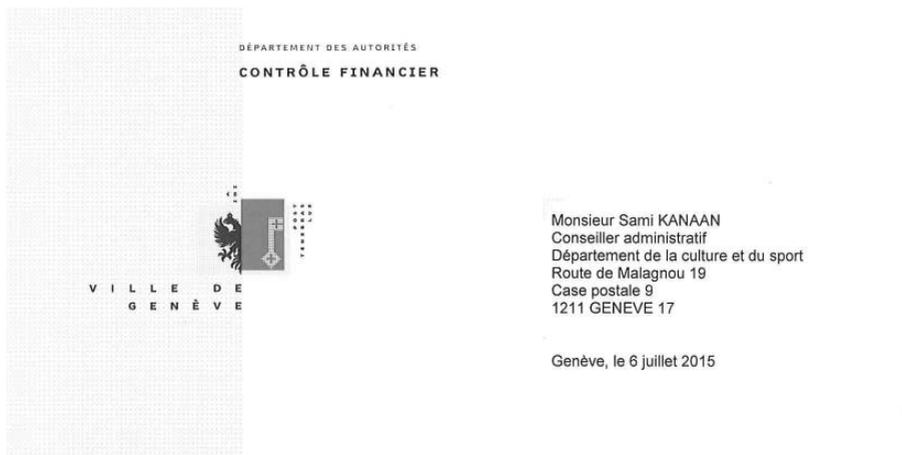
#### **Liste des actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture saison 2013-2014**

Répétitions générales publiques pour tous nos spectacles

Prix préférentiel pour les représentations du lundi

En collaboration avec la Ville de Genève :

- Surtitrage en français d'une pièce pour les sourds et malentendants
  - o *Irrésistible* (3 dates)
- 1 apéro des auteurs traduit en langue des signes
  - o *Francine Wohnlich*
- 2 représentations en matinée pour les aînés
  - o *Derniers remords avant l'oubli*
  - o *Irrésistible*
- Billets 20 ans / 20 francs
- Chèques cultures
- Billets bleus, « Un soir au théâtre »
- Prix PAG



#### Fondation d'Art Dramatique – 2015-C1

Monsieur le Conseiller administratif,  
 Cher Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 6 al. 2 des statuts de la Fondation d'Art Dramatique (ci-après "la FAD"), nous avons examiné les états financiers de l'exercice 2013/2014 arrêtés au 30 juin 2014.

#### Limitations de la mission

Notre mission a consisté uniquement en une vérification succincte des états financiers relatifs à l'exercice 2013/2014.

Nous n'avons pas, ni l'organe de révision, effectué de travaux spécifiques sur les tableaux de bord présentés aux pages 24 à 30 des états financiers de l'exercice 2013/2014, détaillant notamment le nombre d'entrées dans les théâtres.

Enfin, nous n'avons pas vérifié si le traitement des jetons de présence reçus par des employé-e-s de la Ville de Genève est en ligne avec le Statut du personnel, le REGAP et les directives internes, notamment quant au reversement potentiel des jetons à la Ville de Genève.

#### Travaux effectués

Nous avons vérifié que :

- les subventions versées par la Ville de Genève figurent effectivement dans les états financiers de la FAD pour leur montant exact, conformément à la convention de subventionnement pour les années 2013-2016 (ci-après "la convention") ;
- la subvention en nature relative à la mise à disposition de locaux par la Ville de Genève figure dans les comptes annuels pour son montant exact ;
- le poste "Fonds de réserve statutaire" au passif du bilan présente un solde ne dépassant pas le plafond prévu dans le règlement du fonds de réserve ;
- le poste "Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention" présente un solde conforme à la répartition définie à l'article 21, paragraphe 5, de la convention ;

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

- la FAD n'a pas versé de subvention à des tiers (art. 7 de la convention) ;
- les comptes annuels de l'exercice 2013/2014 ont fait l'objet d'un contrôle ordinaire effectué par une entreprise de révision agréée par l'autorité de surveillance en matière de révision (ASR) ;
- le rapport d'activités de la FAD est conforme aux exigences de contenu et de forme définies à l'article 9 de la convention.

Par ailleurs ce rapport présente certaines observations et informations qu'il est, à notre sens, utile de relever.

Enfin, nous vous informons du suivi des recommandations que nous avons formulées dans notre précédent rapport.

#### Commentaires et observations

##### 1. Répartition conventionnelle du résultat annuel

###### Contexte :

L'article 21 de la convention 2013/2016 prévoit au paragraphe 5 que "... le pourcentage de résultat annuel qu'elle conserve est égal au taux de couverture des revenus selon la formule :  $[(\text{total des revenus} - \text{subvention}) / \text{total des revenus}]$ .

Votre courrier du 23 septembre 2014 informe la FAD que le calcul ci-dessus ne doit pas prendre en compte les subventions en nature et que de ce fait, la formule devient :  $(\text{Total des revenus monétaires} - \text{subventions monétaires conventionnelles (art. 17)}) / \text{total des revenus monétaires}$ .

###### Constat :

Pour déterminer la part du résultat revenant à la FAD au 30 juin 2014, le calcul a été effectué sur la base de chiffres cumulés des exercices 2012/2013 et 2013/2014. L'article 21, paragraphe 5 de la convention relatif au calcul de la répartition du résultat entre la FAD, la Ville de Genève (ci-après « VdG ») et le Canton et la République de Genève (ci-après « Etat de Genève »), stipule qu'il y a lieu de calculer la répartition sur une base annuelle et non cumulée.

Notre calcul montre la répartition suivante :

<i>En Fr.</i>	2012/2013	2013/2014	Total (D)	Calcul FAD (E)	Différence (D) - (E)
Subventions Ville – Canton selon convention (A)	7'997'478	7'997'478		15'994'956	-
Total revenu	10'568'323	10'241'765			
- Subventions en nature	- 704'520	- 708'633			
Total revenu à considérer dans le calcul (B)	9'863'803	9'533'132	19'396'935	19'396'935	-

## Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

<i>En Fr.</i>	2012/2013	2013/2014	Total (D)	Calcul FAD (E)	Différence (D) - (E)
Résultat (C)	207'646	250'174		457'821	- 1
Subventions non dépensées à restituer (A) / (B) * (C)	168'357	209'874	378'231	377'519	712

Le montant des subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention devrait donc s'élever à Fr. 378'231.-, dont Fr. 262'356.- pour la Ville de Genève.

De plus, l'annexe figurant à la page 23 des états financiers 2013/2014 présentant le détail des subventions octroyées par la VdG et l'Etat de Genève, pour les exercices 2012/2013 et 2013/2014, ne fait pas partie des états financiers soumis à l'organe de révision. Plusieurs erreurs ont été identifiées dans la colonne relative à l'exercice 2013/2014 de ce tableau, à savoir :

- une subvention de la Ville de Genève de Fr. 15'000.- figure dans le détail des subventions versées par l'Etat de Genève alors qu'elle est déjà comprise dans le montant figurant sous le poste "Subventions Ville, autres" ;
- deux subventions, respectivement de Fr. 37'285.- et de Fr. 3'500.-, versées par l'Etat de Genève, figurent dans le récapitulatif des subventions octroyées par la Ville de Genève.

#### Recommandation #1 :

Il conviendrait de demander à la FAD d'ajuster ces écarts lors du calcul de la répartition cumulée lors de l'établissement des comptes 2014/2015.

Par ailleurs, la FAD perçoit des subventions complémentaires de la Ville et/ou de l'Etat de Genève. Il y aurait lieu de vérifier si ces subventions sont versées dans le cadre de la convention et, le cas échéant, de les intégrer dans la base de calcul de la répartition conventionnelle du résultat.

## **2. Détail des jetons de présence – Renouvellement direction Poche**

#### Contexte :

Le point 5 de l'annexe figurant à la page 18 des états financiers 2013/2014, présente le détail nominatif des jetons de présence versés aux membres du Conseil de fondation pour les exercices 2012/2013 et 2013/2014.

#### Constat :

Ce détail comprend également un montant de Fr. 38'700.- non nominatif des jetons de présence versés dans le cadre du groupe de travail "Renouvellement direction poche".

#### Recommandation #2 :

Pour des raisons de transparence, il conviendrait également de détailler ce montant par bénéficiaire.

### **3. Limitation des travaux de l'organe de révision**

#### Contexte :

Un rapport détaillé est émis par l'organe de révision, listant un certain nombre de précisions et de limitations.

#### Constat :

Au point 3.2.1.1 de son rapport détaillé, l'Organe de révision mentionne qu'il s'est vu refuser une prise de caisse par la responsable de la caisse, sous le prétexte d'une surcharge de travail.

#### Recommandation #3 :

La gestion des espèces étant un domaine dans lequel le risque de fraude est important, les contrôles inopinés s'avèrent nécessaires et il nous paraît important que l'organe de révision puisse procéder à une prise d'inventaire des caisses. Le Contrôle financier se tient à disposition pour réaliser cette mission, le cas échéant.

### **4. Suivi des recommandations du précédent rapport d'examen du Contrôle financier (exercice 2012/2013)**

#### Point 5.1.1 Présentation des provisions pour risques au passif du bilan :

La recommandation : "... présenter les provisions pour risques dans un poste distinct au passif du bilan" a été mise en application dans les états financiers de l'exercice 2013/2014.

#### Point 5.1.2 Informations publiées dans l'annexe :

La recommandation : "... le montant cumulé des billets d'entrée offerts fasse l'objet d'une mention distincte dans l'annexe aux états financiers." n'a pas été mise en application en raison de l'impossibilité technique actuelle de chiffrer ce montant.

#### Point 5.2.1 Traitement des bénéfices et des pertes :

La recommandation "... l'article 21 al. 4 de la convention de subventionnement 2013-2016 soit précisé en ce qui concerne le traitement des subventions en nature accordées par la Ville de Genève." a été mise en application par l'établissement d'un courrier adressé au président de la FAD, précisant que seules les subventions monétaires doivent être prises en compte dans le calcul.

#### Point 5.3.2. Seuil d'inscription dans l'actif immobilisé des acquisitions de biens durables :

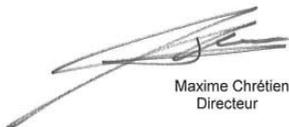
La mise en application de la recommandation "... d'évaluer l'opportunité de revoir le seuil à partir duquel un investissement doit être porté à l'actif immobilisé du bilan en fonction de la réalité économique propre à chaque théâtre" n'est pas encore effective à ce jour. Un commentaire a également été rajouté au rapport détaillé 2013/2014 de l'organe de révision.

Point 5.4.1 Provision pour risques :

La recommandation relative à la provision pour risques n'est plus applicable étant donné que cette provision a été intégralement dissoute dans l'exercice 2013/2014.

Nous restons à votre entière disposition pour un éventuel entretien quant au contenu de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



Maxime Chrétien  
Directeur



André Lévrier  
Directeur-adjoint

Proposition: comptes 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des finances. Je donne la parole à M. Stéphane Guex.

**M. Stéphane Guex** (EàG). Merci, Monsieur le président. Avant que nous ne renvoyions cette proposition en commission, j'aimerais exprimer mon interrogation au sujet de la procédure de nomination de la nouvelle direction du Théâtre Le Poche. A l'examen du rapport d'activité de la Fondation d'art dramatique, nous pouvons lire qu'un comité d'experts a été mandaté...

**Le président.** Monsieur Guex! Monsieur Guex!

*M. Stéphane Guex.* ... pour étudier les candidatures et mener des entretiens. (*Exclamations.*) J'ai lu le rapport, Mesdames et Messieurs. (*Le président coupe le micro de M. Stéphane Guex.*)

**Le président.** Etant donné que M. Guex ne veut pas m'entendre, nous allons continuer. (*Remarques.*) Ce n'est pas le propos aujourd'hui, Monsieur. En commission des finances, le représentant de votre groupe pourra poser ce genre de question. Ici, il s'agit simplement de renvoyer ou non cette proposition à la commission des finances. Merci beaucoup pour votre compréhension.

*M. Stéphane Guex.* Je peux demander l'ouverture de la discussion?

**Le président.** C'est tout à fait votre droit, Monsieur. Nous mettons votre demande au vote.

*Mise aux voix, l'ouverture de la discussion sur la proposition est refusée par 37 non contre 11 oui (1 abstention).*

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité (51 oui).**

**5. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'approbation du budget de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (PR-1140).****Exposé des motifs**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le budget de la saison 2015-2016 et l'exposé des motifs de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG).

Le budget de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre présente un déficit de 494 355 francs, soit 119 335 francs de plus que prévu dans le plan financier de la convention de subventionnement 2015-2017 signée par la Ville, le Canton et la FGTG le 6 mars 2015. Cet écart s'explique principalement par l'actualisation des prévisions concernant les charges et les produits des saisons hors murs.

Pour mémoire, les institutions au bénéfice d'une convention de subventionnement peuvent prévoir un ou plusieurs exercices déficitaires compensés par un ou plusieurs exercices bénéficiaires. En l'occurrence, la FGTG a prévu deux exercices déficitaires, en raison des deux saisons hors murs, compensés par un excédent à l'issue de la troisième saison. C'est pourquoi le déficit annoncé dans le budget de la saison 2015-2016, bien que plus élevé que le déficit annoncé dans la convention de subventionnement, demeure supportable.

Sans les imputations internes, le total des charges se monte à 31 036 424 francs, soit 376 144 francs de moins qu'au budget 2014-2015, et le total des produits se monte à 30 542 069 francs, soit 870 500 francs de moins qu'au budget 2014-2015.

**Grands groupes de charges***30 – Charges de personnel:*

20 662 856 francs, soit 68 592 francs de moins qu'au budget 2014-2015.

*31 – Biens, services et marchandises:*

10 363 568 francs, soit 389 852 francs de moins qu'au budget 2014-2015.

*33 – Amortissement:*

10 000 francs, soit 2000 francs de plus qu'au budget 2014-2015.

**Grands groupes de revenus:**

*42 – Revenus des biens:*

2000 francs, soit 3000 francs de moins qu’au budget 2014-2015.

*43 – Revenus divers:*

12 727 000 francs, soit 903 844 francs de moins qu’au budget 2014-2015.

*46 – Subventions et allocations:*

17 813 069 francs, soit 35 000 francs de plus qu’au budget 2014-2015.

Les imputations internes, qui s’équilibrent dans les charges et les revenus, se montent à 3 184 534 francs, soit le même montant inscrit au budget 2014-2015. Ces imputations correspondent à la valeur des locaux mis à disposition de la Fondation du Grand Théâtre par la Ville de Genève.

Deux incertitudes planent sur ce budget. Tout d’abord, les recettes de la billetterie prévues pour la période hors murs résultent d’une estimation, qui sera affinée dans le budget de la saison suivante en fonction des premiers résultats. Ensuite, dans ce budget figure une subvention du Canton de 1 million de francs, alors que le Grand Conseil n’a pas encore voté le projet de loi concernant le financement du GTG (PL 11605). Ce projet de loi prévoit le versement par le Canton d’une subvention de 500 000 francs en 2015, attribuée par le GTG à la saison 2014-2015, de 2 millions de francs en 2016 et de 3 millions de francs en 2017.

Dans le courrier au Conseil administratif accompagnant le budget de la saison 2015-2016, le Conseil de Fondation explique qu’en cas de refus par le Grand Conseil du projet de loi PL 11605, «le Grand Théâtre serait obligé de prendre des mesures d’économies drastiques en cours de saison, alors que des dépenses sont d’ores et déjà largement engagées». Comme il l’avait déjà fait le 14 mai 2014, le Conseil administratif a adressé un courrier au Conseil de Fondation rappelant que la Ville de Genève ne verserait pas de subvention supplémentaire si le Grand Conseil refusait le PL 11605 ou diminuait le montant des subventions prévues.

**Conclusion**

L’article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le programme et le budget définitifs de chaque saison du Grand Théâtre. En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver le budget de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

*décide:*

*Article unique.* – Le budget de la saison 2015-2016 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

*Annexes:*

- Exposé des motifs et budget de la saison 2015-2016 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève
- Plan financier de la convention de subventionnement 2015-2017 du Grand Théâtre de Genève
- Lettre à M<sup>me</sup> Lorella Bertani

## FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

### La Présidente

**PAR PORTEUR**

Au Conseil administratif  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Case postale  
1211 GENEVE 3

Genève, le 8 juillet 2015

Concerne : Budget de la saison 2015-2016

---

Madame la Maire,  
Monsieur le Vice-président,  
Madame la Conseillère administrative,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Je vous prie de trouver ci-joint le budget de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève, adopté à l'unanimité, sauf une abstention fonctionnelle, par le Conseil de fondation, dans sa séance du 22 mai 2015.

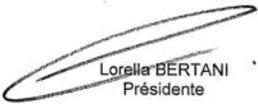
Je me permets de rappeler que ce projet de budget a fait l'objet de plusieurs révisions demandées par le Conseil de Fondation pour réduire au maximum le déficit d'exploitation lié aux contraintes imposées par l'organisation des activités hors les murs.

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre souhaite attirer l'attention des autorités municipales sur le fait, qu'en cas de refus par le Grand Conseil du projet de loi no 11605 accordant une aide financière à la Fondation du Grand Théâtre pour les années 2015 à 2017, le budget 2015-2016 du Grand Théâtre présenterait alors un déficit de CHF 1'000'000.- ce qui affecterait fortement le budget d'exploitation. Dans ce cas, le Grand Théâtre serait obligé de prendre des mesures d'économies drastiques en cours de saison, alors que des dépenses sont d'ores et déjà largement engagées.

Sept exemplaires de ce document relié vous sont adressés en annexe.

Je vous saurais gré de bien vouloir approuver ce budget et de le faire suivre à qui de droit.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Vice-président, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de ma haute considération.



Lorella BERTANI  
Présidente

*Annexes mentionnées*

---

11 Bd du Théâtre – Case postale 5126 – 1211 Genève 11

Tél +4122 322 51 71 – Fax +4122 322 50 01  
fondation@geneveopera.ch

1984

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: budget 2015-2016 du Grand Théâtre



**FONDATION DU  
GRAND THEATRE DE GENEVE**

**BUDGET DE LA SAISON 2015/2016**

**Une saison d'une rive à l'autre...**

## Préambule

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre présente ci-joint son budget pour la saison 2015/2016.

Cette saison sera marquée par des défis et les changements les plus importants que l'institution lyrique de la Place de Neuve ait connus depuis sa réouverture en 1982 :

- la rénovation en profondeur du bâtiment du Grand Théâtre, ce qui a pour conséquence sa fermeture pour deux ans et demi ;
- le déménagement complet des équipes artistiques, techniques et administratives du Grand Théâtre sur plusieurs sites durant ces travaux ;
- la construction d'une salle d'opéra provisoire de 1'100 places, installée sur la campagne Eugène-Rigot au cœur du quartier des institutions internationales de Genève : l'Opéra des Nations ;
- une saison jouée sur deux sites : après un début de saison à la place de Neuve, la scène se portera, en janvier 2016, d'une rive à l'autre, dans le bâtiment éphémère en bois de l'Opéra des Nations. C'est la première fois qu'une grande institution culturelle genevoise s'installe sur la rive droite. Le lieu d'implantation, les caractéristiques de ce bâtiment et la programmation qui y sera jouée apporteront de nombreuses nouveautés au public ;
- enfin, la question de la participation du Canton au financement du Grand Théâtre sera d'actualité avec le traitement, par le Grand Conseil genevois, du projet de loi y relatif, prévu à la rentrée parlementaire de l'automne 2015.

Le budget 2015/2016 prend en compte ces changements importants. Ces derniers auront des conséquences sur l'évolution des charges et des recettes. Le présent budget comprend également l'espoir d'un vote positif par le Grand Conseil du projet de loi de financement du Grand Théâtre. Il inscrit de ce fait une subvention cantonale de CHF 1'000'000.- aux recettes.

Il est aussi à relever que le Grand Théâtre de Genève, la plus grande institution culturelle de Suisse romande, outre son excellence artistique reconnue, se distingue de plus en plus dans le paysage professionnel romand comme un lieu où des métiers rares sont préservés et où l'innovation technologique trouve un terrain de déploiement, comme par exemple à travers les techniques futuristes de l'impression 3D dans la conception des projets scéniques.

## Un opéra d'une rive à l'autre

### Le programme artistique de la saison 2015/2016

La nouvelle saison verra le début des travaux de rénovation du Grand Théâtre, rendus possibles grâce au soutien de la Ville de Genève et des communes genevoises. En février 2016, l'Opéra des Nations, bâtiment entièrement construit en bois à partir des éléments constitutifs du Théâtre éphémère acheté à la Comédie-Française et financé grâce à des mécènes, accueillera le premier spectacle. Cet opéra implanté sur la rive droite au cœur des institutions internationales, permettra de produire des spectacles lyriques et chorégraphiques mémorables, pendant que le Grand Théâtre fera peau neuve et sera mis en conformité.

La saison 2015/2016 offrira de nombreux joyaux du répertoire comme les saisons précédentes. De ce point de vue, elle s'inscrit dans la continuité avec le souci de diversité et de qualité.

Mais le Grand Théâtre prépare aussi une saison ponctuée par le déplacement d'une rive à l'autre. La programmation en tiendra compte. Conformément à l'image du voyage incarnée par le déménagement, les spectatrices et spectateurs seront conviés au cœur des montagnes suisses, mais aussi à Cythère, à Troie ou encore à Carthage.

La saison commencera à la place de Neuve par *Guillaume Tell*, une œuvre emblématique, en coproduction avec le *Welsh National Opera*. Cet ouvrage marque le début du grand opéra français qui a toujours occupé une place de choix sur notre scène lyrique. Puis le Grand Théâtre accueillera *La Belle Héléne* qui entraîne dans son sillage *Les Troyens* sous la baguette du grand chef d'orchestre romand Charles Dutoit à la tête du *Royal Philharmonic Orchestra*. Le malicieux et étourdi Puck conduira les spectateurs dans la clairière d'un bois près d'Athènes où se réfugient les amants parmi les elfes, pendant que le Ballet du Grand Théâtre invite à la féerie avec *Casse-noisette* qui a fait l'unanimité au cours de la saison qui vient de se terminer. Avec *Die Zauberflöte*, le Grand Théâtre restera dans l'univers du conte avec le voyage initiatique de Pamina et de Tamino, vu par Daniel Kramer. L'institution quittera ainsi la rive gauche avec une féerie très populaire.

Ensuite, sur la rive droite, à l'Opéra des Nations, le premier rendez-vous sera donné avec Georg Friedrich Haendel et une autre œuvre magique, *Alcina*. Le ballet du Grand Théâtre, dont l'excellence n'est plus à prouver, présentera les célèbres *Carmina Burana* de Carl Orff. Charles Gounod et Giuseppe Verdi attendent également les spectatrices et spectateurs dans la salle provisoire tout en bois, sans oublier la version concertante de *La Forza del destino* au Victoria Hall.

La saison 2015/2016 sera ainsi marquée par le sœau de la littérature, de la poésie et de la féerie qui fera retrouver au public des artistes prestigieux et découvrir de nouveaux talents. Elle stimulera la curiosité et l'envie de faire du Grand Théâtre un lieu de vie, de rencontres et de débats.

*Pamina* et *Tamino* traverseront les épreuves du feu et de l'eau, nul doute que les spectatrices et spectateurs traverseront le Rhône et rejoindront l'Opéra des Nations pour rencontrer le public de la rive droite et vivre une expérience originale et unique. Pour un temps, le Grand Théâtre va à la rencontre du public et des organisations internationales sur l'autre rive du lac. Une preuve éloquente que le Grand Théâtre appartient à tous les Genevoises et Genevois.

## **Note explicative du budget 2015/2016**

### **1. Cadre général pour l'élaboration du budget**

Le budget prévisionnel 2015/2016 prend en compte les contraintes d'une saison sur deux sites:

- le premier semestre sera joué à la place de Neuve, ce qui offre une prévisibilité budgétaire s'inscrivant dans la continuité des années précédentes ;
- le second semestre voit le déménagement sur la rive droite, à l'Opéra des Nations équipé d'un nombre inférieur de places en comparaison de la salle habituelle; la réaction du public au déménagement reste difficile à évaluer, malgré les qualités intrinsèques de ce bâtiment.

C'est dans un contexte marqué par une plus grande incertitude qu'à l'accoutumée quant à la fidélité du public et un climat économique conjoncturel moins favorable au sponsoring et au mécénat, que le budget 2015/2016 a été élaboré.

En prenant en compte ces contraintes, le budget 2015/2016 prévoit une diminution des produits qui sont inférieures de CHF 870'500.- en comparaison du budget précédent. Les charges ont été réduites CHF 376'144.-.

Sans les imputations internes, le total des charges se monte à CHF 31'036'424.- et celui des produits à CHF 30'542'069.-. Le budget présente ainsi une perte de CHF 494'355.- pour la saison 2015/2016.

Cette perte est notamment due à une baisse des recettes de billetterie qui doivent être projetées avec prudence et qui sont de ce fait inférieures de CHF 712'000.- en comparaison du budget précédent. Les prix des billets ont en effet été baissés pour la salle de l'Opéra des Nations afin de marquer la volonté de gagner de nouveaux publics à l'occasion de ce déménagement.

Le budget ci-présent et le déficit d'exploitation qu'il contient ont été examinés le 22 mai 2015 par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre. Ce dernier les a acceptés sous réserve de la garantie d'un budget quadriennal 2014/2017 équilibré tel qu'inscrit dans le Projet de Loi accordant une aide financière cantonale à la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour les années 2015 à 2017. Ce budget pluriannuel a été présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil (PL no 11605 du 25 février 2015) dans le contexte du projet de la participation du Canton au financement du Grand Théâtre. Pour la saison 2015/2016, l'aide cantonale est inscrite à hauteur de CHF 1'000'000.-.

La planification pluriannuelle du Grand Théâtre prévoit en effet un retour à l'équilibre et à la compensation du déficit transitoire après l'absorption des inconvénients du déménagement et de l'organisation de la période hors les murs.

### **2. Rappel des projections budgétaires successives pour la période hors les murs**

L'évaluation des conséquences du déménagement du Grand Théâtre et l'organisation de deux saisons artistiques hors les murs ont été conduites par le Conseil de Fondation et la Direction générale à partir de 2013.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: budget 2015-2016 du Grand Théâtre

Le 28 juin 2013, le Conseil de Fondation avait préavisé une première projection élaborée en coordination avec les services de la Ville de Genève, sur la base d'une saison hors les murs dans des locaux loués au BFM, au Victoria Hall et à l'Alhambra. Ce premier budget a évalué la perte comparée à une saison ordinaire à la place de Neuve à hauteur de CHF 5'589'006.-. Ce déficit étant inacceptable, la recherche d'autres solutions pour la période hors les murs a été menée intensivement.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2013, de nouveaux scénarios ont été examinés par le Conseil de Fondation. L'option financièrement la plus favorable a été l'organisation de deux saisons dans un bâtiment provisoire construit à partir des éléments constitutifs du Théâtre éphémère de la Comédie-Française, mis en vente par cette dernière suite à la rénovation de la salle Richelieu au Palais-Royal. En utilisant ce bâtiment en bois, une première projection financière affichait une perte de CHF 1'196'326.- par an, montant déjà bien inférieur à la solution de deux saisons dans des salles louées.

Le 30 janvier 2015, le Conseil de Fondation a approuvé un plan quadriennal 2014-2018 en relation avec la présentation du projet de Loi cantonale de subventionnement. Ce plan pluriannuel affiche un déficit de CHF 375'000 pour la saison 2015/2016, qui sera compensé par un boni attendu pour la saison 2017/2018. L'écart entre cette projection et le budget définitif pour la saison 2015/2016 à CHF 494'355.- de déficit, accepté le 22 mai 2015 par Conseil de Fondation du Grand Théâtre, est de CHF 119'355.-. Cet écart très réduit s'explique par un affinement des divers paramètres de la projection et la prise en compte de la situation économique générale plus difficile en matière de sponsoring.

### 3. Principaux éléments du budget 2015/2016 en comparaison du budget 2014/2015

#### 3.1. Les dépenses

Le total des charges s'élève à CHF 31'036'424.- et prévoit une diminution des dépenses à hauteur de CHF 376'144.- par rapport à l'année précédente.

Les éléments principaux de l'évolution des charges sont les suivants :

Rubrique 3020 Traitement de personnel artistique fixe : une diminution de charges sur cette rubrique est prévue notamment en ce qui concerne la Jeune troupe de chanteurs, à hauteur de CHF 159'000.-.

Rubrique 3025 Personnel artistique de spectacle (chanteurs, chefs d'orchestre, metteurs en scène et artistes des productions sous contrat de travail) : la charge augmente de CHF 397'500.- par rapport au budget précédent. L'Opéra des Nations offre en effet un nombre de places inférieur de 400 fauteuils par rapport au Grand Théâtre, ce qui oblige à augmenter le nombre de représentations. Ceci entraîne à son tour une augmentation des cachets des artistes et solistes.

Cette dernière rubrique doit être considérée en lien avec la rubrique 3182 Honoraires de prestations artistiques (contrats avec des ensembles et artistes au bénéfice du statut d'indépendant), qui affiche également une augmentation de CHF 442'000. Le même phénomène joue ici : l'Opéra des Nations implique une augmentation du nombre des représentations pour compenser la diminution du nombre de places. Le coût des services d'orchestre sera en augmentation, car l'OSR ne peut pas assurer l'ensemble des spectacles et pour cette raison, des orchestres supplémentaires doivent être engagés. Dans ce contexte, les honoraires artistiques sont incompressibles.

Rubrique 313 Achat de fournitures et marchandises, à savoir principalement les coûts de production : c'est sur cette rubrique que les coupes sont déterminantes dans le contexte des productions à l'Opéra des Nations, avec une diminution de CHF 1'091'170.-. Ces économies

sont plus particulièrement réalisées sur les décors et leur construction, la scène de l'Opéra des Nations étant de taille plus réduite que celle de la place de Neuve.

Rubrique 3171 Défraiements : l'évolution de ce poste est directement liée aux coûts artistiques de spectacle hors les murs, avec une augmentation de CHF 259'000.-.

## 2.2. Les recettes

La prévision des recettes de la saison 2015/2016 est établie à CHF 30'542'069.-. Le budget prévoit ainsi une diminution des produits à hauteur de CHF 870'500.- par rapport à l'année précédente.

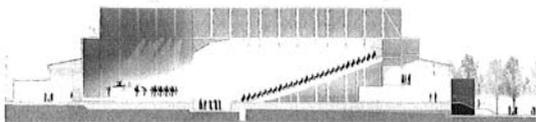
Les éléments principaux de l'évolution des recettes sont les suivants :

Rubriques 4340 et 4341 pour les recettes de Billetterie : une diminution de CHF 712'000.- est prévue, en raison de la diminution de la capacité de la salle de l'Opéra des Nations – moins 400 places – et celle des prix des billets qu'il était nécessaire de repenser pour tenir compte de la configuration de la salle et pour attirer de nouveaux publics. Le total des recettes de billetterie est évalué à CHF 9'788'000.-, contre CHF 10'500'000.- au budget précédent.

Rubrique 4343 Tournées : malgré l'évolution du taux de change du franc suisse qui limite les perspectives de vente de tournées du ballet du Grand Théâtre, la diminution n'est que de CHF 20'000.-. Le ballet du Grand Théâtre reste en effet très sollicité par des partenaires étrangers partout dans le monde en raison de son répertoire couronné de succès.

Rubrique 4348 Produits de Restauration Buvette et Bars : le déménagement à l'Opéra des Nations invite à la prudence pour ce poste, qui est budgétisé en diminution de CHF 55'000.-.

Rubrique 469 Autres subventions et Allocations, qui réunit les produits du mécénat, du sponsoring et des partenariats à hauteur de CHF 3'646'250.- : la prévision de la diminution est importante et s'établit à une baisse de CHF 465'000.-, ceci en raison de la diminution des engagements de plusieurs sponsors souffrant de la conjoncture économique générale. Il est à noter que le Cercle du Grand Théâtre maintient son engagement qui est prévu à hauteur de CHF 1'930'000.-.



Coupe longitudinale de l'Opéra des Nations avec sa salle de 1'100

1990

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: budget 2015-2016 du Grand Théâtre

## GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget 2015/2016

BCF 08.05.2015

CF 22.05.2015

Numéro	Désignation	Budget 2013/2014	Comptes 2013/2014	Budget 2014/2015	Budget 2015/2016	Ecart B 15/16 - B 14/15
3	charges (sans imputations internes)	31'552'547	-31'812'301	31'412'569	31'036'424	-376'144
4	produits (sans imputations internes)	31'552'547	31'971'929	31'412'569	30'542'069	-870'500
	PERTES & PROFITS	0	159'629	0	-494'355	
3	COMPTES DE CHARGÉS	34'737'081	-34'996'835	34'597'103	34'220'958	-456'444
30	CHARGES DU PERSONNEL	22'220'597	-19'785'510	20'731'449	20'662'856	-68'592
300	Jetons de présence	165'000	-163'344	165'000	165'000	0
301	Salaires & Traitements	4'349'700	-3'561'501	4'130'547	3'990'422	-140'125
3010	Personnel permanent	2'276'480	-1'832'024	1'987'547	2'007'422	19'875
3011	Traitement personnel temporaire & Pers. Invité	1'970'000	-1'611'553	2'020'000	1'852'000	-168'000
3012	Traitement Stagiaires & Apprenants	20'000	-954	20'000	10'000	-10'000
3013	Heures supplémentaires & Indemn. Trav. Irreg.	0	0	0	0	0
3014	Primes & Indemnités	83'220	-116'971	103'000	121'000	18'000
302	Personnel artistique	14'729'140	-13'288'393	13'572'000	13'770'500	198'500
3020	Traitement Personnel artistique	6'789'780	-6'426'997	6'734'000	6'575'000	-159'000
3021	Traitement Personnel artistique temporaire	125'000	-60'164	45'000	55'000	10'000
3024	Pers Artistique - Primes & Indemnités de fonction	477'100	-394'707	480'000	430'000	-50'000
3025	Traitement Personnel Artistique de Spectacle	7'337'260	-5'406'525	6'313'000	6'710'500	397'500
302510	Cachet Metteurs en Scène (y c.Assist.)	564'700	-437'050	610'000	493'000	-117'000
302520	Cachet Chefs d'Orchestres (y c.Assist.)	889'000	-801'885	687'000	757'000	70'000
302530	Cachet Chorégraphes (y c.Assist.)	211'000	-126'563	245'000	126'000	-119'000
302540	Cachet Artistes & Solistes	4'005'260	-3'735'585	3'499'000	4'115'000	616'000
302550	Cachet Maîtres d'oeuvre (Scénogr.Costum.)	1'111'900	-617'000	759'000	677'000	-82'000
302560	Traitement Choeur - Auxiliaires	250'000	-204'459	250'000	266'000	16'000
302565	Traitement Musiciens auxiliaires	0	-44'983	0	0	0
302570	Traitement Compositeur Librettiste	0	0	0	0	0
302580	Traitement Danseurs Sumuméraires	0	-7'254	30'000	90'000	60'000
302590	Traitement Figurants	305'400	-366'146	233'000	186'500	-46'500
	<i>Mus. supplémentaires CHF 974k Rubr. 3182</i>					
303	Assurances sociales	1'103'028	-1'073'336	1'100'964	1'070'503	-30'462
3031	Ch.sociales - Cotisations AVS, AI, APG	716'069	-666'879	708'024	688'106	-19'918
3032	Ch.sociales - Cotisations Ass.chômage	136'273	-128'201	137'633	133'815	-3'819
3033	Ch.sociales - Cotisations Ass.maternité	6'173	-5'129	5'558	5'422	-136
3034	Ch.sociales - Cotisations Alloc.familiales (ALFA)	241'689	-261'371	238'837	232'345	-6'492
3035	Ch. Sociales Fonds de formation professionnelle	2'824	-4'625	5'760	5'450	-310
3036	Ch. Sociales s/provisions salaires & indemnités	0	-7'230	5'153	5'366	213
304	Caisse de pension et de prévoyance	1'075'359	-924'921	1'028'563	978'305	-50'258
305	Assurance maladie et accidents	510'370	-429'760	432'375	411'127	-21'248
3051	Ch.sociales - Primes Ass.accidents	341'639	-241'967	229'653	218'671	-10'982
3052	Ch.sociales - Primes Ass.perte gain maladie (APG)	99'491	-122'646	129'758	123'422	-6'336
3053	Ch.sociales - Part.assurance maladie	63'000	-60'830	68'164	64'492	-3'672
3054	Ch.sociales - Cotisation au Fonds de décès	6'240	-4'316	4'800	4'542	-259
306	Prestations en nature	40'000	-32'833	40'000	40'000	0
3061	Equipement personnel et de sécurité	20'000	-14'295	20'000	20'000	0

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: budget 2015-2016 du Grand Théâtre

1991

GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget 2015/2016

BCF 08.05.2015  
CF 22.05.2015

Número	Désignation	Budget 2013/2014	Comptes 2013/2014	Budget 2014/2015	Budget 2015/2016	Ecart B 15/16 - B 14/15
3062	Frais de repas, Réception aux collaborateurs	20'000	-18'538	20'000	20'000	0
<b>308</b>	<b>Personnel intérimaire</b>	<b>200'000</b>	<b>-272'093</b>	<b>225'000</b>	<b>200'000</b>	<b>-25'000</b>
<b>309</b>	<b>Autres charges du personnel</b>	<b>48'000</b>	<b>-39'329</b>	<b>37'000</b>	<b>37'000</b>	<b>0</b>
3090	Autres Ch. du personnel hors formation	23'000	-37'388	32'000	32'000	0
3092	Formation	25'000	-1'941	5'000	5'000	0
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES &amp; MARCHANDISES</b>	<b>9'251'950</b>	<b>-12'006'942</b>	<b>10'673'120</b>	<b>10'363'568</b>	<b>-389'852</b>
<b>310</b>	<b>Fournitures de bureau, imprimés, publicité</b>	<b>989'000</b>	<b>-1'032'473</b>	<b>1'017'200</b>	<b>982'348</b>	<b>-34'852</b>
3100	Fournitures de bureau	48'000	-50'670	48'000	48'000	0
3101	Frais d'impression	55'000	-63'593	49'500	50'000	500
3102	Journaux, revues, revues spécialisées, Livres	10'000	-4'054	10'500	5'000	-5'500
3103	Publicité, impression, matériel	444'000	-404'413	442'700	407'965	-34'735
3104	Frais d'annonces et emplacements publicitaires	432'000	-509'744	466'500	471'383	4'883
<b>311</b>	<b>Achat de mobilier, machines, véhicules, mat. d'équip</b>	<b>510'000</b>	<b>-991'892</b>	<b>531'500</b>	<b>545'000</b>	<b>13'500</b>
3111	Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmts	320'000	-798'195	380'000	350'000	-30'000
3112	Acquisition d'équipements de sécurité	0	0	0	0	0
3114	Acquisition d'équipements informatiques	140'000	-193'697	126'500	190'000	63'500
3117	Acquisitions Equipmts spécifiques de spectacles	50'000	0	25'000	5'000	-20'000
<b>312</b>	<b>Eau, Energie, Combustible</b>	<b>24'000</b>	<b>-58'012</b>	<b>24'000</b>	<b>59'000</b>	<b>35'000</b>
<b>313</b>	<b>Achat de fournitures et marchandises</b>	<b>2'944'900</b>	<b>-2'684'315</b>	<b>3'701'700</b>	<b>2'610'000</b>	<b>-1'091'700</b>
3131	Achat de matériel et fournitures d'entretien	217'500	-313'412	238'500	150'000	-88'500
3135	Achats/Location Production, Coproduction	50'000	-81'089	670'000	175'000	-495'000
3136	Achats Matériel & Fournitures pour Productions	2'167'400	-1'695'994	2'127'200	1'700'000	-427'200
3138	Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants	425'000	-479'914	446'000	375'000	-71'000
3138.5	Achats marchandises destinées à la vente	10'000	-4'748	10'000	10'000	0
3139	Frais Transport & Douane si/Achats	75'000	-109'157	210'000	200'000	-10'000
<b>314</b>	<b>Entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>340'000</b>	<b>-395'192</b>	<b>360'000</b>	<b>260'000</b>	<b>-100'000</b>
<b>315</b>	<b>Entretien d'objets mobiliers par des Tiers</b>	<b>158'000</b>	<b>-149'380</b>	<b>141'000</b>	<b>152'000</b>	<b>11'000</b>
3151	Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Equipmts	70'000	-55'380	70'000	50'000	-20'000
3154	Entr.Maint.Nett. Equipmts Informatiques & Photocop.	16'000	-4'261	15'000	12'000	-3'000
3155	Entr.Maint.Nett. Décors, Accessoires & Costumes	35'000	-42'889	20'000	55'000	35'000
3157	Entr.Maint.Nett Equipmts spécifiques de spectacles	35'000	-46'850	36'000	35'000	-1'000
<b>316</b>	<b>Loyer, fermage, et redévance d'utilisation</b>	<b>1'253'710</b>	<b>-1'531'407</b>	<b>1'537'000</b>	<b>1'484'000</b>	<b>-53'000</b>
3160	Loyer Immobilier, Surfaces	878'710	-1'125'015	1'159'000	1'057'000	-102'000
3161	Location Machines, Outillage, Mobilier & Equipmts	10'000	-55'426	12'000	25'000	13'000
3163	Location Véhicules motorisés	0	-20'564	4'000	20'000	16'000

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: budget 2015-2016 du Grand Théâtre

## GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget 2015/2016

BCF 08.05.2015  
CF 22.05.2015

Numéro	Désignation	Budget 2013/2014	Comptes 2013/2014	Budget 2014/2015	Budget 2015/2016	Ecart B 15/16 - B 14/15
3164	Location Equipements Informatiques & Photocopieurs	235'000	-189'304	232'000	237'000	5'000
3165	Location Equipements et matériel plateau	100'000	-115'998	100'000	125'000	25'000
3167	Location Instruments de musique	30'000	-26'100	30'000	20'000	-10'000
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>1'233'760</b>	<b>-2'024'506</b>	<b>1'221'700</b>	<b>1'573'000</b>	<b>281'300</b>
3170	Rbl Frais de Repas, Voy. & Hébergmts Pers. Interne	525'000	-883'533	600'000	650'000	50'000
3171	Défraiments, Frais Voy. & Hébergmts Pers. Invité	468'400	-976'218	491'000	750'000	259'000
3172	Frais de réception GTG (Empl. Pers. invité, Tiers)	170'360	-45'494	56'700	51'000	-5'700
3173	Frais de représentation (invitation de tiers)	60'000	-119'262	62'000	112'000	-20'000
3179	Consommation interne	10'000	0	12'000	10'000	-2'000
<b>316</b>	<b>Honoraires et prestations de services</b>	<b>1'758'580</b>	<b>-3'092'374</b>	<b>2'101'020</b>	<b>2'660'220</b>	<b>548'900</b>
3180	Prestations de Surveillance et de Sécurité	130'000	-124'216	130'000	130'000	0
3180.8	Elim.Déchets, Voirie, Déclassement	50'000	-96'427	60'000	95'000	35'000
3181	Honoraires de Publications	126'780	-254'917	137'500	226'200	88'700
3182	Honoraires de Prestations Artistiques	452'000	-810'337	532'000	974'000	442'000
3183	Prestations Médicales	75'000	-76'712	75'220	75'220	0
3183.1	Autres Honoraires & Prestations de Tiers	220'000	-470'959	205'000	190'000	-15'000
3184	Frais de communication	145'000	-172'808	142'000	172'000	30'000
3185	Frais d'expédition (Courier&Transport à l'extér.)	320'000	-494'478	360'000	380'000	20'000
3186	Primes d'assurances	82'000	-65'795	85'500	85'500	0
3187	Frais bancaires et de recouvrement	92'000	-87'553	82'000	82'000	0
3188	Droits d'Auteurs	55'000	-427'393	281'000	250'300	-41'000
3189	Redevances, Taxes & Impôts	10'800	-10'780	10'800	0	-10'800
<b>319</b>	<b>Frais divers</b>	<b>40'000</b>	<b>-47'390</b>	<b>38'000</b>	<b>38'000</b>	<b>0</b>
3190	Pertes de Changes	0	-23'919	0	0	0
3196	Autres Frais (Coûtisation et Dédommagements)	40'000	-23'472	38'000	38'000	0
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>80'000</b>	<b>-19'849</b>	<b>8'000</b>	<b>10'000</b>	<b>2'000</b>
<b>330</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>0</b>	<b>-19'849</b>	<b>8'000</b>	<b>10'000</b>	<b>2'000</b>
3300	Pertes s/ débiteurs	0	-19'849	8'000	10'000	2'000
<b>331</b>	<b>Amort. s/patrimoine administratif - ordinaire</b>	<b>80'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3310	Pertes s/ placements	0	0	0	0	0
3315	Amortissements Immobilisations Corporelles	80'000	0	0	0	0
<b>39</b>	<b>IMPUTATIONS INTERNES</b>	<b>3'184'534</b>	<b>-3'184'534</b>	<b>3'184'534</b>	<b>3'184'534</b>	<b>0</b>
<b>396</b>	<b>VGE charges - Location d'immeubles</b>	<b>3'184'534</b>	<b>-3'184'534</b>	<b>3'184'534</b>	<b>3'184'534</b>	<b>0</b>
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>34'737'081</b>	<b>35'156'463</b>	<b>34'597'103</b>	<b>33'726'603</b>	<b>-871'844</b>
<b>42</b>	<b>REVENUS DES BIENS</b>	<b>8'500</b>	<b>23'110</b>	<b>5'000</b>	<b>2'000</b>	<b>-3'000</b>

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: budget 2015-2016 du Grand Théâtre

1993

**GRAND THEATRE DE GENEVE**

Budget 2015/2016

BCF 08.05.2015  
CF 22.05.2015

Número	Désignation	Budget 2013/2014	Comptes 2013/2014	Budget 2014/2015	Budget 2015/2016	Ecart B 15/16 - B 14/15
420	Avoirs à vue	8'500	1'769	5'000	2'000	-3'000
4200	Produits des Intérêts	8'500	1'769	5'000	2'000	-3'000
421	Créances	0	3	0	0	0
422	Capitaux du patrimoine financier	0	0	0	0	0
424	Gains comptables s/placements du patrim. financier	0	0	0	0	0
429	Autres Revenus	0	21'338	0	0	0
4290	Gains de Changes	0	21'338	0	0	0
43	<b>REVENUS DIVERS</b>	13'631'889	14'041'971	13'629'500	12'727'000	-903'844
434	<b>Redevances d'utilisation et prestations de service</b>	12'921'200	12'946'593	12'803'500	11'933'000	-870'500
4340	Produits de la Billetterie, Abonnements	6'140'000	5'477'008	5'240'000	5'383'400	143'400
4341	Produits de la Billetterie, Entrées	4'484'200	4'841'900	5'260'000	4'404'600	-855'400
4342	Produits de la Billetterie, Taxes	32'000	35'978	32'000	32'000	0
4343	Produits de Repr. Externes (Tournées)	820'000	1'078'144	820'000	800'000	-20'000
4344	Produits des Droits d'Enregistrements	142'000	168'857	142'000	168'000	26'000
4345	Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiaires)	165'000	196'865	131'500	120'000	-11'500
4347	Produits de la Publicité	370'000	308'260	423'000	325'000	-98'000
4348	Produits de Restauration Buvette, Bars, Restaurant	768'000	839'681	755'000	700'000	-55'000
435	<b>Ventes de marchandises</b>	697'089	725'844	772'000	645'000	-128'344
4351	Ventes des programmes	238'000	275'597	237'000	240'000	3'000
4355	Ventes/locations Production, Produits Coproduction	454'089	445'204	530'000	400'000	-130'000
4356	Ventes d'Articles Divers	5'000	5'043	5'000	5'000	-1'344
436	<b>Dédommagements de tiers</b>	183'600	340'063	24'000	124'000	100'000
4361	Frais Refacturés à la clientèle	0	177'575	0	0	0
4362	Remboursement de Frais du Personnel	23'600	25'531	24'000	24'000	0
4366	Remboursement des Assurances Sociales	160'000	138'957	0	100'000	100'000
4367	Remboursement d'Assurances de Choses	0	0	0	0	0
439	<b>Autres contributions</b>	30'000	29'472	30'000	25'000	-5'000
46	<b>SUBVENTIONS &amp; ALLOCATIONS</b>	17'712'158	17'906'848	17'778'069	17'813'069	35'000
461	<b>Cantons</b>	0	0	500'000	1'000'000	500'000
4610	Subventions Cantonales non Affectées	0	0	500'000	1'000'000	500'000
462	<b>Communes</b>	13'190'908	13'202'312	13'166'819	13'166'819	0
4620	Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spectacles	10'690'908	10'664'242	10'666'819	10'666'819	0
4621	Subv. Ville de Genève Affectées aux Spectacles	0	38'070	0	0	0
4625	Subventions des Communes (Hors VGE)	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	0

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: budget 2015-2016 du Grand Théâtre

## GRAND THEATRE DE GENEVE

Budget 2015/2016

BCF 08.05.2015  
CF 22.05.2015

Numéro	Désignation	Budget 2013/2014	Comptes 2013/2014	Budget 2014/2015	Budget 2015/2016	Ecart B 15/16 - B 14/15
469	Autres subventions et Allocations	4'521'250	4'704'536	4'111'250	3'646'250	-465'000
4690	Produits de Mécénat	1'630'000	380'000	630'000	630'000	0
4691	Produits de Sponsoring & Partenariats	1'276'250	1'624'893	1'276'250	821'250	-455'000
4692	Soutien Cercle	1'370'000	2'454'643	1'879'500	1'930'000	50'500
4693	Soutien de Sponsors/Partenaires affecté	245'000	245'000	325'500	265'000	-60'500
49	IMPUTATIONS INTERNES	3'184'534	3'184'534	3'184'534	3'184'534	0
496	VGE Produits - Location d'immeubles	3'184'534	3'184'534	3'184'534	3'184'534	0

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: budget 2015-2016 du Grand Théâtre

1995

*Convention de subventionnement 2015-2017 du Grand Théâtre de Genève*

**Plan Financier 2015-2017 (CHF 000)**

	2013-2014	B 2014-2015	B 2015-2016	B 2016-2017	B 2017-2018
<b>Charges</b>					
<u>Frais artistiques</u>					
Personnel permanent Chœur	4'939	4'963	4'988	5'013	5'038
Personnel permanent Ballet	3'006	3'062	3'077	3'093	3'108
Personnel permanent Jeune troupe	394	565	568	571	574
Personnel permanent Régie	270	272	273	275	276
<b>Total personnel artistique permanent</b>	<b>8'609</b>	<b>8'862</b>	<b>8'906</b>	<b>8'951</b>	<b>8'996</b>
Solistes invités	3'986	3'776	4'507	5'339	4'679
Effectifs supplémentaires Chœur, Orchestre, Fig. ...	1'379	1'230	641	1'121	1'189
Metteurs en scène, chorégraphes, etc.	2'676	2'552	2'517	2'787	2'517
Frais de production	5'636	6'158	5'057	4'265	4'385
Droits d'auteurs	427	481	300	300	300
Honoraires de prestations artistiques	440	397	381	570	481
<b>Total frais de plateau</b>	<b>14'544</b>	<b>14'594</b>	<b>13'403</b>	<b>14'382</b>	<b>13'551</b>
<b>Total frais artistiques</b>	<b>23'152</b>	<b>23'456</b>	<b>22'309</b>	<b>23'333</b>	<b>22'547</b>
<u>Frais de fonctionnement</u>					
Personnel administratif et direction	2'758	3'080	3'111	3'142	3'174
Matériel & Fournitures	1'284	744	1'315	1'304	1'667
Entretien des immeubles et objets mobiliers	708	684	442	280	840
Loyer machines et immobiliers	4'194	4'149	4'101	4'101	4'101
Publicité	1'338	1'139	1'328	1'750	1'328
Eau et énergie	58	24	24	24	24
Autres frais	1'505	1'321	1'679	1'375	1'379
Amortissements					
<b>Total frais de fonctionnement</b>	<b>11'845</b>	<b>11'141</b>	<b>12'000</b>	<b>11'976</b>	<b>12'513</b>
<b>Total des charges</b>	<b>34'997</b>	<b>34'597</b>	<b>34'310</b>	<b>35'309</b>	<b>35'060</b>
<b>Recettes</b>					
Billetterie et taxes	10'355	10'532	9'542	8'432	9'542
Autres recettes propres	3'318	3'044	3'000	3'000	3'000
Subventions Ville de Genève	10'664	10'667	10'667	10'667	10'667
Subventions non monétaires Ville de Genève	3'223	3'185	3'185	3'185	3'185
Subventions Canton de Genève	0	500	1'000	2'500	3'000
Subventions ACG	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500
Mécénat	2'610	2'510	2'200	2'200	2'200
Sponsoring et partenariats	2'095	1'602	1'670	1'670	2'170
Autres revenus	393	59	171	171	171
<b>Total des recettes</b>	<b>35'156</b>	<b>34'597</b>	<b>33'934</b>	<b>34'324</b>	<b>36'434</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>160</b>	<b>0</b>	<b>-375</b>	<b>-985</b>	<b>1'375</b>

Budget pris en charge par la Ville de Genève (estimations basées sur le budget 2014) :

	2013-2014	B 2014-2015	B 2015-2016	B 2016-2017	B 2017-2018
<b>Personnel municipal permanent</b>	22'972	22'972	22'972	22'972	22'972
<b>Autres charges (hors subventions)</b>	3'475	3'475	3'475	3'475	3'475

1996

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: budget 2015-2016 du Grand Théâtre

Séance CA du 26.08.2015

Mme Alder  
MM. Barazzone  
Pagani  
Mme Salerno  
M. Kanaan  
Mmes Bachmann  
Koelliker  
MM. Moret  
Burri

Dossier

VILLE DE  
GENÈVE

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYVARD  
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4  
CASE POSTALE 3983  
CH-1211 GENÈVE 3  
T +41(0)22 418 29 00  
F +41(0)22 418 29 01  
www.ville-geneve.ch



Fondation du Grand Théâtre de Genève  
Mme Lorella Bertani  
Présidente  
Case postale 5126  
1211 Genève 11

Genève, le 26 août 2015

Budget de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève

Madame la Présidente,

Le Conseil administratif a pris connaissance de votre courrier du 8 juillet 2015 concernant le budget de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (GTG).

Après examen dudit budget, le Conseil administratif a décidé de l'approuver et de le transmettre au Conseil municipal, avec une réserve importante : si le Grand Conseil refusait le projet de loi concernant le financement du GTG (PL-11605) ou diminuait le montant des subventions prévues, la Ville de Genève ne verserait pas de subvention supplémentaire pour combler le déficit du GTG.

Cette réserve vous a déjà été communiquée par le Conseil administratif dans son courrier du 14 mai 2014 relatif au budget de la saison 2014-2015 du GTG. Dans ce même courrier, le Conseil administratif vous avait demandé de lui présenter les mesures que le conseil de fondation prendrait pour équilibrer le budget dans l'éventualité où le Grand Conseil refusait le PL-11605. Vous aviez simplement répondu que « le Grand Théâtre serait obligé de prendre des mesures d'économies drastiques en cours de saison, alors que des dépenses sont d'ores et déjà largement engagées ». Le sort du PL-11605 étant encore incertain, le Conseil administratif aimerait connaître ces « mesures d'économies drastiques » de manière plus détaillée.

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Jacques Moret  
Directeur général

Sami Kanaan  
Conseiller administratif

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté à l'unanimité (53 oui).

**6. Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 4 665 700 francs et net de 4 072 700 francs, recettes déduites, soit:**

- un crédit de 1 907 400 francs destiné à l'extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas;
- un crédit brut de 2 758 300 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 432 000 francs et la récupération de la TVA de 161 000 francs, soit un montant net de 2 165 300 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public des rues du Village-Suisse, Gourgas et des Maraîchers (PR-1141).

### **Introduction**

Situé au cœur du quartier de la Jonction, le parc Gourgas a été réaménagé en 2010 et étendu jusqu'à l'école du Mail. La piétonnisation de la rue du Village-Suisse a été prévue dans le cadre du projet d'aménagement du parc Gourgas, mais différée car elle accueillait les pavillons provisoires de l'école du Mail. Actuellement un aménagement provisoire a été réalisé. L'extension du parc vers la rue du Village-Suisse (tronçon entre les rues Gourgas et Maraîchers) permettra d'étendre la zone protégée de la circulation automobile autour de l'école et d'augmenter la surface de ce parc très fréquenté.

Dans cette même logique, le tronçon de la rue Gourgas amenant au parc, depuis la rue des Bains, a été mis en zone piétonne à l'essai. Un bilan positif a permis également de rattacher ce tronçon de rue au projet.

La présente proposition vise donc à étendre le parc Gourgas sur ces deux tronçons de rues adjacentes dans la continuité du projet réalisé, pour accroître la surface de ce parc extrêmement utilisé par les habitants de la Jonction, qui ne disposent que de peu d'espaces de ce type.

**Exposé des motifs**

Le futur aménagement se situe dans une zone d'étude comprenant une école, un parc urbain, des habitations et une caserne de pompiers.

*Aménagement et extension du parc*

La zone d'intervention est répartie en deux sous-espaces:

- la rue du Village-Suisse et la placette devant l'école du Mail;
- la rue Gourgas, vestibule du parc.

La placette de l'école située au nord du parc est un espace de rassemblement, d'attente des parents et des enfants, qui vit et s'anime aux rythmes de l'école. Le projet y prévoit la mise en place d'un mobilier adapté.

La rue Gourgas, depuis la rue des Bains, est un axe de déplacement et non d'arrêt. Elle permet aux enfants de rejoindre le parc et l'école, au promeneur de se rendre au parc, ou bien de rejoindre la rue des Maraîchers plus rapidement.

Une voie est réservée aux cycles dans la rue du Village-Suisse, en bordure du parc.

Le projet consiste à sécuriser les usages et à redonner à chacun sa place dans l'espace public tout en apportant plus d'espace de détente aux habitants du quartier.

*Réseau d'assainissement public*

Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de la Ville de Genève est en cours d'élaboration. Il est destiné à remplacer l'ancien plan directeur des égouts (PDE), datant de 1981. Entre-temps, une «image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève» (IDA) a été retenue, en avril 2004, en concertation avec les services cantonaux concernés. Cette image fixe, quartier par quartier, le type de système d'assainissement à mettre en œuvre (réseau séparatif ou unitaire), ainsi que les mesures de protection de l'environnement à prendre pour mieux maîtriser les rejets dans le milieu récepteur (lac et cours d'eau).

Ainsi, les eaux claires et les eaux usées de la rue du Village-Suisse sont actuellement en régime unitaire et s'écoulent en direction de la station d'épuration d'Aïre-Le Lignon, via le collecteur primaire rive droite de l'Arve. Une inspection par caméra a révélé l'extrême vétusté (radiers effondrés, défauts de construction n'assurant plus leur sécurité statique et leur étanchéité) des canalisations existantes sur les rues des Maraîchers, Gourgas et du Village-Suisse. Ces réseaux seront démolis et reconstruits en système séparatif.

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

Ce secteur fait partie du bassin versant GS «boulevard d'Yvoy», planifié en système séparatif. Actuellement, ce bassin versant est partiellement en régime séparatif, puisqu'il est déjà équipé, en aval, d'un exutoire d'eaux pluviales dans l'Arve, sis à l'angle de l'avenue Sainte-Clotilde et du quai Ernest-Ansermet. Les travaux proposés ont donc pour objectif de poursuivre la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux, et notamment d'assurer la continuité avec des travaux effectués précédemment et situés en amont (voir la proposition PR-634 concernant la rue Gourgas) et ainsi valoriser rapidement les investissements déjà réalisés en matière de protection de l'environnement.

D'autre part, il est également prévu de reconstruire les collecteurs unitaires sur les rues des Maraîchers et Gourgas en direction de l'avenue de Sainte-Clotilde. Selon l'IDA et le PGEE, ce bassin versant doit être conservé en régime unitaire. Les eaux à évacuer trouvent leur exutoire dans le collecteur principal de la rive gauche via la rue des Jardins.

### **Obligation légale**

Les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques communales et des ouvrages d'art qui en dépendent sont à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 23 de la loi sur les routes (L 1 10).

Les travaux de construction et d'entretien du réseau d'assainissement secondaire incombent à la Ville de Genève, selon les articles 58, 60 et 84 de la loi sur les eaux (LEaux-GE – L 2 05).

### **Programme et descriptif des travaux**

Le programme des travaux se décompose en deux thématiques reprises par les deux délibérations.

#### *Extension du parc Gourgas – délibération I*

Le projet d'extension aux rues adjacentes prévoit le traitement du sol en continuité avec le parc rénové en 2010, une nouvelle répartition de l'espace entre les piétons et les cycles, l'extension du réseau d'arrosage aux plantations le nécessitant et la mise en place d'un mobilier urbain adapté (couvert, chaises, mâts d'éclairage, plots carrés, etc.).

#### *L'espace public*

Le sol sera aménagé de manière continue en enrobé bitumineux, identique au revêtement déjà présent dans le parc.

2000

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

### Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction du réseau d'assainissement

Les surfaces engazonnées de forme ovoïde du parc Gourgas seront complétées dans la continuité de leur forme.

Les deux zones engazonnées, devant supporter le passage occasionnel des camions du Service d'incendie et de secours, seront réalisées en gazon stabilisé afin d'assurer la portance des véhicules, tout en respectant l'esprit de l'aménagement.

Une voie cyclable sera délimitée sur la rue du Village-Suisse (dans le périmètre du parc, tronçon de rue en zone piétonne), à l'emplacement actuel du trottoir côté rue Sainte-Clotilde.

#### *Le mobilier*

Les entrées du parc seront délimitées par des plots en béton carrés, qui permettront également d'éviter l'intrusion de véhicules. Des plots amovibles seront disposés à chaque entrée du parc, afin de permettre l'intervention des véhicules des services SIS, SEVE, VVP.

A chaque entrée, un plot de plus grande hauteur servira de support au nom du parc. Quelques plots seront également disposés dans le parc sous forme d'assises et de jeux.

Des chaises (modèle Ville de Genève) seront disposées sur la placette devant l'école afin de créer de petits salons urbains, salle d'attente de l'école.

Un préau couvert (surface de 40 m<sup>2</sup> environ) sera mis en place sur la placette. Il permettra d'accueillir et d'abriter parents d'élèves et enfants à la sortie des classes, ou au retour du centre aéré. Son emplacement a été étudié en intégrant les contraintes liées aux accès SIS et à l'ensoleillement. Sa forme ovale s'intégrera au dessin du parc.

#### *Plantations, arrosage*

Des drains enterrés seront posés autour des alcôves et raccordés au réseau d'assainissement public. Deux arbres seront plantés dans la rue du Village-Suisse, ainsi que des arbustes en cépée dans la rue Gourgas, afin de renforcer l'ambiance de corridor d'entrée et guider le promeneur vers la placette de l'école et le parc. L'entretien de l'ensemble sera assuré par le SEVE. Le système d'arrosage en place sera étendu aux nouvelles zones plantées.

#### *Eclairage public – installations électriques*

L'éclairage proposé prévoit de remplacer les luminaires vétustes de la rue du Village-Suisse par des mâts similaires à ceux déjà installés dans le parc.

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

Devant l'école, les trois luminaires existants seront également déposés et remplacés par les mêmes luminaires que dans le parc.

Au total six nouveaux luminaires seront donc posés.

L'éclairage de la rue Gourgas ne sera pas modifié. En effet, il vient d'être entièrement remplacé par de nouveaux luminaires suspendus, dans le cadre du changement des 4500 points lumineux. La cour de l'école bénéficie également d'un éclairage suspendu récent et performant.

*Construction et rénovation de collecteurs – délibération II*

Les collecteurs existants de type ovoïde, en ciment, seront remplacés par des collecteurs circulaires en PVC ou en fibre de verre renforcée, suivant leur diamètre.

L'exécution est prévue en fouilles à parois verticales, blindage jointif. Les sacs d'eaux pluviales, ainsi que leurs raccordements au collecteur principal, seront, suivant leur état, reconstruits.

Les raccords privés au droit des collecteurs reconstruits seront, suivant leur état, remplacés aux frais des propriétaires.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Le projet est pleinement en adéquation avec l'Agenda 21 grâce à la mise en œuvre de différents principes de développement durable.

Tout d'abord, l'aménagement propose une augmentation des surfaces végétalisées par la création de zones engazonnées. Les eaux de ruissellement seront au maximum renvoyées dans ces zones vertes, afin de maintenir le cycle naturel de l'eau. Les essences végétales sélectionnées seront résistantes et adaptées au climat local.

Les luminaires sélectionnés possèdent une efficacité énergétique performante, correspondant aux critères actuels de développement durable.

De même, le choix du matériau des tuyaux de collecteurs s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcés. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage des collecteurs est composé de granulats recyclés.

Enfin, il est prévu d'utiliser de la grave recyclée en centrale pour le remblayage des fouilles.

2002

## SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

**Estimation des coûts**

<i>Délibération I – extension du parc Gourgas</i>	Fr.	Fr.
Travaux de génie civil		
Installation de chantier		125 000
Démolition et démontages		150 000
Aménagement de surface	4 700 m <sup>2</sup>	950 000
Plantations		80 000
Suivi des espaces verts dans leur jeune âge		10 000
Fourniture et pose de mobilier urbain (bancs, potelets, bornes ciment, etc.)		50 000
Fourniture et pose d'un préau couvert	40 m <sup>2</sup>	75 000
Marquages et signalisation		30 000
Eclairage		65 000
Fosses à bennes (fourniture, pose et raccord EU)		20 000
<b>Total</b>	<b>4 700 m<sup>2</sup></b>	<b>1 555 000</b>
Honoraires		
Ingénieur civil	5,1%	80 000
Ingénieur géomètre, cadastration	0,6%	10 000
Géotechnique, laboratoire	0,6%	10 000
Héliographie		5 000
Information publique et communication		10 000
<b>Total</b>		<b>115 000</b>
<b>Coût total HT de l'aménagement</b>		<b>1 670 000</b>
<i>Calcul des frais financiers (délibération I)</i>		
Coût total HT de l'aménagement		1 670 000
TVA 8% (arrondi)		133 600
Coût total TTC de l'investissement		1 803 600
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		72 100
Intérêts intercalaires $(1\,803\,600 + 72\,200) \times 18 \times 2,25\%$		31 700
$2 \times 12$		
<b>Coût total TTC brut de l'aménagement</b>		<b>1 907 400</b>
<b>Délibération I – coût total net TTC</b>		<b>1 907 400</b>
<i>Délibération II – construction et rénovation de collecteurs</i>		
Travaux de génie civil		
Installation de chantier		150 000
Excavation		170 000
Blindage		100 000

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

Canalisations	667 ml	1 000 000
Remblayage		180 000
Enrobés		150 000
Marquages		85 000
Sous-total	667 ml	<u>1 835 000</u>
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires		
Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public		400 000
(360 000 francs de travaux + 40 000 francs d'honoraires ingénieur civil)		
Sous-total génie civil à la charge des propriétaires		<u>400 000</u>
Total travaux de génie civil		2 235 000
Honoraires		
Ingénieur civil	6,5%	120 000
Ingénieur géomètre, cadastration	1,0%	20 000
Géotechnique, laboratoire	1,0%	20 000
Héliographie		10 000
Information publique et communication		<u>10 000</u>
Total honoraires et information-communication		<u>180 000</u>
Coût total HT des collecteurs		2 415 000
<i>Calcul des frais financiers (délibération II)</i>		
Coût total HT des collecteurs		2 415 000
TVA 8% (arrondi)		<u>193 200</u>
Coût total TTC des collecteurs		2 608 200
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		104 300
Intérêts intercalaires		
$(2\,608\,200 + 104\,300) \times 18 \times 2,25\%$		45 800
	2 x 12	
Coût total brut TTC des collecteurs		<u>2 758 300</u>
Délibération II – coût total brut TTC		2 758 300
A déduire:		
Remboursement des propriétaires des bâtiments pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé des raccordements privés au collecteur public 400 000 + TVA 8% = 432 000)		
		-432 000
TVA récupérable sur la construction des collecteurs secondaires (2 015 000 x 8% = 161 200) arrondi à		
		-161 000
Délibération II – coût total net TTC (non compris participation financière du FIA)		<u>2 165 300</u>

2004

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

### **Délai de réalisation**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à douze mois. La durée totale de l'opération est estimée à dix-huit mois, ce qui implique que des intérêts intercalaires doivent être pris en compte pour les délibérations I et II, qui sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

La date prévisionnelle de mise en exploitation est 2017.

### **Recettes: travaux de construction et rénovation de collecteurs (délibération II)**

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale des chantiers, afin de s'assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements seront engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d'ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains.

Conformément à l'article 66 de la loi cantonale sur les eaux (L 2 05 du 5 juillet 1961), les raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement sont à la charge des propriétaires. Ainsi les montants engagés sont assurés d'être remboursés une fois les travaux achevés. L'estimation financière de ces raccordements est de 400 000 francs HT, soit 432 000 francs TTC.

Le montant de la TVA récupérable est calculé sur le coût total de l'opération de collecteurs auquel est déduit le montant des travaux liés au raccordement des biens-fonds privés, honoraires compris. Cette déduction est opérée puisque l'intégralité des travaux liés aux biens-fonds privés fait l'objet d'un remboursement intégral postérieurement à la réalisation des travaux. La TVA récupérable est donc estimée à 161 200 francs pour une assiette de prestation évaluée à 2 015 000 francs.

### **Financement spéciaux et préfinancements**

Afin de permettre la mise en conformité avec la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991 et d'assurer un financement durable de l'activité d'assainissement des eaux, la loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE – L 2 05) a été modifiée le 29 novembre 2013 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le système de financement de l'assainissement des eaux a été considérablement modifié et remplace dès cette date le règlement relatif aux taxes d'épuration et d'écoulement des eaux (RTEpur – L 2 05.21). La nouvelle loi assure désormais une couverture des coûts de fonctionnement et d'investissement selon le

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

principe de causalité où le consommateur, quel qu'il soit, finance, via une taxe perçue par les SIG, le système d'exploitation, d'entretien et de développement du réseau secondaire. Ce changement législatif permet donc à la Ville de Genève, comme pour toutes les communes genevoises, de percevoir des revenus à la hauteur de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Une nouvelle entité dénommée Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) a été constituée dans le cadre de cette loi, dont l'objectif est d'assurer le financement de la réalisation, de l'extension, de la transformation, de l'entretien et de l'exploitation des réseaux secondaires des communes. Les communes restent propriétaires de leur réseau, qu'elles loueront au FIA pour en assurer le financement.

Le produit de la taxe annuelle d'utilisation du réseau est déterminé de manière à couvrir les frais d'exploitation, les charges d'entretien, les amortissements et les intérêts financiers liés aux réseaux secondaires et figurant dans les comptes communaux ainsi que les frais de fonctionnement du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Dès lors, tous les investissements destinés à réhabiliter et/ou créer des réseaux secondaires d'assainissement seront compensés par un loyer annuel versé par le FIA, et comptabilisé sous forme d'un revenu de fonctionnement au sein du centre de coût «assainissement des eaux» du Service du génie civil.

### **Validation technique et financière des projets par le FIA**

Conformément à l'article 10 des statuts du FIA fixant les compétences du fonds, les projets d'ouvrages et les plans financiers des équipements projetés seront soumis pour approbation, par l'intermédiaire des services de l'Etat (DETA-SPDE), au conseil du FIA qui fixera le montant de l'octroi effectivement accordé à la Ville.

La présentation technique et financière du projet aux services de l'Etat, objet de la présente proposition, est actuellement en cours et le conseil du FIA sera saisi très rapidement pour approbation.

### **Déductibilité de la TVA: principes généraux et application**

Lorsqu'une entité assujettie à la TVA réalise une vente, elle vend ses biens ou ses services toutes taxes comprises (TTC). Son chiffre d'affaires correspond au montant hors taxe (HT) de cette vente. La différence entre le TTC et le HT – la TVA collectée – est due à la Confédération (AFC-TVA). Lorsqu'elle fait un achat, l'entité soumise à TVA paye les montants TTC mais les charges supportées par celle-ci sont hors taxes. La différence entre le HT et le TTC est donc un montant qui vient en déduction de la TVA collectée, c'est la TVA déductible.

2006

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

Quand le montant de TVA collectée est supérieur au montant de TVA déductible, ce qui est en général le cas puisqu'un assujetti TVA est censé faire des bénéfices pour être viable, l'entité verse la différence à la Confédération.

Dans le cas d'espèce du centre de coût «assainissement des eaux – génie civil» qui est assujetti à la TVA, le chiffre d'affaires est représenté par le loyer versé par le FIA. Celui-ci est composé, d'une part, de la participation forfaitaire à l'entretien du réseau secondaire et, d'autre part, du remboursement des annuités d'amortissement des propositions concernées y compris intérêts (taux OFL). Les achats soumis à la TVA sont composés de prestations de tiers (fonctionnement et investissement), eux-mêmes assujettis à la TVA.

### **Référence au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026**

Pour la délibération I, cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 102.067.02 du 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2015-2026, pour un montant de 1 890 000 francs (p. 60) et pour la délibération II sous le N° 081.106.102, pour un montant de 2 006 000 francs (p. 57).

### **Budget de fonctionnement**

#### *Délibération I*

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire

- de 10 000 francs par année pour le Service des espaces verts;
- de 2400 francs par année pour le Service de l'aménagement urbain (éclairage);
- de 7500 francs par année pour le Service du génie civil;
- de 2500 francs par année pour le Service logistique et manifestations.

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève, soit le groupe 314, pour les quatre services.

#### *Délibération II*

Les travaux envisagés portent sur le remplacement de canalisations vétustes, qui n'entraînent pas de charges supplémentaires d'exploitation, mais aussi sur la création de 424 ml de réseaux nouveaux pour la mise en séparatif de la rue du Village-Suisse.

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

Le coût moyen annuel plafond pris en compte par le FIA est de 11 francs TTC (10,20 HT) par mètre linéaire de collecteur. Ainsi, en termes de budget complémentaire, le Service du génie civil prévoira une somme de 4324,80 francs, arrondie à 4300 francs HT, sur le groupe 314, entièrement compensée par un revenu équivalent provenant du FIA.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les charges d'exploitation (budget de fonctionnement) du centre de coût «assainissement des eaux» du Service du génie civil, seront prises en charge par le FIA à concurrence de la participation forfaitaire à l'entretien mentionnée dans le paragraphe précédent, conformément à la convention d'entretien des réseaux publics d'assainissement liant la Ville de Genève au FIA.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière de l'investissement net prévue à la délibération I, comprenant les intérêts du taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 113 900 francs.

La charge financière de l'investissement net prévue à la délibération II, comprenant les intérêts du taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 93 400 francs.

### **Validité des coûts**

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2015.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

### **Autorisation de construire**

Une requête en autorisation de construire portant sur les aménagements a été déposée auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, le 5 septembre 2011, sous le numéro APA 35434-1 et a été accordée le 18 décembre 2012. Une requête en autorisation a également été déposée pour le tronçon concerné de la rue Gourgas (APA 35436) et est actuellement en instruction.

2008

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

Une requête en autorisation de construire portant sur les collecteurs, a été déposée auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, le 8 avril 2013, sous le numéro APA 38000-1 et a été accordée le 15 juillet 2013.

### **Régime foncier**

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève et du domaine privé de la Ville de Genève.

### **Information publique**

Dans le cadre du projet, une large concertation a été menée avec les habitants, les usagers et les différents services concernés. Ainsi le Service des écoles a été consulté. Une séance avec le conseil d'établissement sera également organisée, afin de présenter le projet aux responsables, aux professeurs et aux parents d'élèves.

Le projet a été présenté aux associations en automne 2013 et a été accueilli très positivement.

Avant le début du chantier, une lettre d'information sera distribuée aux habitants et commerçants du quartier, indiquant la nature des travaux prévus, leur durée et les mesures de circulation prises durant le chantier. La distribution sera complétée par un envoi aux associations du quartier ainsi que par une diffusion aux parents des élèves de l'école.

Sur place, un panneau d'information et de chantier décrira le nouvel aménagement, ainsi que l'ensemble des travaux effectués (collecteurs, aménagement, etc.). La durée du chantier, son coût, les mandataires et les entreprises retenus seront indiqués.

A la fin du chantier, une inauguration sera organisée. Un «triptique» sera publié, dans le but de présenter le nouvel aménagement réalisé.

### **Personnes à mobilité réduite**

Le projet a été conçu pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Ainsi, les aménagements respectent toutes les règles et principes habituellement appliqués.

De plus, il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

mobilité réduite, ainsi que des malvoyants. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

**Intérêts intercalaires**

La durée de l'opération étant de dix-huit mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte pour les délibérations I et II, qui sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

2010

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement,  
de fonctionnement et planification des dépenses  
d'investissement (en francs)**

**Extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas et reconstruction du  
réseau d'assainissement public des rues du Village-Suisse, Gourgas et des Maraîchers**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

Délibération I	Montant	%
Honoraires	100 000	5%
Travaux de génie civil	1 555 000	82%
Frais divers (héliographie, Information et communication)	15 000	1%
Frais financiers (yc TVA)	237 400	12%
<b>Coût total brut du projet TTC</b>	<b>1 907 400</b>	<b>100%</b>

Délibération II	Montant	%
Honoraires	160 000	6%
Travaux de génie civil	1 835 000	67%
Travaux de génie civil à charge propriétaires privés	400 000	15%
Frais divers (héliographie, Information et communication)	20 000	1%
Frais financiers (yc TVA)	343 300	12%
<b>Coût total brut du projet TTC</b>	<b>2 758 300</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Génie civil

CHARGES	Délib. I	Délib. II
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	22 400	4 300
32/33 - Frais financiers intérêts / amortissements	113 900	93 400
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>136 300</b>	<b>97 700</b>

REVENUS	Délib. I	Délib. II
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers (prise en charge entretien FIA)		4 300
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Remboursement FIA amortissements et intérêts		70 500
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>		<b>74 800</b>

<b>Impact net sur le budget de fonctionnement</b>	<b>-136 300</b>	<b>-22 900</b>
---	-----------------	----------------

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

## Délibération I

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2015	0	0	0
2017	1 907 400	0	1 907 400
<b>Totaux</b>	<b>1 907 400</b>	<b>0</b>	<b>1 907 400</b>

## Délibération II

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes (yc TVA déductible)	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2015	0	0	0
2017	2 758 300	593 000	2 165 300
<b>Totaux</b>	<b>2 758 300</b>	<b>593 000</b>	<b>2 165 300</b>

## RECAPITULATIF

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes (yc TVA déductible)	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2015			
2017	4 665 700	593 000	4 072 700
<b>Totaux</b>	<b>4 665 700</b>	<b>593 000</b>	<b>4 072 700</b>

2012

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 907 400 francs, destiné à l'extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas situées sur les parcelles de Genève, secteur Plainpalais N<sup>os</sup> 3468, 3478 et 3482, propriétés du domaine public communal et N<sup>os</sup> 354, 355, 356, 291 et 292, propriétés privées de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 907 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

Proposition: extension du parc Gourgas et reconstruction  
du réseau d'assainissement

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 758 300 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 432 000 francs et la récupération de la TVA de 161 000 francs, soit un montant net de 2 165 300 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public des rues du Village-Suisse, Gourgas et des Maraîchers.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 758 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Genève, de 2017 à 2046.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (55 oui).**

**7. Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2015, dans le cadre des travaux du CEVA, en vue de:****Sur le quartier de la gare des Eaux-Vives,****Délibération I**

- la réalisation du remaniement parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015, établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015;
- l'ouverture d'un crédit de 100 000 francs destiné à acquitter les droits d'enregistrement et les émoluments au Registre foncier des cessions sans soulte par l'Etat à la Ville de Genève;
- l'inscription d'une servitude d'usage public en faveur de la Ville de Genève sur les futurs espaces publics, selon le plan localisé de quartier N° 29 786 de la gare des Eaux-Vives, et de diverses servitudes techniques liées à la réalisation des bâtiments.

**Délibération II**

- les désaffectations du domaine public communal, sur la commune de Genève, section Eaux-Vives, des sous-parcelles N<sup>os</sup> 3012B à E, sises avenue de Chamonix et des sous-parcelles N<sup>os</sup> 3014B et C, sises rue Viollier, pour un total d'environ 520 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation précité.

**Délibération III**

- la désaffectation du domaine public communal, sur la commune de Genève, section Eaux-Vives, de la sous-parcelle N° 3013B, sise avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, d'environ 770 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation précité.

**Délibération IV**

- l'octroi de droits de superficie distincts et permanents (DDP) en faveur de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en vue de la réalisation et la gestion d'environ 145 logements sociaux pérennes de type HBM, sur la future parcelle N° 3453, propriété privée Ville de Genève, selon le dossier de mutation précité;
- l'inscription d'une servitude d'usage exclusif ou d'un bail annoté au Registre foncier en faveur de la Ville de Genève en charge des futurs DDP octroyés à la FVGLS, sur une

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

**partie des niveaux 0 et 1, en vue de la réalisation d'une partie des équipements publics de la Ville de Genève.**

#### **Délibération V**

- **l'inscription d'une servitude d'usage exclusif, contre rémunération, en faveur des CFF à charge de la future parcelle N° 3453, propriété privée Ville de Genève, en vue de la réalisation de surfaces commerciales d'environ 2800 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher.**

#### **Sur la future voie verte d'agglomération, délibération VI,**

- **la cession de la copropriété pour moitié de la parcelle N° 1430 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise entre l'avenue Théodore-Weber et la rue Agasse, propriété privée de l'Etat, au domaine public communal de la Ville de Genève ou l'octroi d'une servitude d'usage public au profit de la Ville de Genève à charge des parcelles N°s 1430 et 1531, devenues propriétés des CFF;**
- **l'inscription d'une servitude d'usage public en faveur de la Ville de Genève, à charge de la parcelle N° 1030 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise entre la route de Chêne et la rue Agasse, propriété privée de l'Etat et future propriété des CFF.**

#### **Sur le parc du Promeneur-Solitaire (Saint-Jean), délibération VII,**

- **l'inscription d'une servitude de canalisation (tubes électriques), en faveur des CFF, grevant à charge la parcelle N° 2309 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée Ville de Genève (PR-1142).**

#### **Introduction**

Dans le cadre des travaux de la ligne ferroviaire souterraine Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), dénommée «Léman Express», et de la réalisation de la voie verte d'agglomération, un certain nombre d'opérations foncières techniques sont à réaliser.

Les opérations les plus importantes concernent le quartier de la gare des Eaux-Vives afin de mettre en œuvre le plan localisé de quartier en force, accepté par votre Conseil le 16 janvier 2013 (PR-988) et adopté par le Conseil d'Etat le 26 juin 2013 (PLQ 29 786 en annexe 2). Le PLQ prévoit la construction d'un

2016

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

nouveau quartier qui accueillera, à partir de 2020, environ 300 logements, des surfaces d'activités (bureaux et commerces), des équipements publics, deux parkings en sous-sol et le théâtre de la Nouvelle Comédie de Genève. Ce nouveau pôle urbain s'étendra sur une surface d'environ 63 000 m<sup>2</sup>. Le projet de développement du quartier de la gare des Eaux-Vives est actuellement dans une phase d'articulation avec la dynamique urbaine qui l'entoure et la concrétisation des engagements précédents, ce qui nécessite la validation de votre Conseil sur un nombre important d'aspects fonciers.

Le PLQ prévoit des opérations foncières et notamment l'inscription d'une servitude d'usage public, au profit de la Ville, afin de garantir la pérennité des aménagements de l'espace public aux abords de la gare et leur accessibilité à tous.

Les terrains du quartier de la gare des Eaux-Vives, actuellement propriétés de l'Etat, feront l'objet d'un remaniement parcellaire afin de correspondre au projet de développement. De nouvelles parcelles seront créées, telles que présentées dans le dossier de mutation en annexe 3, revenant à la Ville de Genève, aux CFF et à l'Etat, les trois futurs propriétaires fonciers du site. La Ville de Genève recevra principalement les terrains situés au nord des voies CFF de la future gare des Eaux-Vives. Ces cessions gratuites par l'Etat à la Ville de Genève permettront de finaliser l'accord de 1998, validé par votre Conseil, concernant les divers échanges fonciers qui ont permis la réalisation du stade de la Praille.

L'acceptation des cessions gratuites de l'Etat à la Ville de Genève, l'inscription de la servitude d'usage public et de diverses servitudes techniques relèvent de la compétence de votre Conseil (délibération I) ainsi que les désaffectations du domaine public (délibération II et III).

Sur les futurs terrains de la Ville, le bâtiment de la Nouvelle Comédie de Genève (lot A selon le PLQ) et des immeubles avec une affectation mixte (lot B/C) seront réalisés, respectivement dès 2016 et dès 2020. Le bâtiment d'affectation mixte comprendra un parking en sous-sol, une surface commerciale, des équipements sportifs et publics et des logements sociaux dans les étages supérieurs. Dans le cadre du montage de cette opération complexe, la Ville a souhaité associer les futurs partenaires identifiés, soit la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), la Fondation des parkings et les CFF, dès le début du projet. Il est prévu que la FVGLS construise et gère environ 145 logements sociaux de type HBM, et que les CFF gèrent environ 2800 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, en lien avec la galerie commerciale située au-dessus des voies ferroviaires. Des discussions sont en cours avec la Fondation des parkings quant à la gestion du parking souterrain nord et du montage foncier.

Afin que la FVGLS et les CFF puissent poursuivre le processus, qui implique un investissement financier et logistique conséquent, il est indispensable que

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

la Ville de Genève procède formellement à leur désignation au titre de partenaires pour les projets, raison pour laquelle la présente proposition est soumise au Conseil municipal (délibérations IV et V).

Les autres opérations foncières concernent les tronçons Chêne-Agasse et Agasse- Théodore-Weber sur lesquels passera la future voie verte d'agglomération. L'accord de votre Conseil est nécessaire afin de formaliser les accords entre l'Etat, la Ville et les CFF pour l'inscription d'une servitude d'usage public en surface sur les futures propriétés CFF et pour la cession d'une copropriété de l'Etat au domaine public de la Ville, cela afin de garantir le passage de la voie verte (délibération VI). Enfin, l'inscription d'une servitude de conduite en sous-sol, de 39 m<sup>2</sup>, au profit des CFF est nécessaire pour la réalisation de travaux ferroviaires dans le parc du Promeneur-Solitaire à Saint-Jean (délibération VII).

Tels sont les objets principaux de la présente proposition, liés aux travaux du CEVA, concernant le quartier de la gare des Eaux-Vives (délibérations I à V), la voie verte d'agglomération (délibération VI) et le parc du Promeneur-Solitaire (délibération VII).

### **Exposé des motifs**

#### **Quartier de la gare des Eaux-Vives – remaniement parcellaire et opérations foncières (délibération I)**

##### *Rappel de la situation foncière existante*

La construction du CEVA a libéré les terrains de l'ancien secteur de la gare des Eaux-Vives et a transformé entièrement ce site compris entre la route de Chêne, l'avenue de la gare des Eaux-Vives, le «barreau» Frank-Thomas et la rue Viollier.

Les parcelles concernées par le plan de quartier N° 29 786 sont toutes situées sur la commune de Genève, section Eaux-Vives, comme présenté dans le plan de situation en annexe 1. L'Etat est le propriétaire de la grande parcelle N° 2432 principalement concernée par les futures constructions, sur une partie d'environ 45 900 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est sise en zone de développement 3.

L'Etat est également propriétaire des parcelles privées suivantes situées au nord de la parcelle principale N° 2432:

- N° 1806 de 492 m<sup>2</sup>, sise en zone de développement 3,
- N° 2445 de 1848 m<sup>2</sup>, sise en zone 3,
- N° 2822 de 3148 m<sup>2</sup>, sise en zone 3.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

La Ville est propriétaire des parcelles du domaine public communal suivantes:

- DP N° 3011 de 1339 m<sup>2</sup>, chemin Frank-Thomas, sis en zone de verdure,
- pour partie dans le plan de quartier DP N° 3012 de 2581 m<sup>2</sup>, avenue de Chamonix, sis principalement en zone de développement 3,
- pour partie DP N° 3013 de 11 227 m<sup>2</sup>, avenue de la gare des Eaux-Vives, sis en zone 3,
- pour partie DP N° 3014 de 2196 m<sup>2</sup>, rue Viollier, sis en zone 3,
- pour partie DP N° 3016 de 6899 m<sup>2</sup>, chemin Frank-Thomas, sis en zone de développement 3 et en zone de verdure.

Ces parcelles font partie du dossier de mutation présenté en annexe 3 et seront modifiées suite au remaniement parcellaire qui permettra la réalisation du quartier prévu par le plan de quartier.

*Historique des accords fonciers entre l'Etat, la Ville de Genève et les CFF*

Les opérations foncières à réaliser sont le résultat d'un long processus de développement de projet, jalonné de plusieurs accords passés entre les partenaires concernés, soit l'Etat, la Ville et les CFF, futurs propriétaires fonciers du quartier.

Le 17 septembre 1997, un protocole d'accord a été signé entre l'Etat et la Ville de Genève concernant divers échanges fonciers nécessaires à la réalisation du stade sportif à la Praille. La parcelle N° 2432, principal terrain de la gare des Eaux-Vives et propriété de l'Etat, fait partie de cet accord qui implique une trentaine de parcelles sur tout le canton. Ainsi, afin de finaliser ces échanges, et comme prévu en 1997, l'Etat de Genève cédera, sans soulte, à la Ville de Genève une partie de la parcelle N° 2432, de Genève-Eaux-Vives. Cette cession a déjà été validée par votre Conseil par délibération du 14 janvier 1998 et approuvée par arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1998 (cf. annexe 5).

Les trois futurs propriétaires fonciers du quartier, soit le Canton de Genève, la Ville de Genève et les CFF, se sont ensuite organisés afin mettre en place une collaboration étroite en vue du développement du quartier.

Le 2 novembre 2005, un contrat de société simple liant les trois parties a été établi dans le but de valoriser les terrains situés en gare de Genève-Eaux-Vives. Ce contrat a créé la Société de valorisation des terrains situés en gare de Genève-Eaux-Vives, ci-après «SOVAGEV», afin de mettre sur pied un projet d'urbanisation commun. Ce contrat définit notamment le périmètre d'intervention, le but de la société et le principe de répartition des terrains et des droits à bâtir sur la base d'un plan directeur de quartier (PDQ N° 29 220). Ce contrat prévoyait que la société simple prendrait fin à l'entrée en force du PLQ et après la conclusion d'un accord entre les associés portant sur la répartition des terrains et des droits à bâtir.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

Le 27 mars 2008, la Ville, l'Etat de Genève et les CFF ont signé une convention générale portant sur toutes les parcelles de la Ville de Genève concernées par les travaux du CEVA (environ une cinquantaine de parcelles). Les accords trouvés et la signature de la convention ont permis à la Ville de lever son opposition à la procédure d'approbation des plans déposée en 2006 par le CEVA à l'Office fédéral des transports (équivalent d'une autorisation de construire, au niveau fédéral). Des accords au niveau foncier et des projets de construction ont été pris entre les trois partenaires.

Le 5 mars 2012, les partenaires de la SOVAGEV ont ensuite établi une convention réglant notamment la répartition des droits à bâtir, les lots entre les futurs propriétaires fonciers et les coûts des aménagements des espaces publics. La convention de 2012 a été actualisée par un avenant en 2014 suite à l'entrée en force du PLQ N° 29 786.

Enfin, le 2 mai 2012, une société simple regroupant les trois parties sous le nom de Comité des maîtres d'ouvrage de la gare des Eaux-Vives (COMOGEV) a été créée dans le but de coordonner l'ensemble des projets de construction et de réaliser les ouvrages communs, notamment les espaces publics.

Ces différents accords aboutissent aujourd'hui au projet de remaniement parcellaire, à la désignation des opérateurs qui construiront et géreront les logements sociaux et les surfaces commerciales sur le terrain de la Ville et aux différentes opérations foncières qui permettront le développement effectif du quartier.

### *Remaniement parcellaire*

Un dossier de mutation a été établi sur commande des trois partenaires afin de définir les futures limites parcellaires des propriétés de l'Etat, de la Ville de Genève et des CFF, sur la base des accords cités ci-dessus et du plan localisé de quartier en force.

La Ville de Genève recevra de la part de l'Etat de Genève les terrains principalement situés au nord des futures voies CFF et deux terrains bordant l'avenue de la gare des Eaux-Vives, selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015. Cela représentera environ 23 180 m<sup>2</sup> de nouvelles parcelles privées de la Ville et 5060 m<sup>2</sup> de nouveau domaine public communal, soit au total environ 28 240 m<sup>2</sup> de terrain (cf. annexes 3 et 4).

Les futures parcelles, propriétés de la Ville, au nord des voies CFF accueilleront la Nouvelle Comédie de Genève (lot A du PLQ), un bâtiment d'affectation mixte (lot B/C du PLQ) et des espaces publics. Pour rappel, la cession gratuite de l'Etat à la Ville d'une partie de la parcelle N° 2432 a déjà obtenu l'accord de votre Conseil en 1998 dans le cadre des échanges dits de la Praille.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

De plus, la Ville recevra de la part de l'Etat les parcelles N<sup>os</sup> 1806, 2445 et 2822 de Genève, section Eaux-Vives, non comprises dans l'accord de 1998. Ces cessions gratuites permettront la création d'un nouveau domaine public communal et de parcelles privées de la Ville comportant des espaces ouverts au public.

Tout transfert de propriété engendre des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier. Toutefois, le Conseil administratif demandera au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et autres émoluments pour les cessions sans soulte d'une partie de la parcelle N<sup>o</sup> 2432 et des parcelles N<sup>os</sup> 1806, 2445 et 2822, au titre d'utilité publique. Si la réalisation des bâtiments prévus est effectuée dans un délai de dix ans dès son acquisition, la Ville de Genève pourra demander le remboursement des taxes perçues lors du transfert de propriété.

Ce premier acte de mutation parcellaire permettra à chaque constructeur d'être propriétaire avant le début du chantier de son lot respectif. Une fois l'ensemble des projets de construction connus sur le périmètre de la gare des Eaux-Vives, le tableau de mutation sera à ajuster. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser d'ores et déjà le Conseil administratif à procéder, dans un second temps, aux ajustements parcellaires qui seraient rendus nécessaires par l'évolution des projets, selon les autorisations de construire en force, dans le périmètre du plan localisé de quartier et de ses parcelles limitrophes, soit les parcelles N<sup>os</sup> 2821, 2400, 2448, 1771, 1770, 1769, 1767, 1696, 2812, 3343, 3342, 807, 806, 795, 794 et le DDP 2472, de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

*Inscription d'une servitude d'usage public au bénéfice de la Ville sur les espaces extérieurs du quartier de la gare des Eaux-Vives*

Le plan localisé de quartier de la gare des Eaux-Vives prévoit la constitution d'une servitude d'usage public, en faveur de la Ville de Genève, afin de garantir la pérennité et la continuité des aménagements publics aux abords de la gare, et son accessibilité en tout temps à tous les publics.

Le projet des aménagements extérieurs qui accompagne le développement du pôle urbain est sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Genève. La première partie des aménagements devrait être réalisée en 2019 pour la mise en service de la gare.

L'acceptation par votre Conseil de cette servitude permettra de garantir l'accessibilité publique de cette nouvelle centralité urbaine et servira de fondement aux investissements nécessaires à l'aménagement de l'espace public.

*Autres servitudes techniques*

La constitution de diverses servitudes techniques est nécessaire au vu des imbrications d'ouvrage des différents constructeurs (réseaux, superposition de

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

surface et empiètement, passage, chaufferie, livraison, etc.). Il est également nécessaire de garantir l'indépendance des droits de superficie distincts et permanents, dont le montage vous est décrit ci-après, par le biais de servitudes de maintien. Ces opérations seront effectuées en respectant les droits à bâtir revenant à chacun des propriétaires fonciers du plan localisé de quartier.

Une mise à jour des servitudes inscrites en charge et en droit sur les futures parcelles propriétés de la Ville sera effectuée, ce qui impliquera des radiations ou des modifications de servitude. Cela permettra de faire correspondre la situation foncière avec les constructions effectives. Les parcelles concernées par la mise à jour foncière sont les parcelles comprises dans le périmètre du PLQ et les parcelles voisines privées, soit les parcelles N<sup>os</sup> 2821, 2400, 2447, 2448, 1771, 1770, 1769, 1767, 1768, 1696, 1664, 1663, 1695, 2811, 2812, 3343, 3342, 807, 806, 795, 794 et le DDP 2472, de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

En conséquence, il est demandé à votre Conseil d'autoriser le Conseil administratif à procéder aux ajustements et créations de servitudes nécessaires aux projets de construction et à la mise à jour foncière.

### **Désaffectations du domaine public (délibération II)**

La mise en œuvre du plan de quartier implique des désaffectations du domaine public communal, selon le dossier de mutation présenté en annexe 3. La désaffectation de la sous-parcelle 3012E, d'environ 220 m<sup>2</sup>, sise avenue de Chamonix, est nécessaire pour la construction de la Nouvelle Comédie de Genève. En effet, l'emprise du futur bâtiment, telle que prévue dans le plan de quartier et dans la requête en autorisation de construire DD 106516, empiète sur le domaine public communal actuel. La sous-parcelle sera réunie à la future parcelle N° 3452, propriété privée de la Ville de Genève.

Les sous-parcelles 3014B et C, sises rue Viollier, d'environ 70 m<sup>2</sup>, seront réunies à la future parcelle N° 3456, propriété privée Ville de Genève (espaces publics). La sous-parcelle 3012D, sise rue Chamonix, d'environ 215 m<sup>2</sup>, sera réunie à la future parcelle N° 3458, propriété privée Ville de Genève (espaces publics). Les sous-parcelles 3012B et C, sises avenue de Chamonix, d'environ 230 m<sup>2</sup>, seront réunies à la future parcelle N° 3451, propriété CFF. Ces opérations permettront d'adapter le foncier aux projets de développement.

### **Désaffectation du domaine public (délibération III)**

La désaffectation de la sous-parcelle 3013B, sise avenue de la gare des Eaux-Vives, d'environ 770 m<sup>2</sup>, est nécessaire à la réalisation du parking sud

2022

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

prévu dans le plan de quartier. En effet, le PLQ prévoit une emprise de construction en sous-sol qui empiète sur l'actuel domaine public communal de l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives. La sous-parcelle sera réunie à la future parcelle N° 3451, propriété CFF. L'emprise de la désaffectation sera utilisée pour la construction du parking sud du quartier de la gare des Eaux-Vives. Ce parking comportera des places de stationnement pour les habitants, les visiteurs et les employés des nouveaux immeubles, les habitants du quartier, les voyageurs du CEVA et un P+R.

### **Octroi de droits de superficie à la FVGLS pour la réalisation de logements dans le quartier de la gare des Eaux-Vives (délibération IV)**

La délibération IV a pour objectif principal de solliciter l'accord de votre Conseil en vue de l'octroi de droits de superficie à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en vue de la réalisation de logements sociaux pérennes.

Les logements à réaliser s'intégreront aux niveaux 0 (hall d'entrée et locaux communs) à +8 dans le bâtiment comportant une affectation mixte.

#### *Description du bâtiment d'affectation mixte*

Le bâtiment mixte de la Ville (lot B/C du plan de quartier) et le bâtiment de l'Etat (lot F) ont fait l'objet d'un concours international de projet d'architecture organisé conjointement en 2013, en partenariat avec la FVGLS et l'Etat. Le jury a désigné comme lauréat les bureaux d'architectes B+W architecture SA + Tekhne SA en avril 2014, et a recommandé aux maîtres d'ouvrage de leur confier les mandats d'études et de réalisation des projets.

Le projet du lauréat propose une continuité formelle avec la Nouvelle Comédie pour souligner l'unité urbanistique du site de la gare des Eaux-Vives. Le bâtiment mixte accueillera des affectations diverses sur environ 43 000 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher.

La Ville de Genève et la FVGLS sont les principales entités concernées par la réalisation de cet ensemble. Le programme pour chaque constructeur et/ou gérant pressenti est le suivant:

FVGLS (niveaux à partir du rez à +7):

- logements pour une surface de plancher totale d'environ 14 000 m<sup>2</sup> complétée des surfaces nécessaires aux locaux communs type buanderies, locaux vélos, locaux poussettes, caves ou celliers, etc.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

Ville de Genève (niveaux +1, rez à -3):

- équipements publics, comprenant un espace de vie enfantine, un espace à vocation socioculturelle et des bureaux pour un centre de maintien à domicile;
- équipements sportifs, comprenant une piscine, une salle omnisports, et un mur d'escalade;
- dépôt du service municipal de la Voirie;
- vélostation pour une surface totale utile d'environ 750 m<sup>2</sup>.
- zone commerciale en complément de la galerie marchande pour une surface totale utile d'environ 2800 m<sup>2</sup> (gestion par les CFF);
- parking pour une surface utile d'environ 7000 m<sup>2</sup> (234 places); la gestion de l'ouvrage par la Fondation des parkings est en cours de discussion.

Les schémas et coupes en annexe 6 illustrent le projet décrit ci-dessus.

Pour sa part, l'Etat conservera une portion du périmètre situé au sud de la gare, côté du chemin Frank-Thomas, et octroiera un droit de superficie (DDP) à la coopérative Fédération des Eaux-Vives en vue de réaliser du logement social coopératif.

Des synergies avec la FVGLS ont d'ores et déjà été mises en place pour concilier les différents programmes, pour définir et gérer les interfaces entre elles et dégager une cohérence d'ensemble.

*Montage foncier du bâtiment mixte*

Les différents programmes se répartissent en blocs horizontaux, dont trois niveaux en dessous de l'esplanade et de la dalle porteuse et six à sept niveaux en surface. Ce programme complexe nécessite un montage particulier permettant de garantir le financement, la construction et la gestion des différents ouvrages. Il consiste en la superposition de trois blocs, représentés en annexe 6, se répartissant de la manière suivante:

- bloc du milieu: la Ville demeurera pleine propriétaire du bien-fonds (c'est-à-dire du terrain) et des niveaux -1 à -2 des constructions destinées à recevoir essentiellement des équipements publics et sportifs, jusqu'au niveau de la dalle porteuse;
- bloc en surface: les droits de superficie au bénéfice de la FVGLS seront constitués au-dessus du bloc propriété de la Ville de Genève pour les constructions destinées à recevoir des logements, des équipements publics, les halls d'entrées indépendants et les locaux communs des logements. La FVGLS mettra à disposition de la Ville certains locaux par le biais d'une servitude d'usage ou d'un bail annoté au Registre foncier;

2024

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

- bloc en sous-sol: un parking sera construit en dessous du bloc propriété de la Ville de Genève, au niveau -3. Le montage foncier et la gestion du parking sont en cours de discussion avec la Fondation des parkings.

*Octroi de droits de superficie distincts et permanents (DDP) en faveur de la FVGLS*

Les conditions principales des droits de superficie distincts et permanents au profit de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social sont les suivantes:

- But: construire et gérer des immeubles de logements sociaux pérennes de type HBM.
- Durée: cent ans au maximum.
- Le montant de la rente foncière sera calculé en fonction des surfaces brutes de plancher finales multipliées par le prix de 688 francs au mètre carré (prix OLO/m<sup>2</sup> depuis le 15.10.2012), selon les modalités usuelles de la Ville de Genève, et capitalisé au taux de 5%. Ce taux pourra être révisé en fonction du projet et de son aspect écologique entre autres.
- La révision de la rente interviendra pour la première fois à l'issue d'une période de dix ans et se fera ensuite tous les cinq ans, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation ou de tout autre indice suisse officiel appelé à lui succéder.
- L'assiette définitive des droits de superficie sera définie selon l'autorisation de construire en force, en fonction de l'emprise des bâtiments.
- A l'échéance des droits de superficie et en cas de non-renouvellement par suite du refus de la Ville de Genève, celle-ci sera redevable d'une indemnité équitable.

Les logements réalisés seront des logements d'utilité publique au sens de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) du 24 mai 2007 et de ses dispositions réglementaires (contrôle du taux d'effort et du taux d'occupation des locataires et contrôle des loyers par l'Etat).

La construction des bâtiments permettra la création d'environ 145 logements représentant environ 14 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, répartis sur six immeubles. L'assiette des droits de superficie distincts et permanents octroyés à la FVGLS sera définie en fonction de l'emprise des bâtiments prévue dans l'autorisation de construire en force.

Conformément au PLQ N° 29786, une servitude d'usage public en faveur de la Ville de Genève sera inscrite à charge des futurs droits de superficie de la FVGLS sur les surfaces entre les immeubles. Les cours intérieures des bâtiments à destination de l'espace de vie enfantine et de l'espace socioculturel seront quant à elles dédiées à un usage privé.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

*Constitution d'une servitude d'usage exclusif ou d'un bail annoté au Registre foncier en faveur de la Ville à charge des droits de superficie au bénéfice de la FVGLS*

La FVGLS mettra à disposition de la Ville certains locaux situés dans les étages inférieurs (à l'exception des entrées habitants et locaux communs) pour l'installation des équipements publics, par le biais soit:

- d'une servitude d'usage exclusif au bénéfice de la Ville de Genève et à charge des droits de superficie distincts et permanents de la FVGLS;
- d'un bail annoté au Registre foncier.

Cette obligation de mise à disposition sera inscrite dans les contrats de droit de superficie de la FVGLS.

*Etapas réalisées et planning intentionnel*

La mise en service de la nouvelle ligne ferroviaire CEVA est annoncée pour 2019. Le développement du quartier sera mis en œuvre en deux phases:

- mise en service de la ligne ferroviaire CFF prévue en 2019: réalisation de la «tête» du plan de quartier comprenant notamment la Nouvelle Comédie, un bâtiment de logements et d'activité (lot D) et le parking sud réalisé par les CFF, et une partie des espaces publics;
- achèvement du pôle urbain à l'horizon 2025: réalisation du bâtiment mixte sis sur la parcelle de la Ville de Genève (lot B/C) et du parking nord, du bâtiment de logements et d'activités réalisé par les CFF (lot E), du bâtiment réalisé par la coopérative d'habitation de l'Etat (lot F) et du solde des espaces publics après la mise en service du CEVA.

Concernant la réalisation du bâtiment mixte Ville de Genève, les principales étapes de planification sont les suivantes:

4 juin 2013:	lancement du concours des lots B/C et F;
4 avril 2014:	résultats du concours et désignation du lauréat;
décembre 2015 à mars 2016:	octroi formel du DDP par le Conseil municipal;
début 2016:	mise au point du projet en coordination avec les différents partenaires;
juin 2017:	dépôt des demandes d'autorisation de construire;
début 2020:	début des travaux de construction.

Le vote par votre Conseil de l'octroi de droits de superficie à la FVGLS, objet de la délibération IV, permettra ainsi de démarrer la réalisation d'environ 145 logements sociaux en 2020.

**Octroi d'une servitude d'usage exclusif en faveur des CFF en vue de la réalisation de surfaces commerciales dans le bâtiment mixte Ville de Genève (délibération V)**

Dans le cadre du développement commun des différentes opérations de construction, l'insertion d'un commerce d'alimentation a été définie dans le bâtiment mixte (lot B/C du PLQ) sur le futur terrain de la Ville de Genève. Cet espace commercial sera un moteur du fonctionnement de la galerie commerciale développée par les CFF, située en grande partie au-dessus des voies ferroviaires. Un travail de coordination a d'ores et déjà été mis en place entre la Ville de Genève et les CFF, afin de développer concrètement le projet et les interfaces entre les différents programmes.

L'espace commercial sera situé dans le bâtiment mixte aux niveaux -1 (niveau mezzanine de la galerie commerciale) et -2 du futur bâtiment, qui sera en propriété propre de la Ville de Genève. Il sera principalement constitué d'un commerce d'alimentation de type «food leader», de commerce(s) annexe(s), de locaux techniques, de zone de stockage et de quais de livraison selon les plans d'architecte provisoires en annexes 6 et 7.

La surface de plancher ( finition brute) du commerce sera d'environ 2800 m<sup>2</sup>. La Ville se chargera de la maîtrise d'ouvrage et livrera des locaux bruts aux CFF. Ces derniers remettront ensuite la surface à un ou des exploitants. Le montant de la contrepartie financière que verseront les CFF à la Ville sera calculé au moment de l'élaboration des plans financiers.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de valider l'accord de principe passé entre le Conseil administratif et les CFF, en vue de l'octroi à ces derniers d'une servitude d'usage de surfaces commerciales, contre rémunération, à charge de la future parcelle privée de la Ville de Genève.

**Voie verte d'agglomération entre la route de Chêne et l'avenue Théodore-Weber (délibération VI)**

*Cession gratuite par l'Etat à la Ville de Genève de la copropriété pour moitié de la parcelle N° 1430 (Eaux-Vives) située à la rue Agasse ou servitude d'usage public en faveur de la Ville*

Les parcelles N<sup>os</sup> 1430 et 1531 de Genève, section Eaux-Vives, situées entre l'avenue Théodore Weber et la rue Agasse, forment le square Weber, comme présenté en annexe 8. Ces deux parcelles sont situées en zone de verdure.

Sous réserve de la décision de votre Conseil, la Ville de Genève s'est engagée à réaliser sur ces deux parcelles l'aménagement d'une portion de la voie verte d'agglomération et le réaménagement du square Weber.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

La parcelle N° 1430 est copropriété pour moitié de l'Etat et de la Ville de Genève. Elle comporte une surface de 635 m<sup>2</sup>. La parcelle N° 1531 est propriété privée de la Ville de Genève. Elle comporte une surface de 227 m<sup>2</sup>. Les parcelles sont grevées d'une servitude de non-bâtir en faveur de deux parcelles voisines, non contraignante pour le projet.

Dans le cadre de la convention du 27 mars 2008 relative aux travaux du CEVA entre la Ville, l'Etat et les CFF, l'Etat de Genève s'est engagé à transférer, sans soulte, au domaine public communal, sa copropriété pour moitié de la parcelle N° 1430 de Genève, section Eaux-Vives. Les parcelles font l'objet d'une procédure d'expropriation fédérale de la part des CFF qui devrait être levée si les principes de la convention de 2008 sont respectés, à savoir la cession gratuite des deux parcelles au domaine public communal. L'ouvrage CEVA construit en sous-sol fera l'objet d'une convention d'ouvrage sous seing privé.

Au vu de la procédure d'expropriation entreprise, si les CFF considèrent les délais comme trop longs, ils auront la faculté d'exproprier le Canton et la Ville de Genève et deviendront alors propriétaires des deux parcelles. Si tel devait être le cas, les CFF octroieraient une servitude d'usage public en surface à la Ville de Genève qui pourra procéder aux aménagements mentionnés ci-dessus.

L'accord de votre Conseil est nécessaire soit pour la cession au domaine public communal de la copropriété pour moitié de la parcelle N° 1430, propriété de l'Etat, soit pour la constitution d'une servitude d'usage public en faveur de la Ville de Genève, à charge de la future parcelle, propriété CFF. L'acceptation de cette cession ou de cette servitude permettra de garantir la pérennité de la vocation publique des aménagements de la voie verte.

Il est donc demandé à votre Conseil de valider les deux possibilités de concrétisation foncière: cession au domaine public de la Ville de Genève ou octroi d'une servitude d'usage public en surface.

*Constitution d'une servitude d'usage public à charge de la parcelle N° 1030, future propriété CFF*

Dans le cadre de la construction du CEVA, la parcelle N° 1030 de Genève/Eaux-Vives, actuellement propriété de l'Etat de Genève, sera cédée aux CFF. La parcelle est située entre la route de Chêne et la rue Agasse, comme présenté en annexe 8. Sur ce terrain, la Ville a prévu d'aménager une portion de la future voie verte d'agglomération dans la continuité du tracé traversant la gare des Eaux-Vives. Cette destination implique l'inscription d'une servitude d'usage public en faveur de la Ville de Genève.

La parcelle actuelle comporte une surface de 985 m<sup>2</sup> en zone de verdure. Elle fera l'objet d'une rectification parcellaire avec les parcelles voisines. L'ouvrage CEVA est construit en sous-sol.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

L'accord de votre Conseil est nécessaire afin de constituer une servitude d'usage public en faveur de la Ville de Genève, à charge de la future parcelle, propriété des CFF. L'acceptation de cette servitude permettra de garantir la pérennité de la voie verte ainsi que la vocation publique de ces espaces.

**Inscription d'une servitude souterraine de conduite en faveur des CFF au parc du Promeneur-Solitaire (délibération VII)**

Dans le cadre des travaux CEVA, les CFF ont besoin de construire une batterie de tubes haute tension depuis le portail du tunnel de Saint-Jean jusqu'à l'entrée de La Praille. La parcelle N° 2309 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée Ville de Genève, est concernée par ces travaux. Cette parcelle sise au parc du Promeneur-Solitaire est située au nord du viaduc de la Jonction, comme présenté en annexe 9. Elle est affectée en zone de verdure et comporte une surface de 13 662 m<sup>2</sup>.

Le tracé de la conduite s'exercera selon le tracé figuré en vert (en grisé dans le présent document) sur le plan d'emprise et de servitude N° 3828.027\_05 établi par le bureau CEVAMap le 18 août 2014, en annexe 10. L'assiette de la servitude sera de 39 m<sup>2</sup>. La servitude est accordée à titre gratuit pour une durée indéterminée, soit pour la durée de vie de l'installation. L'entretien sera assuré par les CFF. Les travaux sont prévus en 2017.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Les constructions du quartier de la gare des Eaux-Vives se réaliseront autour d'un futur pôle de transports publics dans un quartier du centre-ville offrant des équipements culturels, sociaux, commerciaux et sportifs. Les constructions seront conformes aux principes et standards de la haute performance énergétique (HQE). Le projet de la FVGLS contribue à la construction de logements sociaux et à la mixité sociale à l'échelle du quartier de la gare des Eaux-Vives. Les projets du CEVA et de la voie verte d'agglomération favorisent le transport en commun et la mobilité douce.

**Estimation des coûts**

*Délibérations I, II et III*

Les frais d'acte et de plan relatifs à la réalisation du dossier de mutation sont à la charge de la SOVAGEV (Etat, CFF et Ville). Le Conseil administratif demandera au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et autres émoluments pour les cessions, sans soulte, des parcelles de l'Etat de Genève à la Ville, dont le montant s'élève à environ 100 000 francs, si les réa-

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

lisations à but d'utilité publique sont effectuées dans un délai de dix ans dès son acquisition.

*Délibération IV*

Les frais de notaire et de géomètre relatifs à l'octroi des droits de superficie et à la constitution de la servitude d'usage exclusif ou du bail annoté au Registre foncier sont à la charge de la FVGLS. Aucun coût n'est à la charge de la Ville de Genève pour l'octroi des droits de superficie et la constitution de la servitude.

*Délibération V*

Les frais de notaire et de géomètre liés à la constitution de la servitude, au profit des CFF, en vue de la réalisation des surfaces commerciales seront pris en charge par les CFF. Aucun coût n'est à la charge de la Ville de Genève pour la constitution de la servitude.

*Délibération VI*

Les frais de notaire et de géomètre liés à la voie verte d'agglomération seront pris en charge par la Ville de Genève dans le budget de fonctionnement.

*Délibération VII*

Les frais de notaire et de géomètre liés à la constitution de la servitude de conduite, au profit des CFF, dans le parc du Promeneur-Solitaire seront pris en charge par les CFF. Aucun coût n'est à la charge de la Ville de Genève pour la constitution de cette servitude.

**Délai de réalisation**

*Délibérations I, II et III*

La signature de l'acte notarié avec l'Etat et les CFF portant mutation foncière, inscription, modification et radiation de diverses servitudes, pour le site de la gare des Eaux-Vives, est prévue dès l'accord de votre Conseil, délai référendaire échu.

*Délibération IV*

La signature de l'acte notarié avec la FVGLS portant constitution des droits de superficie distincts et permanents et constitution d'une servitude d'usage

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

exclusif ou d'un bail annoté au Registre foncier, pour la construction d'un bâtiment de logements et d'activité, sur le site de la gare des Eaux-Vives, est prévue dès l'accord de votre Conseil, délai référendaire échu, et dès l'entrée en force des autorisations de construire correspondantes.

*Délibération V*

La signature de l'acte notarié portant inscription d'une servitude d'usage de surfaces commerciales, en faveur des CFF, est prévue dès l'accord de votre Conseil, délai référendaire échu, et dès l'entrée en force de l'autorisation de construire correspondante.

*Délibération VI*

La signature des actes notariés portant cession et inscription de servitude d'usage public, concernant la voie verte d'agglomération, est prévue dès l'accord de votre Conseil, délai référendaire échu.

*Délibération VII*

La signature de l'acte notarié portant inscription de servitude sur le parc du Promeneur-Solitaire, est prévue dès l'accord de votre Conseil, délai référendaire échu.

**Référence au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement**

Ces objets ne font pas partie du 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement.

**Budget de fonctionnement**

Les frais de notaire et de géomètre liés à la voie verte d'agglomération seront à charge de la Ville de Genève (délibération VI) et seront couverts par le budget de fonctionnement. Les autres délibérations ne concernent que des opérations de technique foncière qui n'entraînent pas de charge de fonctionnement.

**Charges financières annuelles**

*Délibérations I à III et V à VII*

Il s'agit d'opérations de technique foncière qui n'entraînent aucune charge financière.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

*Délibération IV*

Les rentes foncières versées par la FVGLS produiront des recettes émergeant au budget de fonctionnement. Le montant de la rente sera calculé en fonction des surfaces brutes de plancher de l'autorisation de construire définitive.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

*Délibérations I à III et V à VII*

Les aspects fonciers sont gérés par l'Unité des opérations foncières de la Direction du département des constructions et de l'aménagement.

*Délibération IV*

Les aspects fonciers sont gérés par l'Unité des opérations foncières de la Direction du département des constructions et de l'aménagement. Le service gestionnaire concernant les droits de superficie sera la Gérance immobilière de la Ville de Genève qui percevra les rentes.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
 dans le cadre des travaux du CEVA

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
 planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Echange de terrain et remaniement parcellaire, octroi de droits de superficie distincts et permanents, inscription de servitudes.**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Frais d'enregistrement et émoluments du RF	100 000	100
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>100 000</b>	<b>100</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: GIM

**CHARGES**

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts)	0	
36 - Subventions accordées	0	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	Rente des DDP à calculer selon autorisation de construire en force
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2015</b>			
2016	100 000	0	100 000
<b>Totaux</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e), k), l) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les accords de principe intervenus entre le Conseil administratif, l'Etat et les chemins de fers fédéraux (CFF) dans le cadre du projet ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA);

vu les accords de principe intervenus entre le Conseil administratif, l'Etat et les chemins de fers fédéraux (CFF) dans le cadre de la réalisation du plan de quartier de la gare des Eaux-Vives;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève et de SOVAGEV en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, daté du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – L'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, daté du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à signer des actes authentiques portant ajustements du dossier de mutation précité, rendus nécessaires par l'évolution des projets, selon les autorisations de construire en force, dans le périmètre du PLQ 29 786 et de ses parcelles voisines, soit les parcelles N°s 2821, 2400, 2448, 1771, 1770, 1769, 1767, 1696, 2812, 3343, 3342, 807, 806, 795, 794 et le DDP 2472 de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

*Art. 3.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à acquitter les droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus compris des cessions sans soulte par l'Etat à la Ville de Genève selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015 précité.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

*Art. 4.* – Les opérations ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*Art. 5.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude d'usage public en faveur de la Ville de Genève, sise sur les futurs espaces publics du quartier de la gare des Eaux-Vives, à charge des futures parcelles, N° 3454, propriété privée de l'Etat, N° 3451, propriété des CFF, N° 3453 et 3452, propriétés privées de la Ville de Genève, et des DDP octroyés sur la parcelle 3453, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, selon le plan localisé de quartier N° 29 786 de la gare des Eaux-Vives et le dossier de mutation précité.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à inscrire les servitudes techniques nécessaires liées à la réalisation des bâtiments prévus dans le plan localisé de quartier N° 29 786 de la gare des Eaux-Vives au profit ou à charge des futures parcelles, N° 3454, propriété privée de l'Etat, N° 3451, propriété des CFF, N°s 3452 et 3453, propriétés privées de la Ville de Genève et des DDP octroyés sur la parcelle N° 3453, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, selon le dossier de mutation précité.

*Art. 7.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

*Art. 8.* – Les futures parcelles privées de la Ville de Genève, N°s 3452, 3453, 3456, 3458, 3459 et 3455, selon le dossier de mutation précité, seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

*Art. 9.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

*Art. 10.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées et des parcelles voisines du PLQ N° 29 786, soit les parcelles N°s 2821, 2400, 2447, 2448, 1771, 1770, 1769, 1767, 1768, 1696, 1664, 1663, 1695, 2811, 2812, 3343, 3342, 807, 806, 795, 794 et le DDP 2472, en vue de la réalisation des projets de construction du PLQ.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION II

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e), k), l) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

vu les accords de principe intervenus entre le Conseil administratif, l'Etat et les chemins de fers fédéraux (CFF) dans le cadre du projet ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA);

vu les accords de principe intervenus entre le Conseil administratif, l'Etat et les chemins de fers fédéraux (CFF) dans le cadre de la réalisation du plan de quartier de la gare des Eaux-Vives;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève et de SOVAGEV en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, daté du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter les sous-parcelles du domaine public N°s 3012B de 5 m<sup>2</sup>, 3012C de 10 m<sup>2</sup>, 3012D de 212 m<sup>2</sup> et 3012E de 219 m<sup>2</sup>, sises avenue de Chamonix, et les sous-parcelles 3014B de 69 m<sup>2</sup> et 3014C de 2 m<sup>2</sup>, sises rue Viollier, pour un total d'environ 520 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e), k), l) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les accords de principe intervenus entre le Conseil administratif, l'Etat et les chemins de fers fédéraux (CFF) dans le cadre du projet ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA);

vu les accords de principe intervenus entre le Conseil administratif, l'Etat et les chemins de fers fédéraux (CFF) dans le cadre de la réalisation du plan de quartier de la gare des Eaux-Vives;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève et de SOVAGEV en vue de la réalisation de la mutation parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, daté du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015;

sur proposition du Conseil administratif,

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter la sous-parcelle du domaine public N° 3013B, sise avenue de la gare des Eaux-Vives, d'environ 770 m<sup>2</sup> selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e), k), l) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de l'octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), de droits de superficie distincts et permanents au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, pour une durée de cent ans, sur la future parcelle N° 3453, selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, en vue de la réalisation de logements à caractère social;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à ratifier l'accord de principe intervenu avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en vue de l'octroi en faveur de ladite Fondation de droits de superficie distincts et permanents (DDP) au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur la future parcelle N° 3453, propriété privée de la Ville, issue de la parcelle N° 2432, propriété de l'Etat, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015 établi par le géomètre officiel Haller, en date du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015, en vue de la réalisation et de la gestion de logements sociaux HBM.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à ratifier l'accord de principe intervenu avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en vue de la constitution d'une servitude d'usage exclusif ou d'un bail annoté au Registre foncier en faveur de la Ville de Genève sur une partie des niveaux 0 et 1, grevant à charge les futurs droits de superficie distincts et permanents octroyés à la FVGLS selon l'article premier de la présente délibération, en vue de la réalisation d'une partie des équipements publics.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

*Art. 4.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles et DDP susmentionnés en vue de la réalisation des projets de construction.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION V*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e), k), l) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de l'octroi aux CFF d'une servitude d'usage exclusif, contre rémunération, à charge de la future parcelle N° 3453, selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, en vue de la réalisation de surfaces commerciales;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à ratifier l'accord de principe intervenu avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) en vue de la constitution d'une servitude d'usage exclusif, contre rémunération, en faveur des CFF, grevant à charge la future parcelle N° 3453, propriété privée de la Ville, sur la commune de Genève, section Eaux-Vives, en vue de la réalisation de surfaces commerciales d'environ 2800 m<sup>2</sup>.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est chargé de signer l'acte authentique relatif à cette opération.

*Art. 3.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la future parcelle N° 3453, propriété privée Ville de Genève, en vue de la réalisation du projet de construction des surfaces commerciales.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION VI*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e), k), l) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève portant cession et inscription de servitude, sur les parcelles N<sup>os</sup> 1430, 1531 et 1030 de Genève, section Eaux-Vives, dans le cadre de la réalisation de la voie verte d'agglomération;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à ratifier l'accord de principe intervenu entre les CFF, l'Etat et la Ville de Genève en vue de la cession gratuite de la copropriété pour moitié de la parcelle N<sup>o</sup> 1430 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise entre la rue Agasse et l'avenue Théodore-Weber, propriété privée de l'Etat au domaine public communal de la Ville de Genève ou l'inscription d'une servitude d'usage public en surface en faveur de la Ville de Genève sur les parcelles N<sup>os</sup> 1430 et 1531, futures propriétés des CFF, dans le cadre de la réalisation de la voie verte d'agglomération.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à ratifier l'accord de principe intervenu entre les CFF, l'Etat et la Ville de Genève en vue de l'inscription d'une servitude d'usage public en faveur de la Ville de Genève, à charge de la parcelle N<sup>o</sup> 1030 de Genève, section Eaux-Vives, sise entre la route de Chêne et la rue Agasse, propriété privée de l'Etat et future propriété des CFF, dans le cadre de la réalisation de la voie verte d'agglomération.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

*Art. 4.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation des aménagements extérieurs.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION VII*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d), e), k), l) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de l'octroi aux CFF d'une servitude de conduite, à charge de la parcelle N<sup>o</sup> 2309, section Petit-Sacconnex, propriété privée Ville, sise au parc du Promeneur-Solitaire (Saint-Jean);

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à inscrire une servitude en sous-sol de conduite, grevant à charge la parcelle N° 2309 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée Ville de Genève, sise dans le parc du Promeneur-Solitaire, en faveur des CFF, dans le cadre des travaux du CEVA, selon le plan de servitude N° 3828.027\_05 établi par le bureau CEVAMap, géomètre officiel, en date du 18 août 2014.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée en vue de la réalisation de l’opération.

*Annexes:*

*Délibérations I à V (gare des Eaux-Vives)*

- Plan de situation du foncier actuel 1:2500 du secteur du quartier de la gare des Eaux-Vives;
- Plan localisé de quartier N° 29 786 de la gare des Eaux-Vives adopté par le Conseil d’Etat le 26 juin 2013;
- Dossier de mutation provisoire N° 12/2015 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015;
- Plan de division du quartier de la gare des Eaux-Vives établi le 4 mars 2014, modifié le 29 juin 2015;
- Délibération du Conseil municipal du 14 janvier 1998 et arrêté du Conseil d’Etat du 14 décembre 1998;
- Coupes schématiques du programme du lot B/C;
- Plan des surfaces de commerce (food leader) dans le lot B/C.

*Délibération VI (voie verte d’agglomération)*

- Plan de situation du foncier actuel du secteur Chêne-Agasse-Théodore-Weber.

*Délibération VII (parc du Promeneur-Solitaire)*

- Plan de situation du foncier du parc du Promeneur-Solitaire (Saint-Jean);
- Plan de servitude de conduite établi par CEVAMap, ingénieur géomètre officiel, en date du 18.08.2014.





SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
MENSURATION OFFICIELLE

Annexe 3

Page 1

**DOSSIER DE MUTATION No :** 12/2015

**Commune :** GENEVE  
**Section :** EAUX-VIVES  
**Plans :** 23 - 24 - 25  
**Immeubles :** 2432 - 1806 - 2445 - 2822 - dp3011 - dp 3012 - dp3013 - dp 3014 - dp 3016

## MUTATION PARCELLAIRE

### Mutation de projet

#### Pièces du dossier :

- |  |     |
|--|-----|
| 1. Titre   | (1) |
| 2. Anciens immeubles                                   | (2) |
| 3. Formation et état descriptif des nouveaux immeubles | (3) |
| 4. Plan  | (1) |
| 5. Coupes  | (0) |

#### Dossier technique :

- |          |     |
|----------|-----|
| Esquisse | (1) |
|----------|-----|

#### ATTENTION:

Mutation conforme au projet. Limites et surfaces susceptibles de modifications par un nouveau tableau de mutation.  
(Art. 175 et 176 LaCC et 126 ORF)

#### Acte dressé par :

Maître :  
Réf. ....  
Acte accepté le : .....

#### Direction de l'aménagement

Emoluments .....  
Préavis favorable sous condition.  
Voir rapport annexé N° .....  
Autorisations de construire réservées.  
Genève, le .....

#### Direction générale de l'agriculture

Décision de la compétence de la commission foncière agricole  
 Décision du ..... annexée  
 Emoluments .....  
Genève, le .....

#### L'auteur du dossier :



#### Christian HALLER

INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49  
e-mail : bureau@haller-sa.ch membre bureau **sia**

Dossier n° 3994.3 / MH

Etabli le: 11.05.2015 / MH  
Modifié le: 29.06.2015 / MH  
Modifié le:  
Vérifié le:

#### DMO

#### Direction de la Mensuration Officielle

Introduction provisoire en base de données effectuée le .....  
Visa accordé sous condition.

Dépôt le:

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
 dans le cadre des travaux du CEVA

2043

**ANCIENS IMMEUBLES**

Mutation : 12/2015

Page 2

Commune : GENEVE

Section : EAUX-VIVES

Numéros	Observations	Surfaces R.F.	Diff.	Surfaces corrigées	Parcelles divisées	
		m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	en
2432		53692	1	53693	A	17978
					B	2878
					C	4662
					D	10332
					E	2733
					F	548
					G	2950
					H	192
					I	34
					J	226
					K	2211
					L	7777
					M	1172
1806		491	1	492	A	364
					B	23
					C	105
2445		1848	0	1848	A	978
					B	870



**Christian HALLER**  
 INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
 4, rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE  
 Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49  
 e-mail : bureau@haller-sa.ch membre bureau

s i a

Signature

Dossier n°

3994.3 / MH

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

**ANCIENS IMMEUBLES**

Mutation : 12/2015

Page 3

Commune : GENEVE

Section : EAUX-VIVES

Numéros	Observations	Surfaces R.F.	Diff.	Surfaces corrigées	Parcelles divisées	
		m <sup>2</sup>		m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	en
2822		3148	0	3148	A	1780
					B	962
					C	406
dp 3016		6899	0	6899	A	5707
					B	1192
dp 3014		2196	0	2196	A	2125
					B	69
					C	2
dp 3013		11227	0	11227	A	10462
					B	765
dp 3012		2581	0	2581	A	2135
					B	5
					C	10
					D	212
					E	219



**Christian HALLER**  
INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49  
e-mail : bureau@haller-sa.ch membre bureau

s i a

Signature

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
 dans le cadre des travaux du CEVA

2045

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF  
 DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation : 12/2015

Page 4

Commune : GENEVE

Section : EAUX-VIVES

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m <sup>2</sup>	Surfaces m <sup>2</sup>	Observations
Plan	23-24				
Immeuble	3451	2432A + dp 3013B + dp 3012B + dp3012C Les Vollandes Les Allières	1	18757	Nouveau
Situation					
Bâtiment	E14	Gare		452	
Adresse		Avenue de la Gare-des-Eaux-Vives 9			
Bâtiment	E651	Restaurant		119	
Adresse		Avenue de la Gare-des-Eaux-Vives 7			
Plan	23				
Immeuble	3452	2432C + dp 3012E Les Vollandes	-1	4882	Nouveau
Situation					
Immeuble	3453	2432D + 2822C Les Vollandes	1	10737	Nouveau
Situation					
Bâtiment	E652	Hab plusieurs logements Chemin Franck-THOMAS 6		1303	
Adresse					
Immeuble	3454	2432E Les Vollandes		2733	Nouveau
Situation					
Plan	23 - 24				
Immeuble	3455	2432K Les Vollandes Les Allières		2211	Nouveau
Situation					



**Christian HALLER**

INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
 4, rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE  
 Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49

e-mail : bureau@haller-sa.ch membre bureau **s i a**  
 3994.3 / MH

Signature

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF  
DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation : 12/2015

Page 5

Commune : GENEVE

Section : EAUX-VIVES

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m <sup>3</sup>	Surfaces m <sup>2</sup>	Observations
Plan Immeuble Situation	23 3456	2432J + 2822A + 2445A + 1806A + dp 3014B + dp 3014C Les Vollandes	-1	3420	Nouveau
Immeuble Situation	3457	2432G Les Vollandes		2950	Nouveau Contient le DDP 2472
Bâtiment Adresse	E561	Hab. - rez activité Avenue de Chamontx 7		449	Incorporé au DDP 2472
Bâtiment Adresse	918	Hab. - rez activité Avenue de Chamontx 5		511	Incorporé au DDP 2472  Bâtiment n°(E562) - Garage privé - surface: 424m <sup>2</sup> - (souterrain) Incorporé au DDP 2472
Immeuble Situation	3458	2432F + dp 3012D Les Vollandes	1	759	Nouveau
Immeuble Situation	3459	2432M Les Vollandes		1172	Nouveau  Bâtiment n°(E558) - Instal. Tech. Elec. SIG - surface: 99m <sup>2</sup> - (souterrain)
Plan Immeuble Situation	23 - 24 - 25 dp 3460	dp 3013A + dp 3016B Les Vollandes Les Allières		11654	Nouveau  Bâtiment n°(E630) - Instal. Tech. Elec. SIG - surface: 71m <sup>2</sup> - (souterrain)



**Christian HALLER**

INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE

Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49

e-mail : bureau@haller-sa.ch membre bureau **s 1 a**

3994.3 / MH

Signature.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
 dans le cadre des travaux du CEVA

2047

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF  
 DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation : 12/2015

Page 6

Commune : GENEVE

Section : EAUX-VIVES

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m <sup>2</sup>	Surfaces m <sup>2</sup>	Observations
Plan Immeuble Situation	23 <b>dp 3461</b>	2432B + 2445B + 2822B + 1806C + 2432H + 2432I + 1806B + dp 3012A + dp 3014A Les Vollandes	1	9323	Nouveau
Plan Immeuble Situation	24 <b>3462</b>	2432L Les Vollandes Les Allières La Cuisine		7777	Nouveau
Bâtiment Adresse	E24	Habitation un logement Chemin Franck-THOMAS 11		41	
Bâtiment	E25	Autre bât. < 20 m2		4	
Plan Immeuble Situation	24 - 25 <b>dp 3463</b>	dp 3016A Les Allières		5707	Nouveau
Plan DDP Situation	23 <b>2472</b>	Les Vollandes		2950	Nouveau: Concerne l'immeuble 3457
Bâtiment Adresse	E561	Hab. - rez activité Avenue de ChamoniX 7		449	
Bâtiment Adresse	918	Hab. - rez activité Avenue de ChamoniX 5		511	Bâtiment n°(E562) - Garage privé - surface: 424m2 - (souterrain)
					CERTAINS IMMEUBLÉS PROJETS N'ONT PAS D'ISSUE APPARENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC.

**Christian HALLER**

INGENIEUR EPRL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
 4. rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE  
 Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49  
 e-mail : bureau@haller-sa.ch membre bureau **s t a**

Signature

Dossier n°

3994.3 / MH





SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
 dans le cadre des travaux du CEVA

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

Photocopie à: Mme Savin  
 M. H. Herinami Ruffieux  
 Marcoux  
 Remis le: 21.1.98

ARRÊTÉ

1326 Au

approuvant la délibération du  
 Conseil municipal de la Ville de Genève  
 du 14 janvier 1998

du 14 décembre 1998

## LE CONSEIL D'ÉTAT

ARRÊTE

La délibération ci-après, du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 14 janvier 1998, est approuvée avec la clause et la remarque inscrite sous lettres A) et B) in fine :

Ratification du protocole d'accord de principe du 2 juillet 1997 relatif à l'échange de diverses propriétés

Autorisation accordée au Conseil administratif à convertir cet accord en acte authentique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, aux termes duquel il est procédé à l'échange des diverses propriétés respectives telles que décrites dans le protocole d'accord signé entre les exécutifs respectifs ci-annexés et explicité dans le corps de la présente proposition;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête*

*Article premier.* - Le protocole d'accord de principe passé entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif en date du 2 juillet 1997 est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

*Art. 2.* - Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier et constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles entrant dans l'échange tel que décrit dans le protocole d'accord annexé.

Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA



Art. 3. - Cet échange ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier en ce qui concerne la Ville de Genève.

Art. 4. - Le Conseil administratif n'est autorisé à signer des actes résultant du présent arrêté que dans la mesure où:

- les conditions fixées dans l'arrêté du Conseil municipal de ce jour portant sur le subventionnement du stade de la Praille sont remplies d'ici au 31 décembre 1998;
- la Fondation mixte du stade ainsi que la Fondation Hippomène auront signé à cette date des actes concrétisant les engagements de cessions foncières à leur charge.

A) Constate que l'opération ci-dessus et d'utilité publique - à l'exception des droits et émoluments afférents aux parcelles 6415, fe 25, de Genève, section Cité, et 2432, fe 23, de Genève, section Eaux-Vives, au sujet desquelles aucune affectation n'a été précisée - et exonère la Ville de Genève des droits d'enregistrement qui sont légalement à sa charge et des émoluments du registre foncier, conformément à la loi sur les droits d'enregistrement du 9 octobre 1969 et à l'article 9 du règlement fixant le tarif des émoluments du registre foncier du 7 septembre 1988.

Les parcelles 6415 et 2432 doivent être considérées comme des réserves de terrain pour lesquelles, selon une pratique constante, l'exonération ne peut être accordée. Si l'affectation à un but d'utilité publique se concrétise dans les 10 ans dès la date d'enregistrement, le département des finances s'engage à rembourser les droits perçus, sans intérêt, au prorata des m2 affectés à des équipements d'utilité publique.

B) Lors du dépôt de l'acte au registre foncier, le notaire devra pouvoir attester que celui-ci est conforme à l'accord visé dans les attendus.

Communiqué à:  
Intérieur 7  
Aménagement 3  
Finances 2



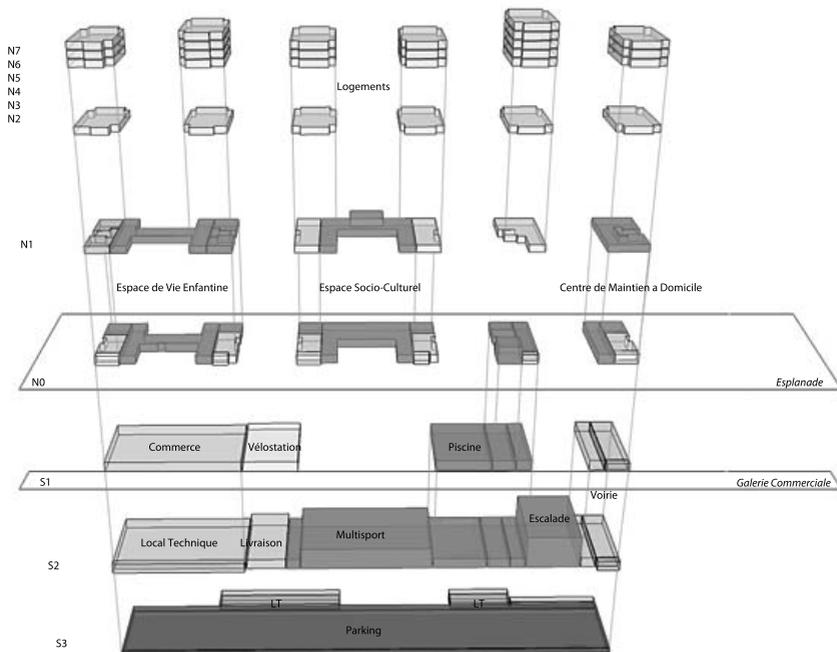
Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:



SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

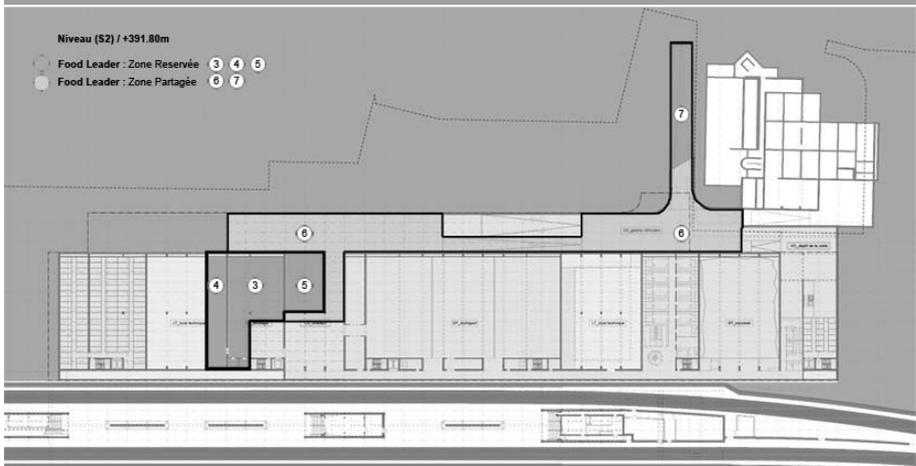
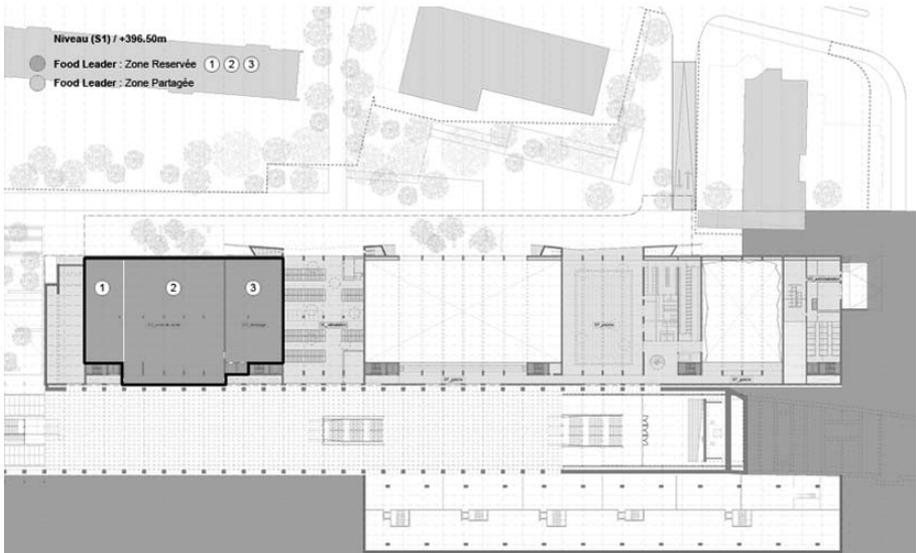
2053

SCHEMA FONCTIONNEL DU LOT BC



SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

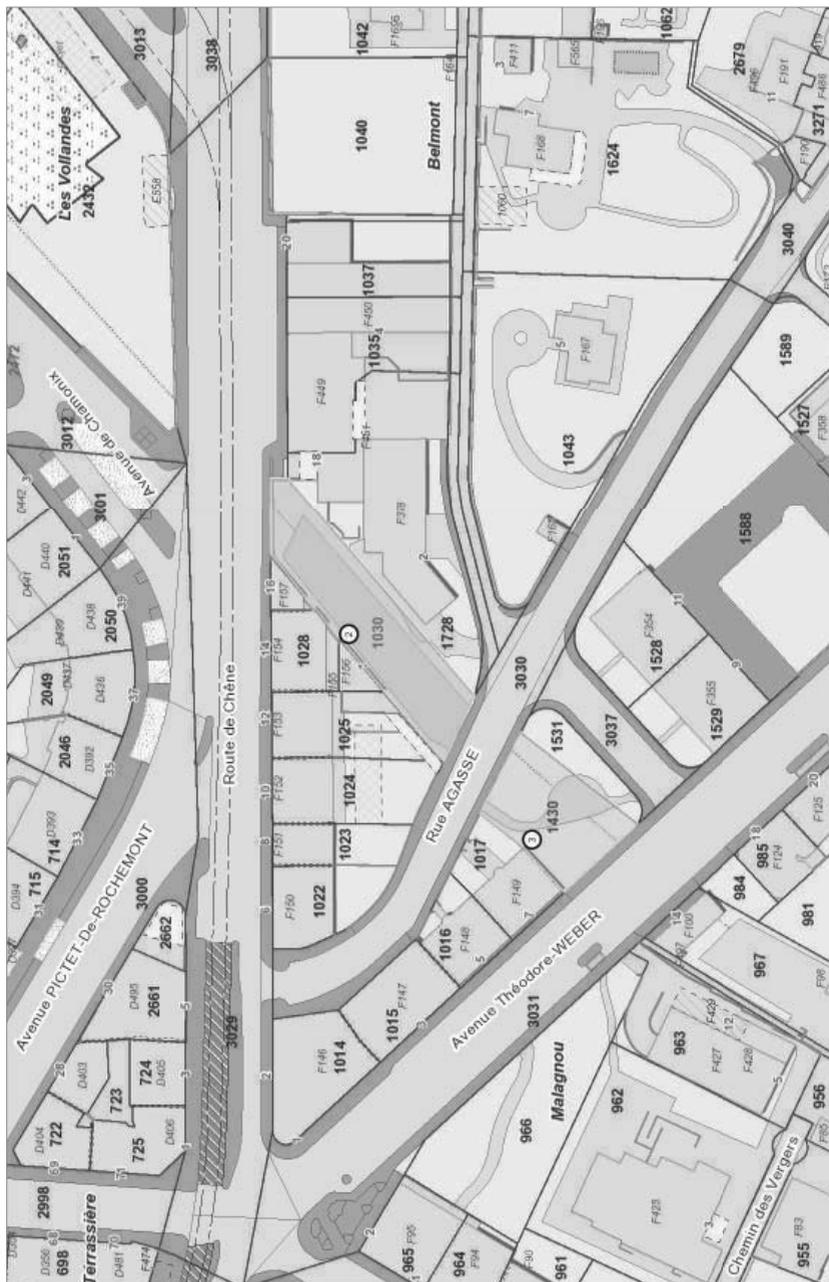
SURFACES DU COMMERCE (FOOD LEADER) DANS LE LOT BC



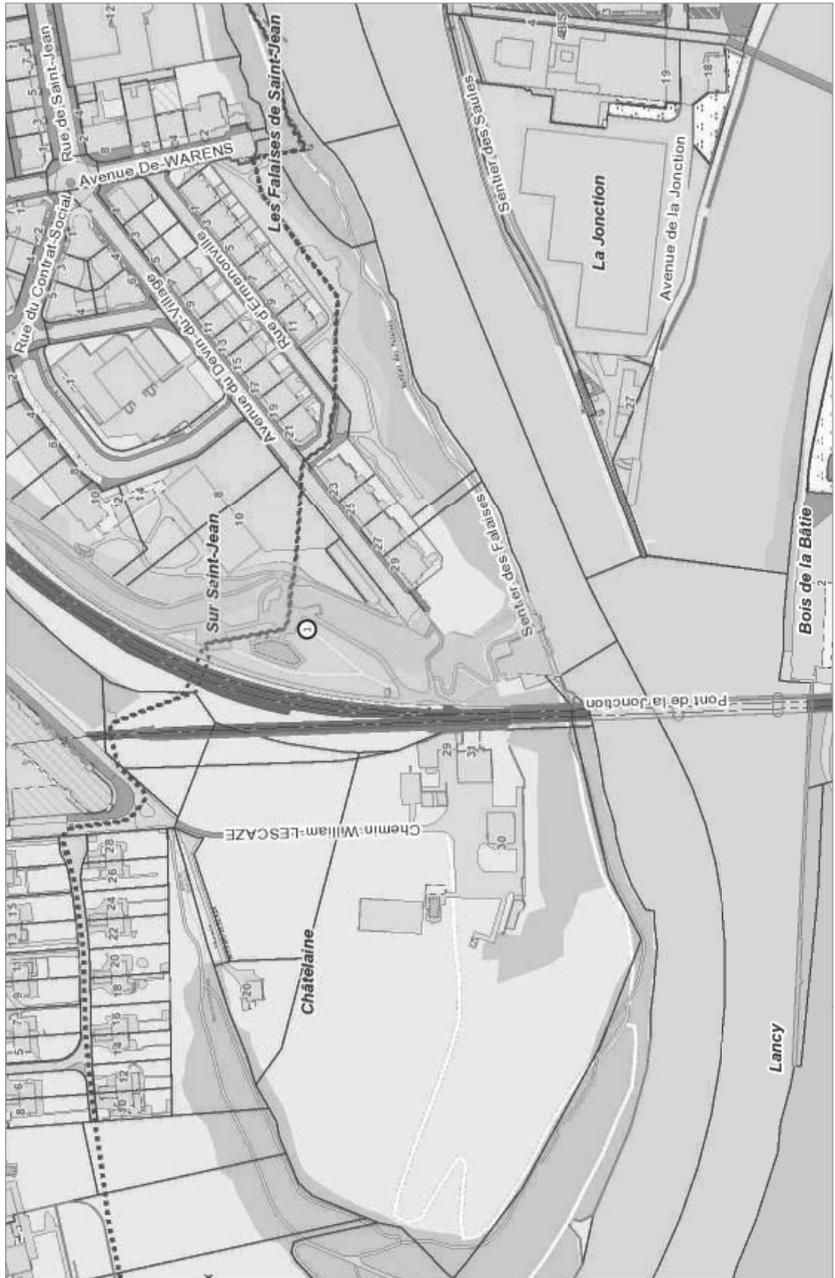
Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

Annexe 8

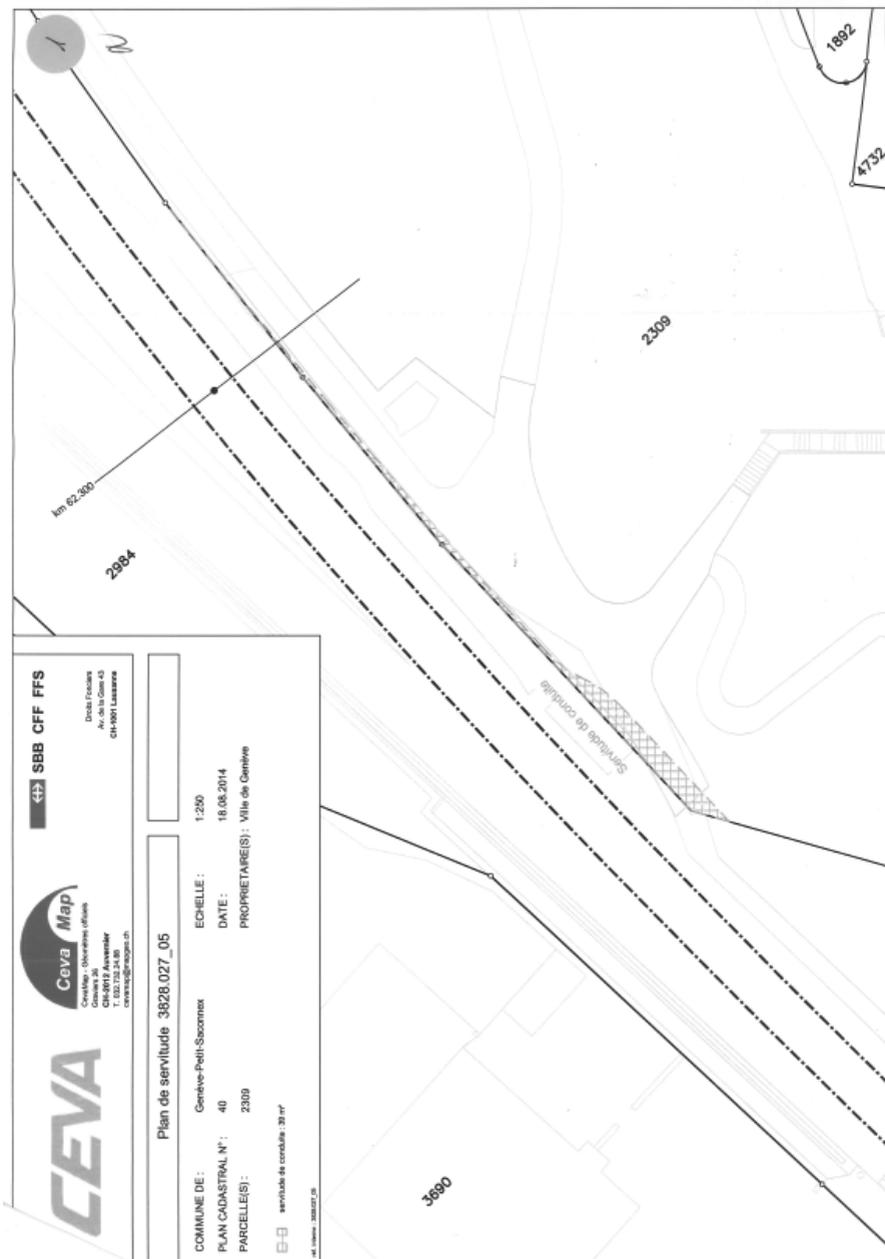
SITG | LE TERRITOIRE GENEVOIS  
À LA CARTE



Echelle 1:1000  
SITG - Tous droits réservés



Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA



Proposition: remaniement parcellaire, servitudes et DDP  
dans le cadre des travaux du CEVA

**Le président.** Le titre de cette proposition fait une page. Ma gorge ne me permettra pas de le lire aujourd'hui. Tout le monde l'a-t-il sous les yeux? (*Signes de dénégation.*) Dans ce cas, notre secrétaire se fera un plaisir de vous lire son titre. Nous avons trouvé un volontaire... (*M. Alfonso Gomez donne lecture du titre. L'assemblée applaudit à l'issue de la lecture.*) Je remercie M. Alfonso Gomez pour sa brillante prestation.

En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement. La parole est à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Cette proposition est assez complète et importante, notamment la délibération IV, qui octroie un droit de superficie distinct et permanent (DDP), et la délibération V, qui inscrit une servitude d'usage contre rémunération. Cela concerne plutôt la commission des finances. Je propose donc, le cas échéant, que cette proposition y soit également renvoyée. (*Protestations.*)

**Le président.** Ce serait donc un double renvoi. Je vois que quelques personnes sont énervées dans la salle, alors je rappelle la procédure. Les décisions prises par le bureau et les chefs de groupe sont mises au vote en séance plénière. C'est démocratique. N'importe quel groupe, n'importe quelle personne peut changer le cours des choses par une proposition différente. Tout le monde a ce droit. Autrement, le bureau et les chefs de groupe formeraient une espèce de conclave et les autres élus n'auraient pas la possibilité de s'exprimer. Nous procéderons ainsi: si les deux renvois sont acceptés, la proposition sera renvoyée aux deux commissions.

*Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est refusé par 57 non contre 15 oui.*

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (72 oui et 1 abstention).**

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

**8. Proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2015 en vue de:**

- **l'ouverture d'un crédit de 3 086 300 francs destiné aux travaux d'assainissement des falaises de Saint-Jean, sur les parcelles de Genève, section Petit-Saconnex, N<sup>os</sup> 4720 et 4025, propriétés du domaine public communal, N<sup>os</sup> 1897, 1299 et 1300, propriétés privées de la Ville de Genève, et N<sup>os</sup> 1297, 1298, 1393 et 1394, propriétés privées;**
- **la cession à titre gratuit de 2109 m<sup>2</sup>, partie des parcelles N<sup>os</sup> 1393 et 1394, sises avenue du Devin-du-Village 29, propriétés de la Société du Promontoire A SA, au domaine privé de la Ville de Genève, afin de pérenniser l'usage public du sentier des Falaises, selon le dossier de mutation N<sup>o</sup> 13/2013 établi par M. Kùpfer, ingénieur géomètre officiel, le 18 mars 2013;**
- **l'inscription d'une servitude de construction d'une galerie souterraine technique existante, en faveur des SIG, sur la parcelle N<sup>o</sup> 2309, propriété privée de la Ville de Genève, selon le plan de servitude établi par M. Kùpfer, ingénieur géomètre officiel, le 17 avril 2013 (PR-1143).**

### **Introduction**

A la suite de fortes pluies, des éboulements et glissements de terrains ont eu lieu en mars 2001 sur les falaises, au droit du quartier de Saint-Jean et au bois de la Bâtie, côté route de Chancy. La proposition PR-188, concernant les falaises de Saint-Jean, votée le 25 juin 2002, a permis d'exécuter les travaux de pose de filets de protection aux endroits les plus critiques, entre décembre 2007 et juillet 2008.

En février 2010, suite à un éboulement dans un secteur n'ayant pas fait l'objet de sécurisation en 2008, la partie basse du sentier de Sous-Terre a dû être fermée, pour des raisons de sécurité.

A la demande de la Ville de Genève, le bureau d'ingénieurs Maric a été mandaté, afin de réaliser une étude géologique et géotechnique du périmètre concerné, et ce en vue de définir l'importance et l'évolution des phénomènes par rapport à la dernière intervention. Il en résulte un rapport d'étude qui relate les raisons géologiques de l'instabilité des falaises et préconise un mode de sécurisation par la mise en place de filets de protection pendus et cloués, ainsi que des reconnaissances complémentaires par forage et mesures inclinométriques.

Afin de permettre la réouverture du sentier de Sous-Terre et garantir la sécurité des sentiers avoisinants, le bureau Maric a proposé une série de mesures pro-

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

visoires en attendant la sécurisation des falaises de Saint-Jean, en surplomb des sentiers susmentionnés. Il est à préciser que la réalisation d'un couvert de protection sur la partie basse du sentier de Sous-Terre, ainsi que la mise en place de palissades en retrait du mur situé le long du sentier du Ravin et de la promenade du Prieuré-de-Saint-Jean, ont déjà fait l'objet de travaux de sécurisation provisoire.

Située à proximité de la station de pompage des Services Industriels de Genève, sur la parcelle N° 1394 de Genève Petit-Saconnex, la galerie du sentier des Falaises, construite dans les années 50, sécurise ses usagers vis-à-vis des risques d'éboulement de la falaise qui la surplombe.

Depuis 1998, la galerie fait l'objet de rapports d'inspection périodique permettant de suivre l'évolution de son état de conservation.

En 2011, le dernier constat, effectué par un bureau d'ingénieurs civils, révèle d'importantes dégradations sur l'ensemble de la structure porteuse, ainsi que des affouillements à proximité de certaines fondations de l'ouvrage. De plus, un rapport d'expertise, effectué par un laboratoire de la construction, conclut que l'ensemble des bétons de la structure est carbonaté, que les aciers sont fortement oxydés avec, par endroit, des pertes de sections importantes. Enfin, une étude préliminaire géologique et géotechnique, menée également par le bureau d'ingénieurs Maric, confirme la présence d'un danger de chutes régulières de pierres et de blocs en provenance de la falaise surplombant la galerie.

La conjugaison des trois rapports conduit à entreprendre des travaux de sécurisation sur l'ensemble de la falaise et ainsi permettre la démolition complète de la galerie de protection existante. La parcelle N° 1394 sur laquelle se situe la galerie, appartient à la Société du Promontoire A SA, ainsi que la parcelle N° 1393 adjacente. Un accord a été trouvé entre les représentants du propriétaire et le Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève en vue de la pérennisation du sentier public, situé sur ces parcelles privées, par le biais d'une cession gratuite à la Ville de Genève. La cession comprendra 2109 m<sup>2</sup> de terrain englobant les falaises et le cheminement piéton, situé en bordure du Rhône.

Une mise à jour du foncier implique également l'inscription d'une servitude de construction d'une galerie souterraine existante sur la parcelle N° 2309 de Genève Petit-Saconnex, propriété Ville de Genève, en faveur des SIG.

### **Exposé des motifs**

#### *Extrémité est des falaises de Saint-Jean*

Situé sous les falaises de Saint-Jean, le début du sentier des Falaises, qui longe, sur la rive droite, le cours du Rhône, est très fréquenté par les promeneurs. Il est connu de longue date pour ses instabilités de terrain.

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

Haute d'une quinzaine de mètres, la falaise taillée dans les graviers cimentés de l'alluvion ancienne est divisée en deux par une légère dépression.

Les surplombs y sont peu nombreux, car la surface de l'escarpement a été réglée avant la pose des treillis en 2008. Plusieurs d'entre eux, potentiellement instables et non recouverts, sont cependant visibles à chaque extrémité, en particulier au-dessus de l'angle ouest de la place de jeux de la promenade du Prieuré de Saint-Jean.

Les treillis en place, pendus et lestés avec des tubes métalliques, sont fortement sollicités par les matériaux accumulés à la base et risquent de se déchirer, ou de se décrocher, si la traction augmente, soit progressivement, soit brutalement, lors du décollement d'une grosse écaille de gravier cimenté.

La situation est délicate au niveau du sentier des Falaises, distant de moins de 10 m du pied de l'escarpement, mais plus encore au niveau de la place de jeux, qui n'est pas protégée. Un écran de bois ronds verticaux jointifs y a bien été mis en place, pour former un piège à éboulis. Cependant, étant à moitié plein, il ne résisterait pas à la chute d'un gros bloc. Juste au-dessus, l'escarpement formé par les graviers cimentés de l'alluvion ancienne n'est pas couvert de treillis.

*Mur de soutènement en amont de la place de jeux*

Le mur de soutènement, situé en amont de la place de jeux, longe la limite de la parcelle N° 1299 de Genève, Petit-Saconnex, sur une longueur de 75 m. De 3 m à l'ouest, sa hauteur passe à 6 m à la hauteur de la Maison Rose.

L'enduit de mortier tombe et le béton s'altère, tandis que trois grandes fissures traversantes peuvent être observées dans la partie centrale. Ces déformations sont provoquées par la poussée des terres depuis l'amont, dans une zone où la longueur du talus est maximale. Largement ouverte, la fissure plus occidentale entraîne un décalage des deux compartiments. Le mur de soutènement tend à s'ouvrir et évolue lentement vers la rupture.

*Sentier de Sous-Terre*

Le sentier de Sous-Terre, très utilisé par les habitants de Saint-Jean, sert de liaison entre le quartier de Saint-Jean et la Jonction. Les chutes de pierres et blocs sur ce sentier ne sont pas répertoriées de manière systématique.

Au début 2010, un éboulement important conduit à la fermeture du sentier de Sous-Terre. Un bloc, d'un volume d'environ 200 l, s'est alors abattu sur le sommet du mur amont, à 20 m du début du chemin, où il s'est partiellement désagrégé, avant de rebondir contre la barrière aval, déformée sous le choc.

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

De plus, le pied du mur de soutènement, implanté sur la limite des parcelles N<sup>os</sup> 1298 et 4025, de Genève, Petit-Saconnex, est déchaussé sur pratiquement toute sa longueur. La rupture de cet ouvrage entraînerait une partie des remblais, accumulés à l'arrière, qui pourrait alors glisser jusqu'au pied du versant.

La zone dangereuse couvre ainsi l'intersection du sentier du Ravin et du sentier de Sous-Terre, ainsi que les quarante premiers mètres de ce dernier et toute la partie arrière de la Maison Rose, au pied du mur de soutènement, en amont de la place de jeux.

### *Sentier du Ravin*

Les graviers cimentés de l'alluvion ancienne affleurent de manière continue au-dessus du mur de soutènement bordant le sentier du Ravin. Des surplombs de tailles variables y sont présents sur toute la longueur et à différents niveaux, juste au-dessus de l'ouvrage, où ils sont partiellement soutenus par des contreforts, ainsi que plus haut et latéralement, où ils disparaissent sous la végétation.

Les ouvrages sont localement dégradés et devraient être réparés ou renforcés.

En l'état actuel, la place comprise entre le pied du mur de soutènement et le sentier du Ravin est dangereuse. Des pierres et des blocs de poudingues peuvent s'y abattre, en particulier devant les entrées des cavernes.

### *Sentier des Falaises*

L'affaissement du sentier pédestre, survenu à la fin 2010, a eu lieu dans une zone de remblai à l'arrière d'un enrochement composé de gros blocs calcaires, d'environ 50 cm de large.

Une conjonction de plusieurs facteurs est probablement à l'origine de cet affaissement:

- un mauvais remblayage des matériaux;
- une décomposition de la végétation au sein des matériaux remblayés;
- une disparition progressive et continue des matériaux à la base du remblai, liée aux cycles de saturation en eau, dus au marnage du Rhône.

Quelle que soit la cause réelle, le risque d'un nouvel affaissement est présent. Ce phénomène se répétera à l'avenir, tant que l'érosion des matériaux ne sera pas stabilisée à la base du remblai.

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

*Galerie du sentier des Falaises*

A l'aval, la galerie du sentier des Falaises, datant des années 1950, est composée de onze cadres en béton armé, reliés à leur base par un sommier, et surmontés d'une dalle oblique de 18 cm d'épaisseur. Au sol, un dallage légèrement armé, d'une épaisseur de 15 cm, relie les fondations des cadres en béton entre elles. Côté falaise, une paroi en béton, d'une épaisseur de 20 cm, comble les espaces entre les cadres. Côté Rhône, un garde-corps béton est présent sur toute la longueur de l'ouvrage. La longueur totale de cette structure est de 30 m environ, la largeur de passage est de 2,20 m et la hauteur libre est de 2,90 m.

Perpendiculairement à la galerie, et en dessous de celle-ci, se situe la surverse du collecteur primaire rive droite, appartenant aux SIG, qui permet, en cas de dysfonctionnement de la station de pompage située à l'aval, de rejeter les eaux mélangées directement dans le Rhône.

Les résultats des prélèvements et analyses en laboratoire démontrent que le front de carbonatation de l'ensemble de la structure est très profond, au-delà des fers d'armature. Ce phénomène engendre une augmentation du volume de l'acier et un éclatement du béton qui l'enrobe, entraînant ainsi une importante perte de matière et un affaiblissement de la structure porteuse.

De plus, la résistance mécanique des bétons est très faible en raison de la présence de nombreux nids de gravier, signe d'une mauvaise mise en œuvre du béton.

Le stade d'avancement des détériorations de la structure porteuse ne permettant pas techniquement de la renforcer, les travaux envisagés consisteront à démolir cet ouvrage, à sécuriser la falaise le surplombant et à renaturer les berges.

Propriétaire des parcelles N<sup>os</sup> 1393 et 1394 (la galerie se situe sur cette dernière), la Société du Promontoire A SA a signé un accord de principe avec le département des constructions et de l'aménagement en vue d'une cession au domaine privé de la Ville de Genève, à titre gratuit. La future parcelle cédée comprendra le sentier piéton et les falaises, depuis les berges du Rhône jusqu'à la limite du jardin en aplomb. Le but de cette cession est d'assurer la continuité et la pérennisation du sentier piétonnier des falaises de Saint-Jean ainsi que sa sécurisation. Après cette opération, la Ville de Genève sera propriétaire de l'ensemble des parcelles bordant le fleuve depuis le pont de Sous-Terre jusqu'au pont de la Jonction (à l'exception d'une parcelle appartenant à l'Etat de Genève).

**Obligation légales et de sécurité**

Selon l'article 58 du Code des obligations:

- «Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.»;
- «Est réservé son recours contre les personnes responsables envers lui de ce chef.»

**Programme et descriptif des travaux***Travaux préparatoires*

Pour permettre la réalisation des travaux de sécurisation des falaises de Saint-Jean, une intervention préalable comprenant le débroussaillage, le broyage des branches, la découpe préalable des couronnes et l'abattage des arbres est nécessaire sur les différents sites. Ces arbres seront ensuite hélicoptérés, puis déposés et stockés au bois de la Bâtie.

*Extrémité est des falaises de Saint-Jean*

Afin de sécuriser l'extrémité est des falaises de Saint-Jean, il est nécessaire de recouvrir, sur une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup>, l'escarpement formé par l'alluvion ancienne, avec une nappe continue de filets métalliques câblés et pendus, doublés d'un treillis permettant de retenir les pierres de petites dimensions. Une purge légère des surplombs devra également être réalisée.

*Mur de soutènement en amont de la place de jeux*

Des travaux sont nécessaires sur le mur de soutènement lui-même. Il est ainsi recommandé de créer de nouvelles barbacanes (évacuation des eaux d'infiltration derrière le mur), de procéder à une réfection par clouage, de mettre en place un treillis d'armature double et de le guniter (projection d'un béton spécifique), ce qui renforcera l'ouvrage existant.

*Sentier de Sous-Terre*

Il est prévu de traiter la zone instable des plus gros surplombs de l'alluvion ancienne par câblage et par le recouvrement du massif de graviers cimentés avec un filet métallique, plaqué et cloué. Une purge légère des surplombs sera également réalisée. Le mur placé en limite des parcelles N<sup>os</sup> 1298 et 4025 de Genève, Petit-Saconnex, sera assaini et sa fondation renforcée.

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

*Sentier du Ravin*

Les mesures à prendre pour rétablir la sécurité sur le sentier de Sous-Terre doivent s'étendre à l'escarpement et au mur de soutènement bordant le sentier du Ravin, qui sera également consolidé.

Le constat effectué incite à traiter l'ensemble de ce sous-secteur avec le précédent, pour garantir la sécurité des fonds inférieurs et pour éviter d'en restreindre l'utilisation.

*Partie basse de la promenade du Prieuré-de-Saint-Jean*

Les observations effectuées ne permettent pas d'établir les causes des phénomènes observés de manière définitive, mais elles font craindre que la rive droite du Rhône soit instable sur toute la longueur de la promenade du Prieuré-de-Saint-Jean et que l'évolution ne conduise, au final, à l'effondrement partiel des murs de quai.

Des forages carottés ont été réalisés en juin 2011, permettant ainsi de préciser la nature des terrains. Ils sont équipés d'inclinomètres, afin de suivre l'évolution des berges du Rhône et de déterminer si des mouvements s'y produisent. Des contrôles inclinométriques réguliers sont ainsi réalisés.

*Sentier des Falaises*

Pour éliminer les risques d'un nouvel affaissement, les matériaux du remblai seront excavés et des blocs de pierre seront posés en fond de fouille, pour constituer une assise stable sur laquelle pourra reposer le remblai. Un géotextile sera mis en place sur toute la surface d'excavation en vue de retenir les éléments fins du remblai. La fouille sera ensuite remblayée avec les mêmes matériaux.

*Galerie du sentier des Falaises*

Après un débroussaillage et une purge de la falaise, un treillis semi-suspendu à mailles fines sera mis en place sur une surface d'environ 1300 m<sup>2</sup>.

Le chantier de démolition de la galerie débutera par l'implantation de protection des berges du Rhône et des ouvrages bâtis existants, soit la station de pompage et la surverse du collecteur primaire.

La configuration du site rendant son accès très difficile aux engins de chantier, les matériaux de démolition et d'excavation seront transportés par moyen fluvial.

Les éboulis présents sur la dalle de couverture seront purgés, puis la structure en béton armé sera sciée et démolie, et enfin les remblais situés au pied de la falaise seront terrassés et évacués.

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

La réalisation du nouveau cheminement à ciel ouvert ainsi que le repli de l'installation de chantier achèveront les travaux de ce secteur.

### Adéquation à l'Agenda 21

La nature du projet, permettant la renaturation et la sécurisation des berges, remplit les objectifs de l'Agenda 21.

Le béton issu de la démolition de la galerie sera traité en filière de recyclage et les graves composant le nouveau cheminement à ciel ouvert seront constitués en partie de matériaux recyclés.

Les végétaux abattus seront valorisés par le Service des espaces verts de la Ville (SEVE).

### Estimation des coûts

<i>Sécurisation des falaises de Saint-Jean</i>		Fr.
Installations de chantier	8,8 %	136 000
Travaux préparatoires (abattage, hélicoptage et débroussaillage)	4500 m <sup>2</sup>	116 000
Filets métalliques pendus, extrémité est des falaises de Saint-Jean	1500 m <sup>2</sup>	356 000
Clouage et gunitage, mur de soutènement en amont place de jeux	120 m <sup>2</sup>	188 000
Câblage et filets métalliques cloués, sentier de Sous-Terre	700 m <sup>2</sup>	106 000
Filets métalliques cloués et contreforts, sentier du Ravin	700 m <sup>2</sup>	113 000
Remplacement du remblai existant, sentier des Falaises		26 000
Remise en état de la barrière de treillis du sentier des Falaises	55 ml	105 000
Travaux sur sentier du Ravin		31 000
Filets métalliques semi-suspendu, sentier des Falaises	1300 m <sup>2</sup>	360 000
Sous-total sécurisation des falaises		<u>1 537 000</u>

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

		Fr.
<i>Démolition de la galerie du sentier des Falaises</i>		
Installations de chantier	1 gl	270 000
Sécurisation et protection berge du Rhône	1 gl	53 000
Démolition de l'ouvrage	140 m <sup>3</sup>	368 000
Chargements et évacuation	140 m <sup>3</sup>	38 000
Remise en état du cheminement	1 gl	18 000
Sous-total démolition de la galerie du sentier des Falaises		<u>747 000</u>
Total travaux:		2 284 000

		Fr.
<i>Honoraires et frais fonciers</i>		
Ingénieur civil et géotechnicien		370 000
Ingénieur géomètre		9 000
Frais d'acte et de plans		10 000
Héliographie		<u>9 000</u>
Sous-total honoraires et frais fonciers	14,8 %	<u>398 000</u>
Information – Communication:	0,74 %	<u>20 000</u>
I. Coût total de la construction (HT)		2 702 000

### Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)		2 702 000
+ TVA (8 % x 2 702 000 francs = 216 160) arrondi à		<u>216 200</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)		2 918 200
+ Prestation du personnel en faveur des investissements (4 % x 2 918 200 francs = 116 728) arrondi à		<u>116 800</u>
III. Sous-total		3 035 000
+ Intérêts intercalaires (2,25 % x 3 035 000 francs x 18 mois: 2 x 12 = 51 216 ) arrondi à		<u>51 300</u>
IV. Coût total de l'opération (TTC)		3 086 300

### Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à douze mois. La durée totale de l'opération est estimée à dix-huit mois, ce qui implique que des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

La date prévisionnelle de mise en exploitation est 2018.

**Référence au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement (p. 58)**

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 091.080.06 du 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2015 – 2026, pour un montant de 3 000 000 de francs.

**Budget de fonctionnement**

L'entretien annuel des filets et des barrières de sécurisation sera assuré dans le cadre du budget ordinaire du Service des espaces verts de la Ville de Genève et nécessitera une charge d'exploitation supplémentaire de 21 000 francs par année.

Ce montant sera à provisionner sur le budget ordinaire de ce service, soit le groupe 314.

**Charge financière annuelle**

La charge financière de l'investissement comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 20 annuités se montera à 184 225 francs.

**Validité des coûts**

L'estimation du coût des travaux pour l'assainissement des falaises de Saint-Jean est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2015).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

**Autorisation de construire**

La mise en place des filets de protection fera l'objet d'une requête en autorisation de construire en demande définitive.

La galerie du sentier des Falaises fera l'objet d'une requête en autorisation de démolir en demande définitive.

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

### Régime foncier

La réalisation de ces assainissements concerne les parcelles listées ci-dessous, sises sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex, toutes situées en zone de verdure dans la zone de travaux prévus:

- N° 4720, d'une surface de 375 m<sup>2</sup>, N° 4025, d'une surface de 15 031 m<sup>2</sup>, propriétés du domaine public communal;
- N° 1299, d'une surface de 706 m<sup>2</sup>, N° 1300, d'une surface de 3834 m<sup>2</sup>, N° 1897 d'une surface de 16 011 m<sup>2</sup>, propriétés privées de la Ville de Genève. Lesdites parcelles ne sont grevées d'aucune servitude contraignante dans la zone de travaux prévus;
- N° 1297, d'une surface de 1786 m<sup>2</sup>, propriété de M. Léonard Vernet. La parcelle est grevée d'une servitude de canalisation de gaz en faveur des SIG dont l'assiette se situe le long de la limite de la parcelle (côté parcelle N° 1287), soit en partie sous les escaliers existants;
- N° 1298, d'une surface de 1586 m<sup>2</sup>, propriété de M<sup>me</sup> Marie-Madeleine Grounauer. Ces deux parcelles privées sont grevées de diverses servitudes, restriction d'affectation, restriction au droit de bâtir, non-bâtir et usage de jardins, non contraignantes pour le projet;
- N° 1393, d'une surface de 348 m<sup>2</sup>, N° 1394, d'une surface de 3541 m<sup>2</sup>, propriétés de la Société du Promontoire A SA. Ces parcelles privées sont grevées de diverses servitudes de restriction d'affectation, de restriction au droit à bâtir, de jour et vue. La parcelle N° 1394 est également grevée de servitudes de construction d'une galerie souterraine (surverse de sécurité) et d'eaux usées en faveur des SIG.

La galerie souterraine, ouvrage existant sur la parcelle N° 1394, se poursuit sur la parcelle voisine N° 2309, propriété privée de la Ville de Genève sur laquelle est située la station de pompage des SIG. La mise à jour du foncier nécessite l'inscription d'une servitude de construction (galerie souterraine existante) sur la parcelle de la Ville N° 2309 selon le plan de servitude établi par l'ingénieur géomètre officiel M. Adrien Küpfer en date du 17 avril 2013 et modifié le 3 juin 2013.

Les parcelles N<sup>os</sup> 1393 et 1394 feront l'objet d'une division parcellaire selon le dossier de mutation N° 13/2013, dressé par l'ingénieur géomètre officiel M. Adrien Küpfer en date du 18 mars 2013 et modifié le 3 juin 2013, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal. Cette division prévoit la cession gratuite à la Ville de Genève d'une surface de 2109 m<sup>2</sup> (future parcelle N° 5558) afin de pérenniser le caractère public du sentier des Falaises.

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

**Information publique**

Avant le début du chantier, un feuillet d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres des immeubles situés au-dessus des secteurs où les travaux seront réalisés. Ce document contiendra des explications sur les motifs des interventions prévues, ainsi que sur leur déroulement (calendrier, nuisances éventuelles, itinéraires alternatifs éventuels, etc.).

Sur place, des panneaux d'information seront disposés aux deux extrémités de chaque secteur (sentier des Falaises, place de jeux, sentier de Sous-Terre et sentier du Ravin). Ils contiendront des explications sur les travaux effectués, ainsi qu'un plan avec les tronçons provisoirement fermés et les itinéraires alternatifs éventuels.

Une inauguration est prévue pour marquer la fin des travaux et la réouverture au public des sentiers sécurisés. La réalisation d'un triptyque permettra de documenter ces travaux peu ordinaires.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

La présente demande de crédit a été élaborée par le Service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil. Le service gestionnaire des points fonciers est la Direction du département des constructions et de l'aménagement, Unité opérations foncières.

La maîtrise d'œuvre pour les travaux sera confiée à un bureau d'ingénieurs géotechnicien spécialisé.

**Personnes à mobilité réduite**

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements de personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants. Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera dans la mesure du possible assurée.

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Travaux d'assainissement des falaises de Saint-Jean**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires	379 000	12
Travaux de génie civil	2'284 000	74
Frais divers (héliographie, information et communication)	39 000	1
Frais financiers (yc TVA)	384 300	13
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>3 086 300</b>	<b>100</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés: Génie civil et Espaces verts

CHARGES	Total	GCI	SEV
30 - Charges de personnel	0	0	0
31 - Dépenses générales	21 000	0	21 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	184 225	184 225	0
36 - Subventions accordées	0	0	0
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>205 225</b>	<b>184 225</b>	<b>21 000</b>

**REVENUS**

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers (prise en charge entretien FIA)	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Remboursement FIA amortissements et intérêts	0
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement - 205 525**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2015</b>	0	0	0
<b>2016</b>	1 600 000	0	1 600 000
<b>2017</b>	1 486 300	0	1 486 300
<b>Totaux</b>	<b>3 086 300</b>	<b>0</b>	<b>3 086 300</b>

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Société du Promontoire A SA en vue de la cession, à titre gratuit, de 2109 m<sup>2</sup> (future parcelle N° 5558), partie des parcelles N<sup>os</sup> 1393 et 1394 de Genève, section Petit-Saconnex, sises avenue du Devin-du-Village 29, au domaine privé de la Ville de Genève, en vue de pérenniser l'usage public du sentier des Falaises, selon le dossier de mutation N° 13/2013 dressé par l'ingénieur géomètre officiel M. Küpfer en date du 18 mars 2013;

vu le but d'utilité publique poursuivi pour la cession, à savoir assurer la continuité et la pérennisation du sentier piétonnier public des falaises de Saint-Jean ainsi que sa sécurisation;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et les Services industriels de Genève en vue de l'inscription d'une servitude de construction (galerie souterraine existante) sur la parcelle N° 2309 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée Ville de Genève selon le plan de servitude établi par l'ingénieur géomètre officiel M. Küpfer en date du 17 avril 2013;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 086 300 francs destiné aux travaux d'assainissement des falaises de Saint-Jean, sur les parcelles de Genève, section Petit-Saconnex, N<sup>os</sup> 4720 et 4025, propriétés du domaine public communal, N<sup>os</sup> 1897, 1299 et 1300, propriétés privées de la Ville de Genève, et N<sup>os</sup> 1297, 1298, 1393 et 1394, propriétés privées.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense brute prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 086 300 francs.

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

*Art. 4.* – Le Conseil municipal accepte la cession par la Société du Promontoire A SA, à titre gratuit, d'une partie des parcelles privées N<sup>os</sup> 1393 et 1394 de Genève section Petit-Saconnex, d'une surface de 2109 m<sup>2</sup> (future parcelle N<sup>o</sup> 5558), au domaine privé de la Ville de Genève, selon le dossier de mutation N<sup>o</sup> 13/2013 dressé par l'ingénieur géomètre officiel M. Küpfer, en date du 18 mars 2013. Il autorise le Conseil administratif à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 5.* - Cette cession ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier.

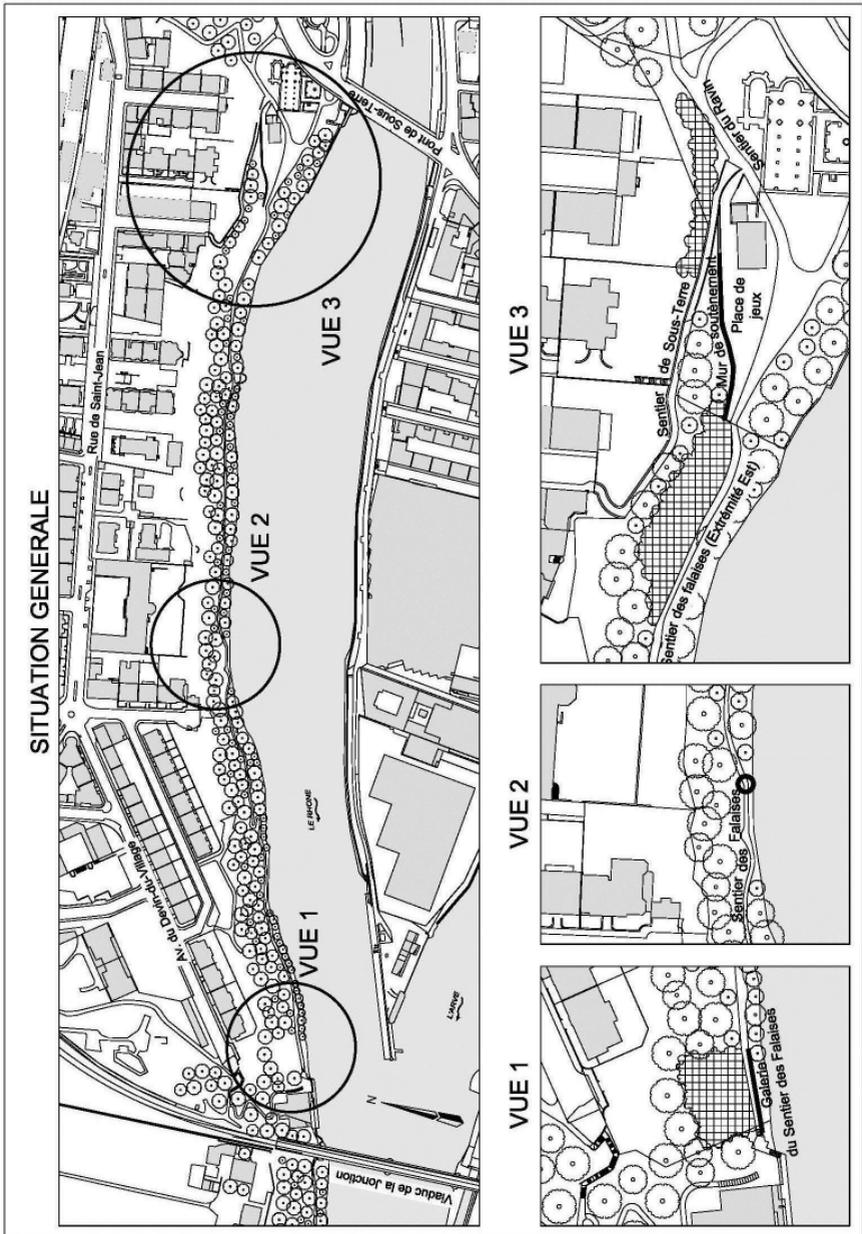
*Art. 6.* – Le Conseil municipal accepte la constitution d'une servitude de construction (galerie souterraine existante) sur la parcelle N<sup>o</sup> 2309 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété Ville de Genève selon le plan de servitude établi par l'ingénieur géomètre officiel M. Küpfer en date du 17 avril 2013. Il autorise le Conseil administratif à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 7.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier, toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Annexes:*

- plan de situation
- dossier de mutation N<sup>o</sup> 13/2003 établi par M. Küpfer, ingénieur géomètre officiel, le 18 mars 2013
- plan de servitude de construction (galerie souterraine existante), établi par M. Küpfer, ingénieur géomètre officiel, le 17 avril 2013

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises



SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

2075

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

**DOSSIER DE MUTATION No : 13/2013**

**Commune :** GENEVE  
**Section :** Petit-Saconnex  
**Plan :** 40  
**Immeubles :** 1393 - 1394

**MUTATION PARCELLAIRE**

Pièces du dossier :

- 1. Titre (1)
- 2. Anciens immeubles (1)
- 3. Formation et état descriptif des nouveaux immeubles (1)
- 4. Plan du Registre Foncier (1)

Dossier technique :

- Esquisse de terrain (1)

Fichiers informatiques :

- Fichiers de données (1)
- Levé-calculs des points fixes (1)
- Levés-calculs du levé de détail (2)

COPIE ORIGINAL RF

**Acte dressé par :**

Maître :  
Réf. ....  
Acte accepté le:

**Direction de l'aménagement**

Emoluments .....  
Préavis favorable sous condition.  
Voir rapport annexé N° .....  
Autorisations de construire réservées.

Genève, le .....

**Service de l'agriculture**

- Décision de la compétence de la commission foncière agricole.
- Décision du ..... annexée

Emolument :  
Genève, le .....

**Service de la mensuration officielle**

Date du dépôt:  
Report définitif effectué le

L'auteur du dossier :

**ADRIEN KÜPFER**  
INGENIEUR GEOMETRE OFFICIEL  
INGENIEUR GEOMATICIEN EPF/AGG  
RUE DES GARES 11  
CH 1201 GENEVE  
TEL 022 732 03 12  
FAX 022 732 03 22  
akupfer@worldcom.ch

Etabli le :18.03.2013  
Modifié le 03.06.2013

2989\_v2

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

**ANCIENS IMMEUBLES**

Mutation : 13/2013

Page 2

Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

Numéros	Surfaces R.F. m2	Diff. m2	Surfaces corrigées m2	Immeubles divisés		Observations
				en	surface m2	
1393	347	1	348	A B	121 227	
1394	3544	-3	3541	A B	1659 1882	
1357	9574	-4	9570		9570	numérisation partielle
1392	553	1	554		554	numérisation partielle
1888	678	1	679		679	numérisation partielle
2309	13662	2	13664		13664	numérisation partielle
Totaux	28358	-2	28356		28356	

**ADRIEN KÜPFER**  
INGENIEUR GEOMETRE OFFICIEL  
INGENIEUR GEOMATICIEN EPF/AGG

RUE DES GARES 11  
CH 1201 GENEVE  
TEL 022 732 03 12  
FAX 022 732 03 22  
akupfer@worldcom.ch

2989\_V2

Signature

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
 Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
 et pérennisation du sentier des Falaises

2077

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF  
 DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation :13/2013

Page 3

Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan	40				
Immeuble Situation	5557	1394 A + 1393 A Le Rhône Sur Saint-Jean		1780	
Immeuble Situation	5558	1393 B + 1394 B Le Rhône Sur Saint-Jean		2109	
Immeuble	1357			9570	surface modifiée suite à la numérisation partielle de la parcelle
Immeuble	1392			554	surface modifiée suite à la numérisation partielle de la parcelle
Immeuble	1888			679	surface modifiée suite à la numérisation partielle de la parcelle
Immeuble	2309			13664	surface modifiée suite à la numérisation partielle de la parcelle
		Surface totale des immeubles		28356	

**ADRIEN KÜPFER**  
 INGENIEUR GEOMETRE OFFICIEL  
 INGENIEUR GEOMATICIEN EPF/AGG

Signature

RUE DES GARES 11  
 CH 1201 GENEVE  
 TEL 022 732 03 12  
 FAX 022 732 03 22  
 akupfer@worldcom.ch

2989\_V2

Fichier : 03.06.2013 2989\_div\_nou\_V2.xls

Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

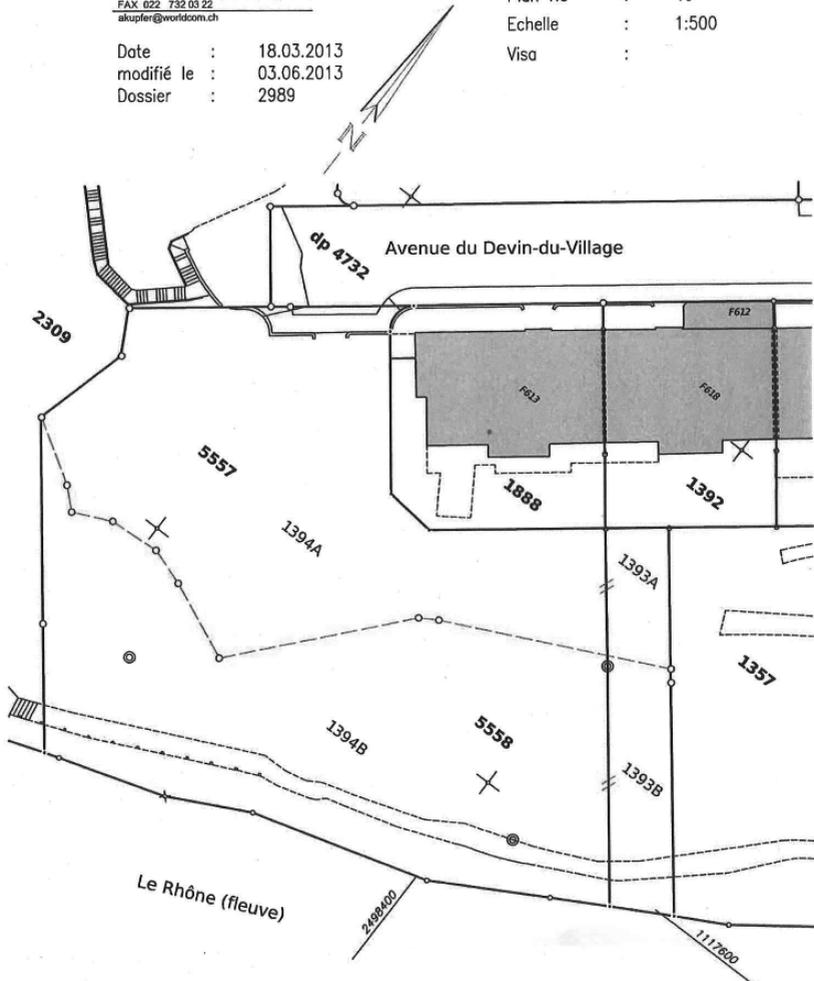
## Extrait du plan du Registre Foncier

**ADRIEN KÜPFER**  
INGENIEUR GEOMETRE OFFICIEL  
INGENIEUR GEOMATIQUEN EPF/AGS

RUE DES GARES 11  
CH 1201 GENEVE  
TEL 022 732 03 12  
FAX 022 732 03 22  
akupfer@worldcom.ch

Date : 18.03.2013  
modifié le : 03.06.2013  
Dossier : 2989

Mutation : 13/2013  
Commune : GENEVE  
Section : Petit-Saconnex  
Plan No : 40  
Echelle : 1:500  
Visa :



Proposition: assainissement des falaises de Saint-Jean  
et pérennisation du sentier des Falaises

## Plan de servitude

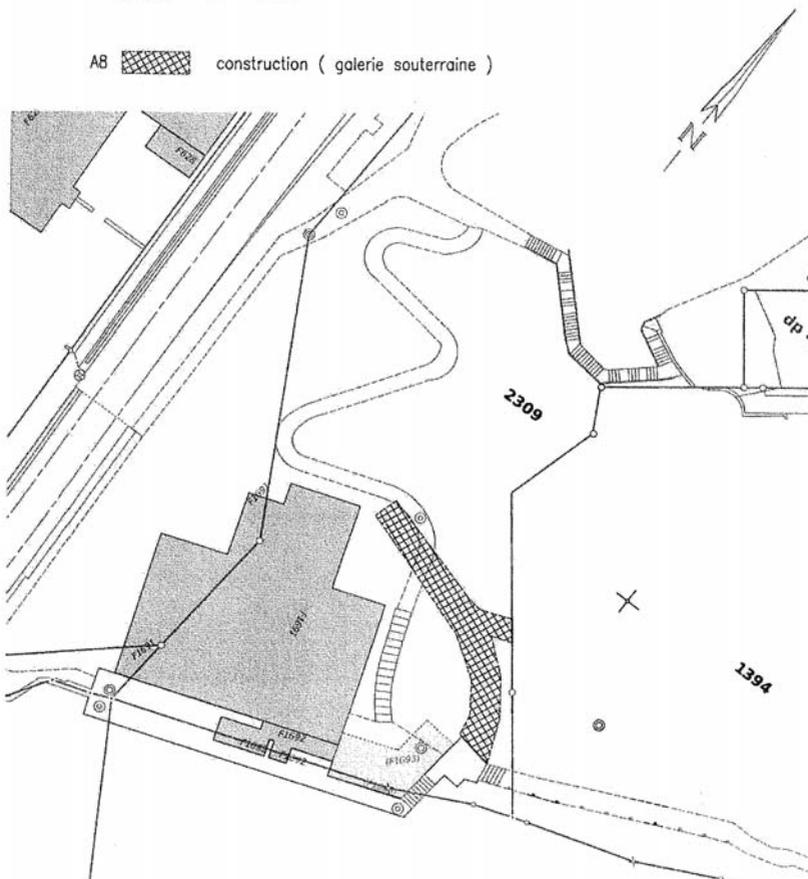
**ADRIEN KÜPFER**  
INGÉNIEUR GEOMETRE OFFICIEL  
INGÉNIEUR GEOMATISCHEN EPF/AGG

RUE DES GARES 11  
CH 1201 GENEVE  
TEL 022 732 03 12  
FAX 022 732 03 22  
akupfer@worldcom.ch

Date : 17.04.2013  
Dossier : 2989

Commune : GENEVE  
Section : Petit-Saconnex  
Plan No : 40  
Parcelle : 2309  
Echelle : 1:500  
Visa :

AB  construction ( galerie souterraine )



**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (73 oui).

## **9. Proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 669 500 francs destiné à l'achèvement des travaux d'aménagement de la place du Vélodrome (PR-1144).**

### **Introduction**

En 2008, dans le cadre du projet du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), il a été prévu de procéder au réaménagement de la place du Vélodrome, en lien avec la redistribution des lignes de bus dans le quartier de la Jonction et le nouveau schéma de circulation.

Dès lors des études ont été engagées et des travaux entrepris sur la partie située au nord-est de la place, la deuxième partie étant toujours occupée par la station-service Avia à qui la Ville, propriétaire du terrain, louait un droit d'usage.

Ainsi, en septembre 2012, la première étape d'aménagement de la place du Vélodrome a été inaugurée. La présente demande de crédit a pour but d'achever l'aménagement dans son ensemble en réalisant les travaux sur la partie de la parcelle louée jusqu'à ce jour à la station-service.

### **Exposé des motifs**

Après avoir procédé à un appel d'offres sur invitation, les services ont confié l'étude et la réalisation du projet d'aménagement de la place au bureau d'architectes Nussbaumer & Perone, associé au bureau de Pascal Heyraud, architecte-paysagiste, ainsi qu'au bureau d'ingénieurs civils Buffo.

Les travaux de la place du Vélodrome ont été planifiés en deux étapes, puisqu'une partie ne pouvait être réalisée qu'après le départ de la station-service Avia, fixé au 31 août 2015, selon le bail de location signé avec la Coop.

La présente proposition de crédit a pour but de financer les travaux d'achèvement de la place du Vélodrome (étape 2) sur la parcelle qui sera

définitivement libérée d'ici à l'hiver 2015, après les travaux de remise en état effectués par Avia. Afin de ne pas laisser le site non occupé, il est important que les travaux puissent commencer dès que le lieu sera réceptionné selon les modalités précisées ci-après.

## **Description de l'ouvrage**

### *Réception du terrain*

Avant que la ville puisse engager les travaux d'aménagement restants, le locataire du terrain (Coop-Avia) doit procéder au démontage de la station-service et des équipements associés.

Ainsi, les conditions de libération du terrain précisées dans le bail exigent un terrain libre de toute construction, un sous-sol assaini et rendu libre de tout obstacle, type blocs de béton et/ou anciennes conduites, etc., sur une profondeur de 2 m.

Le remblayage demandé par la Ville de Genève à la Coop et Avia doit se faire en grave II recyclée ou équivalente jusqu'à -50 cm et en grave I jusqu'au niveau du terrain naturel, finition compactée au rouleau, ME minimum 800 kg/cm<sup>2</sup>.

Avia et Coop se sont engagés à entreprendre toutes les mesures nécessaires pour libérer le terrain conformément aux attentes de la Ville.

Ces travaux de libération du terrain sont en cours et s'achèveront pour cet hiver.

### *Projet d'aménagement (étape 2)*

L'aménagement prévu pour l'étape 2 est simple et modeste. Il consiste à prolonger la construction réalisée en première étape jusqu'en limite de parcelle. Ainsi, après la libération des emprises et la reconstitution d'une couche de fondation uniforme sur l'ensemble de l'espace à aménager, un revêtement en gravier concassé de couleur jaune clair sera mis en œuvre. Ce gravier sera stabilisé afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Dans la continuité des aménagements de la première phase, différents équipements seront mis en œuvre.

### *Mobilier urbain*

Des chaises, bancs et tables issus du mobilier urbain standard de la Ville de Genève viendront compléter ceux existants. Une borne fontaine permettra de se désaltérer.

*Plantations*

Quatre nouveaux arbres en bosquets apporteront de l'ombrage.

Conformément aux directives de la Direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève, l'installation d'un système d'arrosage semi-automatique et de sondes tensiométriques pour le suivi des nouveaux arbres pendant cinq ans permettra d'assurer leur reprise.

*Ouvrage béton*

Le mur d'enceinte en béton désactivé réalisé lors de la première étape sera prolongé dans l'alignement de la rue du Vélodrome afin de préserver la place publique de la rue. Un petit escalier sera créé entre le mur existant et le nouveau tronçon, en complément des deux escaliers situés en amont.

L'allée piétonne en béton qui longe le bâtiment d'habitations a déjà été entièrement réalisée en 2012 pour permettre le fonctionnement de la place.

*Mobilité*

Après deux ans d'utilisation de la place et des espaces associés, les riverains et les associations des usagers ont fait part de leur satisfaction quant aux travaux réalisés. Le revêtement en béton de la large allée est apprécié car son aménagement de plain-pied, sans décrochements horizontaux, a amélioré les déplacements des personnes à mobilité réduite. Le revêtement stabilisé de la place est également très apprécié car il marque cet espace comme plus naturel tout en permettant le déplacement des personnes en fauteuil roulant ou équipées de déambulateurs.

L'îlot est piétonnier. Des bornes escamotables permettent de contrôler l'accès à la circulation des ayants droit et d'autoriser les livraisons le matin, et/ou les déposes minute pour les chargements/déchargements des habitants.

Dans le cadre de l'aménagement de la deuxième étape, il convient de déplacer la borne escamotable de sortie, pour la rapprocher de la rue du Vélodrome. En effet, l'emplacement actuel de la borne de sortie n'est que provisoire puisqu'il permet de filtrer les mouvements de véhicules tout en maintenant l'activité de la station-service. A présent, le périmètre de la place publique s'étend sur la parcelle libérée, et le portail doit être déplacé. Les éléments de la borne seront récupérés et réinstallés au bon endroit. Seules les boucles inductives doivent être refaites.

Depuis l'allée qui longe l'immeuble d'habitations, divers cheminements sont proposés par le biais de rampes pour accéder au cœur de la place. Par ailleurs, la rampe d'accès à la deuxième étape de la place a, quant à elle, déjà été réalisée lors des précédents travaux.

### *Eclairage public*

Le concept de l'éclairage public proposé par le bureau Les Eclairagistes Associés respecte les recommandations du Plan lumière de la Ville de Genève.

L'ensemble du dispositif d'éclairage public a principalement été mis en place lors de la première étape d'aménagement. Pour l'extension de la place, seul un candélabre bas supplémentaire viendra compléter ceux existants, ainsi qu'un point lumineux dans le nouvel escalier créé.

### **Programme et descriptif des travaux**

L'ensemble des travaux d'assainissement de la place du Vélodrome et de renouvellement des réseaux d'introduction en eau, électricité et gaz de l'immeuble d'habitations a été réalisé lors de la première étape de construction. Il n'y a plus de travaux de canalisations à prévoir. Seuls les réseaux de collecte des eaux pluviales et en lien direct avec les aménagements de surface restent à effectuer.

La surface de la parcelle restant à aménager est d'environ 1000 m<sup>2</sup>.

Additionné aux 2140 m<sup>2</sup> réalisés, l'ensemble de la place du Vélodrome forme un espace de détente de plus de 3140 m<sup>2</sup> dédié aux piétons du quartier de la Jonction.

Les principaux travaux restant à effectuer, excepté les installations de chantier et les démolitions, sont les aménagements de surface (revêtements divers, bancs, murets, escaliers, bornes escamotables et mobilier urbain divers), les réseaux de collecte des eaux pluviales, l'éclairage et les plantations et clôtures.

Le déroulé des travaux s'effectuera donc selon les principes et phasages habituels pour les prestations d'aménagement de surface, à savoir la réalisation des réseaux puis des revêtements, la mise en œuvre des équipements et plantations et enfin les finitions diverses.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

Les revêtements et ouvrages démolis (enrobés, bordures...) seront recyclés ou récupérés pour être réutilisés.

Les choix des canalisations pour l'évacuation des eaux pluviales s'est porté sur des conduites en PVC pour leurs qualités d'écoulement, de bonne résistance du point de vue structurel et à l'abrasion, et enfin pour leur facilité de mise en place. Le béton d'enrobage est ainsi composé de granulats recyclés.

Enfin, le revêtement stabilisé de la place permettra, si ce n'est de favoriser l'infiltration, de ralentir les vitesses d'écoulement et ainsi participer à l'allongement des temps de transfert des eaux de surface dans les collecteurs.

**Concertation**

A peine inaugurée, la place a remporté un vif succès auprès des habitants et des commerçants. Cette requalification urbaine est simple et modeste, mais de qualité. Elle vient de remporter le Lièvre d'argent, décerné par la revue suisse spécialisée *Hochparterre* dans la catégorie de l'architecture paysagère.

Les enfants du quartier, qui ont un local d'activités parascolaires au rez-de-chaussée de l'immeuble, apprécient de pouvoir jouer sur l'allée piétonne ou au cœur de la place arborée.

Après l'inauguration, la Ville de Genève est restée à l'écoute des habitants. A la demande de certains d'entre eux, un banc supplémentaire a été installé au droit d'une des sorties de l'immeuble, afin d'améliorer le confort des personnes vulnérables que sont les personnes à mobilité réduite.

**Frais d'études**

Les frais d'études concernant la place du Vélodrome ont été entièrement versés sur la première phase des travaux. Il n'y a pas eu d'études supplémentaires pour cette 2<sup>e</sup> phase. Ainsi, les honoraires intégrés dans la présente portent uniquement sur les prestations de réalisation.

**Estimation des coûts**

	<i>Fr.</i>
Installation de chantier	50 000
Démolitions et démontages	67 000
Constructions de réseaux enterrés	15 000
Aménagements extérieurs	100 000
Fouilles et terrassements	85 000
Couches de supports et revêtements	7 000
Canalisations et évacuations des eaux	33 000
Constructions en béton coulé sur place	130 000
Plantations et clôtures	30 000
Eclairage public	5000
Bornes escamotables	<u>6000</u>
Total	528 000

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Proposition: aménagement de la place du Vélodrome

2085

*Honoraires*

Architecte	6,5%	34 000
Ingénieur civil	3,8%	20 000
Ingénieur géomètre	0,9%	5000
Héliographie		<u>4000</u>
Total		63 000

Information et communication 5000

Coût total de la construction (HT) 596 000

*Calcul des frais financiers*

I. Coût total de la construction (HT)	596 000
+TVA 8% (arrondi)	<u>47 700</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)	643 700
+ Prestations du personnel pour les investissements 4% (arrondi)	<u>25 800</u>
Total du crédit demandé (TTC)	669 500

**Délai de réalisation**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer après le vote du conseil municipal. Ils dureront environ quatre mois.

**Intérêts intercalaires**

La durée de l'opération étant inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

**Référence au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026 (p. 60)**

Cet objet est prévu sous le N° 102.099.02 du 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2015-2026, pour un montant de 800 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2015.

**Budget de fonctionnement**

L'entretien et le nettoyage de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et entraîneront une charge d'exploitation supplémentaire:

- de 3500 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre;
- de 2500 francs par année pour le Service du génie civil.

Ces montants sont à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné, soit le groupe 314 pour les deux services.

**Charges financières annuelles**

Pour l'investissement prévu à la délibération (669 500 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 40 000 francs (amortissement au moyen de 20 annuités, intérêts au taux de 1,75 %).

**Validité des coûts**

L'estimation du coût des travaux est basée sur la soumission qui a été utilisée pour la réalisation de la première étape du Vélodrome en 2011.

Les incertitudes liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15 % sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

**Autorisation de construire**

L'autorisation de construire a été obtenue le 9 février 2010. Elle porte sur l'ensemble de la place, avec une réalisation en deux étapes. La première étape a démarré en été de l'année 2011 et a été inaugurée en septembre 2012.

**Régime foncier**

La place du Vélodrome est située sur la parcelle N° 366, commune Genève – Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

### **Personnes à mobilité réduite**

Le projet a été établi en tenant compte des conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite et malvoyantes.

De même, lors de l'exécution des travaux, une attention particulière sera portée sur cette thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que malvoyantes.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

### **Information publique**

Avant les premiers travaux, M. Rémy Pagani, conseiller administratif, a présenté l'aménagement de la place du Vélodrome ainsi que les travaux de réaménagement de l'espace public en toiture de la Cité Jonction lors d'une séance d'information publique organisée à la Maison de quartier de la Jonction en 2010. Les deux projets ont reçu un accueil favorable.

Avant le début du chantier, une lettre d'information sera distribuée aux habitants et commerçants du quartier, indiquant la nature des travaux prévus, leur durée et les mesures de circulation prises durant le chantier. La distribution sera complétée par un envoi aux associations du quartier.

Sur place, des panneaux contenant des informations sur les travaux seront placés en périphérie du chantier.

Avant le début du chantier ou à chaque grande étape de travaux, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitants du quartier, dans le but de leur présenter les travaux qui seront effectués, leur durée ainsi que les mesures de circulation prises pendant le chantier.

A la fin du chantier, une inauguration sera organisée. Un «triptyque» sera publié dans le but de présenter le nouvel aménagement réalisé.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de travaux est le Service du génie civil.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

<b>Objet: Aménagement de la place du Vélodrome, étape 2</b>		
<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS</b>		
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Travaux d'aménagement	528 000	79%
Honoraires	63 000	9%
Information et communication	5 000	1%
Frais financiers (yc TVA)	73 500	11%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>669 500</b>	<b>100%</b>

<b>B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>	
<b>Services bénéficiaires concernés: GCI / VVP</b>	
<b>CHARGES</b>	
30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	6 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	40 000
36 - Subventions accordées	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>46 000</b>

<b>REVENUS</b>	
40 - Impôts	
42 - Revenus des biens	
43 - Revenus divers (prise en charge entretien par le FIA)	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Remboursements FIA / amortissements / intérêts	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-46 000</b>

<b>C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2015</b>			0
<b>2016</b>	669 500		669 500
<b>Totaux</b>	<b>669 500</b>	<b>0</b>	<b>669 500</b>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967,  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 669 500 francs destiné à l'achèvement des travaux d'aménagement de la place du Vélodrome.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 669 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (68 oui et 1 abstention).**

## **10. Proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 863 300 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier de Liotard (PR-1145).**

### **Introduction**

Mise en service au mois de mai 2008, la zone 30 km/h du quartier de Liotard s'étend sur un périmètre de près de 30 hectares, délimité par la rue de la Servette, l'avenue Wendt et la rue de Lyon.

Conformément aux exigences légales, un bilan du fonctionnement de la zone 30 km/h a été réalisé afin de détecter les carences en matière de sécurité des déplacements qui pourraient subsister et d'élaborer les améliorations nécessaires à apporter. Outre les analyses techniques réalisées, les associations locales ont été consultées dans le cadre de l'établissement du bilan. Elles ont transmis leurs diagnostics ainsi que leurs demandes, qui ont été pris en compte dans le projet d'amélioration, objet de cette proposition.

Les mesures complémentaires nécessaires portent sur la sécurisation de certains carrefours, la revalorisation des espaces publics afin d'assurer des cheminement directs et sécurisés pour les piétons tout en offrant davantage d'espaces de vie et des améliorations ponctuelles en vue d'assurer le respect du 30 km/h et de limiter le transit à travers les axes du réseau de quartier.

De plus, certains aménagements de modération mis en œuvre en 2008 ayant été réalisés sous forme de mesures légères (marquages et potelets), leur pérennisation en tant qu'aménagements «en dur» permettra de les rendre conformes aux standards faisant référence en ville de Genève et attendus par les citoyens.

### **Exposé des motifs**

La zone 30 km/h du quartier Liotard a été inaugurée le 31 mai 2008, six mois après la mise en service du tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) dans la rue de la Servette. Elle s'intègre dans le programme de mise en zone 30 km/h inscrit au plan directeur communal Genève 2020.

Le projet mis en œuvre résulte notamment d'une étroite concertation avec les représentants de l'Association des parents d'élèves de l'école Geisendorf.

L'ensemble des rues concernées possède un statut de desserte de quartier. L'affectation en zone 30 km/h du quartier est donc en totale adéquation avec la

## Proposition: modération de la circulation dans le quartier de Liotard

hiérarchie du réseau routier. Aucune modification du schéma de circulation n'a été apportée lors de la mise en place de la zone 30 km/h, excepté celles directement liées à la mise en service des lignes de tramways dans la rue de la Servette. Aucune ligne de transport collectif ne circule à travers la zone 30 km/h, permettant de ce fait l'aménagement de mesures de modération volontaristes sur l'ensemble des rues du quartier.

La mise en place de cette zone 30 km/h avait consisté principalement en:

- l'aménagement de mesures de modération, comme des coussins berlinois et des avancées de trottoirs ainsi que des zones de stationnement alternées;
- la généralisation de la priorité de droite aux carrefours internes avec la réalisation d'un marquage approprié (lignes de guidage et rappel du statut de la zone 30 km/h par des pictogrammes sur la chaussée);
- la généralisation de contresens cyclables dans les tronçons de rues à sens unique disposant de gabarits de circulation suffisants.

Un bilan du fonctionnement de la zone 30 km/h a été établi conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre. Il a permis de dégager tant les apports positifs de la nouvelle réglementation que les carences ponctuelles ou plus générales auxquelles il convient de remédier impérativement.

L'analyse de l'accidentologie met en évidence une diminution significative du nombre d'accidents (-30% en moyenne annuelle), ainsi que de leur gravité (-60% d'accidents avec blessés). Cette amélioration notable de la sécurité routière dans le quartier peut être directement imputée à la diminution des vitesses pratiquées.

Les vitesses V85 (vitesse en-dessous de laquelle circulent 85% des véhicules) mesurées en trois sections de la zone 30 km/h se situent dans une fourchette comprise entre 29 et 31 km/h (contre 38 à 46 km/h avant la mise en place de la zone 30 km/h). Néanmoins, des dépassements résiduels de la vitesse légale ont été constatés et nécessitent des renforcements ponctuels de certaines mesures de modération précédemment mises en place.

Après la mise en service de la zone 30 km/h, les comptages effectués le long des deux principaux axes routiers situés à l'intérieur du quartier de Liotard révèlent que près de 7000 véhicules circulent quotidiennement dans la rue Liotard et qu'ils sont environ 4500 dans la rue de la Prairie, qui est à sens unique pour les transports individuels motorisés. Ces valeurs, qui correspondent aux charges de trafic d'un jour ouvrable moyen, restent significatives pour la rue Liotard qui assume donc toujours un rôle de délestage du trafic de l'axe principal qu'est la rue de la Servette, ceci en totale inadéquation avec son statut de rue du réseau de quartier.

Proposition: modération de la circulation dans le quartier de Liotard

La zone 30 km/h a permis d'augmenter le nombre de places de stationnement dans le quartier, tant pour les voitures que pour les deux-roues, et ce bien que la création de nouvelles places de stationnement ne soit pas une exigence légale dans le cadre d'une mise en zone 30 km/h. Néanmoins, des relevés ponctuels effectués dans le quartier révèlent que, durant la période nocturne, des véhicules sont stationnés illégalement en dehors des cases marquées (taux de remplissage de 110% à 115%). Le stationnement illicite s'étend alors sur les cases livraisons, sur les trottoirs (rue du Jura, rue Favre, rue du Moléson) ainsi que dans les carrefours, où il entrave les mouvements des piétons (abaissements de trottoirs rendus inaccessibles) ainsi que ceux des véhicules d'urgence, les gabarits de passage n'étant plus garantis, notamment en courbe. Les véhicules en situation de stationnement illicite péjorent sensiblement la visibilité, créant ainsi des conditions propices aux accidents.

De plus, si la lisibilité générale de la zone 30 km/h est jugée suffisante, grâce notamment à des portes d'entrée bien marquées, le bilan de son fonctionnement a révélé qu'il est nécessaire de tenir compte de façon plus spécifique de certaines caractéristiques locales, notamment la présence des écoles et des contresens cyclables.

Des contresens pour les cycles sont aménagés sur la plupart des rues à sens unique du quartier, permettant une accessibilité directe pour les vélos. Cependant, ces contresens n'offrent pas toujours un sentiment de sécurité adéquat en raison d'une largeur de gabarits routiers perçue comme insuffisante, ainsi que d'une signalisation souvent réduite au strict minimum.

Par ailleurs, il est constaté que de nombreux vélos sont stationnés hors cases sur les trottoirs, le plus souvent de manière légale (maintien d'un gabarit de 1,50 m pour les piétons sur les trottoirs, conformément à l'OCR, article 41 alinéa 1) mais très désordonnée.

Le réseau cyclable étant suffisamment complet, il n'est pas envisagé de créer des doublons et d'étendre les contresens aux tronçons qui en sont dépourvus en raison d'un gabarit particulièrement étroit (comme l'avenue Ernest-Pictet, la rue Tronchin entre la rue de la Servette et le giratoire rue du Jura, ou la rue Tschumi). Ces aménagements cyclables supplémentaires auraient de plus pour conséquence d'engendrer des suppressions importantes de places de stationnement, ce qui n'est pas souhaitable vu la forte demande existant dans ce secteur.

Enfin, le bilan de la zone 30 km/h a révélé que la qualité urbanistique des aménagements mis en place, basés sur des mesures simples en marquages et potelets est fréquemment sujette à des critiques du point de vue paysager et urbanistique. En opposition, les aménagements récemment réalisés dans la rue de la Poterie et ceux plus anciens mis en place dans la rue Lamartine sont cités comme

## Proposition: modération de la circulation dans le quartier de Liotard

des exemples à suivre. De plus, les aménagements de modération réalisés sous la forme de dispositifs en marquages et potelets posent certains problèmes de fonctionnement avec, par exemple, le développement de pratiques de stationnements illicites qui sont source d'insécurité. En effet, ces comportements illicites génèrent notamment des déficits de visibilité, engendrent des ruptures d'itinéraires de mobilité douce, etc.

Des aménagements complémentaires doivent donc être réalisés afin de corriger ces dysfonctionnements. A titre d'exemple, l'élargissement du trottoir dans la portion de la rue du Moléson comprise entre la rue du Colombier et la rue Liotard améliorera significativement le confort et la sécurité de l'itinéraire entre l'arrêt du tram situé rue de la Servette et le parc Geisendorf.

Par ailleurs, des aménagements s'imposent également dans la rue Liotard, qui constitue la véritable «colonne vertébrale» des déplacements à l'intérieur du quartier, puisqu'elle dessert le parc Geisendorf et son groupe scolaire ainsi que l'école d'ingénieurs et qu'elle assure des connexions efficaces avec les autres rues du quartier dans lesquelles on peut notamment relever la présence de deux EMS (rue Veyrassat et rue de la Poterie). Ainsi, afin de faciliter et d'agrémenter les déplacements de l'ensemble des usagers le long de cet axe majeur du quartier, la qualité des intersections entre la rue Liotard et la plupart des rues adjacentes sera sensiblement améliorée par la réalisation d'avancées de trottoir en «dur», qui pourront accueillir ponctuellement des bancs et des éléments de végétation.

Sur la base du diagnostic approfondi du fonctionnement de la zone 30 km/h, des mesures complémentaires de modération et de sécurisation des déplacements, ainsi que différents aménagements connexes sont proposés.

Les mesures suivantes sont prévues:

- Souligner davantage les contresens cyclables (marquer davantage de pictogrammes sur la chaussée) et aménager des sas cyclistes au droit de certains carrefours à feux (rue Liotard, rue de la Prairie, etc.).
- Mettre en évidence la présence des écoles par la pose de panneaux OSR 1.23 (école) et la réalisation de marquages au sol spécifiques.
- Généraliser les éléments podotactiles au droit des abaissements de trottoirs (seuls les trottoirs les plus récents en sont équipés), conformément aux exigences de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l'égalité pour les handicapés – LHand).
- Améliorer le cheminement piétonnier de la rue Liotard, au droit de la rue Faller (deux longues traversées à sécuriser).
- Améliorer la continuité des cheminements piétons le long de la rue Faller avec la réalisation de trottoirs traversants.

Proposition: modération de la circulation dans le quartier de Liotard

- Disposer des éléments de mobilier urbain visant à assurer les cheminements piétonniers sur les trottoirs en empêchant le stationnement illicite (rue du Jura, rue Louis-Favre et rue du Moléson).
- Aménager des têtes de stationnement aux endroits sensibles, afin de maîtriser le stationnement gênant et libérer le gabarit nécessaire au passage des véhicules d'intervention du SIS.
- Augmenter l'offre en stationnement pour les cycles selon les espaces disponibles (en profitant par exemple des sur-largeurs offertes par les avancées de trottoirs), avec la mise en place d'un mobilier spécifique (râteliers, épingles, etc.), selon les principes directeurs du stationnement deux-roues.
- Réaliser «en dur» les aménagements mis en place sous la forme de simples dispositifs en marquages et potelets, afin d'améliorer la sécurité des déplacements en supprimant les dysfonctionnements constatés (stationnement illicite, etc.), planter de nouveaux arbres et procéder à l'installation de bancs, concourant ainsi à valoriser le potentiel des espaces publics du quartier et à encourager et faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, en mettant à disposition des zones de repos agréables le long de leurs itinéraires.

Ces différentes propositions sont formalisées dans un plan de mesures, qui a fait l'objet d'une autorisation de construire.

### **Programme et descriptif des travaux**

Les travaux de génie civil les plus importants concerneront la réalisation «en dur» des avancées de trottoir précédemment matérialisées par des dispositifs en marquages et potelets. La plupart des carrefours entre la rue Liotard et les rues adjacentes sont concernés par ces mesures, l'intersection entre la rue Liotard et la rue Tronchin présentant le potentiel de valorisation le plus significatif. Des interventions analogues sont prévues à la hauteur de deux carrefours situés le long de la rue Colombier, ainsi qu'au niveau de la porte d'entrée dans la zone 30 par la rue Tronchin. Lorsque la géométrie des avancées de trottoir le permettra, des végétaux y seront implantés afin d'agrémenter la qualité des espaces publics du quartier.

Des aménagements notables seront également réalisés en divers points de la rue Fallier, avec la construction de trottoirs traversants permettant de garantir la continuité des itinéraires piétons.

Une intervention est prévue pour accroître la largeur du trottoir dans une section de la rue du Moléson, ainsi que de manière plus ponctuelle le long de la rue Liotard et dans l'avenue Soret.

## Proposition: modération de la circulation dans le quartier de Liotard

Les prestations de marquages sont aussi un poste important des travaux de génie civil. Ainsi, les diverses modifications de marquages nécessaires pour résorber certains dysfonctionnements localisés et d'une manière générale optimiser le fonctionnement des mobilités dans le périmètre de la zone 30 accompagneront les travaux d'aménagement.

Le mobilier urbain du quartier sera également adapté et complété, principalement par la pose d'épingles à vélos et la mise en place de bancs au niveau de certaines avancées de trottoir végétalisées.

Enfin, les plantations sont aussi un poste important avec la mise en œuvre mais aussi le suivi des végétaux dans leur jeune âge.

Le programme des travaux se déroulera de la manière suivante.

*L'espace public*

Les avancées de trottoirs et trottoirs traversants seront réalisés en béton type Ville de Genève. Toutes les traversées piétonnes seront équipées de bandes podotactiles.

Le pourtour des nouvelles plantations qui prendront place dans les futures avancées de trottoirs sera réalisé avec un gravier concassé.

*Le mobilier*

Des chaises et bancs (modèle Ville de Genève) seront disposés à proximité des nouvelles plantations.

*Plantations*

Seize arbres seront plantés dans les nouvelles avancées de trottoirs. L'entretien de l'ensemble sera assuré par le SEVE.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Le projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève. En améliorant la sécurité et le confort des déplacements pour les piétons et cyclistes, il contribue à encourager la marche et le vélo, dont les parts modales doivent augmenter. Les mesures de modération contribuent à l'atténuation des nuisances sonores émises par les véhicules en circulation. L'ensemble des mesures permet l'amélioration du cadre et de la qualité de vie au sein du quartier, avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitants et usagers.

Proposition: modération de la circulation dans le quartier de Liotard

La mise en place de végétaux sur certaines des avancées de trottoir qui seront réalisées «en dur» offrira des zones perméables pour l'infiltration des eaux de pluie et constituera des îlots de fraîcheur appréciables durant la période des chaleurs estivales.

### Concertation

Afin de recueillir les avis des usagers du quartier dans le cadre du bilan du fonctionnement de la zone 30, des questionnaires ont été distribués par le biais des associations de parents d'élèves Lamartine et Geisendorf.

Les réponses obtenues ont été analysées, et les avis et remarques exprimés par les habitants synthétisés afin de pouvoir être pris en compte dans les propositions d'amélioration de la zone 30 faisant l'objet de la présente demande de crédit.

### Estimation des coûts

<i>Travaux de génie civil</i>	Fr.
Installation de chantier	125 000
Démolition	170 000
Aménagement de surface	730 000
Plantations	155 000
Suivi des plantations dans leur jeune âge	120 000
Fourniture et pose de mobilier urbain (bancs, potelets, chaises)	50 000
Marquages et signalisation	105 000
Total	<u>1 455 000</u>

### *Honoraires*

Ingénieur civil	142 000
Ingénieur géomètre, cadastration	11 000
Géotechnique, laboratoire	11 000
Héliographie	7 000
Total	<u>171 000</u>

11,8%

Information publique et communication	12 000
Coût total HT de l'aménagement	1 638 000
TVA 8% (arrondi)	131 000
Coût total TTC de l'aménagement	1 769 000

## Proposition: modération de la circulation dans le quartier de Liotard

Prestations du personnel en faveur des investissements 4 % (arrondi)	70 800
Intérêts intercalaires: $\frac{(1\,769\,000 + 70\,800) \times 20 \times 2,25\% \text{ (arrondi)}}{2 \times 12}$	34 500
Coût total brut TTC de l'aménagement	1 874 300
A déduire: Crédit d'étude partiel, PR-1054/9 votée le 21 mai 2014 (N° PFI 102.020.07)	11 000
Total du crédit demandé	1 863 300

**Délai de réalisation**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à quatorze mois. La durée totale de l'opération est estimée à vingt mois ce qui implique que des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit. La date prévisionnelle de mise en exploitation est 2018.

**Référence au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026 (p. 61)**

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 102.605.02 du 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement PFI 2015 – 2026, pour un montant de 1 910 000 francs (y compris amélioration Z30 Acacias).

**Budget de fonctionnement**

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire:

- de 3500 francs par année pour le Service des espaces verts;
- de 2100 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre.

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève soit le groupe 314, pour les deux services.

**Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette de la délibération, y compris l'étude préalablement votée comprenant les intérêts du taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 111 900 francs.

**Validité des coûts**

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2015.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

**Autorisation de construire**

Une requête en autorisation de construire portant sur les aménagements a été autorisée le 26 juin 2015 par le Département de l'urbanisme sous le N° DD 107130-2.

**Régime foncier**

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève et du domaine privé de la Ville de Genève

**Information publique**

Avant le début des travaux, un dépliant tous-ménages sera distribué au sein du périmètre de la zone 30 km/h. Ce document contiendra des informations relatives aux travaux réalisés (lieu des interventions, durée du chantier, etc.). Le contenu de ce dépliant sera adapté sous la forme d'une affiche grand format, qui sera disposée sur des panneaux mobiles et visibles aux quelques endroits passants du quartier.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Proposition: modération de la circulation dans le quartier de Liotard

Le projet a été établi par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, le Service du génie civil et le Service des espaces verts, en collaboration avec le Service Voirie – Ville propre et le SIS.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Amélioration de la zone 30 km/h du quartier de Liotard**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Installation de chantier	125 000	7%
Démolition	170 000	9%
Aménagement de surface	730 000	39%
Plantations	155 000	8%
Suivi des plantations dans leur jeune âge	120 000	6%
Fourniture et pose de mobilier urbain	50 000	3%
Marquage et signalisation	105 000	6%
Honoraires	171 000	9%
Information publique et communication	12 000	1%
Frais financiers (yc TVA)	236 300	13%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 874 300</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT****Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit****Service bénéficiaire concerné: Génie civil****CHARGES**

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	5 600	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	111 900	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>117 500</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	<b>-117 500</b>
--	-----------------

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2016</b>	100 000		100 000
<b>2017</b>	1'000 000		1 000 000
<b>2018</b>	763 300		763 300
<b>Totaux</b>	<b>1 863 300</b>	<b>0</b>	<b>1 863 300</b>

Proposition: modération de la circulation dans le quartier de Liotard

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 863 300 francs, destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier de Liotard.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 863 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 11 000 francs (PR-1054, N° PFI 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (69 oui et 1 abstention).

Proposition: système d'exploitation pour le parking du centre sportif des Vernets

## **11. Proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 193 000 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système d'exploitation pour le parking situé sur l'esplanade du centre sportif des Vernets (PR-1146).**

### **Introduction**

Situé sur l'esplanade du centre sportif des Vernets, ce parking est un parking privé avec barrières comprenant 244 places, mais appartenant au domaine privé de la Ville de Genève et ne relevant donc pas de la législation sur le stationnement sur domaine public. Il génère un chiffre d'affaires annuel de près de 600 000 francs. Il est géré par un système d'exploitation en vigueur depuis septembre 2008 dont l'acquisition découle du marché public réalisé dans le cadre de la proposition PR-472 et accordé à la société Irec ticketing technology.

Le choix de cette société s'est porté sur sa capacité à contrôler l'accès au parking mais également à la piscine et à la patinoire avec la même technologie.

Force est de constater que si la partie «accès aux installations sportives» fonctionne bien, la partie «accès au parking», qui n'est pas le corps de métier de cette société et qui a été dès le départ de qualité moyenne, est devenue rapidement obsolète sans aucune évolution technologique possible.

La présente proposition de crédit ne concerne que la partie «accès au parking».

### **Contexte**

#### *Problèmes rencontrés*

En effet, de nombreux problèmes techniques surviennent régulièrement, tels que:

- des pannes fréquentes et des problèmes techniques émanant du système de gestion des accès, de distribution des billets d'entrée et de paiement;
- un fonctionnement défaillant lors de conditions climatiques particulières (chaleur et pluie).

Ces pannes très fréquentes nécessitent une mobilisation importante des collaborateurs du Service des sports et font l'objet d'un mécontentement également important de la part des usagers.

Proposition: système d'exploitation pour le parking du centre sportif des Vernets

A ceux-ci s'ajoutent également:

- un système sans avalement des billets lors du paiement et de la sortie du parking (incompréhension du système par les usagers – bourrage);
- une maintenance compliquée;
- une resquille importante en l'absence de surveillance vidéo et de boucles magnétiques au sol trop proches l'une de l'autre notamment;
- un service après-vente lourd et lent.

Actuellement, la gestion du parking est réalisée en direct par le Service des sports avec tous les problèmes exposés ci-dessus qui impliquent une maintenance spécifique compliquée au vu de la spécificité des équipements. En outre, s'agissant d'une zone relevant du domaine privé de la Ville de Genève, le Service des sports ne peut faire intervenir la police municipale ou cantonale en appui, sauf en cas d'infractions très graves.

La gestion du parking et celle du mécontentement des usagers et usagères génèrent une importante surcharge de travail pour le Service des sports qui doit gérer plus de 1000 entrées quotidiennes dans ses installations sportives.

## **Exposé des motifs**

### *Remplacement du système et gestion déléguée du parking*

Pour ces raisons, il est nécessaire à la fois de remplacer ce système d'exploitation et de revoir la gestion du parking.

L'objectif est d'assurer un système d'exploitation performant pour l'ensemble des usagers et usagères en acquérant des équipements également performants de paiement, d'interphonie, de vidéosurveillance et de fibre optique à raccorder au système de gestion centralisé qui sera retenu.

La présente proposition de crédit permet de répondre à cet objectif.

Afin de permettre au Service des sports de se recentrer sur ses missions prioritaires, la décision a été prise de confier la gestion du parking (administration et technique) à une entreprise à même d'assurer notamment une équipe d'opérateurs effectuant des tournées de jour et de nuit, une équipe de techniciens avec un service de permanence et un centre de contrôle situé à Genève pour la télégestion, l'interphonie et la vidéosurveillance (permanence 24 h/24 et 365 j/365).

La Ville de Genève réalise ainsi l'investissement nécessaire pour remplacer l'outil de gestion et délègue la gestion du parking. Le coût de cette délégation est évalué à 100 000 francs par année et est couvert par l'augmentation des recettes du parking générée par l'augmentation des tarifs acceptée par le Conseil adminis-

Proposition: système d'exploitation pour le parking du centre sportif des Vernets

trafic. L'opération est financièrement neutre. Le montant est d'ores et déjà inscrit au budget depuis 2015.

### **Descriptif du nouveau système de gestion**

L'entreprise sera connectée sur un réseau indépendant de la ville de Genève. Les coûts de raccordement seront à intégrer dans l'offre visant l'exploitation.

La technologie de ce nouveau système sera composée de lecteurs de tickets à code-barres et avalement pour les usagers utilisant le parking à l'heure et une solution d'abonnement au format carte de crédit avec la technologie RFID pour les usagers au mois.

La solution proposée prendra en compte la problématique des voitures dites suiveuses par l'installation de boucles magnétiques qui seront disposées en conséquence (éloignées le plus possible l'une de l'autre) et une alarme infrarouge signalera tout véhicule suiveur à la centrale de contrôle.

Elle répondra également aux caractéristiques suivantes:

- gestion centralisée externe, déléguée à une entreprise (marché public);
- support de vente sur papier (code-barres) ainsi que carte RFID (type carte de crédit);
- configuration à l'aide d'un ordinateur, effectuée par l'entreprise;
- gestion des abonnements (support RFID, type carte de crédit), effectuée par l'entreprise;
- paiements par cartes de crédit et débit (a minima Visa, Mastercard, Maestro, Postfinance);
- paiements avec billets (10, 20 et 50 francs) et monnaie (10 ct. à 5 francs);
- maintenance du système sur appel et par télémaintenance ainsi que l'intervention par un technicien sur site (max. une heure après appel).

Le matériel nécessaire au fonctionnement du système se compose des pièces suivantes:

- deux caisses automatiques, avec caisse de rechange pour billets et la monnaie, y compris lecteur de cartes de crédit et de débit;
- deux bornes (entrées et sorties) comprenant boucles induction et barrières;
- système d'interphonie IP;
- enseigne extérieure;
- câblage fibre optique, pour la connexion entre la centrale de l'entreprise et le Centre sportif des Vernets.

Proposition: système d'exploitation pour le parking du centre sportif des Vernets

Le tableau ci-après résume les prestations que le nouveau système de gestion devra permettre d'assurer par l'entreprise choisie:

<b>Rondes et interventions de surveillants-opérateurs</b>
Tournée de jour
Tournée de nuit
Comptage des places libres et mise à jour des compteurs
Interventions ponctuelles (alarmes, incidents, etc.)
Coordination et contrôle des rondes et interventions de sécurité
<b>Télégestion</b>
Traitement des appels par interphone, enregistrements audio
Gestion des alarmes (équipements, sécurité, bâtiment, feu)
Gestion à distance des caisses
Gestion à distance des bornes d'accès véhicules
Gestion des moniteurs vidéo, caméras et enregistrements
Appel ou rapport au service technique pour dépannage
Tenue d'un livre de bord et signalement des événements
Gestion des appels téléphoniques au centre de contrôle
Echange et remplacement des cartes d'abonnements (perte, etc.)
Gestion du remboursement des tickets surpayés
Permanence d'accueil 24h/24
<b>Maintenance technique</b>
Recharge des tickets dans les bornes
Recharge des quittances dans les caisses
Entretien des caisses
Entretien des bornes d'accès véhicules
Entretien des équipements d'interphonie
Entretien des équipements de vidéosurveillance
Intervention en cas de panne ou dégât
Coordination des prestations de tiers
Gestion des contrats d'entretien
<b>Inspection technique</b>
Inspection technique des onduleurs et groupes de secours
<b>Logistique</b>
Gestion des commandes de tickets et quittances
Fourniture et codage des cartes d'abonnements permanents
Coordination pour le contrôle du stationnement sur terrain privé
Dépôt de plaintes pénales - facturation des abus et du vandalisme
Gestion, codage et distribution des tickets spéciaux
<b>Informatique</b>
Maintenance, gestion et support informatique des systèmes de vidéosurveillance et d'enregistrement vidéo
Maintenance, gestion et support informatique des systèmes de supervision technique
Maintenance et gestion des réseaux informatiques
Support informatique des systèmes d'interphonie et GTC

Proposition: système d'exploitation pour le parking du centre sportif des Vernets

### Adéquation à l'Agenda 21

La Ville de Genève applique une politique d'acquisition responsable, soit en amenant les fournisseurs (ainsi que leurs sous-traitants) à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, soit en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

### Estimation des coûts (en francs)

Les prestations prévues dans le cadre de cette acquisition sont définies comme suit:

#### *Matériel et installation*

Centrale de gestion, licences d'exploitation	29 500
Contrôle d'accès	21 900
Caisse automatique	78 400
Centrale d'interphonie	6 700
Armoire technique	2 900
Software	3 300
Alarmes	2 900
Signalisation	14 000
Programmation et mise en service	19 000
Coût total de l'équipement (HT)	<u>178 600</u>

#### *Calcul des frais financiers*

I. Coût total de l'équipement (HT)	178 600
+TVA (8% x 178 600 francs)	<u>14 288</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)	<u>192 888</u>
IV. Coût total de l'opération (TTC) (arrondi)	193 000

### Soumissions publiques

Les soumissions publiques relatives à la présente proposition (gestion et installation) seront effectuées en collaboration avec la Centrale municipale d'achat et d'impression.

### Délai de réalisation

Les travaux pourront débuter après le vote du Conseil municipal, une fois le délai référendaire écoulé et après le choix définitif de l'offre sur les marchés publics. Le projet sera finalisé durant l'année 2016.

Proposition: système d'exploitation pour le parking du centre sportif des Vernets

### **Référence au 11<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2016-2027 (p. 58)**

Ce projet figure au plan financier, en qualité de projet actif, sous le N° 103.007.02, pour un montant de 193 000 francs.

### **Budget de fonctionnement**

La réalisation de ce projet entraîne une charge annuelle d'exploitation de 100 000 francs prise en charge par le compte 318220 «Prestations pour services divers – Frais de surveillance» du Service des sports. Ce montant figure depuis 2015 dans le budget du Service des sports.

Ces coûts prennent en compte notamment une équipe d'opérateurs effectuant des tournées de jour et de nuit, une équipe de techniciens avec un service de permanence et un centre de contrôle situé à Genève pour la télégestion, l'interphonie et la vidéosurveillance (permanence 24 h/24 et 365 j/365).

Cette charge financière est couverte par des revenus supplémentaires correspondants de 100 000 francs du compte 427340 «Redevance d'utilisation» du Service des sports grâce à une augmentation des tarifs des parkings des centres sportifs des Vernets et de la Queue-d'Arve approuvée par le Conseil administratif en mai 2014. Les prix proposés sont attractifs pour les premières deux heures et demie afin de permettre aux usagères et usagers d'accéder aux parkings et de pratiquer un sport. Ensuite, ils découragent le stationnement de longue durée et les pendulaires.

### **Charge financière annuelle**

La charge financière de l'investissement prévu, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 5 annuités, se montera à 40 650 francs.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «estimation des coûts» sont ceux du mois de juillet 2014 et ne comprennent aucune variation.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le Service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

Proposition: système d'exploitation pour le parking du centre sportif des Vernets

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissements**

**Objet: Acquisition et mise en place du système d'exploitation – Parking des Vernets**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Centrale de gestion, licences d'exploitation	31 860	16,52%
Contrôle d'accès	23 652	12,26%
Caisse automatique	84 672	43,90%
Centrale d'interphonie	7 236	3,75%
Armoire technique	3 132	1,62%
Software	3 564	1,85%
Alarmes	3 132	1,62%
Signalisation	15 120	7,84%
Programmation et mise en service	20 520	10,64%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>192 888</b>	<b>100,00%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des sports

**CHARGES**

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	
31 - Dépenses générales	100 000		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	40 650		
36 - Subventions accordées			
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>140 650</b>		

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	100 000
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>100 000</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-40 650</b>

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2015</b>			
<b>2015</b>	193 000		193 000
<b>Totaux</b>	<b>193 000</b>		<b>193 000</b>

Proposition: système d'exploitation pour le parking du centre sportif des Vernets

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 193 000 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système d'exploitation pour le parking du Centre sportif des Vernets situé sur l'esplanade des Vernets.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 193 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2020.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 71 oui contre 1 non.**

**12. Projet de délibération du 16 septembre 2015 de MM. Pascal Holenweg et Stéphane Guex: «Le budget de la Ville ne doit pas servir à rémunérer le refus d'étudier le budget de la Ville» (PRD-105)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant que:

- le Conseil municipal fixe par délibération, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein;
- par la même procédure, le Conseil municipal peut renoncer au versement de jetons de présence dus pour une ou plusieurs séances plénières ou de commission;
- l'attribution principale du Conseil municipal est l'étude et le vote du budget annuel de la municipalité, sur la base d'un projet présenté par le Conseil administratif;
- par conséquent, se refuser à assumer cette tâche revient, pour le Conseil municipal, à refuser de faire le travail pour lequel il est élu;
- il ne se justifie pas de rémunérer les membres du Conseil municipal pour un travail qu'ils n'ont pas fait, parce que la majorité d'entre eux a refusé de le faire et que la minorité qui était prête à le faire n'a pas su convaincre suffisamment de membres de la majorité de condescendre à faire ce pour quoi ils et elles ont été élu-e-s;
- précisément, le lundi 7 septembre, en séance plénière, le Conseil municipal a refusé d'entrer en matière sur le projet de budget présenté par le Conseil administratif, et donc refusé d'étudier ce projet, d'en débattre, de l'amender, de l'approuver ou de le refuser dans les délais prescrits par la loi;
- donc la séance plénière du 7 septembre 2015 a été d'une inutilité et d'une improductivité absolues,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu le règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;  
sur proposition de plusieurs de ses membres,

---

<sup>1</sup> Annoncé, 1101.

*décide:*

*Article premier.* – Il ne sera versé aucun jeton de présence, ni aucune indemnité à aucun des membres du Conseil municipal pour la séance plénière du lundi 7 septembre 2015.

*Art. 2.* – Une somme équivalent au total des jetons de présence qui auraient dû être versés aux membres du Conseil municipal pour la séance du 7 septembre 2015 sera versée à titre de don à un organisme d'entraide actif dans l'accueil des réfugiés à Genève. Le choix de l'organisme bénéficiaire sera effectué par le Conseil administratif, qui en informera le Conseil municipal.

**Le président.** Pour ce projet de délibération, il est proposé un renvoi direct à la commission des finances. Si ce renvoi direct est refusé, l'objet restera inscrit à l'ordre du jour. (*Brouhaha.*) Ne parlez pas tous en même temps, Mesdames et Messieurs. Il n'y a pas de doute là-dessus: si le renvoi direct est refusé, l'objet reste inscrit à l'ordre du jour. M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes** (LR). Merci, Monsieur le président. Nous demandons l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 40 oui contre 34 non.

**Le président.** Je donne la parole aux auteurs du projet de délibération, afin qu'ils le développent. La parole est à M. Stéphane Guex.

*Préconsultation*

**M. Stéphane Guex** (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux... et les conseillères municipales... Excusez-moi de ne pas être épïcène.

*M. Daniel Sormanni* (MCG). Ce n'est pas possible, pour la gauche, de ne pas être épïcène.

*M. Stéphane Guex.* Ça existe, Monsieur Sormanni. Je reprends.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Projet de délibération: pas de jetons de présence  
pour la séance du 7 septembre 2015

Notre tâche principale au sein de ce Conseil municipal est de voter un budget annuel proposé par le Conseil administratif. Or, lors d'une séance fameuse, une partie d'entre nous a refusé d'entrer en matière sur le projet de budget 2016. Renvoyer ce Conseil administratif à ses chères études est une manière de refuser la tâche pour laquelle nous avons été élus dans ce noble parlement. Dans cette logique, l'encaissement de jetons de présence – et je pense que l'entièreté de la droite me rejoindra – revient à toucher de l'argent pour ne rien faire. Ce que vous réprouvez, Mesdames et Messieurs... Je pense donc que vous vous joindrez à moi pour refuser ces jetons de présence et aller plus loin, à savoir demander que ces jetons soient versés à une fondation ou à un organisme qui s'occupe de récolter de l'argent pour les réfugiés. (*Exclamations.*)

**M. Pascal Holenweg (S).** Nous avons ouvert une discussion sur ce projet de délibération et il est question de le voter sur le siège... Nous faisons beaucoup de choses sur le siège; certaines s'y prêtent.

Je signale à toutes fins utiles que le propos de ce projet de délibération est également porté par la pétition P-346, renvoyée à la commission des pétitions et qui fera l'objet d'un rapport. A sa faveur, le sujet nous reviendra quelle que soit l'issue du vote sur ce projet de délibération. On n'est jamais assez prudent avec ce genre de débat dans ce Conseil municipal. Nous avons donc doublé notre démarche d'auteurs par une démarche de pétitionnaires.

A ce stade, je ne puis que redire ce qui a été dit par mon camarade et collègue Stéphane Guex: les parlements ont été historiquement constitués pour voter les budgets, les impôts et les taxes, afin d'en débattre avant qu'ils ne soient instaurés et d'amender les propositions faites par les gouvernements, le cas échéant. Le Conseil municipal, s'il n'est pas un législatif, est un parlement – je le répète souvent et cela fera une fois de plus – et, s'il refuse de faire le travail pour lequel il a été initialement constitué, il n'a pas vraiment de raison d'être, voire pas de raison d'être du tout. Mis à part, évidemment, le plaisir ineffable de se retrouver une fois par mois en séance plénière et quelques jours par semaine en séance de commission. Ce plaisir se suffit à lui-même; il ne me paraît pas indispensable d'être rétribué pour cela. La pétition P-346 transmise à la commission des pétitions dit tout à fait la même chose que le présent projet de délibération. Je n'ai même plus besoin de celui-ci pour défendre ma position, puisqu'elle sera défendue devant la commission des pétitions.

J'ajoute une chose pour l'agrément du débat. Personne parmi les auteurs, ni parmi les pétitionnaires, ne demande à la droite d'accepter un budget de gauche. Nous lui demandons simplement de faire son travail dans ce Conseil municipal, soit amender les propositions de gauche qui ne lui conviennent pas et en formu-

## Projet de délibération: dynamiser le travail du Conseil municipal

ler pour le budget qui, si possible, tiennent debout. Mais notre ambition ne va pas jusque-là; elle est beaucoup plus mesurée. Nous demandons à ce Conseil municipal d'étudier les propositions qui lui sont soumises, de les repousser si elles ne lui conviennent pas, comme il le fera avec le projet de délibération discuté maintenant, et de les étudier en commission le cas échéant. Nous lui demandons de faire son travail et, s'il refuse de le faire, il n'y a effectivement aucune raison que nous soyons payés. Le plaisir que nous prenons à être ensemble suffit à nous payer.

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est refusée par 55 non contre 18 oui (2 abstentions).*

**13. Projet de délibération du 16 septembre 2015 de M<sup>me</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Natacha Buffet-Desfayes, Eric Bertinat, Grégoire Carasso et Pascal Holenweg: «Dynamisons le travail du Conseil municipal» (PRD-106)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- le rythme trop lent de traitement des objets au Conseil municipal;
- le fait que certains objets dorment pendant plusieurs mois, voire années, après avoir été traités en commission;
- le manque de réactivité et de travail de certains élus et de certaines élues se saisissant de rapports;
- le non-respect du délai imparti par l'article 126 du règlement du Conseil municipal pour la remise des rapports;
- le fait que des élu-e-s aient reconnu s'être volontairement assis sur des rapports de commission afin d'en ralentir le traitement;
- le laxisme dans la liberté laissée au bureau de décider ou non du versement des indemnités et l'absence d'effets sur la reddition des rapports;
- la nécessité d'avoir un incitatif plus fort afin que les délais soient respectés et la rapidité de remise des rapports améliorés,

---

<sup>1</sup> Annoncé, 1101.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 126, «Rapports de commission», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est modifié comme suit:

**«Art. 126            Rapports de commission**

»<sup>1</sup> Un rapport doit être rendu au plus tard dans les 3 mois qui suivent la fin du traitement de l'objet par la commission saisie pour cet objet. A défaut, les indemnités de rapporteur ou de rapporteuse ne seront pas versées. De plus, le rapporteur ou la rapporteuse sera privé-e de ses jetons de présence pour toute la période durant laquelle son rapport demeurera non rendu. La commission peut autoriser une prolongation du délai en cas de force majeure (maladie, accident), sur demande du rapporteur ou de la rapporteuse.»

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement ce projet de délibération à la commission du règlement.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 59 oui contre 10 non (4 abstentions).

**14. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une exhortation avant chaque séance plénière du Conseil municipal» (PRD-57 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Pascal Holenweg.**

Le projet de délibération PRD-57 du 21 novembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe a été renvoyé à la commission du règlement le 19 mars 2014 et a été traité lors des séances des 9 avril et 3 décembre 2014 et 7 janvier 2015 sous les présidences successives de MM. Pascal Rubeli et Olivier Baud.

Le rapporteur remercie les procès-verbalistes, MM. Andrew Curtis et Clément Capponi, de la qualité de leurs notes.

**Rappel du projet de délibération**

Considérant:

- que, lors de chacune de ses séances plénières, le Conseil municipal doit traiter une centaine d'objets;
- que trop souvent il ne parvient à traiter qu'un ou deux des objets figurant à son ordre du jour, reportant ainsi parfois jusqu'à une dizaine de fois des objets à traiter;
- que les conseillers municipaux ont été élus par les citoyens de la Ville de Genève pour défendre leurs intérêts;
- que ce sont ces mêmes citoyens qui financent les séances plénières du Conseil municipal, chaque séance plénière coûtant 25 201 francs en jetons de présence et repas<sup>2</sup>, soit 680 427 francs pour l'année 2012, qui compte 27 séances<sup>3</sup>;
- que l'article 13 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève prévoit que le président du Grand Conseil ouvre chaque séance plénière en prononçant l'exhortation suivante:

«Mesdames et Messieurs les députés,

»Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la patrie qui nous a confié ses destinées»,

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Développé, 4915.

<sup>2</sup> PA-128 du 17 mai 2011: «Jetons de présence et indemnités 2011-2015»

<sup>3</sup> <https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/seances-plenieres/>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC);

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil administratif est chargé d'introduire dans le règlement du Conseil municipal un article imposant qu'à l'ouverture de chaque séance plénière du Conseil municipal soit prononcée une exhortation rappelant aux conseillers municipaux leur devoir de remplir consciencieusement leur mandat dans l'intérêt des citoyens qui les ont élus.

**Préambule**

Les auteurs de la proposition considèrent qu'il serait judicieux de reprendre une règle appliquée au Grand Conseil, consistant à ouvrir chaque séance plénière par une exhortation.

Dans sa rédaction initiale, la proposition ne modifie pas le règlement du Conseil municipal (RCM) mais demande au Conseil administratif de le faire, ce que le Conseil administratif ne peut pas faire. La commission se propose donc de transformer le projet de délibération PRD-57 en proposition de modification de l'article 17 du RCM.

En outre, la proposition ne contenant aucun texte pour l'exhortation qu'elle prévoit, ses auteurs ont été invités par la commission à proposer un texte sur lequel la commission puisse se prononcer. Ils ont donc suggéré de reprendre, en l'adaptant, le texte de l'exhortation prononcée au Grand Conseil. Le texte proposé est le suivant:

«Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.»

*Questions des commissaires, débats en commission et prises de position des commissaires*

Quelle utilité les proposant accordent-ils à une exhortation, et pourquoi l'inscrire dans le règlement? Pensent-ils qu'elle va améliorer la discipline et la tenue des séances?

Projet de délibération: exhortation avant chaque séance  
plénière du Conseil municipal

Une exhortation n'a en effet pas pour fonction, et la proposition qui en est faite pas pour motivation, de «discipliner le Conseil municipal», mais seulement de marquer formellement le début d'une séance plénière.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre étant d'entre les auteurs de la proposition et en partageant toujours pleinement les motivations, ils la soutiendront.

Les commissaires du Parti libéral-radical expriment quelques doutes sur l'utilité d'une exhortation (que n'entendent que les élue-s présent-e-s en début de séance) et ne goûtent guère le formalisme de la proposition, tout en comprenant les motivations de ses auteurs. Ils s'abstiendront donc de la soutenir ou de la combattre.

Les commissaires du Mouvement citoyens genevois s'associent pleinement à la proposition. Ils estiment qu'une exhortation peut calmer le jeu d'entrée de séance en indiquant aux élus présents qu'il faut maintenant se mettre au travail. Ils soutiendront donc la proposition.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'une exhortation ne peut en tout cas pas nuire à la bonne tenue des séances, et qu'elle met les élus face à leurs responsabilités. Elle soutiendra donc la proposition.

La majorité des commissaires socialistes, les commissaires Verts et les commissaires d'Ensemble à gauche ne voient pas l'utilité d'une exhortation et, exemple du Grand Conseil à l'appui, doutent fortement de son efficacité comme calmant du déroulement des séances plénières. Ils s'abstiendront donc de soutenir la proposition. Ils s'abstiendront cependant également de la combattre, son sort leur étant assez indifférent.

*Vote de l'amendement de la proposition*

L'amendement est accepté à l'unanimité des commissaires présents et 3 abstentions (EàG, LR, S). La commission transforme la proposition en proposition de modification du règlement du Conseil municipal et y ajoute le texte suivant: «Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.»

*Votes*

Le projet de délibération amendé est accepté par 7 oui (2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 UDC) et 6 abstentions (2 EàG, 1 S, 3 LR).

Projet de délibération: exhortation avant chaque séance  
plénière du Conseil municipal

Le texte suivant est donc soumis au Conseil municipal comme proposition de modification du RCM (adjonction d'un nouvel alinéa à l'article 17 RCM): le président ou la présidente ouvre chaque session en prononçant l'exhortation suivante que les membres du Conseil municipal et le public écoutent debout:

«Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.»

*PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE*

Considérant:

- que, lors de chacune de ses séances plénières, le Conseil municipal doit traiter une centaine d'objets;
- que trop souvent il ne parvient à traiter qu'un ou deux des objets figurant à son ordre du jour, reportant ainsi parfois jusqu'à une dizaine de fois des objets à traiter;
- que les conseillers municipaux ont été élus par les citoyens de la Ville de Genève pour défendre leurs intérêts;
- que ce sont ces mêmes citoyens qui financent les séances plénières du Conseil municipal, chaque séance plénière coûtant 25 201 francs en jetons de présence et repas<sup>1</sup>, soit 680 427 francs pour l'année 2012, qui compte 27 séances<sup>2</sup>;
- que l'article 13 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève prévoit que le président du Grand Conseil ouvre chaque séance plénière en prononçant l'exhortation suivante:

«Mesdames et Messieurs les députés,

»Prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la patrie qui nous a confié ses destinées»,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC);

sur proposition de plusieurs de ses membres,

---

<sup>1</sup> PA-128 du 17 mai 2011: «Jetons de présence et indemnités 2011-2015»

<sup>2</sup> <https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/seances-plenieres/>

Projet de délibération: exhortation avant chaque séance  
plénière du Conseil municipal

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal est modifié en son article 17 par l'ajout d'un alinéa 2 dont la teneur est la suivante:

«<sup>2</sup> Le président ou la présidente ouvre chaque session en prononçant l'exhortation que les membres du Conseil municipal et le public écoutent debout: «Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.»

**M. Pascal Holenweg, rapporteur (S).** Monsieur le président, vous constatez que, ce soir, je suis spécialisé dans les propositions sérieuses qui amélioreront le travail de notre Conseil municipal... Je m'en tiendrai là pour l'instant. A la lecture du rapport, vous pourrez mesurer l'enthousiasme qui a étreint la commission du règlement lors de l'examen de ce projet de délibération. Je reviendrai peut-être tout à l'heure pour vous donner la position socialiste.

La commission du règlement a accepté le projet de délibération à l'unanimité, par contre celle-ci cache l'abstention de la moitié de ses membres. Cette unanimité suscitera certainement un débat riche, nourri et fondamental. Je me réserve la possibilité d'y intervenir non plus en tant que rapporteur, mais en tant que conseiller municipal de base.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous saluons à la tribune du public nos anciens collègues, M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer et M. Gary Bennaim. (*Applaudissements.*) La parole est à M. Eric Bertinat.

*Premier débat*

**M. Eric Bertinat (UDC).** Merci, Monsieur le président. Après les lourds dossiers que nous avons traités depuis hier, un pareil projet de délibération semble beaucoup plus léger. Comme mon collègue Holenweg l'a dit, nous en avons parlé à la commission du règlement. Il convient peut-être de préciser que ses membres ont passablement changé. A chaque fois, nous avons dû rediscuter de cet objet et, au fur et à mesure que de nouveaux commissaires arrivaient, les avis étaient plus personnels que représentatifs des partis.

Sur le fond, de quoi s'agit-il? J'ai pu observer, particulièrement hier à 17 h, qu'il faut annoncer à un moment donné que la séance est ouverte. Or, à part quelques coups sur la cloche, parfois frénétiques, pour appeler tout un chacun

## Projet de délibération: exhortation avant chaque séance plénière du Conseil municipal

au silence ou à un minimum d'attention au début de la séance, rien n'y fait. Le président ouvre généralement les débats dans un grand brouhaha et la plupart des conseillers municipaux présents ne sont même pas vraiment informés que la séance a débuté. La demande d'exhortation proposée se calque sur la pratique du Grand Conseil. L'idée principale est de demander à tous de se lever et de faire silence pour marquer le début de nos réunions. Ce n'est pas un effort de rang olympique que nous demandons. Simplement, cela donnerait un caractère formel et sérieux pour commencer nos discussions.

Dans le rapport figure un point que j'aimerais relever concernant cette exhortation. En page 3, on lit que les commissaires d'Ensemble à gauche «doutent fortement de son efficacité comme calmant du déroulement des séances plénières». Il n'a jamais été question de calmer quiconque. La question qui vous est posée, Mesdames et Messieurs, est de savoir si nous arrêtons un moment formel en début de séance, de deux à trois minutes, pour respecter un protocole, même minimaliste, afin que nous puissions débiter notre travail dans les meilleures conditions.

J'insiste aussi sur l'image que nous donnons à l'extérieur: lorsqu'on nous regarde sur Léman bleu, en début de séance, on voit bien que rien n'est mis en place, que chacun vaque à ses occupations et que les travaux démarrent petit à petit, au gré de l'humeur.

Je vous prie d'accepter la proposition qui vous est faite ce soir.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)*

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Pascal Spuhler. (*Brouhaha.*) Un peu de silence, s'il vous plaît...

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Tout le problème est là. Nous commençons souvent nos travaux sans avoir ni silence ni calme dans l'assemblée. Ce projet de délibération ne demande rien d'autre que de procéder à une exhortation pour installer la séance. Ainsi, par principe, le calme revient, du fait qu'on demande aux gens de rester debout pendant cette exhortation. On peut constater que la séance démarre.

Lorsque les séances débutent, elles sont souvent marquées par un va-et-vient. Tout le monde se salue et personne n'écoute le président. Finalement, on ne sait pas si les travaux sont en cours, on n'a pas compris les premiers mots de la présidence. En fait, on donne l'impression aux citoyens qui regardent leur petit écran qu'on s'en fout un peu... Ce que nous demandons simplement, c'est un poil de discipline et du respect pour ceux qui nous ont élus à ce poste et qui souhaitent

Projet de délibération: exhortation avant chaque séance  
plénière du Conseil municipal

nous écouter. Nous ne sommes pas attentifs au début de nos séances. Il faut bien cinq à dix minutes pour se mettre dans le bain. Avec une exhortation, nous arriverons peut-être à avancer en nous montrant plus sérieux au début de nos réunions. (*Remarque.*) Ensuite, libre à ceux qui veulent aller faire les poules à la buvette d'y aller, Madame la conseillère municipale!

Je ne peux que vous recommander, Mesdames et Messieurs, d'accepter ce projet de délibération qui mettra de la discipline dans notre Conseil municipal. Et puisque j'en parle, Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez au rapporteur, M. Holenweg, qu'il a plus exposé l'esprit de sa pensée unique que le rapport de majorité de la commission. Comme à son habitude, il a fait le clown. (*Brouhaha.*) Il a fait son petit numéro. Juste avant, il voulait nous demander de rembourser des jetons de présence prétendument...

**Le président.** Un instant, Monsieur Spuhler. Pourrait-on avoir un peu de calme? Il est difficile d'entendre l'intervenant.

*M. Pascal Spuhler.* ... touchés indûment pour une séance, alors que lui-même prend plaisir à déblatérer dans des interventions à rallonge et à exposer sa pensée, toujours la même, enfin son cirque... Je regrette que le rapporteur continue sur cette lancée concernant un sujet somme toute plus sérieux.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Une exhortation signifie encourager quelqu'un à faire quelque chose. Est-ce à dire que nous avons besoin d'encouragement? Il me semble que oui, parfois... La justice exhorte à dire la vérité pour la sécurité du droit. Si on ne dit pas la vérité, il y a une sanction. On exhorte aussi souvent à la paix, sans que personne ne suive les consignes ni ne reçoive de sanction, du moins celle-ci n'est pas directe. Les sanctions, nous les avons senties cet été et nous les sentirons encore fréquemment... Lorsque la sanction n'est pas respectée, elle ne s'arrête pas à la frontière d'un pays.

En rhétorique, une exhortation est une figure de style qui consiste à provoquer par des mouvements oratoires certains sentiments déterminés par l'auteur. Nous n'aurons pas perdu notre temps si cette exhortation provoque chez l'un d'entre nous, ne serait-ce qu'un seul d'entre nous, le sentiment de prendre la résolution de remplir consciencieusement son mandat et de faire servir nos travaux au bien de la patrie, qui nous a confié ses destinées. Chaque fois que nous entendrons le mot «patrie», il faudra penser aux pompiers... (*Rires.*)

*M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet* (Ve). Elle adore les pompiers!

Projet de délibération: exhortation avant chaque séance  
plénière du Conseil municipal

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* ... et aux autres, sans distinction de couleur, de religion, d'âge ou de classe sociale, à tous ceux pour qui ces pompiers se battent au quotidien. La patrie n'englobe pas uniquement ceux qui y sont nés, mais tous ceux qui sont affectivement liés à une communauté et qui votent pour son bien. J'espère que ces sentiments seront suscités par cette exhortation au moment où il faudra prendre des décisions financières envers les plus démunis d'entre nous. C'est pourquoi les Verts soutiendront ce projet de délibération.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** L'exhortation en début de séance est une habitude dans bien des parlements. Il n'y a d'ailleurs pas besoin d'aller prendre un exemple très loin: notre Grand Conseil a cette pratique, comme cela a été dit. Dans le cadre de nos sessions, nous nous sommes déjà pliés à l'exercice à l'une ou l'autre occasion. Si mes souvenirs sont bons, nous l'avions déjà fait tout naturellement, même si cela était peut-être dû à un certain effet de surprise, il est vrai.

Nous soutiendrons ce projet de délibération pour la raison évoquée par son auteur, M. Bertinat, à savoir qu'une exhortation permettra de marquer formellement le début de nos séances autrement que par des tintements de cloche et des appels au silence.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'interviens avec ma casquette de conseiller municipal socialiste.

Si nous étions opposés à ce projet de délibération, nous appellerions à le refuser, mais tel n'est pas le cas. Nous n'y sommes pas opposés; certains d'entre nous en étaient même partisans. Il est parfaitement supportable au groupe socialiste qu'il soit accepté. Cependant, il se trouve simplement que la majorité d'entre nous ne pense pas qu'il serve à quoi que ce soit. Une exhortation ne changera rien au déroulement de nos débats, ni à l'ambiance de ceux-ci. Preuve en est qu'il y a une exhortation avant l'ouverture des travaux du Grand Conseil et nous n'avons pas franchement eu l'impression qu'elle améliorerait l'ambiance et le déroulement des débats de ce parlement. Il n'y a pas de raison que cela fonctionne mieux ici. D'autant moins que nous sommes dans la même salle.

Bon... Le projet de délibération n'ayant ni avantage ni inconvénient déterminant, n'étant ni nuisible ni utile, nous n'avons pas plus de raisons de l'accepter que de le refuser. Le groupe socialiste laissera donc à ses membres une absolue, entière, totale et socialiste liberté de vote sur cet objet. Il ne fait aucun doute qu'il sera accepté, puisqu'il convient à tout le monde, mais il ne fait pas plus de doute qu'il ne changera rien au déroulement ni à l'ambiance de nos débats.

Projet de délibération: exhortation avant chaque séance  
plénière du Conseil municipal

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR).** Pour notre groupe, le vote sera libre, conformément à l'attitude des libéraux-radicaux, car le respect est une question de règle intérieure dans les contacts que nous avons entre nous, que ce soit à l'intérieur du groupe ou avec les membres d'autres groupes. Il ne nous paraît pas absolument indispensable de faire des démonstrations de ce que ces valeurs sont pour nous évidentes, raison pour laquelle nous ne pensons pas nécessaire de proposer un oui ou un non.

Monsieur le président de séance, vous transmettez à M. Gauthier que j'ai présidé plusieurs groupes, notamment à l'Eglise protestante de Genève, où nous nous demandions comment commencer la séance pour qu'elle se passe bien. Certains étaient pour la prière, d'autres pour le cantique... Nous avons tout essayé et tout le monde se chamaillait quand même en raison de dissonances. Expérience faite, les règles intérieures prévalent sur les règles extérieures mais, par égard pour les personnes qui nous regardent, qui nous suivent et qui prennent nos débats au sérieux, il y a peut-être une attitude à avoir en bonne et due forme. En ce sens, nous ne sommes pas opposés au projet de délibération et nous comprenons la préoccupation du groupe qui l'a déposé. Il vise à donner une certaine forme à nos débats, qui ne peut en aucun cas leur nuire. Je vous enjoins donc, Mesdames et Messieurs, de suivre la règle qui est la plus forte pour vous et de ne pas refuser cette proposition.

*(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)*

*Deuxième débat*

**Le président.** Nous commençons par l'amendement de la commission du règlement, qui consiste à transformer l'article unique de la délibération initiale en modification du règlement du Conseil municipal (RCM), par la création d'un alinéa 2 à l'article 17, ainsi libellé: «Le président ou la présidente ouvre chaque session en prononçant l'exhortation que les membres du Conseil municipal et le public écoutent debout: «Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.»

**Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 46 oui contre 18 non (6 abstentions).**

**Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 45 oui contre 17 non (7 abstentions).**

**Le président.** S'agissant d'une modification du RCM, le troisième débat est obligatoire. Il aura lieu lors d'une séance ultérieure.

**15. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 mars 2012 de M<sup>mes</sup> Olga Baranova, Virginie Studemann et M. Pascal Holenweg: «Nouvel article 134 bis: «Remboursement des frais liés au mandat de conseiller municipal et de conseillère municipale ayant des personnes à charge» (PRD-37 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Pascal Spuhler.**

Le projet de délibération PRD-37 a été renvoyé à la commission du règlement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 octobre 2012. La commission a étudié cet objet lors des séances des 22 mai 2013 et 15 janvier 2014, sous les présidences successives de MM. Jean-Charles Rielle et Pascal Rubeli. Les procès-verbaux ont été tenus par MM. Marc Morel et Clément Capponi, que l'on remercie pour leur excellent travail.

**Rappel du projet de délibération**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de trois de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est complété par l'article 134 bis suivant:

**«Article 134 bis Remboursement des frais liés au mandat de conseiller municipal et de conseillère municipale ayant des personnes à charge**

»<sup>1</sup> Le Conseil municipal, sur proposition de son bureau et après consultation des groupes, fixe pour la durée de la législature le montant et les modalités de versement des indemnités couvrant les frais liés à l'exercice de leur mandat, notamment les frais de garde, pour les conseillers municipaux et les conseillères municipales ayant des personnes à charge.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développé, 1782.

Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

»<sup>2</sup> Les modalités de versement de ces indemnités font l'objet d'un règlement ad hoc.»

### Séance du 22 mai 2013

M<sup>me</sup> Cabussat, auditionnée en premier lieu pour cet objet, indique que ce n'est pas le premier objet déposé sur ce sujet et que la situation semble satisfaisante. Elle se réfère au tableau faisant état au 22 mai 2013 du montant des indemnités pour charge de famille qu'elle a distribuées aux commissaires, rappelant qu'en début de législature, le Conseil municipal a voté une ligne de 40 000 francs.

Cependant, conformément à l'objectif de réaliser des économies, le Bureau a décidé de réduire la ligne à 8000 francs en raison du recours très limité à cette dernière. Elle observe que les naissances se multiplient depuis quelques mois et exprime dès lors son inquiétude face au constat suivant: près de 4000 francs ont déjà été utilisés en 2013. Elle indique à cet égard qu'elle a demandé que la ligne soit augmentée à 10 000 francs en vue de répondre aux besoins. Elle précise toutefois que la question de l'acceptation de la requête qu'elle a formulée demeure en suspens.

M<sup>me</sup> Cabussat explique à un commissaire que la procédure repose sur la présentation du formulaire de demande de remboursement de frais de garde. Sont pris en compte les enfants en bas âge, mais également les parents souffrant de difficultés les plaçant à la charge d'un conseiller municipal. Elle indique qu'il est exigé de la part des conseillers municipaux qu'ils remplissent le formulaire susmentionné, lequel doit être contresigné par le bénéficiaire de la prestation, mais aussi par la personne ayant la garde, ainsi que par le chef de groupe, pour accord. Elle ajoute qu'elle contresigne le formulaire après vérification de la tenue des séances plénières, des commissions et des caucus, étant entendu que les commissions extraparlimentaires ne sont pas couvertes, conformément à une décision du bureau. Par ailleurs, elle informe la commission que le bureau a récemment pris la décision d'augmenter la prestation à 20 francs par heure et de prendre en charge les cotisations sociales.

M<sup>me</sup> Cabussat poursuit en mettant en exergue un problème majeur posé par l'utilisation de ce système. En effet, la personne se rend à l'AVS et un compte est ouvert. En conséquence, afin de ne pas prendre en charge l'intégralité des frais liés à l'exercice de la garde d'enfants, un calcul complexe doit être opéré. Elle affirme toutefois que le Service parvient à gérer le système dans la configuration actuelle.

M<sup>me</sup> Cabussat indique encore qu'il n'existe aucune règle, à l'exception de celles décidées par le bureau, à savoir une rémunération à hauteur de 20 francs par heure et la prise en charge des cotisations sociales.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

M<sup>me</sup> Cabussat explique comment fonctionnent les calculs d'indemnité et précise qu'une de ses collaboratrices procède à une vérification stricte par rapport aux heures de séance. M<sup>me</sup> Cabussat nous informe que le montant du tarif varie selon la prestation en prenant exemple d'un tout jeune nourrisson que la conseillère municipale n'entendait pas confier à une personne ne répondant pas à un certain degré de qualification et d'expérience.

M<sup>me</sup> Cabussat confirme à une autre commissaire l'excellente qualité du projet. Il ne manque de son point de vue que le règlement.

M<sup>me</sup> Cabussat indique à un commissaire que la prise en charge de l'intégralité des charges sociales ne relève pas de ses attributions. Ce sont en effet les conseillers municipaux qui vont inscrire leur baby-sitter. Il sied en revanche de fournir l'inscription à M<sup>me</sup> Cabussat. Les cotisations se basent sur un certain montant, dont une partie est susceptible de ne pas être liée à l'exercice du mandat de conseiller municipal. Partant, son service effectuera un calcul en vue de déterminer la part exacte qui incombe réellement au Conseil municipal de prendre en charge. Puisque l'ouverture de deux comptes parallèles à l'AVS est inenvisageable, ce calcul s'avère indispensable. Cependant, M<sup>me</sup> Cabussat affirme que, malgré la rigueur que requièrent ces calculs, son service est en mesure d'assumer les contraintes liées à l'utilisation de ce système.

Quant aux chèques-salaires, M<sup>me</sup> Cabussat indique que des conseillères municipales lui ont fait part de leurs réserves relatives à la complexité de ce système.

M<sup>me</sup> Cabussat affirme que le système actuel n'est pas très complexe. Il s'agit de payer une somme par heure de prestation, somme qu'il suffit de multiplier par le nombre d'heures effectivement liées à l'activité parlementaire du conseiller municipal, étant entendu que le Conseil municipal s'acquitte de l'ensemble des cotisations sociales. M<sup>me</sup> Cabussat ajoute qu'il suffit à la personne de lui présenter les décomptes pour qu'elle procède à un règlement immédiat.

Pour la preuve du paiement à la bonne personne, M<sup>me</sup> Cabussat mentionne que l'exigence de triple signature implique qu'un contrôle soit effectué par le chef de groupe. Le Service du Conseil municipal procède à un contrôle complémentaire. M<sup>me</sup> Cabussat relève avec satisfaction qu'aucun problème n'est survenu jusqu'à présent.

Le président demande si le règlement fixera les règles pour les personnes à charge. Il imagine l'hypothèse d'un parent souffrant de la maladie d'Alzheimer, pour qui les frais de garde seront d'un montant éminemment supérieur à ceux engendrés par la garde d'un enfant. Il souhaite ainsi savoir si le règlement contiendrait les modalités d'attribution ou si le paiement d'une somme forfaitaire serait plutôt l'hypothèse envisagée.

Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

M<sup>me</sup> Cabussat doute de la pertinence de fixer un montant. A l'appui de ses doutes, elle argue de l'augmentation significative des tarifs appliqués par les baby-sitters dans une période de seulement cinq ans. Elle précise au président que l'application de seuils, minimaux ou maximaux, ne représente pas une solution adéquate et qu'il sied de s'aligner sur le marché. De plus, elle relève qu'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer nécessite le recours à une assistante médicale, dont les tarifs diffèrent sensiblement de ceux en vigueur pour un service de garde d'enfants. Elle propose de joindre au règlement les tarifs annuels, mais confirme qu'il serait inopportun de fixer une somme dans les dispositions du règlement lui-même.

On en vient au problème des fiches de salaire pour les conseillers municipaux, qui les placent dans une situation similaire à des fonctionnaires de la Ville de Genève, alors que les jetons de présence sont, à l'heure actuelle, encore défiscalisés. M<sup>me</sup> Cabussat exprime son désaccord avec la production de fiches de salaire pour les conseillers municipaux. Elle plaide en faveur de l'acquisition d'un logiciel indépendant, mais souligne que cela dépend de la volonté de l'exécutif.

M<sup>me</sup> Cabussat rappelle que son service prépare les décomptes des conseillers municipaux, qui sont ensuite envoyés à la DRH pour traitement.

Une grande discussion s'ensuit entre M<sup>me</sup> Cabussat et les commissaires sur le statut de conseiller municipal qui est considéré et souvent traité par un bon nombre d'administrations comme un statut d'employé salarié.

Typiquement, le chômage, qui considère les jetons de présence comme un gain intermédiaire ou la retenue de la quote-part pour l'AVS ou l'assurance-chômage. Le problème des fiches de salaire qui sont établies pour faire les décomptes des jetons de présence et pourquoi ne pas considérer ces derniers comme des honoraires ? Plusieurs exemples sont évoqués afin d'étayer les délibérations. La future fiscalisation obligatoire des jetons de présence vient également se mêler à la conversation. On parle aussi d'harmonisation des procédures dans les administrations et on évoque la possibilité de pouvoir bénéficier du même logiciel que celui du Grand Conseil.

Les questions du deuxième pilier sont également abordées; mais, à toutes ces réflexions, M<sup>me</sup> Cabussat appelle de ses vœux la création d'un groupe de travail afin d'évaluer les coûts engendrés par ces évolutions, au premier rang desquelles la fiscalisation des jetons de présence, d'une part, et une réflexion approfondie sur le problème des caisses de pension, d'autre part.

### *Discussions*

D'une manière générale, le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre

Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

saluent l'élégance du texte mais s'interrogent sur sa pertinence. Le Mouvement citoyens genevois tient également à être rassuré quant au système de remboursement.

Le Parti socialiste précise que sa volonté est de consacrer dans le règlement le principe du remboursement des frais liés à l'exercice de la charge de conseiller municipal, sans entrer dans le détail des modalités de versement, lesquelles sont précisées dans le règlement ad hoc évoqué à l'alinéa 2.

Le Parti libéral-radical ajoute que son groupe aurait préféré directement une proposition de règlement ad hoc à discuter plutôt qu'un simple renvoi dans le règlement à l'adoption d'un tel instrument.

Le Parti socialiste soutient qu'il lui paraît logique de préciser que les modalités de versement font l'objet d'un règlement ad hoc. Cela permet d'éviter d'inclure dans le règlement du Conseil municipal des dispositions trop spécifiques. Il propose de préciser la formulation du deuxième alinéa, en chargeant le bureau de présenter un projet de règlement.

Ensemble à gauche aimerait proposer un amendement sur le terme «le montant et», car ambigu. De plus, il souhaite supprimer l'alinéa 2, dont le contenu normatif entre selon ce groupe en contradiction avec la teneur de l'alinéa 1, puisque, si le Conseil municipal fixe les modalités, il n'y a dès lors plus besoin d'adopter un règlement qui détermine celles-ci. Puis les débats se poursuivent entre le Parti socialiste, Ensemble à gauche et les Verts sur la teneur du texte et les modifications techniques de celui-ci.

Il est également rappelé par les Verts qu'en début de législature, il y a deux projets d'arrêtés qui vont toujours ensemble: celui sur les jetons de présence, d'une part, et celui sur les frais de garde, d'autre part. D'ailleurs, le président rappelle que la fixation de règles claires fait défaut. D'où la volonté d'adopter un règlement à cette fin.

Avant de lever la séance, certains groupes s'étonneront encore quant au besoin d'ajouter un article alors que l'article 134 leur paraît suffisamment explicite.

### **Séance du 15 janvier 2014**

Le président rappelle l'objet du projet de délibération PRD-37: «Remboursement des frais liés au mandat des conseillers municipaux et conseillères municipales ayant des personnes à charge.» Et étant donné que plusieurs commissaires ont changé depuis les derniers travaux de la commission sur cet objet, le président rappelle la proposition du nouvel article 134 bis, qui n'existe pas dans le règlement actuel: «Le Conseil municipal, sur proposition de son bureau et après consultation des groupes, fixe, pour la durée de la législature, le montant

Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

et les modalités de versement des indemnités couvrant les frais liés à l'exercice de leur mandat, notamment les frais de garde pour les conseillers municipaux et les conseillères municipales. Les modalités de versement de cette indemnité font l'objet d'un règlement ad hoc.»

Le président rappelle également à la commission que rien n'avait été défini officiellement et qu'il faudrait donc aussi faire un règlement ad hoc et que la commission avait reçu certaines statistiques.

Un commissaire rappelle également aux membres de la commission la volonté des proposant du projet de délibération PRD-37. Il explique qu'il n'y a même pas de base réglementaire pour les frais de garde d'enfants. Il n'y a rien de prévu dans le règlement. C'est une décision qui avait été prise dans le cadre d'un débat budgétaire au moment où on votait la ligne budgétaire qui concernait le fonctionnement du Conseil municipal. Et c'est là qu'il y avait eu une ligne qui avait été ajoutée pour les frais de garde des enfants, les personnes ayant des frais de garde donnant à M<sup>me</sup> Cabussat un décompte. Mais il n'y a aucune disposition réglementaire qui l'autorise ou l'interdit. L'idée était d'inscrire ça dans le règlement comme un droit.

Plusieurs commissaires s'étonnent qu'il n'y ait rien dans le règlement là-dessus, d'autres relèvent qu'aucune précision n'est faite quant à la catégorie de personnes prises en charge, enfants, personnes âgées, etc.

Le président explique que c'est le règlement ad hoc qui définira ces critères.

L'Union démocratique du centre refusera le principe, car pour ce groupe si on met ça dans un règlement, ça devient un droit. Beaucoup de personnes ne demandent pas ces subventions. La souplesse que l'on a maintenant c'est que ceux qui osent y vont, mais ce n'est pas un droit.

Un commissaire socialiste confirme que l'idée est bien de faire de ce remboursement de frais un droit. Les personnes sont libres d'exercer ce droit ou pas. Les statistiques reçues ne font pas état de sommes faramineuses (seulement 3500 francs pour 2013). Ce ne sont pas des montants exorbitants. La définition de la personne à charge relève du règlement ad hoc.

Un commissaire du Parti libéral-radical pense qu'il pourrait entrer en matière, tant que l'on restreint intelligemment le groupe des bénéficiaires.

Un commissaire socialiste rappelle que la proposition pose un principe, elle ne rentre pas tellement dans les détails. Tout cela est laissé au règlement qui est à rédiger.

La suite des discussions refait le débat de la première séance, sur la notion de salaires comme du jeton de présence et tout ce qui en découle, tout en par-

2130

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

lant de la distinction entre le droit et l'obligation, de la définition des personnes à charge.

Les types de différents frais remboursés sont également évoqués, comme les frais de repas ou la connexion à internet.

Une dernière discussion tourne autour de la nécessité d'auditionner un juriste, afin de savoir si on a le droit ou non de le faire, alors que, pour certains, c'est inutile puisque le vote sera sur le principe de faire des règles pour ces fameux frais.

*Votes*

L'audition d'un juriste à définir est refusée par 10 non (3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 UDC) contre 4 oui (2 EàG, 2 MCG).

Le projet de délibération PRD-37 est accepté par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 6 non (2 LR, 2 MCG, 2 UDC).

*Annexe:* Formulaire de demande de remboursement de frais de garde

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE GARDE**

**Données du ou de la bénéficiaire de la prestation**

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Désignation (commission,  
séance plénière ou caucus) : .....

Date :..... Heures :.....

Personne gardée : .....

Tarif horaire : Fr.....

.....

**Données de la personne chargée de la garde**

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Téléphone :.....

Durée de la garde:..... Arrivée .....h.....

Départ .....h.....

Montant payé : Fr.....

Signatures :

Bénéficiaire de la prestation :

Personne ayant la garde:

.....

.....

Chef-fe de groupe, pour accord :

.....

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann** (S). Nous avons déposé ce projet de délibération parce que nous avons constaté qu'une ligne budgétaire permet le remboursement des frais de garde, mais qu'aucune base réglementaire ne correspond à cette pratique. Pour rappel, cette ligne avait été créée lors d'un débat budgétaire dans un esprit que nous partageons sans doute tous, celui du souci de la représentativité des élus, à savoir le fait que notre assemblée puisse être diversifiée.

Nous nous rendons compte qu'il y a une grande difficulté à articuler vies familiales, professionnelle et politique. Si nous ne souhaitons pas que le Conseil municipal ressemble complètement à une assemblée de retraités, nous avons intérêt à consentir de sacrés efforts pour que des gens dotés d'une vie active, qui ont en plus une famille, puissent siéger. Afin de favoriser une plus grande représentativité, l'une des mesures proposées – nous avons également suggéré de réfléchir à nos horaires de travail pour les séances plénières et les commissions, mais leur révision avait été refusée – était de faire en sorte que les personnes qui ne pourraient pas siéger, faute de moyens ou d'un entourage qui leur donnent la possibilité de garder leurs enfants pendant les séances plénières, où l'on ne peut pas être remplacé, le puissent. Cela équivalait à un signal fort: dire l'importance que des personnes qui travaillent et qui ont des enfants puissent participer à la vie politique. Comme ce sont encore trop souvent les femmes qui, malheureusement, prennent en charge les tâches éducatives et domestiques, ainsi que les statistiques le démontrent chaque année, cette mesure permet aussi évidemment de favoriser leur participation en politique. Voilà pour le rappel de ce qui avait motivé la création de la ligne budgétaire à l'époque.

Elle existe et des personnes ont pu obtenir le remboursement de frais de garde. M<sup>me</sup> Cabussat, cheffe du Service du secrétariat du Conseil municipal, a été auditionnée par la commission du règlement et elle a expliqué comment cette pratique fonctionnait. La volonté des socialistes est de l'inscrire dans le RCM, ainsi que de créer les modalités de versement de ces indemnités grâce à un règlement ad hoc, comme on peut le lire à l'alinéa 2 de l'article 134 bis. Mission serait donc donnée au bureau, voire à la commission du règlement, de rédiger un règlement pour préciser comment les frais de garde seraient remboursés, à concurrence de quel montant et sur quelle base, et pour définir qui sont les personnes gardées. Sur ce point, je tiens à signaler que tous, en commission, nous étions d'accord pour reconnaître que les frais de garde ne sont pas seulement liés aux enfants, mais aussi à un parent plus âgé ou à un proche malade. Il nous semblait intéressant de pouvoir élargir la notion au-delà des enfants. Si vous acceptez ce projet de délibération, Mesdames et Messieurs, l'idée est de définir les publics ainsi que les modalités de versement. Je vous remercie de bien vouloir l'approuver.

Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

**M. Pierre Scherb** (UDC). Ce projet de délibération est issu de quelques membres de gauche du Conseil municipal. Il demande d'amender le RCM en ajoutant un article concernant le remboursement de frais liés au mandat de conseiller municipal et de conseillère municipale ayant des personnes à charge. Lors des auditions de la commission, il est cependant apparu qu'un conseiller municipal ou une conseillère municipale peut déjà obtenir le remboursement de tels frais. En 2013, le Conseil municipal avait déjà accepté une ligne budgétaire de 40 000 francs à cette fin. Par la suite, il s'est avéré que ce montant avait été estimé de manière trop généreuse. Il avait donc été ramené à 8000 francs par le bureau.

La procédure en vigueur est simple et elle a fait ses preuves. L'Union démocratique du centre préfère la simplicité à des règlements compliqués dans lesquels on se perd. Comparez seulement le droit du travail suisse avec le droit du travail français, contenu dans un pavé de plus de 1 kg! Nous n'en sommes pas encore là avec notre règlement, il est vrai, mais mieux vaut prévenir que guérir. L'Union démocratique du centre s'opposera donc à ce projet de délibération.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est attaché à la politique de milice et, pour lui permettre de perdurer, il est indispensable d'accorder un minimum de soutien aux élu-e-s dans l'exercice de leur mandat. Le remboursement des frais de garde pour personnes à charge s'inscrit dans cette logique, raison pour laquelle nous soutiendrons ce projet de délibération.

Comme M<sup>me</sup> Studemann le rappelait tout à l'heure, ces frais de garde, du baby-sitting le plus souvent, sont déjà remboursés. Ils ne représentent pas des montants faramineux, puisqu'ils ne sont pas demandés exagérément. Compte tenu de cette expérience, nous pensons qu'il faut maintenir le système tel qu'il fonctionne actuellement.

En ce qui concerne le règlement ad hoc qui devra fixer les modalités de remboursement des frais de garde et les critères d'octroi, nous resterons attentifs à ce que ces derniers ne s'élargissent pas de façon inconsidérée et qu'ils s'en tiennent aux personnes ayant à charge des enfants, des personnes infirmes ou des aînés.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Puisque, visiblement, on veut discuter de cet objet, je m'exprimerai en tant que rapporteur de majorité. Dans un second temps, je me ferai le porte-parole du groupe du Mouvement citoyens genevois.

La commission du règlement a été saisie de ce projet de délibération. Avec celui-ci, le Parti socialiste a envie d'ouvrir plus grand une porte déjà entrouverte, puisque le remboursement des frais de garde des personnes à charge – enfants,

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

personnes âgées ou impotentes – existe déjà. Dans le système que nous connaissons, nous approuvons un montant fixe pour l'ensemble de cette assemblée par une ligne budgétaire, soit une petite bourse que le Service du secrétariat du Conseil municipal gère au fur et à mesure des demandes des conseillers municipaux lorsqu'ils ont besoin, par exemple, de faire garder leurs enfants pendant les séances plénières. Ce système existe déjà. Le Parti socialiste demande qu'il soit gravé dans le marbre, tout simplement. Voilà pourquoi je prends l'image de la porte entrouverte; il voudrait surtout éviter qu'elle ne se referme.

J'aimerais évidemment qu'on règle cette situation. La simple mention d'un droit au remboursement des frais de garde peut amener à tous les excès. C'est bien ce qui a fait l'objet des travaux de la commission du règlement: nous avons commencé à parler de tout et de rien, des remboursements de ceci ou de cela, du statut salarial des conseillers municipaux... Ce genre de discussion va très loin et il était difficile de recadrer le débat. Après un certain nombre de séances, nous y sommes parvenus, avec l'adjonction d'un seul article au RCM, qui stipule qu'un conseiller municipal a le droit de demander le remboursement de frais de garde pour des personnes à charge et qu'un règlement supplémentaire sera édicté pour l'attribution et la justification de ces montants. Cela ne mange pas de pain d'accepter ce projet de délibération. Toutefois, une partie des membres de la commission craignait que cela ne devienne une usine à gaz, d'où une certaine réticence à le soutenir. En tant que rapporteur de majorité, je ne vois pas d'inconvénient à vous enjoindre de l'approuver, Mesdames et Messieurs.

En tant que membre du Mouvement citoyens genevois...

*Une voix.* Mais ce n'était pas un rapport de majorité...

*M. Pascal Spuhler.* J'ai fait un rapport de majorité, Madame. Monsieur le président?

**Le président.** Continuez, Monsieur Spuhler. Cela dit, j'attire quand même votre attention sur le fait que je vous avais proposé la parole en tant que rapporteur et que vous ne l'aviez pas prise. Or, maintenant, vous mélangez les genres entre votre rôle de rapporteur et celui de conseiller municipal. J'aimerais que vous vous en teniez à ce dernier, merci.

*M. Pascal Spuhler.* Très bien, Monsieur le président... Je m'en tiendrai à mon rôle de conseiller municipal pour dire que le Mouvement citoyens genevois refusera ce projet de délibération. Nous estimons que c'est une usine à gaz

Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

que d'édicter un règlement pour le remboursement des frais de garde pour certains conseillers municipaux qui auraient des enfants ou des personnes à charge. Cela fonctionnait très bien jusqu'à maintenant. Il n'est pas nécessaire de créer un énième règlement pour ce genre de choses. Au nom du groupe du Mouvement citoyens genevois, je ne peux que recommander le refus de ce projet de délibération. Merci, Monsieur le président, de m'avoir laissé m'exprimer sous les deux tutelles.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Laurence Corpataux.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Merci, Monsieur le président. En préambule, les Verts tiennent à affirmer qu'ils sont favorables au développement d'aides régulières et durables qui facilitent la conciliation du rôle parental ou de proche aidant et l'activité professionnelle.

Actuellement, à Genève, environ 14% des personnes de plus de 15 ans, soit 55 000 personnes, s'occupent d'un proche malade ou d'une personne âgée au moins une fois par semaine. Comme pour la garde d'enfants, il s'agit en majorité de femmes de moins de 65 ans. Elles sont dès lors confrontées au risque d'un épuisement physique et psychique, d'un isolement social et de difficultés financières liées à la diminution ou à l'arrêt de l'activité professionnelle. Car les mesures de soutien existantes sont incomplètes et insuffisantes. Pour nous, il est donc important d'éviter aux parents et aux proches de tomber dans l'indigence par une augmentation des frais de garde liés à une personne qui ne peut pas ou ne peut plus rester chez elle, quels que soient son âge et sa problématique de santé. Pour les Verts, il est également essentiel de garantir l'égalité en ce qui concerne le maintien de l'emploi, les projets de formation et la participation associative ou politique à la vie communautaire.

Plus spécifiquement, les Verts saluent la pratique actuelle qui permet aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux ayant charge de famille de pouvoir accomplir leur mandat électif dans des conditions satisfaisantes. Ils relèvent que l'article proposé répond à un besoin de clarification tant pour les membres du Conseil municipal que pour le Service du secrétariat du Conseil municipal. Les Verts demandent que les modalités de versement des indemnités soient définies dans un règlement d'application et que les tarifs soient différenciés selon la situation de garde des personnes, cela afin de garantir un traitement équitable puisque le tarif d'une garde d'enfant et celui d'une assistance à domicile ne sont pas les mêmes. Pour finir, afin de répondre au souci d'économie de l'Entente, il faut préciser que le recours à ces indemnités pour charge de famille

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (soir)  
Projet de délibération: modification du RCM  
concernant le remboursement des frais de garde

par les conseillères municipales et les conseillers municipaux est très limité et des plus raisonnables: soit 3500 francs en 2013 et 10 000 francs en 2014.

Compte tenu de ces éléments, les Verts acceptent le projet de délibération.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Ce ne sera sûrement pas une surprise pour vous mais, ce soir, comme en commission, le Parti libéral-radical votera non à ce projet de délibération. En effet, pour les personnes âgées avec des problèmes d'autonomie, il existe une rente d'impotence. Pour les proches aidants ayant des problèmes financiers, il y a moyen d'avoir recours au Service des prestations complémentaires pour les frais de garde.

Lorsqu'on s'engage dans un parlement de milice, on sait ce que l'on fait. Nous étions déjà opposés au remboursement des frais de garde pour les enfants; nous serons également défavorables à celui concernant les personnes âgées. En tant que conseillers municipaux, nous touchons des jetons de présence censés pallier ces frais de garde, en principe, ainsi que nos absences au travail et le reste. Certes, nous connaissons très bien la manière de fonctionner de certains partis. Nous reversons tous une partie de nos jetons de présence à notre parti, mais ce n'est absolument pas l'intégralité de ce que nous touchons. Pour nous, comme en commission, ce sera non: il est hors de question que certains conseillers municipaux soient défrayés deux ou trois fois, d'une certaine manière, sous prétexte qu'ils ont des enfants en bas âge, et un conjoint qui peut ou non les garder, ou qu'ils s'occupent de personnes en difficulté. Nous refusons les doubles jetons de présence. Chacun doit pouvoir assumer sa situation, d'autant que le nécessaire existe déjà au niveau de l'Etat pour les personnes impotentes ou handicapées. Nous maintenons notre position, qui consiste à refuser les doublons.

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann** (S). Je ne sais pas si on peut parler de doublon lorsque quelqu'un veut faire de la politique, travailler et avoir des enfants. Je m'interroge beaucoup. Mais une chose est sûre: on voit le résultat au nombre de femmes et hommes élus selon les partis...

En réponse à M. Spuhler, qui citait le Parti socialiste, celui-ci ne souhaite pas du tout élargir... je ne sais pas quoi, justement, cependant cela devient pénible d'entendre des élus semer le doute et nous prêter à coups d'arguments fallacieux des propos que nous n'avons jamais prononcés.

Je prends la parole pour m'étonner du refus de l'Union démocratique du centre au nom du «c'est très bien comme ça», car il me semble qu'il y a un attachement des élu-e-s du Conseil municipal à la question de l'utilisation de l'argent

public et de la transparence. En proposant un règlement ad hoc, notre volonté était d'y répondre en définissant des montants. Lorsque M<sup>me</sup> Cabussat a été auditionnée, elle l'a bien dit: en pratique, les personnes qui demandent un remboursement de frais de garde peuvent fixer un tarif de 10 ou 20 francs l'heure. Elle n'a pas de critère pour accepter ou refuser un remboursement. L'idée n'est donc pas de créer une usine à gaz. Au contraire, cela permettrait de clarifier les choses, mais peut-être que certains ne le souhaitent pas, afin que le Service du secrétariat du Conseil municipal puisse rembourser des frais de garde sur la base de critères établis et connus de tous et de toutes.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que j'aurai fait changer d'avis quelques-uns d'entre vous.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Studemann, qui paraît éprouver un sentiment de victimisation par rapport à mes propos, que je n'ai rien dit de mal sur le Parti socialiste. J'ai simplement relevé que certains membres de la commission du règlement avaient peur que vous inventiez une nouvelle usine à gaz avec cet article du règlement, alors qu'un système existant fonctionnait parfaitement jusqu'à ce jour. J'ai utilisé cette expression, mais je n'ai en aucun cas critiqué le Parti socialiste. J'ai bien d'autres occasions de le faire que sur ce projet de délibération.

#### *Deuxième débat*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 46 oui contre 30 non.

*(Applaudissements de la gauche.)*

**Le président.** S'agissant d'une modification du RCM, le troisième débat est obligatoire. Il aura lieu lors d'une séance ultérieure.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement déposée par le Mouvement citoyens genevois, qui demande le traitement urgent du rapport sur le projet de délibération PRD-40, «La Ville de Genève s'engage pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève». (*Protestations.*) Je rappelle que tout point à l'ordre du jour peut être déclaré urgent n'importe quand, sauf les nouveaux objets, pour lesquels l'urgence doit être demandée dans les quinze premières minutes de la session. Monsieur Spuhler, vous avez la parole pour une minute afin de présenter la requête de votre groupe.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les rapports de minorité

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Merci, Monsieur le président. Le Mouvement citoyens genevois demande l'urgence pour ce projet de délibération, car il estime qu'il est important de donner une priorité à l'emploi aux résidents genevois. Nous vous demandons donc son traitement lors de cette séance.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 45 non contre 30 oui.*

## **16. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 29 avril 2015 de M<sup>me</sup> et M. Hélène Ecuyer et Olivier Baud: «Rapports de minorité» (PRD-100 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Michèle Roulet.**

Le projet de délibération PRD-100 a été renvoyé directement à la commission du règlement le 19 mai qui l'a traité lors de la séance du 27 mai 2015, sous la présidence de M. Olivier Baud.

La rapporteuse remercie le procès-verbaliste, M. Andrew Curtis, pour la qualité de ses notes.

### **Rappel du projet de délibération**

#### *Exposé des motifs*

La possibilité de rédiger un rapport de minorité n'est signalée qu'indirectement aux articles 89 et 96 du règlement du Conseil municipal. Il y est dit que, lors de la discussion des rapports en séance plénière, la parole est donnée, s'il y a lieu, au(x) rapporteur(s) ou à la/aux rapporteuse(s) de minorité. Mais rien n'indique comment et quand l'annonce d'un rapport de minorité doit être faite, ni son délai de reddition, ni comment son auteur-e est désigné-e, etc. Le Petit guide à l'usage des membres du Conseil municipal aborde la question, mais il ne dispose pas d'une base réglementaire pour répondre à toutes les interrogations.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 172<sup>e</sup> année»: Développé, 5771.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les rapports de minorité

Ainsi, régulièrement, des questions surgissent à propos des rapports de minorité et il est difficile d'y répondre en l'absence de texte réglementaire. Le présent projet de délibération vise à y remédier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de deux de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est complété par l'ajout d'un nouvel article 126bis:

**«Art. 126bis Rapport de minorité**

»<sup>1</sup> Un rapport de minorité peut être annoncé au plus tard lors de la séance qui consacre la fin du traitement de l'objet par la commission. Le nom de la personne qui se propose pour rédiger le rapport de minorité est communiqué au président ou à la présidente de la commission dans la même séance où l'annonce est faite ou, au plus tard, lors de la séance suivante.

»<sup>2</sup> Plusieurs rapports de minorité peuvent être annoncés pour un même objet.

»<sup>3</sup> Le rapporteur ou la rapporteuse de minorité doit être membre de la commission saisie pour traiter l'objet, et ne pas l'avoir quittée avant la fin du traitement de l'objet. Si le rapporteur ou la rapporteuse de minorité quitte la commission avant la fin du traitement de l'objet, un autre membre de son groupe peut reprendre le rapport de minorité.

»<sup>4</sup> Le rapport de minorité doit être rendu au plus tard dans les trois mois qui suivent la fin du traitement de l'objet. Un rapport de minorité qui n'a pas été rendu dans le délai imparti ne peut retarder le traitement du rapport de majorité par le Conseil municipal.»

**Séance du 27 mai 2015**

Les motionnaires précisent que le projet de délibération PRD-100 est clair, qu'il pallie une lacune dans le règlement concernant les rapports de minorité. En effet, rien n'est dit sur la procédure à suivre pour les rapports de minorité (annonce, délai de reddition, etc.). Le terme même de «rapport de minorité» est absent du règlement. Cette lacune réglementaire crée de la confusion. Par exemple, certains rapports de majorité indiquent qu'un rapport de minorité a été annoncé, mais ce dernier n'est finalement jamais livré. Seul le guide du Conseil municipal mentionne les rapports de minorité en stipulant qu'il est nécessaire de donner un délai pour la rédaction de ceux-ci.

D'une manière synthétique, la proposition prévoit qu'un (ou plusieurs) rapport(s) de minorité puissent être formulés au plus tard lors de la dernière séance consacrée à l'objet en question. Celui-ci doit être fait par un membre de la commission et rendu au plus tard trois mois après la fin du traitement de l'objet.

*Discussion et questions des commissaires*

Une commissaire estime qu'il pourrait être contre-productif de trop régler, et que les annonces de rapports de minorité se font habituellement lors de la dernière séance traitant de l'objet en question, et qu'il ne semble pas que la question des rapports de minorité ait pu entraîner des cas litigieux. Une autre commissaire constate que, s'il est impossible de régler la totalité des cas litigieux, cette motion a le mérite de clarifier un vide légal. Le débat qui s'ensuit va se concentrer sur deux points: les délais de rédaction et la pertinence des alinéas 3 et 4.

*Délais pour la rédaction des rapports de minorité*

Les différentes positions défendues sont:

- donner un délai supplémentaire de deux mois ou d'un mois pour le rapport de minorité afin que le(s) rapporteur(s) de minorité puisse(nt) s'inspirer ou répondre d'une manière plus pertinente aux points développés dans le rapport de majorité. Pour certains, le rapport de minorité se fait, en effet, en fonction du rapport de majorité;
- adopter les mêmes règles pour le rapport de minorité que celles du rapport de majorité. Garder par conséquent un délai maximal de trois mois. Prolonger le délai de reddition des rapports de minorité ne se justifierait pas, car d'une part les rapports de minorité sont en général brefs, d'autre part un délai supplémentaire pourrait donner la possibilité au rapporteur de minorité de retarder délibérément le traitement d'un objet;

## Projet de délibération: modification du RCM concernant les rapports de minorité

- contraindre le rapporteur de minorité de rendre son rapport au plus tard ou en même temps que le rapport de majorité puisque ce dernier est le seul obligatoire, et qu'il prime sur le rapport de minorité. Par ailleurs, le rapport de minorité, ayant pour fonction d'exprimer simplement la position de la minorité, n'a pas besoin de s'appuyer sur le rapport de majorité d'autant plus que le rapporteur de majorité n'est pas obligé de transmettre son travail au rapporteur de minorité;
- décider que les rapports de minorité doivent être annoncés à l'issue du vote final et déposés dans le délai imparti par la commission (tel que prévu par la LRGC au niveau cantonal). Toutefois, cette dernière proposition est d'emblée écartée, car elle impliquerait la modification de l'article 126 de notre règlement et s'écarterait du but que vise ce projet de délibération.

*Pertinence des alinéas 3 et 4 du projet de délibération*

Si l'ensemble des commissaires reconnaît la pertinence des alinéas 1 et 2, les alinéas 3 et 4 du projet de délibération PRD-100 éveillent les arguments suivants:

- les alinéas 3 et 4 sont inutiles. L'article 126 du règlement pourrait s'appliquer aux rapports en général sans en créer un nouveau;
- trop détaillés, ces alinéas ne devraient pas figurer dans le règlement;
- ces alinéas devraient être regroupés en un seul alinéa, stipulant que les règles s'appliquant aux rapports de majorité s'étendent aux rapports de minorité.

Puis, est abordée la question d'une personne, chargée de la rédaction d'un rapport de minorité, et qui quitterait le Conseil municipal sans avoir accompli sa tâche. Dans cette situation, le rapport de minorité pourrait être récupéré par un autre membre de la commission. Mais, contrairement au rapport de majorité non rendu, et qui doit être attribué à un autre membre de son groupe politique (membre faisant partie de la commission), il ne devrait pas être obligatoire de réattribuer un rapport de minorité tel que le prévoit le projet de délibération PRD-100.

*Votes des divers amendements proposés lors de la discussion**Premier amendement sur l'alinéa 3*

Il demande une modification de la première phrase qui se lirait comme suit: «Le rapporteur ou la rapporteuse de minorité doit être membre de la commission saisie pour traiter l'objet.» L'amendement est accepté par 9 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG, 1 LR) et 1 abstention (EàG).

Projet de délibération: modification du RCM concernant les rapports de minorité

*Deuxième amendement sur l'alinéa 3*

Il propose de remplacer «un autre membre de son groupe» par «un autre membre de la commission». Cette modification est acceptée par 8 oui (2 MCG, 1 UDC, 1 LR, 1 Ve, 2 S, 1 EàG) contre 1 non (EàG).

*Amendement (alinéa 4)*

«Le rapport de minorité doit être rendu au plus tard un mois après la reddition du rapport de majorité. Un rapport de minorité qui n'a pas été rendu dans le délai imparti ne peut retarder le traitement du rapport de majorité par le Conseil municipal.» Cet amendement est refusé par 5 non (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 DC) contre 5 oui (2 MCG, 1 LR, 1 EàG, 1 UDC).

*Vote sur l'ensemble de l'article 126bis tel qu'amendé.*

La commission vote sur l'ensemble de l'article 126bis tel qu'amendé qui est accepté à l'unanimité des commissaires présents, soit par 9 oui (2 MCG, 1 UDC, 1 LR, 1 Ve, 2 S, 2 EàG).

*PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de deux de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est complété par l'ajout d'un nouvel article 126bis:

**«Article 126bis (nouveau) Rapport de minorité**

»<sup>1</sup> Un rapport de minorité peut être annoncé au plus tard lors de la séance qui consacre la fin du traitement de l'objet par la commission. Le nom de la personne qui se propose pour rédiger le rapport de minorité est communiqué au président ou à la présidente de la commission dans la même séance où l'annonce est faite ou, au plus tard, lors de la séance suivante.

»<sup>2</sup> Plusieurs rapports de minorité peuvent être annoncés pour un même objet.

»<sup>3</sup> Le rapporteur ou la rapporteuse de minorité doit être membre de la commission saisie pour traiter l'objet. Si le rapporteur ou la rapporteuse de minorité quitte la commission avant la fin du traitement de l'objet, un autre membre de la commission peut reprendre le rapport de minorité.

»<sup>4</sup> Le rapport de minorité doit être rendu au plus tard dans les trois mois qui suivent la fin du traitement de l'objet. Un rapport de minorité qui n'a pas été rendu dans le délai imparti ne peut retarder le traitement du rapport de majorité par le Conseil municipal.»

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet, rapporteuse** (LR). Ce projet de délibération pallie une lacune effective du RCM. La commission du règlement a remarqué que le terme même de «rapport de minorité» n'y figurait pas. Ce projet de délibération donne quelques règles très claires, à savoir qu'un rapport de minorité doit être annoncé au plus tard lors de la dernière séance qui traite de l'objet concerné, qu'il peut y avoir plusieurs rapports de minorité, qu'un rapport de minorité doit être rédigé par un membre de la commission, comme pour les rapports de majorité, et que, s'il quitte la commission, le rapport peut être réattribué à un autre commissaire, pas obligatoirement du même parti. Les délais ont également été discutés, de façon qu'un rapport de minorité ne bloque pas les travaux, et ils sont donc identiques à ceux du rapport de majorité. Je ne m'étends pas plus longuement sur ce projet de délibération, accepté à l'unanimité de la commission et qui ne devrait pas donner lieu à un long débat dans cette enceinte.

#### *Premier débat*

**M. Grégoire Carasso** (S). Mon exercice sera difficile. Ce projet de délibération a initialement été accepté à l'unanimité des membres de la commission du règlement. Après une discussion nourrie, le groupe socialiste a changé d'avis. A titre liminaire, je souligne qu'il se trouve aujourd'hui dans la minorité de ce parlement. Ne voyez donc pas dans ce changement de vue une quelconque appréciation partisane: en termes de réflexe d'alliance, considérant la majorité, ce serait purement masochiste de notre part. C'est un réel créneau argumentaire que le groupe socialiste propose ce soir pour rejeter ce projet de délibération, qui semble séduisant de prime abord, car il tente de clarifier, en apparence à tout le moins, un flou relatif, parmi bien d'autres, du RCM, auquel cette soirée semble dédiée.

Je prendrai l'exemple de la Nouvelle Comédie. Celle-ci avait fait l'objet d'un calendrier serré, ainsi que les débats du Grand Conseil nous le rappellent, pour espérer commencer les travaux en 2016. La commission des travaux et des construc-

tions avait donc étudié la proposition PR-1085 entre décembre 2014 et mars 2015, pour aboutir, en date du 25 mars 2015, à un vote de commission en faveur du crédit de la Nouvelle Comédie pour la partie qui concerne la Ville de Genève, avec les rapports de force que vous connaissez, Monsieur le président. Formellement, pour qu'un rapport puisse être déposé, les procès-verbaux doivent être approuvés. Au hasard des vacances de Pâques, la majorité qui soutenait la Nouvelle Comédie avait confié le rapport à votre serviteur avec un mandat clair: le rédiger dans des délais rapides, de telle sorte que nous puissions le traiter avant la pause estivale.

Si je prends cet exemple, c'est parce qu'une minorité, que le Mouvement citoyens genevois aurait pu incarner, dans la mesure où il était critique sur ce projet et qu'il l'est toujours, aurait disposé d'un droit de veto sur le calendrier si la disposition sur laquelle nous nous prononçons ce soir avait été en vigueur. Le rapporteur de majorité aurait fait son travail dans les délais de travail qui étaient ceux voulus par la majorité de l'époque, malgré la charge que représente la reprise de tous les procès-verbaux afin de produire une synthèse digeste, disons-le ainsi. Voilà le scénario qui aurait pu se produire: le rapporteur de minorité aurait pu attendre l'approbation du procès-verbal de la séance de commission du 25 mars 2015, ce qui nous aurait emmenés après les vacances de Pâques, puis le délai formel de trois mois aurait commencé à s'écouler. Avec la nouvelle Constitution, ces trois mois n'auraient pas pris pas en compte les fêtes de la pause estivale, lors desquelles le délai administratif est suspendu. Le rapporteur de minorité aurait donc pu faire en sorte, quelles que soient les majorités derrière le projet que je prends à titre illustratif, de déposer son rapport en septembre 2015 en respectant strictement le règlement. Autrement dit, alors qu'il y avait une majorité forte pour travailler rapidement sur cet objet et le présenter en séance plénière, nous aurions octroyé à une minorité une maîtrise et un droit de veto sur le calendrier que le groupe socialiste, même s'il s'habitue à se trouver minoritaire dans ce parlement, aurait regrettés, comme la plupart des partis de cette enceinte, je pense.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser cette modification du RCM. Quelle qu'elle soit lorsqu'elle se dégage, la majorité doit pouvoir imprimer le rythme qui lui semble adéquat aux projets qu'elle soutient. Dans un canton où, pour de bonnes raisons souvent, pour de mauvaises parfois, les possibilités de recours impliquent des décennies pour l'émergence des projets, dans le meilleur des cas, nous introduisons dans notre modeste règlement un risque supplémentaire quant à notre capacité de les porter. Le groupe socialiste appelle donc au rejet de ce projet de délibération.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Je me permets d'intervenir sur le point qui vient d'être énoncé. Aujourd'hui, il n'y a aucun délai. Refuser d'en mettre un revient à retarder la reddition d'un rapport le plus longtemps possible. Le travail de la commission nous incite à accepter ce projet de délibération tel qu'elle l'a approuvé.

Projet de délibération: modification du RCM concernant les rapports de minorité

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** L'argument que M. Carasso nous a donné est un peu précieux. Vous lui transmettez, Monsieur le président. Il nous soumet un cas très exceptionnel. Si nous regardons l'ordre du jour du Conseil municipal, nous voyons que la plupart des objets ou des rapports inscrits datent de trois ou quatre ans, voire davantage. M. Carasso nous illustre son propos par un projet où, effectivement, il serait possible qu'un rapport de minorité puisse retarder le débat dans cette enceinte. Néanmoins, ce risque existe aussi pour le rapport de majorité: un rapporteur désigné au début des travaux n'est pas forcément d'accord avec la prise de position majoritaire finale sur le sujet, en fin d'étude. Il pourrait aussi se prévaloir du délai réglementaire de trois mois pour faire traîner les choses. Les dangers que M. Carasso nous a dessinés pourraient donc également être évoqués pour les rapports de majorité.

En l'absence de règles au sujet du rapport de minorité, il faut clarifier quelques éléments. Ce projet de délibération n'est pas trop compliqué et il reprend les mêmes délais que ceux appliqués au rapport de majorité. Il précise encore que celui-ci peut être repris par un commissaire d'un autre groupe politique. Il amène donc sans doute un plus à notre travail.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** J'annonce que le groupe Ensemble à gauche soutiendra ce projet de délibération. Contrairement à mon préopinant du Parti socialiste, qui se retrouve soudainement dans la minorité, nous, nous en avons l'habitude.

Un même délai de trois mois pour la majorité et la minorité est un gage de parité et de planification des travaux. L'avantage de cette modification du RCM est de combler l'absence de disposition et de dissiper un flou: un rapport de minorité, même s'il tarde à venir, ne pourra pas bloquer le traitement de l'objet. C'est une garantie de fonctionnement pour nos débats. J'ai vécu la chose avec le rapport de minorité sur le Musée d'art et d'histoire: le travail était volumineux – il ne s'agissait pas de quelques pages – et un délai nous aurait obligés plus encore à la diligence. Ce n'est pas le procès d'intention quant au fait de jouer la montre qui devrait l'emporter; nous fixons ici une règle claire et égale pour tout le monde, à laquelle on ne peut déroger puisqu'il n'y aura aucun bénéfice à le faire. Nous soutiendrons donc le projet de délibération.

**M. Pascal Holenweg (S).** Je précise qu'il est faux de dire que le règlement actuel ne fait pas mention des rapports de minorité. L'article 96 précise que la parole est donnée le cas échéant aux rapporteurs de minorité. En revanche, l'article 126 ne distingue pas entre rapports de majorité et de minorité; il ne parle que de «rapports de commission», soit les deux confondus.

Le projet de délibération, repris par la commission du règlement, visait à rédiger un article spécifique pour les rapports de minorité, mais le même délai de trois mois est actuellement fixé pour les deux types de rapport, quel qu'il soit. Le rapport de minorité est soumis au même délai que le rapport de majorité. L'article 96 fait référence aux rapports de minorité et il leur confère une existence, de la même façon que, dans la Constitution de la Troisième République française, le mot «république» n'apparaissait qu'au détour d'un article qui n'en traitait pas du tout. Là, le rapport de minorité est cité dans la distribution des droits de parole en séance plénière. Donc il existe. A défaut d'autres précisions dans le règlement, il est traité à l'instar d'un rapport de majorité. Il a semblé aux auteurs du projet de délibération et à la commission du règlement qu'il était indispensable d'opérer une distinction, mais on peut tout aussi bien considérer que ce n'est pas le cas.

Cela dit, il y a peut-être des clarifications formelles à faire. Il ne faut pas que le rapport de minorité puisse être rendu après le rapport de majorité, raison pour laquelle j'avais proposé que le rapport de minorité doive être rendu au plus tard lorsque le rapport de majorité le serait, ce qui n'a pas été retenu par la commission. Si l'idée est que les deux rapports doivent être rendus en même temps et que l'un ne puisse retarder l'autre, il suffit d'établir une règle de ce type-là.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Effectivement, cette petite précision apportée par le projet de délibération déposé par Ensemble à gauche n'est pas inutile. Un conseiller municipal mal luné, qui aurait envie de faire traîner un objet parlementaire qui lui déplaît, pourrait proposer un rapport de minorité et ne jamais le rendre. On aura beau s'escrimer, on n'avancera pas dans le travail s'il est de mauvaise foi et, de surcroît, de mauvaise volonté. Le projet de délibération délimite une règle bien claire: un rapport de minorité peut être proposé, voire plusieurs, et un délai de trois mois est fixé pour le rendre. C'est parfaitement acceptable, d'autant plus qu'un rapport de minorité est souvent bien moins épais qu'un rapport de majorité, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs. Si le rapporteur de majorité est capable de rendre son rapport dans les trois mois, un rapporteur de minorité peut également y être astreint. Cette petite précision de notre règlement est tout à fait adéquate et je vous recommande de l'accepter.

**Le président.** Nous sommes saisis d'un amendement, déposé par le groupe socialiste. Je donne une minute à M. Carasso pour le présenter.

**M. Grégoire Carasso** (S). Merci, Monsieur le président. Comme quoi, les délibérations peuvent être constructives même en séance plénière...

La valeur ajoutée de ce projet de délibération est de clarifier les modalités du rapport de minorité, ce qui n'est pas le cas du règlement actuel. Nous nous y ran-

Projet de délibération: modification du RCM concernant les rapports de minorité

geons, plutôt que de vous proposer de refuser le projet de délibération et de nous contenter d'une pratique concernant les rapports de minorité, celle que je vous exposais tout à l'heure à travers l'exemple de la Nouvelle Comédie, à savoir que les minoritaires doivent s'aligner sur le calendrier du rapport de majorité inscrit à l'ordre du jour pour rendre le leur. L'intérêt de ce projet de délibération déposé par Ensemble à gauche est d'inscrire noir sur blanc la manière dont les rapports de minorité doivent être traités. Nous proposons un amendement qui, je crois, est en cours de distribution.

### *Projet d'amendement*

Modification de l'alinéa 4.

«Le rapport de minorité doit être rendu *en même temps que le rapport de majorité*. Un rapport de minorité qui n'a pas été rendu dans le délai imparti ne peut retarder le traitement du rapport de majorité par le Conseil municipal.»

Cet amendement évite le risque d'un droit de veto ou de blocage d'une minorité politique opposée à un projet, quelles que soient cette majorité et la nature du projet. Il conforte la pratique actuelle tout en la clarifiant dans le RCM. J'espère que nous pourrons trouver un consensus intelligent autour de cet amendement.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Décidément, j'ai un peu de peine avec le Parti socialiste ce soir. M. Carasso nous propose un amendement. Vous lui transmettez, Monsieur le président... Monsieur le président? S'il vous plaît?

**Le président.** Vous vous exprimez sur l'amendement que nous mettrons au vote? (*Signe d'assentiment.*) Alors continuez, Monsieur.

*M. Pascal Spuhler.* Si vous m'écoutez, tout ira bien, Monsieur le président. J'aimerais que vous transmettiez à M. Carasso, à qui je recommande de lire le projet de délibération, que l'alinéa 4 précise que «le rapport de minorité doit être rendu au plus tard dans les trois mois qui suivent la fin du traitement de l'objet». Il y a donc une date, qui correspond au vote de la commission, à partir duquel court un délai de trois mois pour les rapports de majorité et de minorité. Je poursuis ma lecture: «Un rapport de minorité qui n'a pas été rendu dans le délai imparti», soit trois mois, «ne peut retarder le traitement du rapport de majorité par le Conseil municipal.» Monsieur Carasso, votre gribouillage – je ne peux pas appeler ça autrement – ne sert à rien. Encore une fois, vous enfoncez une porte ouverte. Monsieur le président, je vous remercie de votre attention.

**Le président.** C'est un vrai plaisir, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Michèle Roulet.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (LR). Il est ennuyeux de voir des amendements débouler comme ça après que ce projet de délibération a été discuté en commission du règlement. M. Holenweg l'a dit tout à l'heure: il aurait voulu amender le texte pour que le rapport de minorité soit rendu en même temps que le rapport de majorité. Or, nous avons discuté de cette option en commission et nous avons estimé qu'elle permettait d'éviter qu'une voix minoritaire puisse se faire entendre. Prenons le cas de figure où un rapporteur de majorité ne travaille pas et jouit d'une grande disponibilité; il pourrait rendre son rapport de majorité deux jours après le vote de la commission, voire le lendemain, alors que la personne qui voulait rendre un rapport de minorité, contrainte par des obligations professionnelles, ne pourra peut-être pas se mettre à la disposition du rapporteur de majorité. Elle ne sera donc pas entendue, n'ayant pu rédiger et déposer son rapport.

Si l'on veut favoriser la voie démocratique lorsqu'il y a débat et qu'un objet ne fait pas l'unanimité, si l'on veut permettre aux voix divergentes qui ne constituent pas la majorité de se faire entendre, il faut tenir compte des travaux et des réflexions de la commission du règlement. Afin de répondre au souci exprimé par M. Carasso, il a été précisé qu'un rapport de minorité rendu hors du délai imparti ne peut pas retarder le traitement du rapport de majorité. Il y a des garde-fous dans ce projet de délibération. Chers collègues, nous vous invitons vivement à refuser cet amendement, puisque ce qu'il demande a été étudié et écarté en commission. Je rappelle à M. Carasso qu'on peut toujours changer d'avis, puisque seuls les imbéciles se l'interdisent, mais que le projet de délibération avait été accepté à l'unanimité.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Cela m'arrive relativement rarement d'être d'accord avec M<sup>me</sup> Roulet; là, je dois dire que je le suis. (*Exclamations.*) Cela déclenche la joie dans ce parlement, qui en manquait un peu...

Il faut apporter une précision à ce qui vient d'être dit. Il n'y a pas de rapport de majorité; il y a un rapport de commission. Le rapporteur ou la rapporteuse, peu importe qu'elle ou il appartienne à la majorité ou à la minorité, se doit de rédiger un rapport impartial et objectif des travaux généraux de la commission. C'est si et seulement si une partie minoritaire de la commission estime indispensable de faire entendre et d'écrire sa réprobation ou son refus des conclusions de la commission que nous avons un rapport dit «de minorité», mais il n'y a pas de rapport de majorité au sens propre du terme. C'est important de le comprendre et c'est pour cela que l'amendement du Parti socialiste, qui instaure une sorte de dictature du temps, organisée unilatéralement par le rapporteur ou la rapporteuse de majorité, dans ce cas précis, est contraire à l'esprit même du rapport de commission. En outre, il

## Projet de délibération: modification du RCM concernant les rapports de minorité

ne règle absolument pas un autre aspect de la question: on peut se trouver dans la situation où le rapporteur ou la rapporteuse n'est pas de l'avis de la majorité de la commission et retienne à dessein la livraison de son rapport...

Il nous semble que cet amendement est totalement superflu. Comme mon collègue Tobias Schnebli l'a dit tout à l'heure, notre groupe acceptera les conclusions reportées dans le rapport et les amendements de la commission.

**M. Pascal Holenweg (S).** Je redonne la précision que j'avais donnée tout à l'heure sur l'état actuel du RCM. L'article 96 parle bien de rapports de majorité et de minorité. En revanche, l'article 126 ne parle plus que de rapports en général, sans faire la distinction; il y a donc là une ambiguïté. Formellement, effectivement, un rapport de majorité n'existe pas, alors même que le RCM en parle. Lorsque ce Conseil municipal, dans une composition largement antérieure, a procédé à un examen général du règlement, ses rédacteurs ont probablement mal relu leur propre proposition puisqu'ils évoquent dans un article un rapport de majorité qui, logiquement, ne devrait pas exister, et qu'ils ne l'évoquent plus dans un autre article...

Le rapport de minorité, quant à lui, a en principe besoin de moins de temps que le rapport de majorité, qui relate la totalité des travaux de la commission, des opinions exprimées en commission et des propositions qui y sont faites. Le rapport de minorité n'exprime que la position de celui qui le rédige, soit celle d'une minorité, voire d'une partie de la minorité. A priori, il ne requiert pas le même temps de rédaction qu'un rapport de majorité. Il n'y a pas de raison objective de donner forcément autant de temps à l'un et à l'autre. Le rapport de minorité peut parfaitement tenir en deux pages et ne relater qu'un vote, une prise de position ou un seul débat. Le temps nécessaire à cet exercice me paraît plus bref que la relation complète d'un travail de commission. C'est pourquoi j'avais suggéré en commission du règlement que le rapport de minorité ne puisse pas être déposé après le rapport de majorité, celui-là ayant besoin de moins de temps que celui-ci pour être rédigé, et c'est pourquoi nous vous le proposons de nouveau aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG).** Personnellement, en tant qu'auteure du projet de délibération, ce rapport me satisfait, car il contient les propositions faites au sein de la commission du règlement pour améliorer le texte original. Cependant, je veux signaler une ou deux choses.

La personne qui choisit de rédiger un rapport de majorité, ou de commission, pardon, s'annonce lors de la première séance de traitement de l'objet. Celle qui demande à rédiger un rapport de minorité le fait parce qu'elle se voit en minorité après le vote, lors de la dernière séance de traitement de l'objet. Si celui-ci est traité pendant six mois ou un an, dans certains cas, vous ne pouvez pas deman-

der à quelqu'un qui n'a pas vu le rapport de commission de rendre son rapport de minorité en quelques jours. Car l'auteur du rapport de commission a le loisir d'avancer entre les séances, dont il reçoit les notes, au fur et à mesure des travaux, alors qu'un rapport de minorité se base en principe sur le rapport de commission, censé contenir toutes les positions des partis, les propositions faites en séance et les décisions prises. Or, on ne peut pas en avoir connaissance avant d'avoir voté ni vu le rapport de commission. Il n'est pas possible de rendre un rapport de minorité en même temps que le rapport de commission. J'ai rédigé des rapports de minorité et, plusieurs fois, ils se fondaient sur l'absence de prise en compte de la partie minoritaire dans le rapport de commission. Vous êtes obligé d'en disposer afin d'établir le rapport de minorité. Celui-ci peut prendre une ou deux pages, mais il ne peut pas se passer du rapport de majorité. La solution proposée par la commission du règlement est donc exactement celle qui convient.

Nous refuserons l'amendement socialiste et nous accepterons le projet de délibération tel qu'il est sorti de commission.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). J'apporte une petite précision à mon collègue Pascal Holenweg, à qui vous transmettez, Monsieur le président: le rapport de minorité doit développer les arguments de la minorité. Ce n'est pas uniquement un copier-coller des prises de position des représentants de la minorité en commission. C'est respecter la parité et les moyens mis à la disposition de la majorité et de la minorité que de leur donner le même délai pour développer et expliquer leur position. C'est tout ce que je voulais dire: il n'y a pas de raison de pénaliser la minorité en imposant une dictature de la majorité.

#### *Deuxième débat*

**Le président.** Le premier amendement de la commission du règlement vise à supprimer «et ne pas l'avoir quittée avant la fin du traitement de l'objet» à l'alinéa 3.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (75 oui).

**Le président.** Le second amendement de la commission du règlement vise à remplacer «un autre membre de son groupe» par «un autre membre de la commission» à l'alinéa 3.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (75 oui).

**Le président.** Nous passons à l'amendement socialiste, qui vise à modifier l'alinéa 4 comme suit: «Le rapport de minorité doit être rendu *en même temps que le rapport de majorité (...)*.»

*Mis aux voix, l'amendement présenté par M. Carasso est refusé par 56 non contre 15 oui (4 abstentions).*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté sans opposition (73 oui et 1 abstention).

**Le président.** S'agissant d'une modification du RCM, le troisième débat est obligatoire. Il aura lieu lors d'une séance ultérieure.

## 17. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les nouveaux objets suivants:

- M-1194, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Gloria Castro, Pierre Gauthier et Gazi Sahin: «Genève, Ville de refuge: concrétisons la solidarité aux Cropettes»;
- M-1195, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Maria Pérez, Stéphane Guex et Gazi Sahin: «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés»;
- PRD-109, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Maria Pérez, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Gloria Castro, Gazi Sahin, Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Stop au subventionnement du business de la précarité: modification du règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle du 9 septembre 2003»;
- PRD-110, de *M<sup>me</sup>* et *MM.* Christo Ivanov, Adrien Genecand, Natacha Buffet-Desfayes, Eric Bertinat, Jean Zahno, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten et François Bärtschi: «Immeuble sis 12, rue des Alpes/21, rue de Berne».

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je profite de ce dernier objet, où tout le monde a signé partout au point que nous devons chercher le titre, pour une mise au point importante pour la bonne marche des travaux et la compréhension des blancs et zones d'ombre que le bureau doit traiter. C'est un exemple parmi d'autres, car cela vaut aussi pour les amendements, les motions d'ordre, les motions d'ordonnancement et les nouveaux objets. Ils sont parfois tellement

confus et brouillons qu'ils deviennent incompréhensibles pour nous. Faites un petit effort, cela nous arrangerait et relève de l'intérêt général!

## 18. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-11, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Jacques Pagan, Jean Zahno, Eric Bertinat, Didier Lyon, Olivier Wasmer, Alia Chaker Mangeat, Gloria Castro, Stéphane Guex, Gazi Sahin, Pierre Scherb* et *Christo Ivanov*: «Garantir une information équitable sur le projet MAH+ soumis à votation populaire communale»;
- IE-12, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Gloria Castro, Maria Pérez, Pierre Gauthier, Stéphane Guex* et *Sahin Gazi*: «Mettre un terme aux graves violations des droits humains en Turquie»;
- IE-13, de *M. Sylvain Thévoz*: «Usage de l'anglais au MAH: marketing culturel ou manque de culture?».

**Le président.** Cette dernière est rédigée en français; je vous félicite, Monsieur Thévoz.

## 19. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-431, de *M. Pascal Holenweg*: «La Nouvelle Comédie et la «fenêtre d'opportunité».

**Le président.** Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé de lever la séance à 22 h 30 étant donné que nous avons siégé très tôt ce matin. Je vous souhaite bon retour dans vos foyers ou dans d'autres endroits de votre choix et je vous donne rendez-vous le 27 octobre 2015.

Séance levée à 22 h 30.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	1786
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1786
3. Questions orales . . . . .	1786
4. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2013-2014 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1139) . . . . .	1788
5. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'approbation du budget de la saison 2015-2016 du Grand Théâtre de Genève (PR-1140). . . . .	1980
6. Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 4 665 700 francs et net de 4 072 700 francs, recettes déduites, soit:	
– un crédit de 1 907 400 francs destiné à l'extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas;	
– un crédit brut de 2 758 300 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 432 000 francs et la récupération de la TVA de 161 000 francs, soit un montant net de 2 165 300 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public des rues du Village-Suisse, Gourgas et des Maraîchers (PR-1141) . . . . .	1997
7. Proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2015, dans le cadre des travaux du CEVA, en vue de:	
Sur le quartier de la gare des Eaux-Vives,	
Délibération I	
– la réalisation du remaniement parcellaire selon le dossier de mutation provisoire N° 12/2015, établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 11 mai 2015, modifié le 29 juin 2015;	
– l'ouverture d'un crédit de 100 000 francs destiné à acquitter les droits d'enregistrement et les émoluments au Registre foncier des cessions sans soulte par l'Etat à la Ville de Genève;	

- l’inscription d’une servitude d’usage public en faveur de la Ville de Genève sur les futurs espaces publics, selon le plan localisé de quartier N° 29 786 de la gare des Eaux-Vives, et de diverses servitudes techniques liées à la réalisation des bâtiments.

#### Délibération II

- les désaffectations du domaine public communal, sur la commune de Genève, section Eaux-Vives, des sous-parcelles N°s 3012B à E, sises avenue de Chamonix et des sous-parcelles N°s 3014B et C, sises rue Viollier, pour un total d’environ 520 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation précité.

#### Délibération III

- la désaffectation du domaine public communal, sur la commune de Genève, section Eaux-Vives de la sous-parcelle N° 3013B, sise avenue de la Gare-des-Eaux-Vives, d’environ 770 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation précité.

#### Délibération IV

- l’octroi de droits de superficie distincts et permanents (DDP) en faveur de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en vue de la réalisation et la gestion d’environ 145 logements sociaux pérennes de type HBM, sur la future parcelle N° 3453, propriété privée Ville de Genève, selon le dossier de mutation précité;
- l’inscription d’une servitude d’usage exclusif ou d’un bail annoté au Registre foncier en faveur de la Ville de Genève en charge des futurs DDP octroyés à la FVGLS, sur une partie des niveaux 0 et 1, en vue de la réalisation d’une partie des équipements publics de la Ville de Genève.

#### Délibération V

- l’inscription d’une servitude d’usage exclusif, contre rémunération, en faveur des CFF à charge de la future parcelle N° 3453, propriété privée Ville de Genève, en vue de la réalisation de surfaces commerciales d’environ 2800 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher.

#### Sur la future voie verte d’agglomération, délibération VI,

- la cession de la copropriété pour moitié de la parcelle N° 1430 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise entre l’avenue Théodore-Weber et la rue Agasse, propriété privée de l’Etat, au domaine public communal de la Ville de Genève ou l’octroi d’une servitude d’usage public au profit de la Ville de Genève à charge des parcelles N°s 1430 et 1531, devenues propriétés des CFF;

- l’inscription d’une servitude d’usage public en faveur de la Ville de Genève, à charge de la parcelle N° 1030 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise entre la route de Chêne et la rue Agasse, propriété privée de l’Etat et future propriété des CFF.
- Sur le parc du Promeneur-Solitaire (Saint-Jean), délibération VII,
- l’inscription d’une servitude de canalisation (tubes électriques), en faveur des CFF, grevant à charge la parcelle N° 2309 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée Ville de Genève (PR-1142) . . . . . 2014
8. Proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2015 en vue de:
- l’ouverture d’un crédit de 3 086 300 francs destiné aux travaux d’assainissement des falaises de Saint-Jean, sur les parcelles de Genève, section Petit-Saconnex, N°s 4720 et 4025, propriétés du domaine public communal, N°s 1897, 1299 et 1300, propriétés privées de la Ville de Genève, et N°s 1297, 1298, 1393 et 1394, propriétés privées;
  - la cession à titre gratuit de 2109 m<sup>2</sup>, partie des parcelles N°s 1393 et 1394, sises avenue du Devin-du-Village 29, propriétés de la Société du Promontoire A SA, au domaine privé de la Ville de Genève, afin de pérenniser l’usage public du sentier des Falaises, selon le dossier de mutation N° 13/2013 établi par M. Kùpfer, ingénieur géomètre officiel, le 18 mars 2013;
  - l’inscription d’une servitude de construction d’une galerie souterraine technique existante, en faveur des SIG, sur la parcelle N° 2309, propriété privée de la Ville de Genève, selon le plan de servitude établi par M. Kùpfer, ingénieur géomètre officiel, le 17 avril 2013 (PR-1143) . . . . . 2059
9. Proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l’ouverture d’un crédit de 669 500 francs destiné à l’achèvement des travaux d’aménagement de la place du Vélodrome (PR-1144) . . . . . 2080
10. Proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l’ouverture d’un crédit de 1 863 300 francs destiné à l’amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier de Liotard (PR-1145) . . . . . 2090
11. Proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l’ouverture d’un crédit de 193 000 francs destiné à l’acquisition et à la mise en place d’un système d’exploitation pour le parking situé sur l’esplanade du centre sportif des Vernets (PR-1146) . . . . . 2102

12. Projet de délibération du 16 septembre 2015 de MM. Pascal Holenweg et Stéphane Guex: «Le budget de la Ville ne doit pas servir à rémunérer le refus d'étudier le budget de la Ville» (PRD-105) . . . . .	2110
13. Projet de délibération du 16 septembre 2015 de M <sup>me</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Natacha Buffet-Desfayes, Eric Bertinat, Grégoire Carasso et Pascal Holenweg: «Dynamisons le travail du Conseil municipal» (PRD-106) . . . . .	2113
14. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Pascal Rubeli et Olivier Tauxe: «Pour une exhortation avant chaque séance plénière du Conseil municipal» (PRD-57 A) . . . . .	2115
15. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 mars 2012 de M <sup>mes</sup> Olga Baranova, Virginie Studemann et M. Pascal Holenweg: «Nouvel article 134 bis: «Remboursement des frais liés au mandat de conseiller municipal et de conseillère municipale ayant des personnes à charge» (PRD-37 A) . . . . .	2124
16. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 29 avril 2015 de M <sup>me</sup> et M. Hélène Ecuyer et Olivier Baud: «Rapports de minorité» (PRD-100 A) . . . . .	2138
17. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2151
18. Interpellations . . . . .	2152
19. Questions écrites . . . . .	2152

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*